

4411 ACADEMIE DU CREOLE HAITIEN

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
4411-1-11- SECRETARIAT TECHNIQUE DE L'ACADEMIE DU CREOLE HAITIEN	29,701,327	-	29,701,327
TOTAL	29,701,327	-	29,701,327

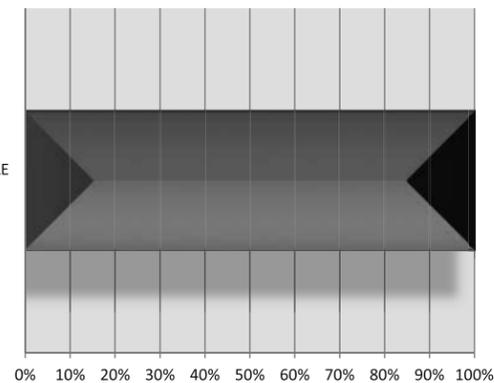
Pondération des crédits budgétaires de l'ACH 2019-2020 par section

SECRETARIAT TECHNIQUE
DE L'ACADEMIE DU CREOLE
HAITIEN
100.00%



Crédits budgétaires 2019-2020 de l'ACH par section et par nature

SECRETARIAT TECHNIQUE DE L'ACADEMIE DU CREOLE
HAITIEN



■ FONCTIONNEMENT
■ INVESTISSEMENT



Paraissant
du Lundi au Vendredi

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE D'HAÏTI

Directeur Général
Ronald Saint Jean

173^e Année – Spécial N° 8

PORT-AU-PRINCE

Mercredi 10 Juin 2020

SOMMAIRE

BUDGET GÉNÉRAL DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI EXERCICE 2019 – 2020

NUMÉRO SPÉCIAL

BUDGET GÉNÉRAL DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI EXERCICE 2019 – 2020

Vu les articles 27-1,88, 89, 94, 105, 111, 111-1, 111-2, 111-3, 120, 121, 125, 125-1, 126, 128, 136, 144, 159, 161, 163,200,200-4,222,227-2,227-4, 228-1,231,231-1, 233 et 235 de la Constitution du 29 mars 1987;

Vu les articles 217, 218, 220, 223, 227, 227-3, 228, 234-1 de la Loi Constitutionnelle du 9 mai 2011 portant amendement de la Constitution du 29 mars 1987;

Vu la Loi du 19 août 1963 relative à la dette interne et externe de l'État ;

Vu la Loi du 3 septembre 1971 concernant les droits d'accises sur les cigarettes et les boissons alcoolisées, modifiée par les décrets du 6 mars 1985, du 31 août 1988 et du 28 septembre 1990;

Vu la Loi du 17 août 1979 remplaçant la Banque Nationale de la République d'Haïti (BNRH) par deux (2) Institutions autonomes : la Banque de la République d'Haïti (BRH) et la Banque Nationale de Crédit (BNC) ;

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020

Vu la Loi du 22 août 1983 sur le recouvrement des créances de l'État ;

Vu la Loi du 15 février 1995 portant modification du tarif douanier;

Vu la Loi du 10 juin 1996 relative à la taxe pour l'obtention du droit de passeport;

Vu La Loi du 18 décembre 2002 relative au Fonds d'Entretien Routier (FER) ;

Vu La Loi du 27 novembre 2008 portant sur les gages sans dépossession;

Vu la loi du 12 juin 2009 fixant les règles générales de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics;

Vu la Loi du 9 octobre 2009 portant modification de certains taux et positions tarifaires;

Vu la Loi du 17 juillet 2012 portant sur les banques et autres institutions financières;

Vu les articles 11 à 15 de la loi du 7 mai 2014 portant prévention et répression de la corruption, amendant les articles 137, 138, 139, 140 et 144 du code pénal;

Vu la Loi du 04 mai 2016 remplaçant le décret du 16 février 2005 sur le processus d'élaboration et d'exécution des lois de finances;

Vu la Loi du 18 juin 2017 portant création, organisation et fonctionnement du Fonds National de l'Education (FNE);

Vu le Décret du 13 septembre 1962 créant l'Administration Générale des Douanes ;

Vu le Décret du 22 septembre 1964 relatif au Fermage et au Loyer des Biens du domaine privé de l'État;

Vu le Décret du 28 septembre 1977 portant sur la conservation foncière et l'enregistrement;

Vu le Décret du 5 avril 1979 modifié par celui du 23 décembre 1981 sur la Contribution Foncière des Propriétés Bâties ;

Vu le Décret du 5 mars 1987 relatif au Code Douanier ;

Vu le Décret du 5 mars 1987 réorganisant l'Office du Budget ;

Vu le Décret du 13 mars 1987 réorganisant le Ministère de l'Économie et des Finances ;

Vu le Décret du 28 septembre 1987 modifiant les structures de la Direction Générale des Impôts ;

Vu le Décret du 14 octobre 1988 relatif à la taxe sur la masse salariale ;

Vu le Décret du 2 juillet 1997 ratifiant la convention internationale sur le système harmonisé de désignation et de codification des marchandises;

Vu le Décret du 17 mai 2005 portant révision du statut général de la fonction publique;

Vu le Décret du 1^{er} juin 2005 modifiant celui du 4 avril 1979 relatif au permis de conduire;

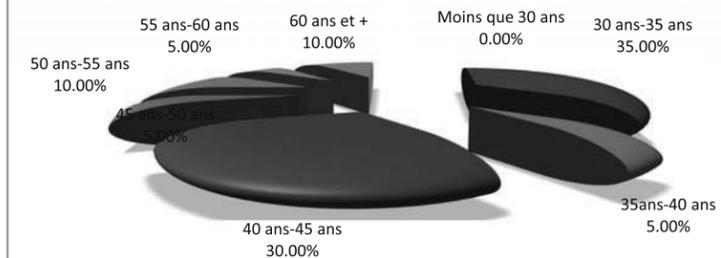
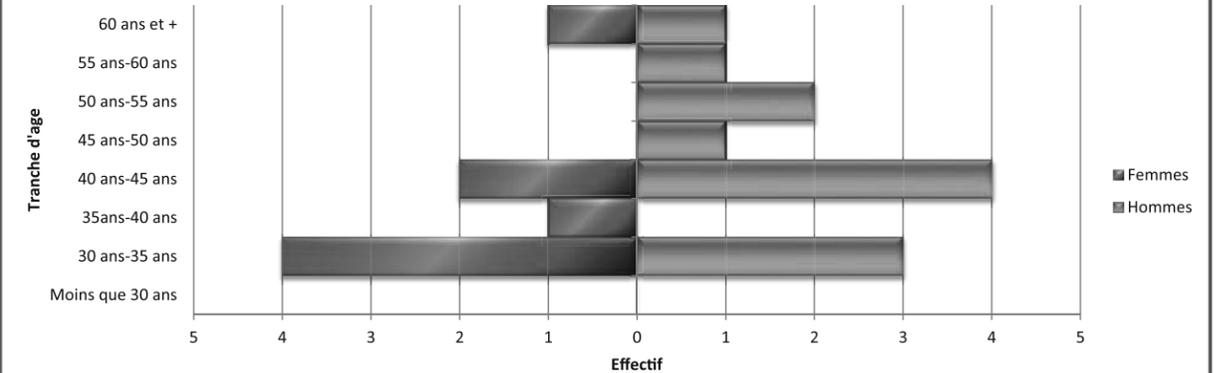
Vu le Décret du 29 septembre 2005 relatif à l'Impôt sur le Revenu;

Vu le Décret du 29 septembre 2005 modifiant celui du 28 septembre 1987 relatif à la Carte d'Identité Fiscale;

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020**d) Sitiyasyon ajan piblik pèmanan nan mwa Me 2020**

o Efektif ak Mas Salè

	Personnel Régulier (PR)				Age Moyen	Masse Salariale	Salaire moyen
	Effectif			Total			
	Hommes	Femmes	Total				
Services internes	12	8	20	41	635,600	31,780	

Répartition du personnel de l'ACH par tranche d'âge**Répartition du personnel de l'ACH par sexe****Répartition du personnel de l'ACH par tranche d'âge et par sexe**

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020**4411.- ACADEMIE DU CREOLE HAÏTIEN****a) Eitati, misyon ak travay akademi an**

Akademi kreyèl Ayisyen an se yon enstitisyon Leta. Li kreye jan Konstitisyon 1987 amande a mande 1 nan atik 213 ak 214-i. Li endepandan e li kouvri tout peyi a. Li gen karaktè administratif, kiltirèl ak syantifik.

Akademi Kreyòl Ayisyen an genyen misyon pou li :

- a) Fè tout sa ki nesèsè pou ankouraje pwodiksyon nan lang kreyòl ;
- b) Ankouraje eksperyans pèp la ap fè nan dekouvèt, nan kreyasyon, nan pwodiksyon 1 ap fè an kreyòl, kit se pwodiksyon oral, kit se pwodiksyon ekri;
- ch) Fè tout sa ki nesèsè pou fè kreyòl la gen bonjan reyòmnan ak prestij nan je popilasyon ayisyen an ak nan je lot popilasyon yo ;
- d) Travay epi siveye pou gen relasyon ki byen balanse nan jan enstitisyon yo ap sévi ak lang yo nan- osyete a;
- e) Travay pou enstitisyon leta yo aplike Konstitisyon an nan piblikasyon tout dokiman ofisyèl yo nan lang kreyòl;
- f) Fè pwopozisyon sou fason moun kapab sévi ak lang kreyòl la nan komunikasyon piblik nan peyi a;
- g) Ankouraje travay sou devlopman zouti tankou gramè, diksyonè, leksik nan tout domèn ;
- h) Ankouraje travay sou pwogram fòmasyon teknik pou tout sektè ki bezwen fòmasyon avanse nan lang kreyòl;
- i) Fè envantè tout moun k ap travay sou lang kreyòl ak espesyalis nan tout domèn kap pwodui nan lang kreyòl;
- j) Fè envantè pwodiksyon k ap fèt nan lang kreyòl ak pwodiksyon sou lang kreyòl anndan peyi a kou deyò;
- k) Ankouraje epi pwopoze bonjan travay rechèch sou lang kreyòl la;
- l) Travay pou enstitisyon rejyonal yo sévi ak lang kreyòl la pou entegrasyon popilasyon kreyolofòn yo.

b) Oganizasyon akademi kreyòl ayisyen an

Akademi kreyòl Ayisyen an ap fonksyone ak kat (4) ôgàn :

- a) Yon Konsèy Akademisyen;
- b) Yon Konsèy Administrasyon; ch) Yon Konsèy Konsiltatif;

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020

Vu le Décret du 23 novembre 2005 établissant l'Organisation et le Fonctionnement de la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif désigné sous le sigle CSCCA;

Vu le Décret du 23 novembre 2005 relatif à la Taxe sur le Chiffre d'Affaires;

Vu le Décret du 9 octobre 2015 modifiant celui du 18 février, révisant celui du 6 octobre 2004 sur la Pension Civile de Retraite, améliorant les conditions de vie des Agents de l'Administration Publique;

Vu le Décret du 6 janvier 2016 fixant les missions et attributions des organes et services de la Présidence de la République ;

Vu le Décret du 6 janvier 2016 portant amendement du décret du 17 mai 2005 portant organisation de l'Administration Centrale de l'État ;

Vu le Décret du 6 janvier 2016 établissant les procédures et les modalités nécessaires pour la formulation et la gestion du Programme d'Investissements Publics (PIP) ;

Vu le Décret du 6 janvier 2016 organisant le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe ;

Vu l'Arrêté du 16 février 2005 portant règlement général de la comptabilité publique ;

Vu l'Arrêté du 25 mai 2012 révisant les seuils de passation de marchés publics et les seuils d'intervention de la CNMP ;

Vu l'Arrêté du 6 janvier 2016 fixant les modalités d'inscription d'un projet dans le programme d'investissement Public ;

Considérant qu'il est impératif pour l'État d'arrêter des mesures conformes aux programmes économique et financier établis ;

Considérant qu'il convient, à travers le Budget Général, d'établir les voies et moyens et de fixer les crédits devant assurer le fonctionnement des services publics, le service de la Dette Publique, les dépenses de capital, les réparations pour dommage, les prêts et avances et les interventions de l'État sur les plans économique, social et culturel pour la période allant du 1er octobre 2019 au 30 septembre 2020 ;

Considérant que le Pouvoir Législatif est, pour le moment, inopérant et qu'il y a alors lieu pour le Pouvoir Exécutif de légiférer par Décret sur les objets d'intérêt public;

Sur le rapport des Ministres de l'Economie et des Finances et de la Planification et de la Coopération Externe et après délibération en Conseil des Ministres ;

Le Pouvoir Exécutif a adopté le Budget Général suivant :

CHAPITRE I**DISPOSITIONS RELATIVES AUX RESSOURCES**

Article 1.- Toutes les ressources de l'Etat sont de droit des ressources budgétaires même dans le cas où elles n'auraient pas été prévues dans le Budget Général. Ces ressources doivent être établies par des lois, conventions, décisions de justice ou toutes autres prescriptions validées par les autorités compétentes. Sauf dérogation légale, elles sont versées au compte « Trésor Public».

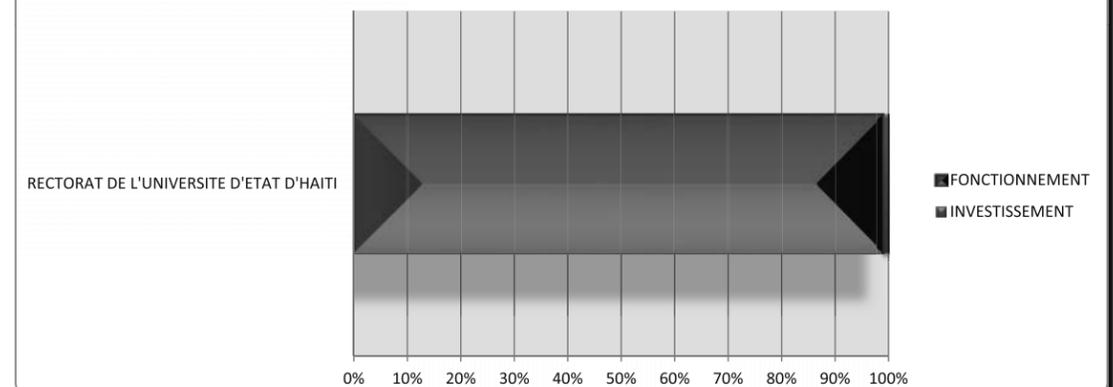
Elles comprennent aussi les recettes provenant des entreprises publiques, dividendes et autres.

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020

- Article 2.-** Les Institutions de l'Administration d'État, fournissant des services rémunérés, doivent faire approuver leurs barèmes et tarifs par leurs autorités de tutelle.
- Article 3.-** Les impôts, droits et taxes perçus au 30 septembre 2019, au profit de l'État et des Collectivités Territoriales, sont prorogés pour l'exercice fiscal 2019-2020 et leurs produits seront recouverts d'après les Lois, Décrets-lois et Décrets régissant la matière.
- Article 4.-** Selon la nomenclature des ressources, les voies et moyens sont ainsi regroupés:
- Art. 1.- Recettes Fiscales ;
- Art. 2.- Recettes non Fiscales ;
- Art. 3.- Recettes en Capital ;
- Art. 5.- Dons ;
- Art. 6.- Remboursements de prêts et avances et ventes de participation ou restitution de capital ;
- Art. 8.- Emprunts ;
- Art. 9.- Recettes perçues pour le compte de tiers.
- Article 5.-** Tout agent public, qui aura empêché ou perturbé le déroulement de la procédure d'établissement et de perception des droits, des impôts et des taxes ; détruit, détourné, soustrait ou contrefait des justifications de recettes, encourra des sanctions disciplinaires, sans préjudice des poursuites pénales qui pourront être engagées contre lui, ni de la réparation personnelle et pécuniaire du dommage subi par l'État.
- Article 6.-** Les impôts, droits et taxes ainsi que les autres ressources domestiques à percevoir en vertu du Budget Général de l'exercice fiscal 2019-2020 sont estimés à **quatre vingt neuf milliards trois cent trente neuf millions huit cent soixante dix mille six cent quatre vingt quinze et 00/100 de gourdes (GDES 89 339 870 695,00)**, répartis dans les tableaux présentés à l'article 28 du présent budget.
- Article 7.-** Les dons en appui budgétaire et en aide projet sont estimés à **trente sept milliards soixante neuf millions six cent cinquante huit mille neuf cent quatre vingt deux et 00/100 de gourdes (GDES 37 069 658 982,00)**, répartis dans les tableaux présentés à l'article 28 du présent budget.
- Article 8.-** Les produits du financement interne et externe sont estimés à **soixante douze milliards deux cent quatre vingt dix millions quatre cent soixante dix mille trois cent vingt trois et 00/100 de gourdes (GDES 72 290 470 323,00)**, répartis dans les tableaux présentés à l'article 28 du présent budget.
- Article 9.-** L'alinéa «a» de l'article 6 de la Loi du 18 décembre 2002 relatif aux Fonds d'Entretien Routier (FER) se lit ainsi :
- Une redevance prélevée sur les ventes de carburant destinée aux véhicules automobiles, dite « Redevance Carburant ».
- Le montant de cette redevance est fixé comme suit :
- Deux (2) gourdes sur le gallon de gasoil ;
 - Deux (2) gourdes sur le gallon de gazoline.

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020**4311 UNIVERSITE D'ETAT D'HAITI**

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
4311-1-11- RECTORAT DE L'UNIVERSITE D'ETAT D'HAITI	1,262,180,665	14,129,400	1,276,310,065
TOTAL	1,262,180,665	14,129,400	1,276,310,065

Pondération des crédits budgétaires de l'UEH 2019-2020 par section**Crédits budgétaires 2019-2020 de l'UEH par section et par nature**

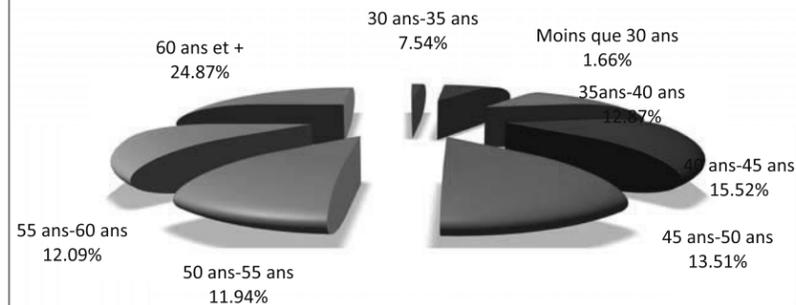
BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020

d) Situation des agents publics permanents au mois de mai 2020

o Effectif et masse salariale

	Personnel Régulier (PR)			Age Moyen	Masse Salariale	Salaire moyen
	Effectif					
	Hommes	Femmes	Total			
	1489	554	2043	50	64,565,566	31,603
Services internes	1489	554	2043	50	64,565,566	31,603

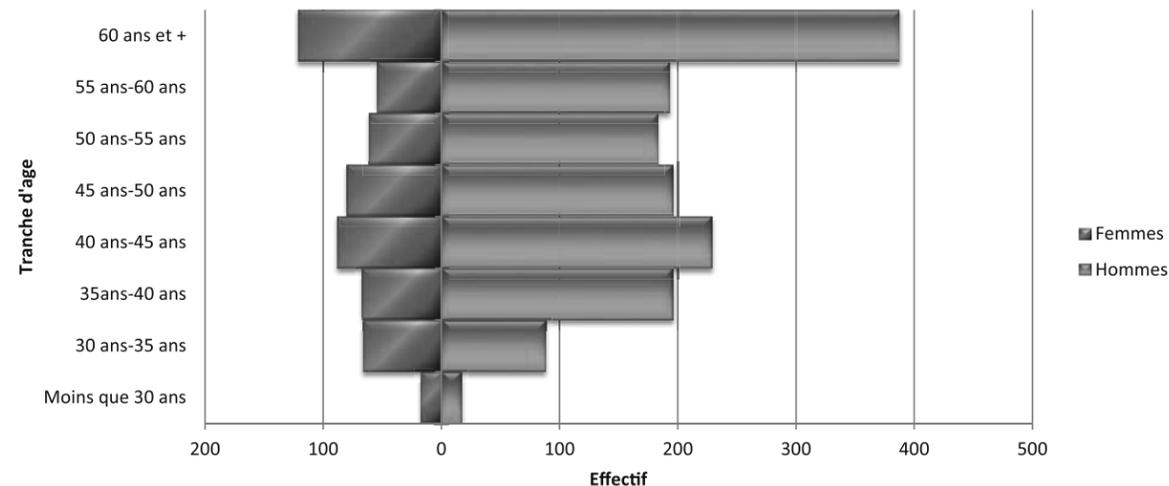
Répartition du personnel de l'UEH par tranche d'âge



Répartition du personnel de l'UEH par sexe



Répartition du personnel de l'UEH par tranche d'âge et par sexe



BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020

Article 10.- L'article 154 du Décret du 26 Mai 2006 relatif à l'Immatriculation et la Circulation des véhicules est ainsi modifié : Les pare-brise doivent être faits d'une matière inaltérable parfaitement transparente et non susceptible de produire des éclats en cas de bris. Tout propriétaire de véhicule qui, en raison de son activité professionnelle, souhaite circuler dans un véhicule à vitres et pare-brise teintés est astreint au paiement d'un droit fixe dénommé « Droit de Teinte de Véhicules (DTV) » dans un office de la Direction Générale des impôts (DGI).

La demande d'autorisation est formulée pour tout véhicule régulièrement assuré et immatriculé.

Le montant de ce droit est de **dix mille et 00/100 de gourdes (GDES 10 000,00)** gourdes payable entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre de chaque année. Il est valide pour un exercice fiscal et n'est pas divisible.

Sont exonérés du droit de teinte, les véhicules appartenant aux corps diplomatiques et consulaires, aux institutions internationales et aux institutions publiques. Cette dernière catégorie, à l'exception des véhicules détenant des plaques « officiel » sont assujettis à une autorisation préalable du Premier Ministre.

Les modalités d'application de ces dispositions sont définies conjointement par des mesures administratives du Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) et la Police Nationale d'Haïti (PNH).

Article 11.- Art. 2-11 est ajouté à l'article 279 du Décret du 26 Mai 2006 relatif à l'Immatriculation et la Circulation des véhicules, la contravention suivante : Circuler sans autorisation de teinte ou avec une autorisation de teinte périmée **vingt mille et 00/100 de gourdes (GDES 20 000.00)**.

Article 12.- L'article 2 de la Loi de Finances 2002-2003, modifiant l'article 52 paragraphes 9, 10, 11 de la Loi du 3 septembre 1971 relatif aux droits d'accise, est ainsi modifié :

Les droits d'accises sur le tabac et les produits du tabac brut et les produits finis de tabac tels que: cigarettes et cigares sont calculés au taux de 50% sur le prix ex-usine pour les produits fabriqués localement et sur la valeur en douane (CIF) additionnée des autres impôts, droits et taxes pour les produits importés.

Article 13.- L'article 2 du Budget 2014-2015 est ainsi modifié:

Les droits d'accises établis sur les alcools et toutes les autres boissons alcoolisées sont calculés au taux de 20 % sur le prix ex-usine pour les produits fabriqués localement et sur la valeur en douane (CIF) additionnée des autres impôts, droits et taxes pour les produits importés.

Les droits d'accises sur les boissons non alcoolisées (sauf eaux, eaux minérales, glaces, neiges) sont calculés au taux de 10% sur le prix en usine pour les produits fabriqués localement et sur la valeur en douane (CIF) additionnée des autres impôts, droits et taxes pour les produits importés.

Article 14.- L'article 1 de la Loi du 15 juillet 1996 paru dans le Moniteur No. 51-A du même jour est ainsi modifié:

Il est établi sur les véhicules dont la puissance est supérieure ou égale à 2200 cc un droit d'accise de 15% sur le prix des véhicules achetés en Haïti et sur la valeur en douane (CIF) additionnée des autres impôts, droits et taxes pour les produits importés.

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020

CHAPITRE II

DISPOSITIONS RELATIVES AUX CHARGES

Article 15.- Les crédits budgétaires de l'exercice 2019-2020 destinés aux dépenses de fonctionnement, incluant les dépenses courantes des institutions de l'Administration d'Etat, les dépenses d'immobilisation et l'amortissement de la dette publique, sont fixés à **cent trente neuf milliards trois cent soixante millions et 00/100 de gourdes (GDES 139 360 000 000,00)** distribués selon les tableaux présentés à l'article 28 du présent budget.

Article 16.- Les crédits budgétaires de l'exercice 2019-2020 pour les dépenses de programmes et projets sont fixés à **cinquante neuf milliards trois cent quarante millions et 00/100 de gourdes (GDES 59 340 000 000,00)** répartis selon les tableaux présentés à l'article 28 du présent budget.

Article 17.- Les crédits budgétaires sont votés par entité administrative et par titre de dépenses. Ils sont affectés à un service ou à un ensemble de services. Ils peuvent être évaluatifs ou limitatifs.

Article 18.- Les crédits évaluatifs s'appliquent aux dépenses relatives à la dette publique, aux décisions et frais de justice, aux réparations civiles, aux dégrèvements et restitutions et à la mise en jeu des garanties accordées par l'État.

Les dépenses sur crédits évaluatifs peuvent au besoin s'imputer au-delà de l'allocation prévue initialement. Elles ne sauraient en aucun cas être supérieures à 15% des crédits initialement prévus.

Le Ministre chargé des Finances informe régulièrement le Parlement des motifs du dépassement budgétaire. Les allocations révisées doivent être régularisées dans la plus prochaine Loi de Finances afférente à l'année fiscale concernée.

Article 19.- Tous les autres crédits sont limitatifs. Les dépenses sur crédits limitatifs ne peuvent être engagées ni ordonnancées au-delà des dotations budgétaires et les crédits limitatifs ne peuvent être augmentés que par une Loi de Finances. Cependant, des crédits supplémentaires aux crédits limitatifs peuvent être ouverts par décision du Pouvoir Exécutif arrêtée en Conseil des Ministres et publiée au journal officiel de la République et après information circonstanciée des Commissions chargées des Finances du Parlement. Les crédits limitatifs décidés par le Pouvoir Exécutif ne sauraient en aucune façon affecter l'équilibre budgétaire et leur montant ne peut dépasser 10% du total des crédits ouverts dans la Loi de Finances initiale. Ils ne peuvent être pris que dans les cas suivants :

- 1.- pour faire face à des calamités ;
- 2.- pour répondre à une urgence quand il y a nécessité impérieuse d'intérêt national ;
- 3.- pour utiliser des ressources excédentaires imprévues.

Les plafonds des autorisations d'emplois ouvrant la voie au recrutement pour le fonctionnement de l'État sont limitatifs. Un projet de Loi portant ratification de ces crédits est, dans les trente (30) jours qui suivent leur ouverture, déposé au Parlement qui doit en toute urgence se prononcer sur la question.

Article 20.- Les crédits budgétaires ne peuvent être utilisés que pour l'objet pour lequel ils ont été prévus, sauf disposition (s) contraire (s).

Article 21.- L'entité administrative correspond aux organes des trois Pouvoirs et à ceux des Institutions Indépendantes conformément aux articles 3 et 14 du Décret du 17 mai 2005 portant organisation de l'Administration Centrale d'État. On considère comme entité administrative de premier rang :

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020

4311.- UNIVERSITE D'ETAT D'HAÏTI

a) *Cadre légal, Mission et Attributions*

L'Université d'Etat d'Haïti (UEH) est une institution publique d'enseignement supérieur. Elle est régie par la Constitution de 1987 (Art. 208, 209, 210, 211, 211.1, 212, notamment) et par les Dispositions Transitoires relatives à l'organisation de l'Administration Centrale en date de février 1997. Ses principales missions et attributions sont de :

- Promouvoir et transmettre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être dans toutes les couches de la société haïtienne;
- Oeuvrer au développement de la recherche dans les domaines scientifique, technique, culturel, économique, social;
- Accompagner l'Etat, la société et la population haïtienne en général dans le processus de développement;
- Contribuer à la modernisation de l'enseignement supérieur en Haïti.

b) *Structure organisationnelle*

L'Université d'Etat d'Haïti (UEH) regroupe aujourd'hui onze (11) entités situées dans la région métropolitaine et six (6) facultés ou écoles de droit, de gestion et d'économie dans les villes du Cap-Haïtien, de Fort-Liberté, des Gonaïves, de Hinche, de Jacmel et de Port-de-Paix. Un nouveau campus à Limonade vient d'augmenter son patrimoine physique. Une quarantaine de programmes d'études de premier cycle sont offerts parmi un vaste champ de connaissances. Le programme d'études post-graduées inclut treize programmes de maîtrise existant dans les domaines du patrimoine, de la philosophie, des sciences informatiques, des sciences juridiques, des sciences de la santé, des sciences du développement, et des sciences pures (Mathématiques, Physique, Chimie) en partenariat avec des universités étrangères, pour la plupart. Y seront aussi intégrés des programmes de doctorat et d'autres programmes de maîtrise en perspective. Les premières inscriptions au doctorat à l'UEH se sont réalisées au cours de l'année 2012-2013.

c) *Objectifs pour l'exercice fiscale 2019-2020*

- Renforcer les capacités du corps enseignant en nombre et en expertise par le recrutement de professeurs à temps plein ;
- Développer la recherche au sein de l'UEH et assurer son excellence en renforçant les capacités des centres de recherche ;
- Améliorer l'environnement d'apprentissage des étudiants de l'UEH, notamment à travers l'ameublement des salles de cours, des bâtiments administratifs et des cafétérias des différentes facultés ;
- Renforcer le système d'enseignement de l'UEH à travers la mise en oeuvre de mécanismes permettant d'assurer la formation à distance dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

UNIVERSITÉ D'ÉTAT D'HAÏTI

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020

la Présidence, la Primature, les Ministères, le Sénat de la République, la Chambre des Députés, le Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire, la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif, le Conseil Electoral, l'Office de la Protection du Citoyen, l'Université d'Etat d'Haïti et l'Académie du Créole Haïtien.

- Article 22.-** Est désigné entité administrative de second rang, le premier niveau de subdivision administrative de l'entité administrative de premier rang. Elle correspond aux structures administratives placées sous le contrôle hiérarchique de la plus haute autorité de l'entité administrative de premier rang correspondante.
- Article 23.-** Les crédits de l'entité administrative de premier rang comprennent ceux des Services Territorialement Déconcentrés conformément aux prescrits de l'article 85 du décret du 17 mai 2005 portant organisation de l'administration centrale d'État.
- Article 24.-** Les titulaires des entités administratives de premier rang sont ordonnateurs principaux. Ils détiennent l'entière responsabilité quant à la gestion des ressources affectées à leurs entités administratives, y compris la gestion assurée par les ordonnateurs qui bénéficient de leurs délégations. Ils sont co-responsables de la gestion assurée par les ordonnateurs secondaires placés sous leurs responsabilités hiérarchiques.
- Article 25.-** Les crédits budgétaires de chaque entité administrative sont regroupés sous les titres ci-dessous mentionnés.

<i>Titres de Dépenses</i>	<i>Articles de Dépenses</i>
Titre I. Dépenses de personnel	Article 1. Dépenses de personnel
Titre II. Dépenses de biens et Services	Article 2. Dépenses de services et charges diverses
	Article 3. Achats de biens de consommation et petit matériel
Titre III. Dépenses d'immobilisations	Article 4. Immobilisations corporelles
	Article 5. Immobilisations incorporelles
Titre IV. Dépenses de transferts	Article 7. Subventions, quote-parts, contributions, allocations, indemnités
Titre V. Service de la Dette Publique	Article 8. Amortissement de la dette publique
	Paragraphe 26 de l'Article 2: Charges Financières
Titre VI. Autres dépenses publiques	Article 9. Autres dépenses publiques
Titre VII. Dépenses d'opérations financières	Article 6. Prêts, avances, prises de participation et placements

- Article 26.-** Les crédits du **titre VI : Autres dépenses publiques** peuvent être redistribués, au besoin, entre ceux des **titres II et III**, toutefois les mouvements de crédits des **titres II et III** vers le **titre VI** ne sont pas autorisés.

CHAPITRE III

DISPOSITIONS RELATIVES À L'ÉQUILIBRE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

- Article 27.-** Les conditions d'équilibre du budget de l'exercice fiscal 2019-2020 sont assurées par les recettes fiscales et non fiscales, les dons, les emprunts et les dispositions relatives au financement des charges publiques.
- Article 28.-** Les opérations du Budget de l'exercice fiscal débutant le 1er octobre 2019 pour s'achever le 30 septembre 2020 sont ainsi réparties :

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020

Tableau des opérations financières de l'Etat
(En Gourdes)

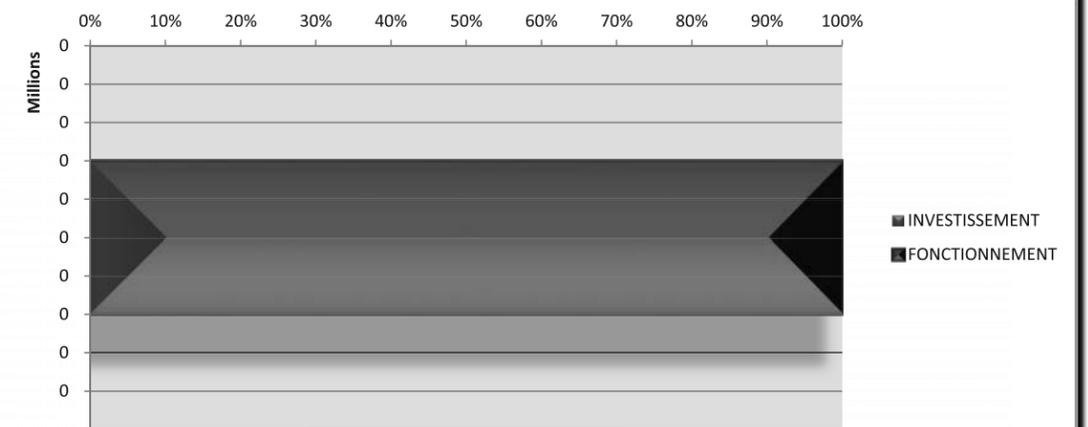
OPERATIONS	Loi de Finances 2017-2018	BUDGET 2019-2020	VARIATION	
			absolue	relative
ENVELOPPE GLOBALE	145,643,000,000	198,700,000,000	53,057,000,000	36.4%
A- Recettes totales (A1+A2+A3)	99,169,448,521	89,339,870,695	(9,829,577,826)	-9.9%
A1. Impot direct	23,618,686,248	34,529,821,631	10,911,135,383	46.2%
A2. Impot indirect	62,247,670,125	49,124,353,852	(13,123,316,273)	-21.1%
A2.1. sur production locale	13,471,916,502	2,592,400,299	(10,879,516,204)	-80.8%
A2.2. sur le commerce extérieur (y/c autres droits et taxes perçus à l'entrée)	41,886,855,570	41,833,218,760	(53,636,810)	-0.1%
A2.3. sur produits pétroliers	6,888,898,052	4,698,734,793	(2,190,163,259)	-31.8%
A3. Autres recettes domestiques	13,303,092,148	5,685,695,212	(7,617,396,937)	-57.3%
B- Dépenses totales (B1+D1)	134,353,483,082	181,297,967,327	46,944,484,245	34.9%
B1. Dépenses courantes (B1.1.+B1.2.+B1.3.)	83,942,491,458	121,145,226,096	37,202,734,638	44.3%
B1.1. Fonctionnement de l'Administration	80,831,975,753	116,377,891,993	35,545,916,240	44.0%
Salaires et traitements	41,997,956,754	47,516,281,910	5,518,325,155	13.1%
Biens et services (y/c autres dépenses publiques)	25,587,323,829	30,927,102,538	5,339,778,709	20.9%
Transferts et subventions	13,246,695,169	37,934,507,545	24,687,812,376	186.4%
B1.2. Intérêts	3,110,515,705	2,662,334,104	(448,181,602)	-14.4%
Dettes internes	1,541,423,820	914,756,827	(626,666,994)	-40.7%
Dettes externes	1,569,091,885	1,747,577,277	178,485,392	11.4%
B1.3. Dépenses exceptionnelles	-	2,105,000,000	2,105,000,000	0.0%
activités électorales	-	2,000,000,000	2,000,000,000	0.0%
Support aux partis politiques	-	105,000,000	105,000,000	0.0%
C-Solde primaire courant (hors intérêts s/dette) (A-B1.1)	18,337,472,769	(27,038,021,298)	(45,375,494,067)	-247.4%
D- Solde Budgétaire de base (A-B1 ou C-B1.2.)	15,226,957,063	(31,805,355,401)	(47,032,312,465)	-308.9%
D1. Dépenses en capital (D1.1+D1.2+D1.3)	50,410,991,624	60,152,741,230	9,741,749,606	19.3%
D1.1 Immobilisations	1,076,341,624	812,741,230	(263,600,394)	-24.5%
D1.2 Investissements publics (financement interne)	22,571,257,824	30,554,700,000	7,983,442,176	35.4%
Trésor Public	14,033,950,000	23,890,000,000	9,856,049,999	70.2%
Annulation dette FMI	5,103,560,854	2,569,252,757	(2,534,308,098)	-49.7%
Autres Financements	3,433,746,969	4,095,447,244	661,700,274	19.3%
D1.3 Investissements publics (financement externe)	26,763,392,176	28,785,300,000	2,021,907,824	7.6%
Sur Dons	21,952,216,136	19,110,550,000	(2,841,666,136)	-12.9%
Sur Emprunt	4,811,176,040	9,674,750,000	4,863,573,960	101.1%
y/c BANDES	4,811,176,040	-	(4,811,176,040)	-100.0%
TAIWAN	-	9,674,750,000	9,674,750,000	0.0%
E-Solde global (hors dons) (A-B)	(35,184,034,561)	(91,958,096,632)	(56,774,062,071)	161.4%
F-Dons (F1+F2)	29,856,466,136	37,069,658,982	7,213,192,847	24.2%
F1. Appui budgétaire global	7,904,250,000	17,959,108,982	10,054,858,982	127.2%
F2. Aide projets	21,952,216,136	19,110,550,000	(2,841,666,136)	-12.9%
G-Solde global incluant dons (E+F)	(5,327,568,425)	(54,888,437,650)	(49,560,869,224)	930.3%
H- Financement (H1+H2)	5,327,568,425	54,888,437,650	49,560,869,225	930.3%
H1. Financement externe net	(928,857,545)	2,231,838,685	3,160,696,229	-340.3%
H1.1. Tirages sur emprunt	4,811,176,040	9,674,750,000	4,863,573,960	101.1%
H1.2. Amortissement de la dette externe	(5,740,033,585)	(7,442,911,316)	(1,702,877,731)	29.7%
H2. Financement interne net	6,256,425,969	52,656,598,966	46,400,172,996	741.6%
H2.1. Bons du Trésor	3,268,601,479	25,771,020,323	22,502,418,844	688.4%
H2.2. Autres financements internes des projets	8,537,307,824	6,664,700,000	(1,872,607,823)	-21.9%
H2.3. Amortissement de la dette interne	(5,549,483,333)	(9,959,121,358)	(4,409,638,024)	79.5%
H2.4. Institution financière/emprunt BRH	-	30,180,000,000	30,180,000,000	0.0%
CAPACITE/BESOIN DE FINANCEMENT		0	0	

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020

4212 OFFICE DE LA PROTECTION DU CITOYEN

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
4212-1-12- DIRECTION GENERALE	109,310,886	-	109,310,886
TOTAL	109,310,886	-	109,310,886

Pondération des Crédits budgétaires de l'OPC 2018-2019 par section

DIRECTION GENERALE
100.00%Crédits budgétaires de l'OPC 2019-2020 par section
et par nature

DIRECTION GENERALE

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020

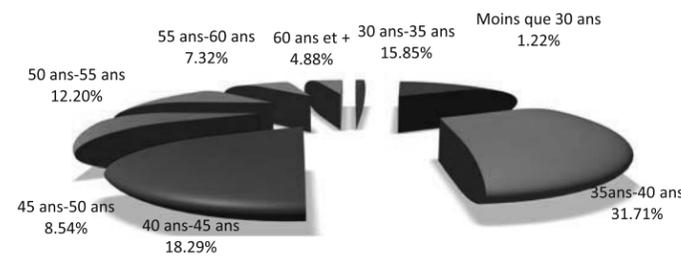
d) Situation des agents publics permanents au mois de mai 2020

o Effectif et masse salariale

Personnel Régulier (PR)						
	Effectif			Age Moyen	Masse Salariale	Salaire moyen
	Hommes	Femmes	Total			
Services internes	55	27	82	42	3,009,900	36,706

COMPOSITION DU PERSONNEL REGULIER DE L'OPC

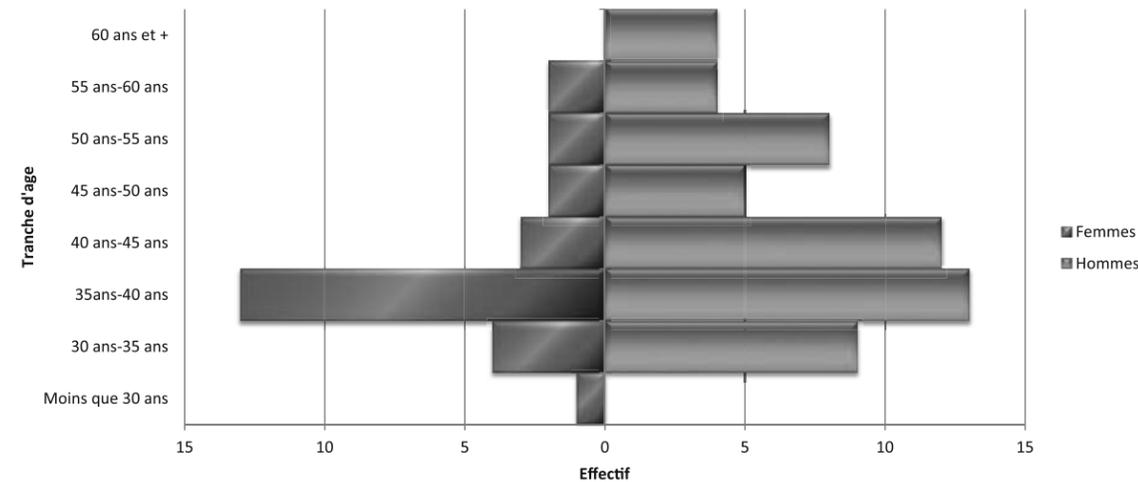
Répartition du personnel de l'OPC par tranche d'âge



Répartition du personnel de l'OPC par sexe



Répartition du personnel de l'OPC par tranche d'âge et par sexe



BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020

Tableau d'équilibre du Budget Général
Exercice 2019-2020

VOIES ET MOYENS	198,700,000,001	DEPENSES TOTALES	198,700,000,000
Ressources Domestiques	89,339,870,695	Dépenses courantes	121,145,226,096
Recettes Internes	66,412,012,232	Salaires et traitements	47,516,281,910
Recettes douanières	22,927,858,464	Biens et services (y/c autres dépenses publiques)	32,927,102,538
Autres ressources domestiques	0	Transferts et subventions	38,039,507,545
		Intérêts	2,662,334,104
Solde Budgétaire de base			-31,805,355,401
Dons	37,069,658,982	Dépenses de Capital	77,554,773,904
Appui budgétaire global	17,959,108,982	Immobilisations	812,741,230
Aide projets	19,110,550,000	Programmes et Projets	59,340,000,000
Financement	72,290,470,323	Trésor Public	23,890,000,000
Tirages sur emprunt	9,674,750,000	Annulation dette FMI	2,569,252,757
Bons du Trésor	25,771,020,323	Autres Financements	4,095,447,244
Autres financements internes des projets	6,664,700,000	Dons et emprunts	28,785,300,000
Emprunt BRH	30,180,000,000	Amortissement de la Dette	17,402,032,673

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020

DÉTAIL DES OPÉRATIONS

Article 29.- Les crédits du Budget de l'exercice fiscal 2019-2020 sont répartis par entité administrative et par titre de dépenses tel qu'indiqué dans le tableau ci-après:

CODE	INSTITUTION	Crédits de fonctionnement 19-20	Pond.	Crédits d'investissement 19-20	Pond.	Total des crédits 19-20	Pond.
TOTAL		139,360,000,000	100.0%	59,340,000,000	100.0%	198,700,000,000	100.0%
1	POUVOIR EXECUTIF	130,359,776,638	93.5%	57,977,633,846	97.7%	188,337,410,484	94.8%
11	SECTEUR ECONOMIQUE	12,464,279,711	8.9%	34,240,579,510	57.7%	46,704,859,221	23.5%
1111	MINISTERE DE LA PLANIFICATION ET DE LA COOPERATION EXTERNE	1,193,121,720	0.9%	1,723,003,050	2.9%	2,916,124,770	1.5%
TITRE I	Dépenses de Personnel	558,425,859	0.4%	-	0.0%	558,425,859	0.3%
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	218,891,436	0.2%	188,000,000	0.3%	406,891,436	0.2%
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	7,029,829	0.0%	79,999,081	0.1%	87,028,910	0.0%
TITRE IV	Dépenses de Transferts	188,420,254	0.1%	100,000,000	0.2%	288,420,254	0.1%
TITRE V	Service de la Dette Publique	-	0.0%	-	0.0%	-	0.0%
TITRE VI	Autres dépenses publiques	220,354,342	0.2%	1,355,003,969	2.3%	1,575,358,311	0.8%
TITRE VII	Opérations financières	-	0.0%	-	0.0%	-	0.0%
1112	MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES	6,383,965,489	4.6%	2,241,408,018	3.8%	8,625,373,506	4.3%
TITRE I	Dépenses de Personnel	3,694,683,724	2.7%	-	0.0%	3,694,683,724	1.9%
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	1,725,169,499	1.2%	-	0.0%	1,725,169,499	0.9%
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	142,206,531	0.1%	1,315,711,514	2.2%	1,457,918,045	0.7%
TITRE IV	Dépenses de Transferts	300,000	0.0%	-	0.0%	300,000	0.0%
TITRE VI	Autres dépenses publiques	821,605,735	0.6%	925,696,504	1.6%	1,747,302,239	0.9%
1113	MINIS. DE L'AGRICULTURE, RESSOURCES NATURELLES/DEVELOP/RURAL	1,566,920,386	1.1%	5,196,365,381	8.8%	6,763,285,767	3.4%
TITRE I	Dépenses de Personnel	971,636,275	0.7%	-	0.0%	971,636,275	0.5%
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	197,875,890	0.1%	-	0.0%	197,875,890	0.1%
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	6,293,809	0.0%	566,326,997	1.0%	572,620,806	0.3%
TITRE IV	Dépenses de Transferts	-	0.0%	100,000,000	0.2%	100,000,000	0.1%
TITRE VI	Autres dépenses publiques	391,114,411	0.3%	4,530,038,385	7.6%	4,921,152,796	2.5%
1114	MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	1,403,665,873	1.0%	24,646,275,109	41.5%	26,049,940,982	13.1%
TITRE I	Dépenses de Personnel	1,098,311,671	0.8%	-	0.0%	1,098,311,671	0.6%
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	266,192,797	0.2%	10,000,001	0.0%	276,192,798	0.1%
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	9,381,404	0.0%	17,671,051,829	29.8%	17,680,433,233	8.9%
TITRE IV	Dépenses de Transferts	-	0.0%	-	0.0%	-	0.0%
TITRE VI	Autres dépenses publiques	29,780,000	0.0%	6,965,223,279	11.7%	6,995,003,279	3.5%
1115	MINISTERE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE	617,416,002	0.4%	123,757,039	0.2%	741,173,042	0.4%
TITRE I	Dépenses de Personnel	456,109,343	0.3%	-	0.0%	456,109,343	0.2%
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	139,312,719	0.1%	11,000,000	0.0%	150,312,719	0.1%
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	6,547,593	0.0%	36,855,339	0.1%	43,402,932	0.0%
TITRE IV	Dépenses de Transferts	-	0.0%	60,901,701	0.1%	60,901,701	0.0%
TITRE VI	Autres dépenses publiques	15,446,347	0.0%	15,000,000	0.0%	30,446,347	0.0%
1116	MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT	1,089,607,482	0.8%	162,520,912	0.3%	1,252,128,395	0.6%
TITRE I	Dépenses de Personnel	763,165,301	0.5%	-	0.0%	763,165,301	0.4%
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	258,000,258	0.2%	84,244,412	0.1%	342,244,670	0.2%
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	26,070,585	0.0%	60,276,500	0.1%	86,347,085	0.0%
TITRE IV	Dépenses de Transferts	285,000	0.0%	-	0.0%	285,000	0.0%
TITRE VI	Autres dépenses publiques	42,086,339	0.0%	18,000,000	0.0%	60,086,339	0.0%
1117	MINISTERE DU TOURISME	209,582,759	0.2%	147,250,000	0.2%	356,832,759	0.2%
TITRE I	Dépenses de Personnel	146,336,352	0.1%	-	0.0%	146,336,352	0.1%
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	39,134,896	0.0%	4,600,000	0.0%	43,734,896	0.0%
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	2,746,351	0.0%	142,650,000	0.2%	145,396,351	0.1%
TITRE IV	Dépenses de Transferts	-	0.0%	-	0.0%	-	0.0%
TITRE VI	Autres dépenses publiques	21,365,160	0.0%	-	0.0%	21,365,160	0.0%
12	SECTEUR POLITIQUE	26,134,001,641	18.8%	1,342,823,869	2.3%	27,476,825,509	13.8%
1211	MINISTERE DE LA JUSTICE	13,482,366,824	9.7%	54,260,092	0.1%	13,536,626,916	6.8%
TITRE I	Dépenses de Personnel	10,808,373,983	7.8%	-	0.0%	10,808,373,983	5.4%
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	2,116,113,524	1.5%	-	0.0%	2,116,113,524	1.1%
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	69,916,625	0.1%	4,260,092	0.0%	74,176,717	0.0%
TITRE IV	Dépenses de Transferts	28,850,320	0.0%	-	0.0%	28,850,320	0.0%
TITRE V	Service de la Dette Publique	-	0.0%	-	0.0%	-	0.0%
TITRE VI	Autres dépenses publiques	459,112,371	0.3%	50,000,000	0.1%	509,112,371	0.3%
1212	MINISTERE DES HAÏTIENS VIVANT A L'ETRANGER	113,633,961	0.1%	-	0.0%	113,633,961	0.1%
TITRE I	Dépenses de Personnel	75,539,763	0.1%	-	0.0%	75,539,763	0.0%
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	28,340,772	0.0%	-	0.0%	28,340,772	0.0%
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	8,453,425	0.0%	-	0.0%	8,453,425	0.0%
TITRE IV	Dépenses de Transferts	-	0.0%	-	0.0%	-	0.0%
TITRE VI	Autres dépenses publiques	1,300,000	0.0%	-	0.0%	1,300,000	0.0%
1213	MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES	5,742,614,611	4.1%	-	0.0%	5,742,614,611	2.9%
TITRE I	Dépenses de Personnel	350,111,521	0.3%	-	0.0%	350,111,521	0.2%
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	141,450,693	0.1%	-	0.0%	141,450,693	0.1%
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	8,357,504	0.0%	-	0.0%	8,357,504	0.0%

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020

4212.- OFFICE DE LA PROTECTION DU CITOYEN

a) *Cadre légal, Mission et Attribution*

L'Office de la Protection du Citoyen est régi par le décret du 17 juillet 2012. Sa principale mission et attribution est de protéger tout individu contre toutes formes d'abus et d'erreurs, volontaires ou non de l'Administration Publique et des institutions Autonomes.

b) *Structure Organisationnelle*

L'Office de la Protection du Citoyen comprend :

- Le Bureau du Protecteur
- Une (1) Direction des Affaires Administratives
- Une (1) Direction Technique

c) *Objectifs pour l'année fiscale 2019-2020*

- Rapprocher l'Office de la Protection du Citoyen auprès de l'ensemble des catégories sociales de la population haïtienne ;
- Développer la sensibilisation aux droits et devoirs pour une citoyenneté consciente.

**OFFICE DE PROTECTION
DU CITOYEN**

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020

CODE	INSTITUTION	Crédits de fonctionnement 19-20	Pond.	Crédits d'investissement 19-20	Pond.	Total des crédits 19-20	Pond.
TOTAL		139,360,000,000	100.0%	59,340,000,000	100.0%	198,700,000,000	100.0%
TITRE IV	Dépenses de Transferts	-	0.0%	-	0.0%	-	0.0%
TITRE V	Service de la Dette Publique	-	0.0%	-	0.0%	-	0.0%
TITRE VI	Autres dépenses publiques	5,242,694,893	3.8%	-	0.0%	5,242,694,893	2.6%
1214	LA PRESIDENCE	1,807,126,745	1.3%	-	0.0%	1,807,126,745	0.9%
TITRE I	Dépenses de Personnel	641,198,083	0.5%	-	0.0%	641,198,083	0.3%
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	537,084,065	0.4%	-	0.0%	537,084,065	0.3%
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	28,481,345	0.0%	-	0.0%	28,481,345	0.0%
TITRE IV	Dépenses de Transferts	7,537,593	0.0%	-	0.0%	7,537,593	0.0%
TITRE VI	Autres dépenses publiques	592,825,660	0.4%	-	0.0%	592,825,660	0.3%
1215	LA PRIMATURE	1,977,427,724	1.4%	81,475,429	0.1%	2,058,903,153	1.0%
TITRE I	Dépenses de Personnel	754,695,041	0.5%	1,500,000	0.0%	756,195,041	0.4%
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	390,064,461	0.3%	1,700,000	0.0%	391,764,461	0.2%
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	59,649,419	0.0%	-	0.0%	59,649,419	0.0%
TITRE IV	Dépenses de Transferts	45,733,468	0.0%	-	0.0%	45,733,468	0.0%
TITRE VI	Autres dépenses publiques	727,285,335	0.5%	78,275,429	0.1%	805,560,764	0.4%
1216	MINISTERE DE L'INTERIEUR & DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	2,084,529,661	1.5%	1,135,688,350	1.9%	3,220,218,012	1.6%
TITRE I	Dépenses de Personnel	1,122,647,055	0.8%	-	0.0%	1,122,647,055	0.6%
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	355,916,705	0.3%	80,000,000	0.1%	435,916,705	0.2%
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	51,449,400	0.0%	975,688,350	1.6%	1,027,137,750	0.5%
TITRE IV	Dépenses de Transferts	24,754,509	0.0%	10,000,000	0.0%	34,754,509	0.0%
TITRE VI	Autres dépenses publiques	529,761,992	0.4%	70,000,000	0.1%	599,761,992	0.3%
1217	MINISTERE DE LA DEFENSE	926,302,115	0.7%	71,399,997	0.1%	997,702,112	0.5%
TITRE I	Dépenses de Personnel	343,893,672	0.2%	-	0.0%	343,893,672	0.2%
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	148,982,373	0.1%	-	0.0%	148,982,373	0.1%
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	62,514,685	0.0%	71,399,997	0.1%	133,914,681	0.1%
TITRE IV	Dépenses de Transferts	21,801,500	0.0%	-	0.0%	21,801,500	0.0%
TITRE VI	Autres dépenses publiques	349,109,885	0.3%	-	0.0%	349,109,885	0.2%
13	SECTEUR SOCIAL	21,198,297,757	15.2%	22,327,230,468	37.6%	43,525,528,225	21.9%
1311	MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT A FORM. PROFESS.	13,962,338,655	10.0%	4,639,516,788	7.8%	18,601,855,443	9.4%
TITRE I	Dépenses de Personnel	11,935,706,742	8.6%	-	0.0%	11,935,706,742	6.0%
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	1,264,983,105	0.9%	101,000,000	0.2%	1,365,983,105	0.7%
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	36,611,587	0.0%	428,123,053	0.7%	464,734,640	0.2%
TITRE IV	Dépenses de Transferts	26,573,675	0.0%	1,000,000,000	1.7%	1,026,573,675	0.5%
TITRE V	Service de la Dette Publique	-	0.0%	-	0.0%	-	0.0%
TITRE VI	Autres dépenses publiques	698,463,546	0.5%	3,110,393,735	5.2%	3,808,857,281	1.9%
1312	MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES	1,098,582,949	0.8%	1,266,286,285	2.1%	2,364,869,234	1.2%
TITRE I	Dépenses de Personnel	860,536,986	0.6%	-	0.0%	860,536,986	0.4%
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	188,774,586	0.1%	-	0.0%	188,774,586	0.1%
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	6,300,000	0.0%	55,000,000	0.1%	61,300,000	0.0%
TITRE IV	Dépenses de Transferts	-	0.0%	1,211,286,285	2.0%	1,211,286,285	0.6%
TITRE VI	Autres dépenses publiques	42,971,377	0.0%	-	0.0%	42,971,377	0.0%
1313	MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION	5,247,433,881	3.8%	16,411,427,395	27.7%	21,658,861,276	10.9%
TITRE I	Dépenses de Personnel	4,381,069,276	3.1%	-	0.0%	4,381,069,276	2.2%
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	610,042,343	0.4%	5,562,180	0.0%	615,604,523	0.3%
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	69,294,431	0.0%	16,370,865,215	27.6%	16,440,159,646	8.3%
TITRE IV	Dépenses de Transferts	-	0.0%	-	0.0%	-	0.0%
TITRE VI	Autres dépenses publiques	187,027,830	0.1%	35,000,000	0.1%	222,027,830	0.1%
1314	MINISTERE A LA CONDITION FEMININE	193,212,636	0.1%	10,000,000	0.0%	203,212,636	0.1%
TITRE I	Dépenses de Personnel	142,449,105	0.1%	-	0.0%	142,449,105	0.1%
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	34,077,294	0.0%	10,000,000	0.0%	44,077,294	0.0%
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	2,398,627	0.0%	-	0.0%	2,398,627	0.0%
TITRE IV	Dépenses de Transferts	-	0.0%	-	0.0%	-	0.0%
TITRE VI	Autres dépenses publiques	14,287,610	0.0%	-	0.0%	14,287,610	0.0%
1315	MINISTERE DE LA JEUNESSE DES SPORTS ET DE L'EDUCATION A LA CITOYENNETE	696,729,636	0.5%	-	0.0%	696,729,636	0.4%
TITRE I	Dépenses de Personnel	392,356,286	0.3%	-	0.0%	392,356,286	0.2%
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	192,351,850	0.1%	-	0.0%	192,351,850	0.1%
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	7,200,500	0.0%	-	0.0%	7,200,500	0.0%
TITRE IV	Dépenses de Transferts	-	0.0%	-	0.0%	-	0.0%
TITRE VI	Autres dépenses publiques	104,821,000	0.1%	-	0.0%	104,821,000	0.1%
14	SECTEUR CULTUREL	1,841,389,550	1.3%	67,000,000	0.1%	1,908,389,550	1.0%
1411	MINISTERE DES CULTES	219,559,031	0.2%	-	0.0%	219,559,031	0.1%
TITRE I	Dépenses de Personnel	113,743,484	0.1%	-	0.0%	113,743,484	0.1%
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	22,840,371	0.0%	-	0.0%	22,840,371	0.0%

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020

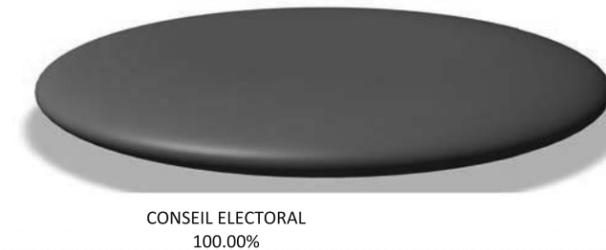
CODE	INSTITUTION	Crédits de fonctionnement 19-20	Pond.	Crédits d'investissement 19-20	Pond.	Total des crédits 19-20	Pond.
TOTAL		139,360,000,000	100.0%	59,340,000,000	100.0%	198,700,000,000	100.0%
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	8,676,176	0.0%	-	0.0%	8,676,176	0.0%
TITRE IV	Dépenses de Transferts	70,255,050	0.1%	-	0.0%	70,255,050	0.0%
TITRE VI	Autres dépenses publiques	4,043,950	0.0%	-	0.0%	4,043,950	0.0%
1412	MINISTÈRE DE LA CULTURE	1,296,026,786	0.9%	31,000,000	0.1%	1,327,026,786	0.7%
TITRE I	Dépenses de Personnel	543,842,129	0.4%	-	0.0%	543,842,129	0.3%
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	560,665,961	0.4%	-	0.0%	560,665,961	0.3%
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	17,470,763	0.0%	31,000,000	0.1%	48,470,763	0.0%
TITRE IV	Dépenses de Transferts	12,888,120	0.0%	-	0.0%	12,888,120	0.0%
TITRE VI	Autres dépenses publiques	161,159,814	0.1%	-	0.0%	161,159,814	0.1%
1413	MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION	325,803,734	0.2%	36,000,000	0.1%	361,803,734	0.2%
TITRE I	Dépenses de Personnel	221,288,392	0.2%	-	0.0%	221,288,392	0.1%
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	76,108,298	0.1%	26,000,000	0.0%	102,108,298	0.1%
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	3,000,000	0.0%	5,000,000	0.0%	8,000,000	0.0%
TITRE IV	Dépenses de Transferts	-	0.0%	-	0.0%	-	0.0%
TITRE VI	Autres dépenses publiques	25,407,044	0.0%	5,000,000	0.0%	30,407,044	0.0%
15	AUTRES ADMINISTRATIONS	68,721,807,978	49.3%	-	0.0%	68,721,807,978	34.6%
1511	INTERVENTIONS PUBLIQUES	22,959,241,201	16.5%	-	0.0%	22,959,241,201	11.6%
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	32,718,904	0.0%	-	0.0%	32,718,904	0.0%
TITRE IV	Dépenses de Transferts	11,642,254,056	8.4%	-	0.0%	11,642,254,056	5.9%
TITRE VI	Autres dépenses publiques	11,284,268,241	8.1%	-	0.0%	11,284,268,241	5.7%
TITRE VII	Opérations financières	-	0.0%	-	0.0%	-	0.0%
1512	DETTE PUBLIQUE	20,064,366,777	14.4%	-	0.0%	20,064,366,777	10.1%
TITRE V	Service de la Dette Publique	20,064,366,777	14.4%	-	0.0%	20,064,366,777	10.1%
1513	DOTATIONS SPECIALES SUBVENTION AU SECTEUR DE L'ENERGIE	25,698,200,000	18.4%	-	0.0%	25,698,200,000	12.9%
TITRE IV	Dépenses de Transferts	25,698,200,000	18.4%	-	0.0%	25,698,200,000	12.9%
2	POUVOIR LEGISLATIF	4,789,003,637	3.4%	1,326,404,296	2.2%	6,115,407,933	3.1%
22	SECTEUR POLITIQUE	4,789,003,637	3.4%	1,326,404,296	2.2%	6,115,407,933	3.1%
2211	SENAT DE LA REPUBLIQUE	1,670,427,589	1.2%	1,326,404,296	2.2%	2,996,831,886	1.5%
TITRE I	Dépenses de Personnel	1,262,908,428	0.9%	-	0.0%	1,262,908,428	0.6%
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	215,509,669	0.2%	-	0.0%	215,509,669	0.1%
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	76,921,974	0.1%	1,326,404,296	2.2%	1,403,326,270	0.7%
TITRE IV	Dépenses de Transferts	84,750,000	0.1%	-	0.0%	84,750,000	0.0%
TITRE VI	Autres dépenses publiques	30,337,519	0.0%	-	0.0%	30,337,519	0.0%
2212	CHAMBRE DES DEPUTES	3,118,576,048	2.2%	-	0.0%	3,118,576,048	1.6%
TITRE I	Dépenses de Personnel	2,553,034,076	1.8%	-	0.0%	2,553,034,076	1.3%
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	471,478,083	0.3%	-	0.0%	471,478,083	0.2%
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	11,534,889	0.0%	-	0.0%	11,534,889	0.0%
TITRE IV	Dépenses de Transferts	79,654,000	0.1%	-	0.0%	79,654,000	0.0%
TITRE VI	Autres dépenses publiques	2,875,000	0.0%	-	0.0%	2,875,000	0.0%
3	POUVOIR JUDICIAIRE	1,575,010,081	1.1%	-	0.0%	1,575,010,081	0.8%
32	SECTEUR POLITIQUE	1,575,010,081	1.1%	-	0.0%	1,575,010,081	0.8%
3211	CONSEIL SUPERIEUR DU POUVOIR JUDICIAIRE	1,575,010,081	1.1%	-	0.0%	1,575,010,081	0.8%
TITRE I	Dépenses de Personnel	1,245,259,051	0.9%	-	0.0%	1,245,259,051	0.6%
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	181,565,294	0.1%	-	0.0%	181,565,294	0.1%
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	33,058,737	0.0%	-	0.0%	33,058,737	0.0%
TITRE IV	Dépenses de Transferts	2,250,000	0.0%	-	0.0%	2,250,000	0.0%
TITRE VI	Autres dépenses publiques	112,876,999	0.1%	-	0.0%	112,876,999	0.1%
4	ORGANISMES INDEPENDANTS	2,636,209,644	1.9%	35,961,858	0.1%	2,672,171,502	1.3%
41	SECTEUR ECONOMIQUE	736,321,797	0.5%	21,832,458	0.0%	758,154,255	0.4%
4111	COUR SUPERIEURE DES COMPTES ET DU CONTENTIEUX	736,321,797	0.5%	21,832,458	0.0%	758,154,255	0.4%
TITRE I	Dépenses de Personnel	438,371,820	0.3%	-	0.0%	438,371,820	0.2%
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	73,611,908	0.1%	-	0.0%	73,611,908	0.0%
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	10,238,444	0.0%	21,832,458	0.0%	32,070,902	0.0%
TITRE IV	Dépenses de Transferts	-	0.0%	-	0.0%	-	0.0%
TITRE VI	Autres dépenses publiques	214,099,625	0.2%	-	0.0%	214,099,625	0.1%
42	SECTEUR POLITIQUE	608,005,855	0.4%	-	0.0%	608,005,855	0.3%
4211	CONSEIL ELECTORAL	498,694,969	0.4%	-	0.0%	498,694,969	0.3%
TITRE I	Dépenses de Personnel	437,249,609	0.3%	-	0.0%	437,249,609	0.2%
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	38,495,808	0.0%	-	0.0%	38,495,808	0.0%
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	2,199,552	0.0%	-	0.0%	2,199,552	0.0%
TITRE IV	Dépenses de Transferts	-	0.0%	-	0.0%	-	0.0%
TITRE VI	Autres dépenses publiques	20,750,000	0.0%	-	0.0%	20,750,000	0.0%
4212	OFFICE DE PROTECTION DU CITOYEN	109,310,886	0.1%	-	0.0%	109,310,886	0.1%
TITRE I	Dépenses de Personnel	86,255,912	0.1%	-	0.0%	86,255,912	0.0%
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	17,036,833	0.0%	-	0.0%	17,036,833	0.0%

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020

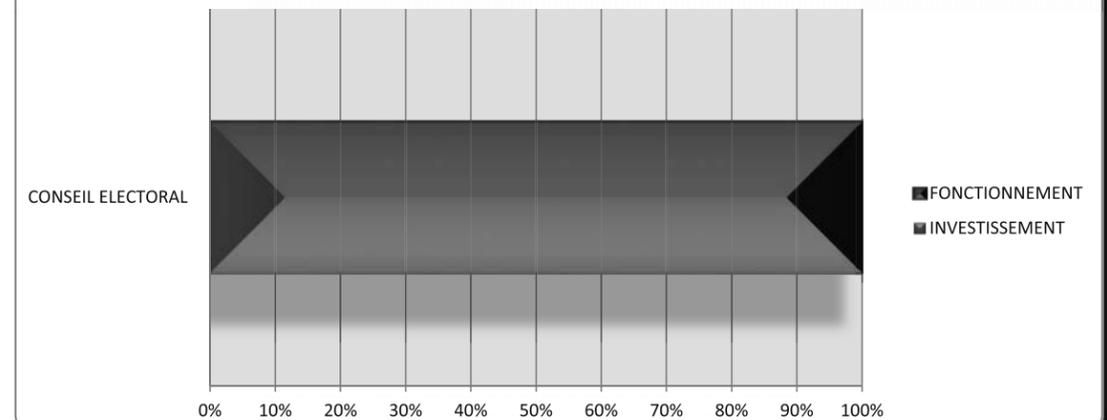
4211 CONSEIL ELECTORAL

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
4211-1-11- CONSEIL ELECTORAL	498,694,969	-	498,694,969
TOTAL	498,694,969	-	498,694,969

Pondération des crédits budgétaires du CE 2019-2020 par section



Crédits budgétaires 2019-2020 du CE par section et par nature



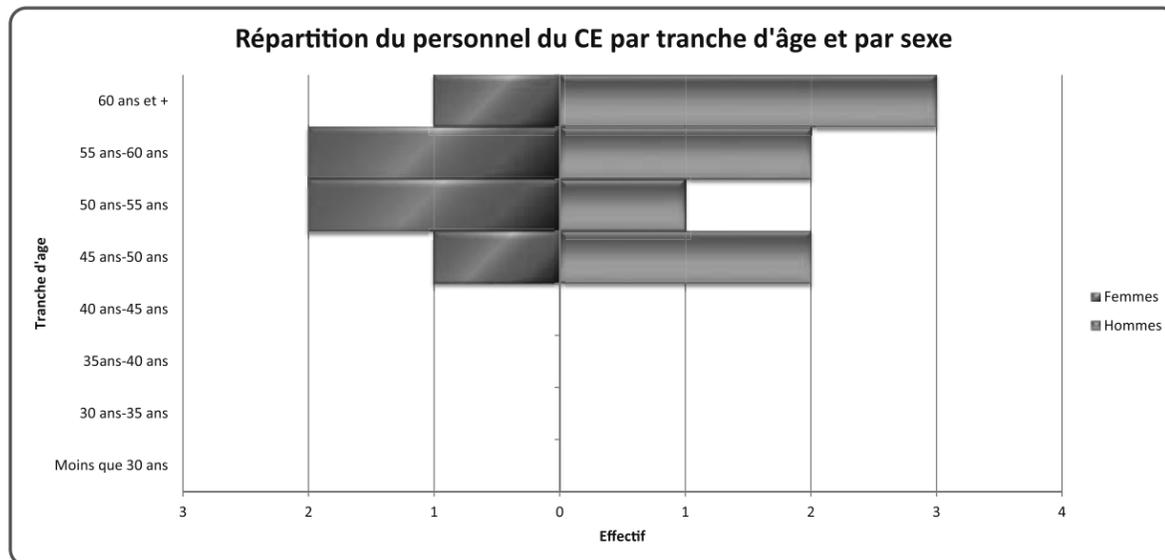
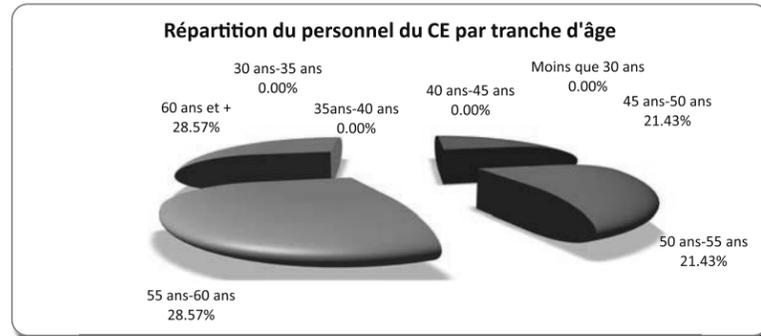
BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020

d) Situation des agents publics permanents au mois de mai 2020

o Effectif et masse salariale

Personnel Régulier (PR)						
	Effectif			Age Moyen	Masse Salariale	Salaire moyen
	Hommes	Femmes	Total			
Services internes	8	7	15	55	2,346,200	156,413

COMPOSITION DU PERSONNEL REGULIER DU CE



BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020

CODE	INSTITUTION	Crédits de fonctionnement 19-20	Pond.	Crédits d'investissement 19-20	Pond.	Total des crédits 19-20	Pond.
TOTAL		139,360,000,000	100.0%	59,340,000,000	100.0%	198,700,000,000	100.0%
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	6,018,142	0.0%	-	0.0%	6,018,142	0.0%
TITRE IV	Dépenses de Transferts	-	0.0%	-	0.0%	-	0.0%
TITRE VI	Autres dépenses publiques	-	0.0%	-	0.0%	-	0.0%
43	SECTEUR SOCIAL	1,262,180,665	0.9%	14,129,400	0.0%	1,276,310,065	0.6%
4311	UNIVERSITE D'ETAT D'HAITI	1,262,180,665	0.9%	14,129,400	0.0%	1,276,310,065	0.6%
TITRE I	Dépenses de Personnel	1,099,817,343	0.8%	-	0.0%	1,099,817,343	0.6%
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	162,363,322	0.1%	-	0.0%	162,363,322	0.1%
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	-	0.0%	14,129,400	0.0%	14,129,400	0.0%
TITRE VI	Autres dépenses publiques	-	0.0%	-	0.0%	-	0.0%
44	SECTEUR CULTUREL	29,701,327	0.0%	-	0.0%	29,701,327	0.0%
4411	ACADEMIE DU CREOLE HAITIEN	29,701,327	0.0%	-	0.0%	29,701,327	0.0%
TITRE I	Dépenses de Personnel	17,265,627	0.0%	-	0.0%	17,265,627	0.0%
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	12,435,700	0.0%	-	0.0%	12,435,700	0.0%
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	-	0.0%	-	0.0%	-	0.0%
TITRE IV	Dépenses de Transferts	-	0.0%	-	0.0%	-	0.0%

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020

CODE INSTITUTION	Projection rectifiée fonctionnement 2017-2018 reconduite en 2019-2020	Projection initiale fonctionnement 2019-2020	Variation	Projection rectifiée investissement reconduite en 2019-2020	Projection initiale investissement 2019-2020	Variation	Projection rectifiée totale 2017-2018	Projection initiale totale 2019-2020	Variation
TOTAL	96.308.350.000	139.360.000.000	43.051.650.000	49.334.650.000	59.340.000.000	10.005.350.000	145.643.000.000	198.700.000.000	53.057.000.000
1 POUVOIR EXECUTIF	86.295.021.228	130.359.776.638	44.064.755.410	48.334.927.470	57.977.633.846	9.642.706.376	134.629.948.697	188.337.410.684	53.707.461.987
11 SECTEUR ECONOMIQUE	11.090.590.653	12.464.278.711	1.373.689.058	34.021.473.749	34.240.579.510	219.105.761	45.172.054.402	46.704.859.221	1.592.804.819
111 MINISTERE DE LA PLANIFICATION ET DE LA COOPERATION EXTERNE	1.114.314.104	1.193.121.720	78.807.616	7.921.123.200	1.723.003.050	(6.198.120.150)	9.035.437.304	2.916.124.770	(6.119.312.534)
1111-1 SERVICES INTERNES	1.114.314.104	1.193.121.720	78.807.616	7.921.123.200	1.723.003.050	(6.198.120.150)	9.035.437.304	2.916.124.770	(6.119.312.534)
1111-1-11- BUREAU DU MINISTRE	103.990.638	81.738.272	(22.252.366)	-	-	-	103.990.638	81.738.272	(22.252.366)
TITRE I Dépenses de Personnel	25.038.402	32.965.155	7.926.752	-	-	-	25.038.402	32.965.155	7.926.752
TITRE II Dépenses de Biens et Services	36.167.940	19.967.258	(16.200.683)	-	-	-	36.167.940	19.967.258	(16.200.683)
TITRE III Dépenses d'Immobilisations	2.500.000	2.556.018	56.018	-	-	-	2.500.000	2.556.018	56.018
TITRE IV Dépenses de Transferts	1.099.300	-	(1.099.300)	-	-	-	1.099.300	-	(1.099.300)
TITRE V Service de la Dette Publique	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE VI Autres dépenses publiques	39.184.996	26.249.842	(12.935.154)	-	-	-	39.184.996	26.249.842	(12.935.154)
TITRE VII Opérations financières	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1111-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	833.122.187	914.891.824	81.769.637	7.826.021.632	1.640.861.591	(6.185.160.041)	6.659.143.819	2.555.753.414	(6.103.390.404)
TITRE I Dépenses de Personnel	392.061.678	393.466.927	1.405.249	-	-	-	392.061.678	393.466.927	1.405.249
TITRE II Dépenses de Biens et Services	118.746.993	134.426.332	15.679.339	2.021.000.000	188.000.000	(1.833.000.000)	2.139.746.993	322.426.332	(1.817.320.661)
TITRE III Dépenses d'Immobilisations	8.313.524	4.473.811	(3.839.713)	3.559.193.758	35.000.000	(3.524.193.758)	3.567.507.281	39.473.811	(3.528.033.470)
TITRE IV Dépenses de Transferts	167.999.992	188.420.254	20.420.262	-	-	-	167.999.992	188.420.254	20.420.262
TITRE V Service de la Dette Publique	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE VI Autres dépenses publiques	146.000.000	194.104.500	48.104.500	2.245.827.874	1.317.861.591	(927.966.283)	2.391.827.874	1.511.966.091	(879.861.783)
1111-1-13- CENTRE DE TECHNI. DE PLANIF. ET D'ECONOMIE APPLIQUEE (COTPEA)	71.433.445	87.500.679	16.067.234	15.000.000	10.000.000	(5.000.000)	86.433.445	97.500.679	11.067.234
TITRE I Dépenses de Personnel	40.065.573	54.241.593	14.176.021	-	-	-	40.065.573	54.241.593	14.176.021
TITRE II Dépenses de Biens et Services	31.367.872	33.259.086	1.891.214	10.000.000	10.000.000	-	31.367.872	33.259.086	1.891.214
TITRE III Dépenses d'Immobilisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE V Service de la Dette Publique	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE VI Autres dépenses publiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1111-1-14- CONSEIL NATIONAL DES COOPERATIVES (CNC)	30.821.789	29.799.041	(1.022.748)	19.001.569	15.500.000	(3.501.569)	49.823.358	45.299.041	(4.524.317)
TITRE I Dépenses de Personnel	20.036.352	19.101.810	(934.542)	-	-	-	20.036.352	19.101.810	(934.542)
TITRE II Dépenses de Biens et Services	10.785.437	10.697.231	(88.206)	-	-	-	10.785.437	10.697.231	(88.206)
TITRE III Dépenses d'Immobilisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE V Service de la Dette Publique	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE VI Autres dépenses publiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1111-1-15- CENTRE NTL DE L'INFORM. GEO SPAT.	74.946.044	79.191.904	4.245.860	61.100.000	56.641.460	(4.458.540)	136.046.044	135.833.363	(212.681)
TITRE I Dépenses de Personnel	54.411.940	58.650.373	4.238.433	-	-	-	54.411.940	58.650.373	4.238.433
TITRE II Dépenses de Biens et Services	20.534.104	20.541.530	7.426	-	-	-	20.534.104	20.541.530	7.426
TITRE III Dépenses d'Immobilisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE V Service de la Dette Publique	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE VI Autres dépenses publiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1112 MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES	5.762.737.277	6.383.965.489	621.228.212	4.526.404.922	2.241.408.018	(2.287.996.905)	10.292.142.200	8.625.373.506	(1.666.768.693)
11121 SERVICES INTERNES	1.568.353.899	1.750.389.120	182.035.220	4.760.724.223	1.926.716.328	(2.834.007.895)	5.729.078.122	3.677.105.448	(2.051.972.674)
TITRE I Dépenses de Personnel	74.076.331	36.243.750	(37.832.581)	-	-	-	74.076.331	36.243.750	(37.832.581)
TITRE II Dépenses de Biens et Services	34.213.151	12.035.714	(22.177.438)	-	-	-	34.213.151	12.035.714	(22.177.438)
TITRE III Dépenses d'Immobilisations	22.828.147	13.343.562	(9.484.586)	-	-	-	22.828.147	13.343.562	(9.484.586)
TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE V Service de la Dette Publique	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1112-1-11- BUREAU DU MINISTRE	17.035.032	10.864.475	(6.170.557)	-	-	-	17.035.032	10.864.475	(6.170.557)
TITRE I Dépenses de Personnel	516.164.288	804.506.597	288.342.309	-	-	-	516.164.288	804.506.597	288.342.309
TITRE II Dépenses de Biens et Services	180.719.604	141.832.492	(38.887.112)	-	-	-	180.719.604	141.832.492	(38.887.112)
TITRE III Dépenses d'Immobilisations	27.888.149	19.290.320	(8.597.829)	-	-	-	27.888.149	19.290.320	(8.597.829)
TITRE IV Dépenses de Transferts	538.000	160.000	(378.000)	-	-	-	538.000	160.000	(378.000)
TITRE V Service de la Dette Publique	-	-	-	-	-	-	-	-	-

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020

4211.- CONSEIL ELECTORAL

a) Cadre légal, Mission et Attributions

Le Conseil Electoral est régi par l'arrêté du 12 octobre 2005. Ses principales mission et attributions sont :

- Elaborer le projet de loi électorale qui sera soumis à l'exécutif pour les suites nécessaires ;
- Respecter, faire respecter et faire appliquer le Décret électorale, la Constitution et les Lois de la République en matière électorale;
- Préparer les dossiers des contrevenants pour les déférer par-devant le Tribunal compétent;
- Assurer la tenue à jour des listes électorales ;
- Entreprendre ou encourager toute initiative susceptible d'éduquer le peuple en matière électorale ;
- Procéder à l'identification et au recensement des électeurs;
- Organiser des élections ;
- Organiser les Tribunaux Electoraux (Bureau du Contentieux Electoral Communal (BCEC), Bureau du Contentieux Electoral Départemental (BCED), Bureau du Contentieux Electoral National (BCEN) pour connaître les cas de contestation soulevés à l'occasion des élections) ;
- Entreprendre et encourager toute initiative susceptible d'éduquer le peuple haïtien en matière électorale ;
- Préparer les dossiers des contrevenants pour les déférer par devant le tribunal compétent ;
- Déterminer et acquérir l'équipement nécessaire à l'exécution des opérations électorales ;
- Veiller à l'entretien et à la conservation des biens meubles et immeubles de l'Institution;
- Tenir les archives du processus électorale.

b) Structure organisationnelle

Le Conseil Electoral comprend :

- Le Bureau de Conseil
- Le Conseil d'Administration
- La Direction Générale assistée de la Direction Administrative et de trois (3) Directions Techniques.

c) Objectifs pour l'année fiscale 2019-2020

- Assurer la mise en place des dispositifs pour la réalisation des prochaines élections ;
- Améliorer la performance du Conseil Electoral (CE) à travers le renforcement des capacités opérationnelles de ses structures déconcentrées.

CONSEIL ÉLECTORAL

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020

CODE	INSTITUTION	Projection fonctionnement 2017-2018 reconduite en 2019-2020	Projection initiale fonctionnement 2019-2020	Variation	Projection Investissement reconduite en 2019-2020	Projection initiale Investissement 2019-2020	Variation	Projection rectifiées totale 2017-2018	Projection totale 2019-2020	Variation
	TOTAL	96.308.350,000	139.360.000,000	43.051.650,000	49.334.650,000	59.340.000,000	10.006.350,000	145.643.000,000	198.700.000,000	53.057.000,000
	TITRE VI Autres dépenses publiques	412.768,635	401.225,083	(11.543,552)	1.777.705,680	611.004,814	(1.166.700,866)	2.190.474,315	1.012.229,897	(1.178.244,418)
	1112-1-19- FAES	100.000,000	94.071,347	(5.928,653)	-	-	-	100.000,000	94.071,347	(5.928,653)
	TITRE I Dépenses de Personnel	39.000,000	36.908,947	(2.091,053)	-	-	-	39.000,000	36.908,947	(2.091,053)
	TITRE II Dépenses de Biens et Services	61.000,000	57.162,500	(3.837,500)	-	-	-	61.000,000	57.162,500	(3.837,500)
	TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	1112-1-21- UNITE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	184.198,893	184.329,012	130,119	-	-	-	184.198,893	184.329,012	130,119
	TITRE I Dépenses de Personnel	105.839,225	105.839,225	(0)	-	-	-	105.839,225	105.839,225	-
	TITRE II Dépenses de Biens et Services	78.359,668	78.489,787	130,119	-	-	-	78.359,668	78.489,787	130,119
	TITRE III Dépenses d'Immobilisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	1112-1-22- ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION FINANCIERE	72.000,000	68.730,419	(3.269,581)	7.000,000	-	(7.000,000)	79.000,000	68.730,419	(10.269,581)
	TITRE I Dépenses de Personnel	32.516,012	30.863,932	(1.652,081)	-	-	-	32.516,012	30.863,932	(1.652,081)
	TITRE II Dépenses de Biens et Services	39.483,987	37.866,487	(1.617,500)	7.000,000	-	(7.000,000)	39.483,987	37.866,487	(1.617,500)
	TITRE III Dépenses d'Immobilisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TITRE V Service de la Dette Publique	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TITRE VI Autres dépenses publiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	1112-1-17- BUREAU DU SECRETAIRE D'ETAT AUX FINANCES	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TITRE I Dépenses de Personnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	1112-1-28- SUBVENTIONS D'EXPLOITATION AUX COMPTES SPECIAUX DU TRESOR ET BUDGETS ANNEXES	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	1112-2-13- INSTITUT HAÏTIEN DE STATISTIQUE ET D'INFORMATIQUE	4.194.383,378	4.633.576,369	439.192,991	368.680,699	314.691,689	(53.989,010)	4.563.064,077	4.946.268,058	383.203,981
	TITRE I Dépenses de Personnel	112.204,991	111.366,004	(838,986)	117.600,000	167.000,000	49.400,000	229.804,991	278.366,004	48.561,014
	TITRE II Dépenses de Biens et Services	98.960,460	98.965,414	4,954	-	-	-	98.960,460	98.965,414	4,954
	TITRE III Dépenses d'Immobilisations	11.910,531	11.877,345	(33,185)	-	-	-	11.910,531	11.877,345	(33,185)
	TITRE IV Dépenses de Transferts	1.124,000	523,245	(600,755)	-	-	-	1.124,000	523,245	(600,755)
	TITRE V Service de la Dette Publique	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TITRE VI Autres dépenses publiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	1112-2-14- DIRECTION GENERALE DU BUDGET	214.679,681	222.801,206	8.121,525	15.000,000	7.500,000	(7.500,000)	229.679,681	230.301,206	6.621,525
	TITRE I Dépenses de Personnel	121.319,606	129.264,246	7.944,640	-	-	-	121.319,606	129.264,246	7.944,640
	TITRE II Dépenses de Biens et Services	39.834,650	24.242,778	(15.592,072)	-	-	-	39.834,650	24.242,778	(15.592,072)
	TITRE III Dépenses d'Immobilisations	3.637,431	2.591,470	(1.045,962)	-	-	-	3.637,431	2.591,470	(1.045,962)
	TITRE IV Dépenses de Transferts	500,000	140,000	(360,000)	-	-	-	500,000	140,000	(360,000)
	TITRE V Service de la Dette Publique	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TITRE VI Autres dépenses publiques	49.387,794	66.562,412	17.174,618	15.000,000	7.500,000	(7.500,000)	64.387,794	74.062,412	9.674,618
	1112-2-15- DIRECTION GENERALE DES IMPOTS	1.739.998,862	1.967.570,958	227.572,096	47.207,104	25.000,000	(22.207,104)	1.787.205,966	1.992.570,958	205.364,992
	TITRE I Dépenses de Personnel	1.073.010,972	1.256,921,260	183.910,288	-	-	-	1.073.010,972	1.256,921,260	183.910,288
	TITRE II Dépenses de Biens et Services	309.168,706	571.149,548	261.980,842	-	-	-	309.168,706	571.149,548	261.980,842
	TITRE III Dépenses d'Immobilisations	44.419,184	42.165,100	(2.254,084)	-	-	-	44.419,184	42.165,100	(2.254,084)
	TITRE IV Dépenses de Transferts	400,000	-	(400,000)	-	-	-	400,000	-	(400,000)
	TITRE V Service de la Dette Publique	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TITRE VI Autres dépenses publiques	313.000,000	97.335,050	(215.664,950)	47.207,104	25.000,000	(22.207,104)	360.207,104	422.335,050	(62,127,946)
	1112-2-16- ADMINISTRATION GENERALE DES DOUANES	2.005.461,659	2.208.857,543	203.395,884	180.373,595	115.191,689	(65.181,906)	2.185.835,455	2.324.049,232	138.213,778
	TITRE I Dépenses de Personnel	998.773,306	1.164.876,509	166.103,503	-	-	-	998.773,306	1.164.876,509	166.103,503
	TITRE II Dépenses de Biens et Services	739.897,884	756.147,970	16.250,085	-	-	-	739.897,884	756.147,970	16.250,085
	TITRE III Dépenses d'Immobilisations	77.123,939	70.716,396	(6.407,542)	-	-	-	77.123,939	70.716,396	(6.407,542)
	TITRE IV Dépenses de Transferts	3.011,334	-	(3.011,334)	-	-	-	3.011,334	-	(3.011,334)
	TITRE V Service de la Dette Publique	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TITRE VI Autres dépenses publiques	186.655,566	217.116,568	30.460,972	180.373,595	115.191,689	(65.181,906)	367.028,992	332.308,057	(34.720,934)
	1112-2-25- INSPECTION GENERALE DES FINANCES	122.037,985	122.990,658	952,673	8.500,000	-	(8.500,000)	130.537,985	122.990,658	(7.547,327)
	TITRE I Dépenses de Personnel	54.500,836	54.501,279	443	-	-	-	54.500,836	54.501,279	443
	TITRE II Dépenses de Biens et Services	32.114,800	33.057,031	942,231	-	-	-	32.114,800	33.057,031	942,231

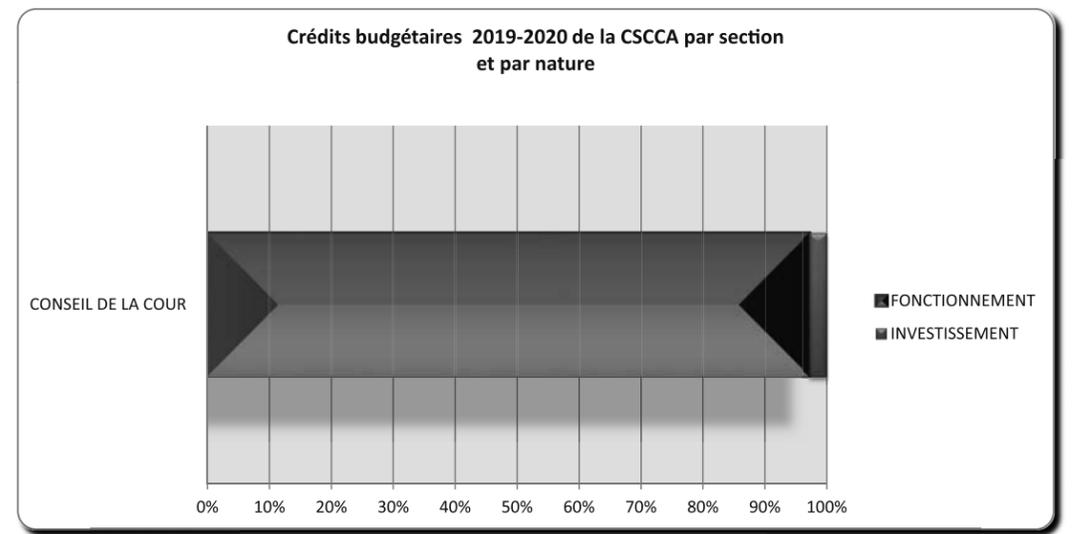
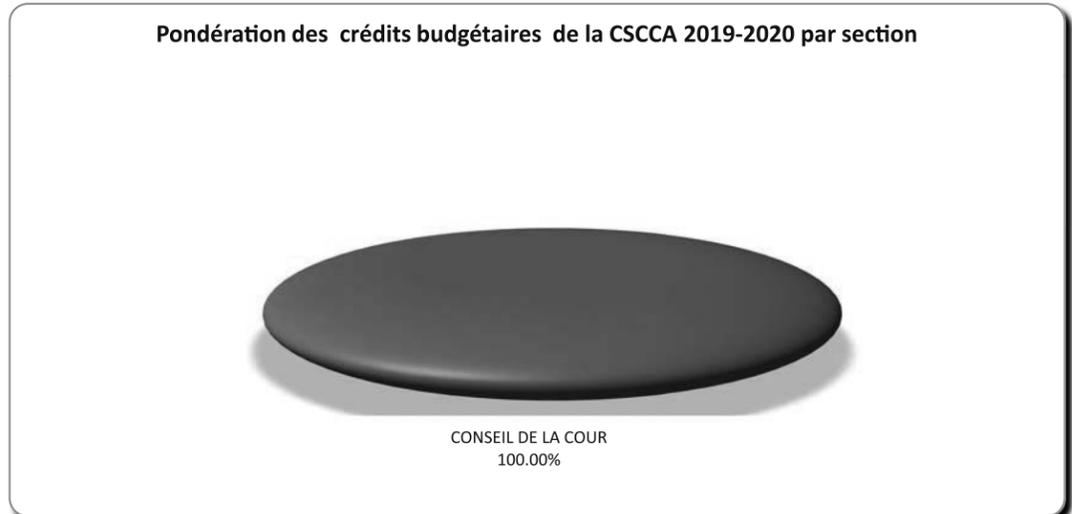
BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020

CODE INSTITUTION	Projection rectifiée fonctionnement 2017-2018 reconduite en 2019-2020	Variation	Projection rectifiée Investissement 2017-2018 reconduite en 2019-2020	Variation	Projection rectifiée totale 2017-2018	Variation	Projection initiale 2019-2020	Variation
TOTAL	96,308,350,000	43,051,650,000 (0)	49,334,650,000	10,005,350,000	145,643,000,000	10,005,350,000	198,700,000,000	53,057,000,000 (0)
TITRE III Dépenses d'immobilisations	6,920,000	-	-	-	6,920,000	-	6,920,000	-
TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE V Service de la Dette Publique	28,502,348	-	8,500,000	-	37,002,348	(8,500,000)	28,502,348	(8,500,000)
TITRE VI Autres dépenses publiques	1,550,176,572	16,743,813	7,403,650,953	(2,207,285,571)	8,953,827,525	(2,207,285,571)	6,763,285,767	(2,190,541,759)
1113 MINIS. DE L'AGRICULTURE, RESSOURCES NATURELLES/DEVELOP/RURAL	1,550,176,572	16,743,813	7,403,650,953	(2,207,285,571)	8,953,827,525	(2,207,285,571)	6,763,285,767	(2,190,541,759)
1113-1-11- BUREAU DU MINISTRE	139,804,879	19,186,849	7,403,650,953	-	139,804,879	-	158,991,728	19,186,849
TITRE I Dépenses de Personnel	67,794,354	26,680,801	-	-	67,794,354	-	94,465,155	26,680,801
TITRE II Dépenses de Biens et Services	1,562,742	(643,050)	-	-	1,562,742	-	919,693	(643,050)
TITRE III Dépenses d'immobilisations	17,680,160	(14,077,160)	-	-	17,680,160	-	3,583,000	(14,077,160)
TITRE IV Dépenses de Transferts	5,306,618	(5,306,618)	-	-	5,306,618	-	-	(5,306,618)
TITRE V Service de la Dette Publique	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE VI Autres dépenses publiques	47,491,004	12,552,876	-	-	47,491,004	-	60,023,880	12,552,876
1113-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	1,173,489,200	7,978,815	7,403,650,953	(2,207,285,571)	8,577,110,153	(2,207,285,571)	6,377,803,096	(2,199,307,056)
TITRE I Dépenses de Personnel	732,836,349	(30,478,886)	-	-	732,836,349	-	702,357,463	(30,478,886)
TITRE II Dépenses de Biens et Services	180,588,354	(35,279,442)	45,600,000	-	228,158,354	(45,600,000)	145,278,912	(80,879,442)
TITRE III Dépenses d'immobilisations	13,922,733	(11,211,924)	1,180,256,691	-	1,194,179,425	(613,929,695)	569,037,806	(625,141,619)
TITRE IV Dépenses de Transferts	3,000,000	(3,000,000)	217,600,000	-	220,600,000	(117,600,000)	100,000,000	(120,600,000)
TITRE V Service de la Dette Publique	243,141,764	87,948,767	5,960,194,261	(1,430,155,877)	6,203,336,025	(1,430,155,877)	4,861,128,916	(1,342,207,109)
TITRE VI Autres dépenses publiques	110,987,417	(285,408)	110,987,417	-	110,987,417	-	129,525,476	(285,408)
1113-1-13- ORGANISME DE LA VALLEE DE L'ARTIBONITE	19,084,347	(280,881)	-	-	19,084,347	-	18,823,466	(260,881)
TITRE I Dépenses de Biens et Services	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE II Dépenses d'immobilisations	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE III Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE IV Service de la Dette Publique	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE V Autres dépenses publiques	-	-	-	-	-	-	-	-
1113-1-14- INSTITUT NATIONAL DE REFORME AGRAIRE	78,000,000	1,988,978	-	-	78,000,000	-	79,988,977	1,988,978
TITRE I Dépenses de Personnel	54,450,445	715	-	-	54,450,445	-	54,451,160	715
TITRE II Dépenses de Biens et Services	23,549,555	1,988,262	-	-	23,549,555	-	25,537,817	1,988,262
TITRE III Dépenses d'immobilisations	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE V Service de la Dette Publique	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE VI Autres dépenses publiques	-	-	-	-	-	-	-	-
1113-1-16- ORGANISME DE DEVELOPPEMENT DU NORD (ODN)	12,018,694	(12,018,694)	-	-	12,018,694	-	-	(12,018,694)
TITRE I Dépenses de Personnel	8,128,880	(8,128,880)	-	-	8,128,880	-	-	(8,128,880)
TITRE II Dépenses de Biens et Services	3,889,704	(3,889,704)	-	-	3,889,704	-	-	(3,889,704)
TITRE III Dépenses d'immobilisations	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE V Service de la Dette Publique	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE VI Autres dépenses publiques	-	-	-	-	-	-	-	-
1113-1-17- INSTITUT NATIONAL DU CAFE D'HAITI (INCAH)	16,822,146	154,344	-	-	16,822,146	-	16,976,490	154,344
TITRE I Dépenses de Personnel	8,693,898	966,589	-	-	8,693,898	-	9,660,487	966,589
TITRE II Dépenses de Biens et Services	8,128,248	(812,246)	-	-	8,128,248	-	7,316,002	(812,246)
TITRE III Dépenses d'immobilisations	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE V Service de la Dette Publique	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE VI Autres dépenses publiques	-	-	-	-	-	-	-	-
1114 MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	1,259,683,962	143,981,911	12,142,478,089	12,503,797,020	13,402,162,051	12,503,797,020	26,048,940,982	12,647,778,931
1114-1-11- BUREAU DU MINISTRE	1,259,683,962	143,981,911	12,142,478,089	12,503,797,020	13,402,162,051	12,503,797,020	26,048,940,982	12,647,778,931
TITRE I Dépenses de Personnel	58,255,424	5,754	-	-	58,255,424	-	58,261,178	5,754
TITRE II Dépenses de Biens et Services	41,257,058	(107,419)	-	-	41,257,058	-	41,155,639	(107,419)
TITRE III Dépenses d'immobilisations	9,147,431	(41,891)	-	-	9,147,431	-	9,105,539	(41,891)
TITRE IV Dépenses de Transferts	7,150,455	(150,455)	-	-	7,150,455	-	7,000,000	(150,455)
TITRE V Service de la Dette Publique	700,476	(700,476)	-	-	700,476	-	-	(700,476)
TITRE VI Autres dépenses publiques	-	-	-	-	-	-	-	-
1114-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	562,984,672	8,489,922	11,470,347,098	10,409,372,496	12,033,331,769	10,409,372,496	22,451,194,187	10,417,862,418
TITRE I Dépenses de Personnel	402,492,485	20,189,151	-	-	402,492,485	-	422,681,636	20,189,151
TITRE II Dépenses de Biens et Services	155,404,316	(37,772,762)	33,500,000	-	188,904,316	(33,500,000)	117,631,554	(71,272,762)

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020

4111 COUR SUPERIEURE DES COMPTES ET DU CONTENTIEUX ADMINISTRATIF

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
4111-1-11- CONSEIL DE LA COUR	736,321,797	21,832,458	758,154,255
TOTAL	736,321,797	21,832,458	758,154,255



BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020

CODE INSTITUTION	Projection rectifiée fonctionnement 2017-2018 reconduite en 2019-2020	Projection initiale fonctionnement 2019-2020	Variation	Projection rectifiée Investissement 2017-2018 reconduite en 2019-2020	Projection initiale Investissement 2019-2020	Variation	Projection rectifiée totale 2017-2018	Projection initiale totale 2019-2020	Variation
TOTAL	96.308.350.000	139.360.000.000	43.051.650.000	49.334.650.000	59.340.000.000	10.005.350.000	145.643.000.000	198.700.000.000	53.057.000.000
1114-1-23- AGENCE NATIONALE DE LA REGULATION ET DE LA SECURITE ENERGETIQUE	-	25.000.000	25.000.000	-	-	-	-	25.000.000	25.000.000
TITRE I Dépenses de Personnel	-	20.000.000	20.000.000	-	-	-	-	20.000.000	20.000.000
TITRE II Dépenses de Biens et Services	-	5.000.000	5.000.000	-	-	-	-	5.000.000	5.000.000
TITRE III Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE IV Dépenses d'Immobilisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1115 MINISTERE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE	581.710.436	617.416.002	35.705.567	1.310.964.222	123.757.039	(1.187.207.183)	1.892.674.658	741.173.042	(1.151.501.616)
TITRE I SERVICES INTERNES	581.710.436	617.416.002	35.705.567	1.310.964.222	123.757.039	(1.187.207.183)	1.892.674.658	741.173.042	(1.151.501.616)
1115-1-11- BUREAU DU MINISTRE	55.285.666	114.439.265	59.153.599	-	-	-	55.285.666	114.439.265	59.153.599
TITRE I Dépenses de Personnel	28.628.150	94.317.226	65.689.076	-	-	-	28.628.150	94.317.226	65.689.076
TITRE II Dépenses de Biens et Services	21.857.371	18.074.473	(3.782.898)	-	-	-	21.857.371	18.074.473	(3.782.898)
TITRE III Dépenses d'Immobilisations	3.800.180	1.297.593	(2.502.587)	-	-	-	3.800.180	1.297.593	(2.502.587)
TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE V Service de la Dette Publique	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE VI Autres dépenses publiques	999.964	749.973	(249.991)	-	-	-	999.964	749.973	(249.991)
1115-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	270.964.330	254.510.835	(16.453.495)	1.310.964.222	123.757.039	(1.187.207.183)	1.581.928.553	378.267.874	(1.203.660.679)
TITRE I Dépenses de Personnel	224.864.333	212.592.194	(12.272.139)	-	-	-	224.864.333	212.592.194	(12.272.139)
TITRE II Dépenses de Biens et Services	16.379.626	21.972.267	3.592.641	37.960.500	11.000.000	(26.960.500)	56.340.126	32.972.267	(23.367.859)
TITRE III Dépenses d'Immobilisations	8.340.388	5.250.000	(3.090.388)	557.441.675	38.855.339	(520.586.338)	595.292.063	42.105.339	(553.186.724)
TITRE IV Dépenses de Transferts	3.000.000	-	(3.000.000)	710.562.047	60.901.701	(649.660.346)	713.562.047	60.901.701	(652.660.346)
TITRE V Service de la Dette Publique	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE VI Autres dépenses publiques	16.379.984	14.696.374	(1.683.610)	5.000.000	15.000.000	10.000.000	21.379.984	29.696.374	8.316.390
1115-1-13- OFFICE DES POSTES	104.269.392	104.363.989	94.597	-	-	-	104.269.392	104.363.989	94.597
TITRE I Dépenses de Personnel	82.074.420	82.076.183	1.763	-	-	-	82.074.420	82.076.183	1.763
TITRE II Dépenses de Biens et Services	22.194.972	22.287.806	92.834	-	-	-	22.194.972	22.287.806	92.834
TITRE III Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1115-1-15- DIRECTION GENERALE DES ZONES FRANCAISES	41.068.992	38.791.959	(2.277.033)	-	-	-	41.068.992	38.791.959	(2.277.033)
TITRE I Dépenses de Personnel	19.800.151	20.016.657	216.507	-	-	-	19.800.151	20.016.657	216.507
TITRE II Dépenses de Biens et Services	21.268.842	18.775.302	(2.493.540)	-	-	-	21.268.842	18.775.302	(2.493.540)
TITRE III Dépenses d'Immobilisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1115-1-16- CENTRE DE FACILITATION DES INVEST(CFI)	110.122.055	105.309.954	(4.812.101)	-	-	-	110.122.055	105.309.954	(4.812.101)
TITRE I Dépenses de Personnel	47.220.750	47.107.083	(113.667)	-	-	-	47.220.750	47.107.083	(113.667)
TITRE II Dépenses de Biens et Services	62.901.305	56.202.871	(4.698.434)	-	-	-	62.901.305	56.202.871	(4.698.434)
TITRE III Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1116 MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT	603.121.511	1.089.607.482	486.485.971	270.500.000	162.520.912	(107.979.088)	873.621.511	1.252.128.395	378.506.884
TITRE I SERVICES INTERNES	603.121.511	1.089.607.482	486.485.971	270.500.000	162.520.912	(107.979.088)	873.621.511	1.252.128.395	378.506.884
1116-1-11- BUREAU DU MINISTRE	96.366.873	153.302.806	56.936.033	-	-	-	96.366.873	153.302.806	56.936.033
TITRE I Dépenses de Personnel	50.487.006	87.519.150	37.032.144	-	-	-	50.487.006	87.519.150	37.032.144
TITRE II Dépenses de Biens et Services	35.896.295	65.783.756	29.887.461	-	-	-	35.896.295	65.783.756	29.887.461
TITRE III Dépenses d'Immobilisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE VI Autres dépenses publiques	9.983.572	-	(9.983.572)	-	-	-	9.983.572	-	(9.983.572)
1116-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	506.754.638	551.225.117	44.470.478	270.500.000	162.520.912	(107.979.088)	777.254.638	713.745.029	(63.509.609)
TITRE I Dépenses de Personnel	371.335.346	434.196.581	62.861.235	-	-	-	371.335.346	434.196.581	62.861.235
TITRE II Dépenses de Biens et Services	54.299.106	48.596.612	(5.702.494)	137.500.000	84.244.412	(53.255.588)	191.799.106	132.831.024	(58.968.081)
TITRE III Dépenses d'Immobilisations	13.048.844	26.070.585	13.021.741	110.000.000	60.276.500	(49.723.500)	123.048.844	86.347.085	(36.701.759)
TITRE IV Dépenses de Transferts	5.959.552	285.000	(5.674.552)	-	-	-	5.959.552	285.000	(5.674.552)
TITRE VI Autres dépenses publiques	62.111.791	42.086.339	(20.025.452)	23.000.000	18.000.000	(5.000.000)	85.111.791	60.086.339	(25.025.452)
1116-1-13- AGENCE NATIONALE DES AIRES PROTEGEES	-	60.000.000	60.000.000	-	-	-	-	60.000.000	60.000.000
TITRE I Dépenses de Personnel	-	35.000.000	35.000.000	-	-	-	-	35.000.000	35.000.000
TITRE II Dépenses de Biens et Services	-	25.000.000	25.000.000	-	-	-	-	25.000.000	25.000.000
TITRE III Dépenses d'Immobilisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE VI Autres dépenses publiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1116-1-14- SERVICE NATIONAL DE GESTION DES RESIDUS SOLIDES	-	325.079.460	325.079.460	-	-	-	-	325.079.460	325.079.460

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020

4111.- COUR SUPERIEURE DES COMPTES ET DU CONTENTIEUX ADMINISTRATIF

a) Cadre légal, Mission et Attributions

La Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux administratif est régie par le Décret du 23 novembre 2005. Ses principales mission et attributions sont :

- Contrôler, sur les plans Administratif et Juridictionnel, les recettes et les dépenses de l'Etat ;
- Jouer le rôle de Tribunal Administratif ;
- Vérifier la Comptabilité des Collectivités Territoriales ainsi que celle des Entreprises d'Etat, des Organismes Autonomes et des Entreprises Mixtes ;
- Connaître les litiges mettant en cause l'Etat et les Collectivités Territoriales, l'Administration et les Fonctionnaires Publics, les Services Publics et les Administrés.

b) Structure organisationnelle

La Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux administratif est organisée suivant une Structure Centrale placée sous l'autorité d'un Conseil et comprend :

- Une Direction des Affaires Administratives, cinq (5) Directions Techniques, une (1) Unité de Coordination et neuf (9) Directions Départementales.
- Un Tribunal Administratif ayant un Auditorat et un Greffe.

c) Objectifs pour l'année fiscale 2019-2020

- Assurer un service de contrôle de qualité fidèle aux normes et procédures nationales ;
- Accompagner le processus de décentralisation à travers la réhabilitation des bureaux départementaux ;

COUR SUPÉRIEURE DES COMPTES ET DU CONTENTIEUX ADMINISTRATIF

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020

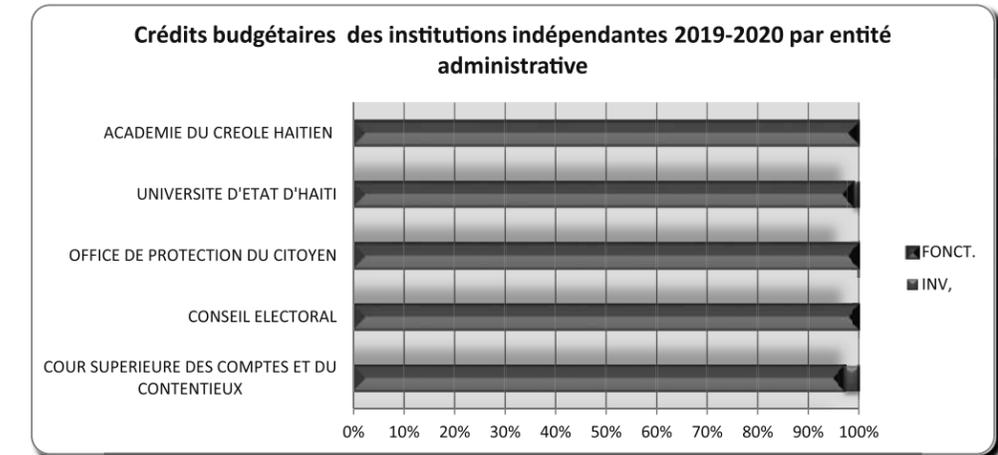
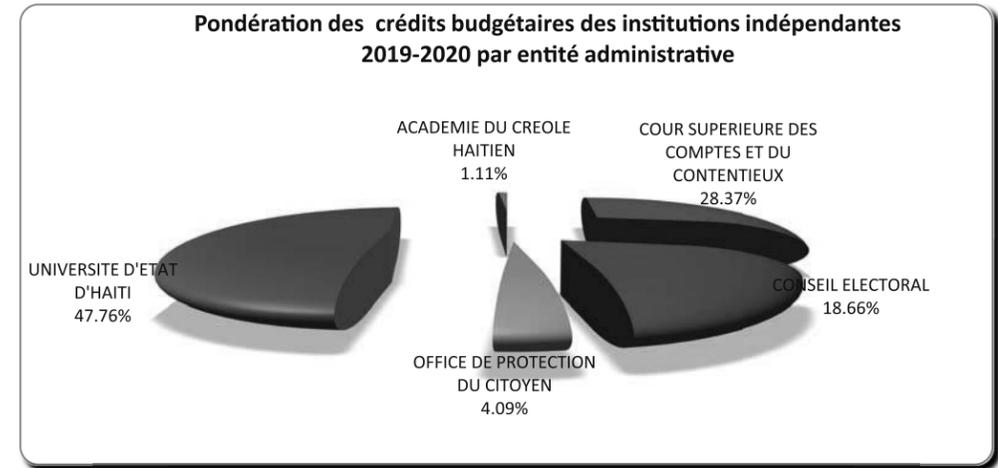
CODE INSTITUTION	Projection rectifiée fonctionnement 2017-2018 reconduite en 2019-2020	Projection initiale fonctionnement 2019-2020	Variation	Projection rectifiée Investissement reconduite en 2019-2020	Projection initiale Investissement 2019-2020	Variation	Projection rectifiée totale 2017-2018	Projection initiale totale 2019-2020	Variation
TOTAL	96.398.350,000	139.360,000,000	43.051.650,000	49.334.650,000	59.340,000,000	10.005.350,000	145.643,000,000	198.700,000,000	53.057,000,000
TITRE I Dépenses de Personnel	-	206.449,570	206.449,570	-	-	-	-	206.449,570	206.449,570
TITRE II Dépenses de Biens et Services	-	118.629,890	118.629,890	-	-	-	-	118.629,890	118.629,890
TITRE III Dépenses d'Immobilisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE V Autres dépenses publiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1117 MINISTÈRE DU TOURISME	218.836,791	209.582,759	(9.254,032)	443.352,362	147.250,000	(296.102,362)	662.189,153	356.832,759	(305.356,394)
1117-1-11 SERVICES INTERNES	218.836,791	209.582,759	(9.254,032)	443.352,362	147.250,000	(296.102,362)	662.189,153	356.832,759	(305.356,394)
1117-1-11- BUREAU DU MINISTRE	36.460,521	19.290,797	(17.169,724)	36.460,521	19.290,797	(17.169,724)	36.460,521	19.290,797	(17.169,724)
TITRE I Dépenses de Personnel	19.804,330	17.203,120	(2.601,209)	-	-	-	19.804,330	17.203,120	(2.601,209)
TITRE II Dépenses de Biens et Services	13.401,212	1.326,745	(12.074,468)	-	-	-	13.401,212	1.326,745	(12.074,468)
TITRE III Dépenses d'Immobilisations	254,979	295,932	40,953	-	-	-	254,979	295,932	40,953
TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE V Autres dépenses publiques	3.000,000	465,000	(2.535,000)	-	-	-	3.000,000	465,000	(2.535,000)
1117-1-12- DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES INTERNES	151.985,142	161.019,340	9.034,198	443.352,362	147.250,000	(296.102,362)	595.337,505	308.269,340	(287.068,164)
TITRE I Dépenses de Personnel	103.634,491	108.474,332	4.839,840	-	-	-	103.634,491	108.474,332	4.839,840
TITRE II Dépenses de Biens et Services	23.275,530	29.194,430	5.918,900	15.600,000	4.600,000	(11.000,000)	38.875,530	33.794,430	(5.081,100)
TITRE III Dépenses d'Immobilisations	5.074,948	2.450,419	(2.624,529)	427,752,362	142.650,000	(285.102,362)	432.827,310	145.100,419	(287.726,891)
TITRE IV Dépenses de Transferts	1.000,000	-	(1.000,000)	-	-	-	1.000,000	-	(1.000,000)
TITRE V Autres dépenses publiques	19.000,173	20.900,160	1.899,987	-	-	-	19.000,173	20.900,160	1.899,987
1117-1-13- ECOLE HOTELIERE	30.391,127	29.272,622	(1.118,506)	30.391,127	29.272,622	(1.118,506)	30.391,127	29.272,622	(1.118,506)
TITRE I Dépenses de Personnel	20.391,131	20.656,901	267,769	-	-	-	20.391,131	20.656,901	267,769
TITRE II Dépenses de Biens et Services	9.999,996	8.613,721	(1.386,275)	-	-	-	9.999,996	8.613,721	(1.386,275)
TITRE VI Autres dépenses publiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-
12 SECTEUR POLITIQUE	21.933,316,566	26.134,001,641	4.200,685,075	1.783,613,117	1.342,823,869	(440.789,249)	23.716,929,683	27.476,825,509	3.759,895,826
1211 MINISTÈRE DE LA JUSTICE	11.692,334,902	13.482,366,824	1.790,031,921	803,925,817	54.260,092	(749,665,724)	12.496,260,719	13.536,626,916	1.040,366,197
1211 SERVICES INTERNES	2.176,590,229	2.493,151,376	316,561,147	287,000,253	54.260,092	(232,740,160)	2.463,590,481	2.547,411,468	83,820,986
1211-1-11- BUREAU DU MINISTRE	42,573,368	26,096,808	(16,476,559)	-	-	-	42,573,368	26,096,808	(16,476,559)
TITRE I Dépenses de Personnel	21,131,924	13.827,374	(7.304,550)	-	-	-	21,131,924	13.827,374	(7.304,550)
TITRE II Dépenses de Biens et Services	6.288,168	2.100,544	(4.187,624)	-	-	-	6.288,168	2.100,544	(4.187,624)
TITRE III Dépenses d'Immobilisations	2.403,332	1.489,125	(914,207)	-	-	-	2.403,332	1.489,125	(914,207)
TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE V Autres dépenses publiques	12.749,944	8.679,766	(4.070,178)	-	-	-	12.749,944	8.679,766	(4.070,178)
1211-1-12- DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES INTERNES	1.731,211,188	1.787,137,254	55,926,066	287,000,253	54,260,092	(232,740,160)	2.018,211,441	1.841,397,346	(176,814,095)
TITRE I Dépenses de Personnel	1.306,859,345	1.348,859,345	42,000,000	-	-	-	1.306,859,345	1.348,859,345	42,000,000
TITRE II Dépenses de Biens et Services	164,807,412	320,346,908	155,541,497	10,000,000	-	(10,000,000)	174,807,412	320,346,908	145,541,497
TITRE III Dépenses d'Immobilisations	34,260,061	44,427,500	10,167,440	277,000,253	4,260,092	(272,740,160)	311,260,313	48,687,592	(262,572,721)
TITRE IV Dépenses de Transferts	5,000,000	2,500,000	(2,500,000)	-	-	-	5,000,000	2,500,000	(2,500,000)
TITRE V Service de la Dette Publique	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE VI Autres dépenses publiques	220,284,371	71,001,500	(149,282,871)	-	50,000,000	50,000,000	220,284,371	121,001,500	(99,282,871)
1211-1-17- UNITÉ CENTRALE DE RENSEIGNEMENTS FINANCIERS	65,209,421	65,462,556	253,136	-	-	-	65,209,421	65,462,556	253,136
TITRE I Dépenses de Personnel	47,500,008	47,529,640	29,632	-	-	-	47,500,008	47,529,640	29,632
TITRE II Dépenses de Biens et Services	17,709,413	17,932,917	223,503	-	-	-	17,709,413	17,932,917	223,503
TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1211-1-18- BUREAU DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT A LA SÉCURITÉ PUBLIQUE	114,496,257	108,780,331	(5,715,927)	-	-	-	114,496,257	108,780,331	(5,715,927)
TITRE I Dépenses de Personnel	33,914,402	40,349,633	6,435,231	-	-	-	33,914,402	40,349,633	6,435,231
TITRE II Dépenses de Biens et Services	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE VI Autres dépenses publiques	80,581,855	68,430,697	(12,151,158)	-	-	-	80,581,855	68,430,697	(12,151,158)
1211-1-19- OFFICE NATIONAL D'IDENTIFICATION	182,099,995	465,453,749	283,353,754	-	-	-	182,099,995	465,453,749	283,353,754
TITRE I Dépenses de Personnel	142,195,116	367,433,771	225,238,655	-	-	-	142,195,116	367,433,771	225,238,655
TITRE II Dépenses de Biens et Services	39,904,879	96,019,977	56,115,098	-	-	-	39,904,879	96,019,977	56,115,098
TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE VI Autres dépenses publiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1211-1-20- BUREAU DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT A LA JUSTICE	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE I Dépenses de Personnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE II Dépenses de Biens et Services	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE VI Autres dépenses publiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1211-1-21- ECOLE DE LA MAGISTRATURE	41,000,000	40,220,678	(779,322)	-	-	-	41,000,000	40,220,678	(779,322)

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020

CODE INSTITUTION	Projection recueillie fonctionnement 2017-2018 reconduite en 2019-2020	Projection initiale fonctionnement 2019-2020	Variation	Projection recueillie investissement 2017-2018 reconduite en 2019-2020	Projection initiale investissement 2019-2020	Variation	Projection recueillie totale 2017-2018	Projection initiale totale 2019-2020	Variation
TOTAL	96.300.350,000	139.340.000,000	43.051.650,000	49.334.650,000	59.340.000,000	10.005.350,000	145.643,000,000	198.700,000,000	53.057,000,000
TITRE I Dépenses de Personnel	25.416,103	24.796,137	(619,966)	-	-	-	25.416,103	24.796,137	(619,966)
TITRE II Dépenses de Biens et Services	15.583,897	15.424,541	(159,356)	-	-	-	15.583,897	15.424,541	(159,356)
TITRE III Dépenses d'Immobilisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE VI Autres dépenses publiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1212 SERVICES EXTERNES	9.515.744,674	10.989.215,448	1.473.470,774	516.925,564	516.925,564	(516.925,564)	10.032,670,238	10.989.215,448	956.545,210
1212-1-16 POLICE NATIONALE D'HAITI	9.515.744,674	10.989.215,448	1.473.470,774	516.925,564	516.925,564	(516.925,564)	10.032,670,238	10.989.215,448	956.545,210
TITRE I Dépenses de Personnel	7.529,084,917	8.965,578,082	1.436,493,165	-	-	-	7.529,084,917	8.965,578,082	1.436,493,165
TITRE II Dépenses de Biens et Services	1.889,363,305	1.662,286,638	(213,067,296)	213,067,296	-	-	1.802,430,602	1.662,286,638	(140,143,964)
TITRE III Dépenses d'Immobilisations	31,999,999	24,000,000	(7,999,999)	303,888,268	-	-	35,888,267	24,000,000	(311,888,267)
TITRE IV Dépenses de Transferts	36,296,452	26,350,320	(8,946,132)	-	-	-	36,296,452	26,350,320	(8,946,132)
TITRE VI Autres dépenses publiques	330,000,000	311,000,408	(18,999,592)	-	-	-	330,000,000	311,000,408	(18,999,592)
1212 MINISTRE DES HAITIENS VIVANT A L'ETRANGER	109,999,944	113,633,961	3,634,017	8,000,000	8,000,000	(8,000,000)	117,999,944	113,633,961	(4,365,983)
12121 SERVICES INTERNES	109,999,944	113,633,961	3,634,017	8,000,000	8,000,000	(8,000,000)	117,999,944	113,633,961	(4,365,983)
12121-1-11 BUREAU DU MINISTRE	37,799,735	41,344,138	3,544,403	3,544,403	3,544,403	(8,000,000)	37,799,735	41,344,138	3,544,403
TITRE I Dépenses de Personnel	20,526,400	20,065,925	(460,475)	-	-	-	20,526,400	20,065,925	(460,475)
TITRE II Dépenses de Biens et Services	12,336,361	16,024,788	3,688,427	-	-	-	12,336,361	16,024,788	3,688,427
TITRE III Dépenses d'Immobilisations	3,479,448	3,953,425	473,977	-	-	-	3,479,448	3,953,425	473,977
TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE VI Autres dépenses publiques	1,457,526	1,300,000	(157,526)	-	-	-	1,457,526	1,300,000	(157,526)
1212-1-12 DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	72,200,209	72,289,822	89,614	8,000,000	8,000,000	(8,000,000)	80,200,209	72,289,822	(7,910,386)
TITRE I Dépenses de Personnel	54,653,426	55,473,839	820,412	-	-	-	54,653,426	55,473,839	820,412
TITRE II Dépenses de Biens et Services	10,046,838	12,315,984	2,269,145	8,000,000	-	(8,000,000)	18,046,838	12,315,984	(5,730,855)
TITRE III Dépenses d'Immobilisations	7,499,944	4,500,000	(2,999,944)	-	-	-	7,499,944	4,500,000	(2,999,944)
TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE VI Autres dépenses publiques	0	0	(0)	-	-	-	0	0	(0)
1213 MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES	3,570,076,022	5,742,614,611	2,172,538,589	3,570,076,022	5,742,614,611	2,172,538,589	3,570,076,022	5,742,614,611	2,172,538,589
12131 SERVICES INTERNES	3,570,076,022	5,742,614,611	2,172,538,589	3,570,076,022	5,742,614,611	2,172,538,589	3,570,076,022	5,742,614,611	2,172,538,589
1213-1-11 BUREAU DU MINISTRE	124,994,880	115,387,851	(9,607,029)	124,994,880	115,387,851	(9,607,029)	124,994,880	115,387,851	(9,607,029)
TITRE I Dépenses de Personnel	113,832,266	113,925,352	93,086	-	-	-	113,832,266	113,925,352	93,086
TITRE II Dépenses de Biens et Services	11,162,614	1,462,499	(9,700,115)	-	-	-	11,162,614	1,462,499	(9,700,115)
TITRE III Dépenses d'Immobilisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE VI Autres dépenses publiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1213-1-12 DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	3,445,081,142	5,627,226,760	2,182,145,618	3,445,081,142	5,627,226,760	2,182,145,618	3,445,081,142	5,627,226,760	2,182,145,618
TITRE I Dépenses de Personnel	231,348,150	236,186,169	4,838,019	-	-	-	231,348,150	236,186,169	4,838,019
TITRE II Dépenses de Biens et Services	85,026,797	139,988,194	54,961,397	-	-	-	85,026,797	139,988,194	54,961,397
TITRE III Dépenses d'Immobilisations	13,278,754	8,357,504	(4,921,249)	-	-	-	13,278,754	8,357,504	(4,921,249)
TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE V Service de la Dette Publique	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE VI Autres dépenses publiques	3,115,427,442	5,242,694,893	2,127,267,451	-	-	-	3,115,427,442	5,242,694,893	2,127,267,451
1214 LA PRESIDENCE	1,753,170,854	1,807,126,745	53,955,891	1,753,170,854	1,807,126,745	53,955,891	1,753,170,854	1,807,126,745	53,955,891
12141 SERVICES INTERNES	1,753,170,854	1,807,126,745	53,955,891	1,753,170,854	1,807,126,745	53,955,891	1,753,170,854	1,807,126,745	53,955,891
1214-1-11 BUREAU DU PRESIDENT	351,143,627	414,578,719	63,435,092	351,143,627	414,578,719	63,435,092	351,143,627	414,578,719	63,435,092
TITRE I Dépenses de Personnel	178,113,451	178,216,719	103,268	-	-	-	178,113,451	178,216,719	103,268
TITRE II Dépenses de Biens et Services	-	50,000,000	50,000,000	-	-	-	-	50,000,000	50,000,000
TITRE III Dépenses d'Immobilisations	14,030,176	15,869,800	1,839,624	-	-	-	14,030,176	15,869,800	1,839,624
TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE VI Autres dépenses publiques	159,000,000	170,492,200	11,492,200	-	-	-	159,000,000	170,492,200	11,492,200
1214-1-12 ADMINISTRATION GENERALE DU PALAIS NATIONAL	594,342,957	545,431,649	(48,911,308)	594,342,957	545,431,649	(48,911,308)	594,342,957	545,431,649	(48,911,308)
TITRE I Dépenses de Personnel	136,259,481	148,404,322	12,144,841	-	-	-	136,259,481	148,404,322	12,144,841
TITRE II Dépenses de Biens et Services	354,642,590	323,869,679	(30,772,911)	-	-	-	354,642,590	323,869,679	(30,772,911)
TITRE III Dépenses d'Immobilisations	15,424,448	12,611,545	(2,812,903)	-	-	-	15,424,448	12,611,545	(2,812,903)
TITRE IV Dépenses de Transferts	2,000,054	946,103	(1,053,951)	-	-	-	2,000,054	946,103	(1,053,951)
TITRE VI Autres dépenses publiques	86,016,384	59,600,000	(26,416,384)	-	-	-	86,016,384	59,600,000	(26,416,384)

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020

INSTITUTION	FONCT.	INV,	TOTAL
COUR SUPERIEURE DES COMPTES ET DU CONTENTIEUX	736,321,797	21,832,458	758,154,255
CONSEIL ELECTORAL	498,694,969	-	498,694,969
OFFICE DE PROTECTION DU CITOYEN	109,310,886	-	109,310,886
UNIVERSITE D'ETAT D'HAITI	1,262,180,665	14,129,400	1,276,310,065
ACADEMIE DU CREOLE HAITIEN	29,701,327	-	29,701,327
TOTAL	2,636,209,644	35,961,858	2,672,171,502



INSTITUTIONS INDÉPENDANTES

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020

CODE INSTITUTION	Projection recettée fonctionnement 2017-2018 reconduite en 2019-2020	Projection initiale fonctionnement 2019-2020	Variation	Projection recettée investissement 2017-2018 reconduite en 2019-2020	Projection initiale investissement 2019-2020	Variation	Projection recettée totale 2017-2018	Projection initiale totale 2019-2020	Variation
TOTAL	96.308.350.000	139.360.000.000	43.051.650.000	49.334.650.000	59.340.000.000	10.005.350.000	145.643.000.000	198.700.000.000	53.057.000.000
1214-1-13- SERVICE DE SECURITE DU PALAIS NATIONAL	686.084.270	715.383.046	29.298.775	-	-	-	686.084.270	715.383.046	29.298.775
TITRE I Dépenses de Personnel	350.474.898	314.577.042	(35.897.856)	-	-	-	350.474.898	314.577.042	(35.897.856)
TITRE II Dépenses de Biens et Services	181.327.865	163.214.386	(18.113.479)	-	-	-	181.327.865	163.214.386	(18.113.479)
TITRE III Dépenses d'immobilisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE V Service de la Dette Publique	10.281.326	6.591.490	(3.689.836)	-	-	-	10.281.326	6.591.490	(3.689.836)
TITRE VI Autres dépenses publiques	144.000.180	231.000.128	86.999.947	-	-	-	144.000.180	231.000.128	86.999.947
1214-1-14- DOTATION POUR COMPTE SPECIAL DU PRESIDENT	121.600.000	131.733.332	10.133.332	-	-	-	121.600.000	131.733.332	10.133.332
TITRE VI Autres dépenses publiques	121.600.000	131.733.332	10.133.332	-	-	-	121.600.000	131.733.332	10.133.332
1215 BUREAU DU PREMIER MINISTRE	2.067.439.186	1.977.427.724	(90.011.462)	127.571.937	81.475.429	(46.096.507)	2.195.011.123	2.058.903.153	(136.107.970)
1215-1-11- SERVICES INTERNES	2.005.503.707	1.920.016.602	(85.487.105)	127.571.937	81.475.429	(46.096.507)	2.133.075.644	2.001.492.031	(131.583.612)
1215-1-11- BUREAU DU PREMIER MINISTRE	627.001.561	493.865.916	(133.137.644)	-	-	-	627.001.561	493.865.916	(133.137.644)
TITRE I Dépenses de Personnel	323.516.263	243.565.837	(79.952.426)	-	-	-	323.516.263	243.565.837	(79.952.426)
TITRE II Dépenses de Biens et Services	54.192.077	22.610.930	(31.581.147)	-	-	-	54.192.077	22.610.930	(31.581.147)
TITRE III Dépenses d'immobilisations	9.291.220	12.065.001	2.773.780	-	-	-	9.291.220	12.065.001	2.773.780
TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE V Service de la Dette Publique	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE VI Autres dépenses publiques	240.000.000	215.622.149	(24.377.851)	-	-	-	240.000.000	215.622.149	(24.377.851)
1215-1-12- ADMINISTRATION GENERALE	958.954.869	987.672.590	28.717.721	105.771.937	81.475.429	(24.296.507)	1.064.726.806	1.069.148.019	4.421.213
TITRE I Dépenses de Personnel	145.086.210	262.784.178	117.697.968	-	-	-	145.086.210	262.784.178	117.697.968
TITRE II Dépenses de Biens et Services	223.987.562	201.106.648	(22.880.914)	-	-	-	223.987.562	201.106.648	(22.880.914)
TITRE III Dépenses d'immobilisations	26.908.992	47.584.419	20.675.427	101.771.937	1.700.000	(100.071.937)	325.759.499	202.806.648	(122.952.850)
TITRE IV Dépenses de Transferts	50.416.632	22.156.810	(28.259.822)	-	-	-	26.908.992	47.584.419	20.675.427
TITRE V Service de la Dette Publique	512.555.474	454.040.535	(58.514.939)	4.000.000	78.275.429	74.275.429	516.555.474	532.315.964	15.760.490
TITRE VI Autres dépenses publiques	52.028.539	57.622.651	5.594.112	-	-	-	52.028.539	57.622.651	5.594.112
1215-1-13- DOTATION POUR COMPTE SPECIAL DU PREMIER MINISTRE	52.028.539	57.622.651	5.594.112	-	-	-	52.028.539	57.622.651	5.594.112
TITRE VI Autres dépenses publiques	52.028.539	57.622.651	5.594.112	-	-	-	52.028.539	57.622.651	5.594.112
1215-1-16- CONSEIL DE MODERNISATION DES ENTREPRISES PUBLIQUES	44.000.000	45.357.590	1.357.590	-	-	-	44.000.000	45.357.590	1.357.590
TITRE I Dépenses de Personnel	31.000.000	34.852.177	3.852.176	-	-	-	31.000.000	34.852.177	3.852.176
TITRE II Dépenses de Biens et Services	13.000.000	10.505.413	(2.494.587)	-	-	-	13.000.000	10.505.413	(2.494.587)
TITRE III Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE VI Autres dépenses publiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1215-1-17- COMMISSION NATIONALE DE LUTTE CONTRE LA DROGUE	40.551.293	48.606.606	8.055.313	-	-	-	40.551.293	48.606.606	8.055.313
TITRE I Dépenses de Personnel	30.700.000	39.752.969	9.052.969	-	-	-	30.700.000	39.752.969	9.052.969
TITRE II Dépenses de Biens et Services	9.851.293	8.853.637	(997.656)	-	-	-	9.851.293	8.853.637	(997.656)
TITRE III Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1215-1-18- BUREAU DE L'ORDONNATEUR NATIONAL	63.053.965	62.465.829	(588.136)	-	-	-	63.053.965	62.465.829	(588.136)
TITRE I Dépenses de Personnel	43.467.336	44.596.339	1.129.003	-	-	-	43.467.336	44.596.339	1.129.003
TITRE II Dépenses de Biens et Services	19.586.629	17.869.490	(1.717.139)	-	-	-	19.586.629	17.869.490	(1.717.139)
TITRE III Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1215-1-19- COMMISSION NATIONALE DE PASSATION DE MARCHES	120.481.769	121.853.849	1.372.080	21.800.000	-	(21.800.000)	142.281.769	121.853.849	(20.427.920)
TITRE I Dépenses de Personnel	77.481.769	76.888.409	(593.360)	-	-	-	77.481.769	76.888.409	(593.360)
TITRE II Dépenses de Biens et Services	43.000.000	44.965.440	1.965.440	21.800.000	-	(21.800.000)	64.800.000	44.965.440	(19.834.560)
TITRE III Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1215-1-21- CONSEIL SUPERIEUR DE LA POLICE NATIONALE	52.200.000	52.200.000	-	-	-	-	52.200.000	52.200.000	-
TITRE I Dépenses de Personnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE II Dépenses de Biens et Services	52.200.000	52.200.000	-	-	-	-	52.200.000	52.200.000	-
TITRE III Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE VI Autres dépenses publiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1215-1-22- BUREAU DE COORD. ET DE SUIVI DES ACCORDS CARICOM/OMC/ZLEA	30.000.010	26.796.912	(3.203.098)	-	-	-	30.000.010	26.796.912	(3.203.098)

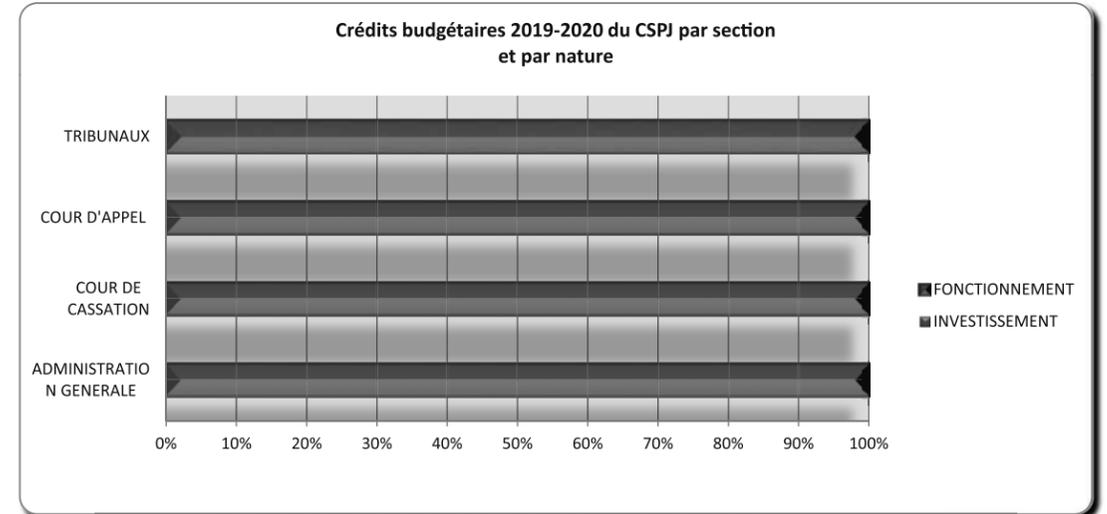
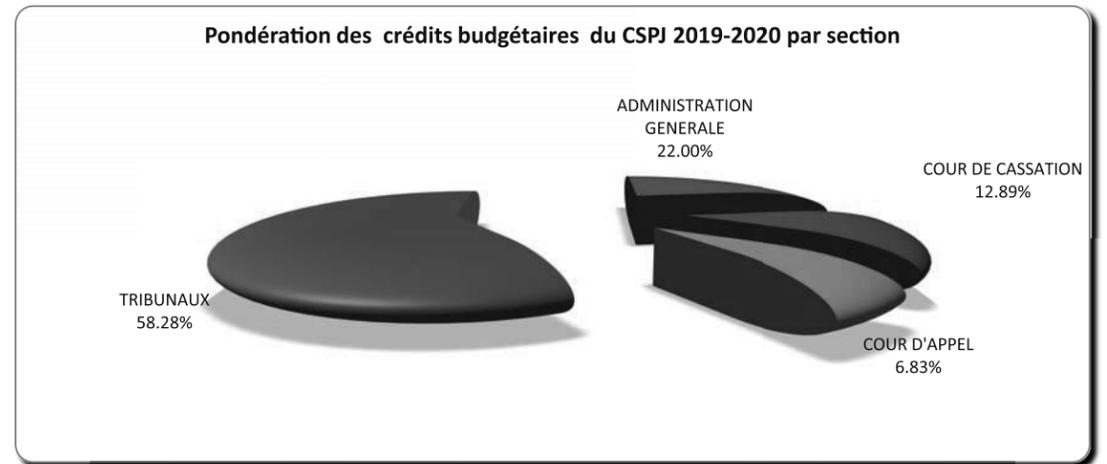
BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020

CODE INSTITUTION	Projection rectifiée fonctionnement 2017-2018 reconduite en 2019-2020	Projection initiale fonctionnement 2019-2020	Variation	Projection rectifiée investissement 2017-2018 reconduite en 2019-2020	Projection initiale investissement 2019-2020	Variation	Projection rectifiée totale 2017-2018	Projection initiale totale 2019-2020	Variation
TOTAL	96.308.350,000	139.360.000,000	43.051.650,000	49.334.650,000	59.340.000,000	10.005.350,000	145.643,000,000	198.700,000,000	53.057,000,000
TITRE I Dépenses de Personnel	19.200,010	17.730,595	(1.469,415)	-	-	-	19.200,010	17.730,595	(1.469,415)
TITRE II Dépenses de Biens et Services	10.800,000	9.066,317	(1.733,683)	-	-	-	10.800,000	9.066,317	(1.733,683)
TITRE IV Dépenses de Transferts	17.231,701	23.576,658	6.344,957	-	-	-	17.231,701	23.576,658	6.344,957
1215-1-23- APPUI A LA FORMATION	61.955,479	57.411,122	(4.524,358)	-	-	-	61.955,479	57.411,122	(4.524,358)
TITRE I Dépenses de Personnel	33.870,116	31.023,635	(2.846,481)	-	-	-	33.870,116	31.023,635	(2.846,481)
TITRE II Dépenses de Biens et Services	13.977,956	15.692,450	1.714,494	-	-	-	13.977,956	15.692,450	1.714,494
TITRE III Dépenses d'immobilisations	19.892,160	15.331,185	(4.560,975)	-	-	-	19.892,160	15.331,185	(4.560,975)
TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE VI Autres dépenses publiques	64.000,001	204.533,487	120.533,487	-	-	-	64.000,001	204.533,487	120.533,487
1215-2-20- BUREAU DE GESTION DES MILITAIRES DEMOBILISES	28.065,363	26.387,486	(1.677,877)	-	-	-	28.065,363	26.387,486	(1.677,877)
TITRE I Dépenses de Personnel	18.495,620	18.832,086	336,466	-	-	-	18.495,620	18.832,086	336,466
TITRE II Dépenses de Biens et Services	9.569,743	7.555,400	(2.014,343)	-	-	-	9.569,743	7.555,400	(2.014,343)
TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1216 MINISTERE DE L'INTERIEUR & DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	2.160.830,671	2.084.529,661	(76.301,010)	819,115,364	1.135.688,350	316.572,986	2.979,946,035	3.220.218,012	240.271,976
TITRE I SERVICES INTERNES	2.160.830,671	2.084.529,661	(76.301,010)	819,115,364	1.135.688,350	316.572,986	2.979,946,035	3.220.218,012	240.271,976
1216-1-11- BUREAU DU MINISTRE	168.632,314	282.515,876	113.883,562	-	-	-	168.632,314	282.515,876	113.883,562
TITRE I Dépenses de Personnel	49.258,610	39.483,799	(9.774,811)	-	-	-	49.258,610	39.483,799	(9.774,811)
TITRE II Dépenses de Biens et Services	9.529,261	1.424,381	(8.104,880)	-	-	-	9.529,261	1.424,381	(8.104,880)
TITRE III Dépenses d'immobilisations	20.844,459	20.917,700	73,241	-	-	-	20.844,459	20.917,700	73,241
TITRE IV Dépenses de Transferts	4.999,984	16.156,509	11.156,525	-	-	-	4.999,984	16.156,509	11.156,525
TITRE VI Autres dépenses publiques	64.000,001	204.533,487	120.533,487	-	-	-	64.000,001	204.533,487	120.533,487
1216-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	1.504.104,534	1.467.117,997	(36.986,537)	819,115,364	1.135.688,350	316.572,986	2.223,219,898	2.602.806,348	493.806
TITRE I Dépenses de Personnel	547.183,797	841.315,298	294.131,500	-	-	-	547.183,797	841.315,298	294.131,500
TITRE II Dépenses de Biens et Services	263.337,268	261.444,495	(1.892,773)	-	-	-	263.337,268	261.444,495	(1.892,773)
TITRE III Dépenses d'immobilisations	30.520,466	30.531,700	11,234	-	-	-	30.520,466	30.531,700	11,234
TITRE IV Dépenses de Transferts	23.500,000	8.598,000	(14.902,000)	-	-	-	23.500,000	8.598,000	(14.902,000)
TITRE VI Autres dépenses publiques	639.563,002	325.228.505	(314.334,498)	-	-	-	643.563,002	395.228.505	(248.334,498)
1216-1-15- ORGANISME DE SURVEILLANCE MORNE HOPITAL	8.093,833	8.587,639	493,806	-	-	-	8.093,833	8.587,639	493,806
TITRE I Dépenses de Personnel	6.907,810	7.469,806	561,996	-	-	-	6.907,810	7.469,806	561,996
TITRE II Dépenses de Biens et Services	1.186,023	1.117,833	(68,190)	-	-	-	1.186,023	1.117,833	(68,190)
TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE VI Autres dépenses publiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1217-1-17- SMCRS	479.999,990	326.308,149	(153.691,841)	-	-	-	479.999,990	326.308,149	(153.691,841)
TITRE I Dépenses de Personnel	261.932,507	234.378,152	(27.554,355)	-	-	-	261.932,507	234.378,152	(27.554,355)
TITRE II Dépenses de Biens et Services	218.067,483	91.929,997	(126.137,486)	-	-	-	218.067,483	91.929,997	(126.137,486)
TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1217 MINISTERE DE LA DEFENSE	579.464,985	926.302,115	346.837,130	25,000,000	71,399,997	46,399,997	604,464,985	997,702,112	393,237,127
12171 SERVICES INTERNES	579.464,985	926.302,115	346.837,130	25,000,000	71,399,997	46,399,997	604,464,985	997,702,112	393,237,127
1217-1-11- BUREAU DU MINISTRE	142.351,211	95.610,775	(46.740,436)	-	-	-	142.351,211	95.610,775	(46.740,436)
TITRE I Dépenses de Personnel	77.826,100	48.325,439	(29.500,661)	-	-	-	77.826,100	48.325,439	(29.500,661)
TITRE II Dépenses de Biens et Services	19.992,579	27.400,848	7.408,269	-	-	-	19.992,579	27.400,848	7.408,269
TITRE III Dépenses d'immobilisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE IV Dépenses de Transferts	35.032,532	13.473,500	(21.559,032)	-	-	-	35.032,532	13.473,500	(21.559,032)
TITRE V Service de la Dette Publique	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE VI Autres dépenses publiques	9.500,000	6.410,988	(3.089,012)	-	-	-	9.500,000	6.410,988	(3.089,012)
1217-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	437.113,774	430.691,341	(6.422,433)	25,000,000	71,399,997	46,399,997	462.113,774	502.091,338	39.977,564
TITRE I Dépenses de Personnel	133.912,357	155.568,233	21.655,876	-	-	-	133.912,357	155.568,233	21.655,876
TITRE II Dépenses de Biens et Services	27.694,280	71.581,526	43.887,246	-	-	-	27.694,280	71.581,526	43.887,246
TITRE III Dépenses d'immobilisations	34.566,181	32.514,685	(2.051,497)	-	-	-	34.566,181	32.514,685	(2.051,497)

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020

3211 CONSEIL SUPERIEUR DU POUVOIR JUDICIAIRE

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
3211-1-11- ADMINISTRATION GENERALE	346,545,564	-	346,545,564
3211-2-12- COUR DE CASSATION	202,944,907	-	202,944,907
3211-2-13- COUR D'APPEL	107,649,535	-	107,649,535
3211-2-14- TRIBUNAUX	917,870,074	-	917,870,074
TOTAL	1,575,010,081	-	1,575,010,081



BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020

CODE INSTITUTION	Projection rectifiée fonctionnement 2017-2018 reconduite en 2019-2020	Projection initiale fonctionnement 2019-2020	Variation	Projection rectifiée Investissement 2017-2018 reconduite en 2019-2020	Projection initiale Investissement 2019-2020	Variation	Projection rectifiée totale 2017-2018	Projection initiale totale 2019-2020	Variation
TOTAL	96.308.350,000	139.360,000,000	43.051.650,000	49.334.650,000	59.340,000,000	10.005.350,000	145.643,000,000	198.700,000,000	53.057,000,000
TITRE VI Autres dépenses publiques	23.608,172	5.850,000	(17.758,172)	-	-	-	23.608,172	5.850,000	(17.758,172)
1312-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	696.392.248	668.193,011	(28.199,237)	1.151.434,646	1.231.286,265	79.851,639	1.847.826,893	1.899.479,295	51.652,402
TITRE I Dépenses de Personnel	567,446,888	567,490,084	43,195	-	-	-	567,446,888	567,490,084	43,195
TITRE II Dépenses de Biens et Services	69,334,680	74,402,927	5,068,247	-	-	-	69,334,680	74,402,927	5,068,247
TITRE III Dépenses d'immobilisations	14,772,824	6,300,000	(8,472,824)	-	-	-	258,707,470	26,300,000	(232,407,470)
TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	907,500,000	1,211,286,285	303,786,285	907,500,000	1,211,286,285	303,786,285
TITRE V Service de la Dette Publique	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE VI Autres dépenses publiques	44,837,856	20,000,000	(24,837,856)	-	-	-	44,837,856	20,000,000	(24,837,856)
1312-1-13- INSTITUT DU BIEN ETRE SOCIAL ET DE RECHERCHES	58.664,599	66.685,909	8.021,310	-	-	-	58.664,599	66.685,909	8.021,310
TITRE I Dépenses de Personnel	44,948,160	49,003,531	4,055,371	-	-	-	44,948,160	49,003,531	4,055,371
TITRE II Dépenses de Biens et Services	13,716,439	17,682,379	3,965,940	-	-	-	13,716,439	17,682,379	3,965,940
TITRE III Dépenses d'immobilisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE VI Autres dépenses publiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE V Service de la Dette Publique	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE VI Autres dépenses publiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1312-1-14- E.P.L.S	80.668,811	73.731,594	(6.937,217)	-	-	-	80.668,811	73.731,594	(6.937,217)
TITRE I Dépenses de Personnel	53,177,724	46,822,027	(6,355,697)	-	-	-	53,177,724	46,822,027	(6,355,697)
TITRE II Dépenses de Biens et Services	27,491,087	26,909,568	(581,520)	-	-	-	27,491,087	26,909,568	(581,520)
TITRE III Dépenses d'immobilisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE VI Autres dépenses publiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1312-1-15- OFFICE NATIONAL DE LA MIGRATION	114.999,888	135.906,179	20.906,291	40.000,000	35.000,000	(5.000,000)	154.999,888	170.906,179	15.906,291
TITRE I Dépenses de Personnel	50,953,171	66,776,874	15,823,702	-	-	-	50,953,171	66,776,874	15,823,702
TITRE II Dépenses de Biens et Services	64,046,717	69,129,306	5,082,589	40,000,000	35,000,000	(5,000,000)	64,046,717	69,129,306	5,082,589
TITRE III Dépenses d'immobilisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE VI Autres dépenses publiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE V Service de la Dette Publique	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE VI Autres dépenses publiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1312-1-17- BUREAU DU SECRETAIRE D'ETAT AUX HANDICAPES	45.031,536	40.151,531	(4.880,005)	-	-	-	45.031,536	40.151,531	(4.880,005)
TITRE I Dépenses de Personnel	25,031,544	23,030,155	(2,001,390)	-	-	-	25,031,544	23,030,155	(2,001,390)
TITRE II Dépenses de Biens et Services	19,999,992	17,121,377	(2,878,615)	-	-	-	19,999,992	17,121,377	(2,878,615)
TITRE VI Autres dépenses publiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1313 MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION	5.093.920.069	5.247.433.881	153.513.812	604.700.917	16.411.427.395	15.806.726.478	5.698.620.986	21.658.861.276	15.960.240.290
13131 SERVICES INTERNES	5.093.920.069	5.247.433.881	153.513.812	604.700.917	16.411.427.395	15.806.726.478	5.698.620.986	21.658.861.276	15.960.240.290
TITRE I Dépenses de Personnel	60,670,077	60,622,057	(48,020)	-	-	-	60,670,077	60,622,057	(48,020)
TITRE II Dépenses de Biens et Services	3,789,124	3,800,000	10,876	-	-	-	3,789,124	3,800,000	10,876
TITRE III Dépenses d'immobilisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE IV Dépenses de Transferts	2,280,281	-	(2,280,281)	-	-	-	2,280,281	-	(2,280,281)
TITRE VI Autres dépenses publiques	30,000,000	181,998,080	151,998,080	-	-	-	30,000,000	181,998,080	151,998,080
1313-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	4.984.760.599	5.001.013.744	6.233.145	604.700.917	16.411.427.395	15.806.726.478	5.599.481.516	21.412.441.139	15.812.959.623
TITRE I Dépenses de Personnel	4,319,806,195	4,320,447,219	641,025	-	-	-	4,319,806,195	4,320,447,219	641,025
TITRE II Dépenses de Biens et Services	554,695,993	606,242,343	51,546,351	152,801,876	5,562,180	(147,239,696)	707,497,869	611,904,523	(95,593,346)
TITRE III Dépenses d'immobilisations	57,718,412	69,294,431	11,576,019	451,899,041	16,370,865,215	15,918,965,175	509,617,453	16,440,159,646	15,930,542,194
TITRE IV Dépenses de Transferts	1,465,000	-	(1,465,000)	-	-	-	1,465,000	-	(1,465,000)
TITRE VI Autres dépenses publiques	61,095,000	5,029,750	(56,065,250)	-	35,000,000	35,000,000	61,095,000	40,029,750	(21,065,250)
1313-1-14- SUBVENTION AUX ORGANISMES PRIVES ET PUBLICS	2.399.988	-	(2.399.988)	-	-	-	2.399.988	-	(2.399.988)
TITRE IV Dépenses de Transferts	2,399,988	-	(2,399,988)	-	-	-	2,399,988	-	(2,399,988)
1314 MINISTERE A LA CONDITION FEMININE	193.203.101	193.212.636	9.535	28.000,000	10.000,000	(18.000,000)	221.203,101	203.212,636	(17.990,465)
13141 SERVICES INTERNES	193.203.101	193.212.636	9.535	28.000,000	10.000,000	(18.000,000)	221.203,101	203.212,636	(17.990,465)
TITRE I Dépenses de Personnel	46,192,491	46,837,158	644,667	-	-	-	46,192,491	46,837,158	644,667
TITRE II Dépenses de Biens et Services	38,521,591	40,234,576	1,712,984	-	-	-	38,521,591	40,234,576	1,712,984
TITRE III Dépenses d'immobilisations	3,115,532	3,361,012	245,480	-	-	-	3,115,532	3,361,012	245,480
TITRE VI Autres dépenses publiques	1,206,120	953,961	(252,159)	-	-	-	1,206,120	953,961	(252,159)

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020

3211.- CONSEIL SUPERIEUR DU POUVOIR JUDICIAIRE

a) Cadre légal, Mission et Attributions

Le Pouvoir Judiciaire est régi par la loi du 17 décembre 2007. Ses principales mission et attributions sont :

- Veiller au fonctionnement régulier et efficace des Cours et Tribunaux ;
- Donner son avis sur les projets de politique judiciaire élaborés par le Pouvoir Exécutif ;
- Appliquer la politique judiciaire de l'Etat ;
- Veiller à ce que les dossiers des justiciables soient traités avec diligence ;
- Participer avec le pouvoir exécutif à l'élaboration de la politique de formation des juges, des auxiliaires de justice et des autres catégories de personnel du Pouvoir Judiciaire.

b) Structure Organisationnelle

Le Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire Comprend : L'Administration La Cour de Cassation La Cour d'Appel Les Tribunaux

c) Objectifs pour l'exercice fiscal 2019-2020

- Garantir une justice équitable en toute transparence ;
- Contribuer à la modernisation du système judiciaire.

PRÉSENTATION ET CRÉDITS DU CONSEIL SUPÉRIEUR DU POUVOIR JUDICIAIRE SECTEUR POLITIQUE

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020

CODE INSTITUTION	Projection fonctionnement 2017-2018 reconduite en 2019-2020	Projection rectifiée fonctionnement 2017-2018 reconduite en 2019-2020	Projection initiale fonctionnement 2019-2020	Variation	Projection rectifiée investissement 2017-2018 reconduite en 2019-2020	Projection initiale investissement 2019-2020	Variation	Projection rectifiée totale 2017-2018	Projection initiale totale 2019-2020	Variation
TOTAL	96.308.350.000	96.308.350.000	139.360.000.000	43.051.650.000	49.334.650.000	59.340.000.000	10.005.350.000	145.643.000.000	198.700.000.000	53.057.000.000
TITRE IV Dépenses de Transferts										
TITRE VI Autres dépenses publiques										
1314-1-12- DIRECTION GENERALE										
TITRE I Dépenses de Personnel										
TITRE II Dépenses de Biens et Services										
TITRE III Dépenses d'immobilisations										
TITRE IV Dépenses de Transferts										
TITRE VI Autres dépenses publiques										
1315-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES										
TITRE I Dépenses de Personnel										
TITRE II Dépenses de Biens et Services										
TITRE III Dépenses d'immobilisations										
TITRE IV Dépenses de Transferts										
TITRE VI Autres dépenses publiques										
1315-1-11- BUREAU DU MINISTRE										
TITRE I Dépenses de Personnel										
TITRE II Dépenses de Biens et Services										
TITRE III Dépenses d'immobilisations										
TITRE IV Dépenses de Transferts										
TITRE VI Autres dépenses publiques										
1315-1-10- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES										
TITRE I Dépenses de Personnel										
TITRE II Dépenses de Biens et Services										
TITRE III Dépenses d'immobilisations										
TITRE IV Dépenses de Transferts										
TITRE VI Autres dépenses publiques										
14- SECTEUR CULTUREL										
1411- MINISTERE DES CULTES										
1411-1-11- BUREAU DU MINISTRE										
TITRE I Dépenses de Personnel										
TITRE II Dépenses de Biens et Services										
TITRE III Dépenses d'immobilisations										
TITRE IV Dépenses de Transferts										
TITRE VI Autres dépenses publiques										
1412- MINISTERE DE LA CULTURE										
1412-1-11- BUREAU DU MINISTRE										
TITRE I Dépenses de Personnel										
TITRE II Dépenses de Biens et Services										
TITRE III Dépenses d'immobilisations										
TITRE IV Dépenses de Transferts										
TITRE VI Autres dépenses publiques										
1412-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES										
TITRE I Dépenses de Personnel										
TITRE II Dépenses de Biens et Services										
TITRE III Dépenses d'immobilisations										
TITRE IV Dépenses de Transferts										
TITRE VI Autres dépenses publiques										
1412-1-13- ECOLE NATIONALE DES ARTS										
TITRE I Dépenses de Personnel										
TITRE II Dépenses de Biens et Services										
TITRE III Dépenses d'immobilisations										
TITRE IV Dépenses de Transferts										
TITRE VI Autres dépenses publiques										
1412-1-14- INSTITUT DE SAUVEGARDE DU PATRIMOINE NATIONAL										
TITRE I Dépenses de Personnel										
TITRE II Dépenses de Biens et Services										
TITRE III Dépenses d'immobilisations										
TITRE IV Dépenses de Transferts										
TITRE VI Autres dépenses publiques										
TOTAL	96.308.350.000	96.308.350.000	139.360.000.000	43.051.650.000	49.334.650.000	59.340.000.000	10.005.350.000	145.643.000.000	198.700.000.000	53.057.000.000

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020

CODE	INSTITUTION	Projection rectifiée fonctionnement reconduite en 2019- 2020	Projection initiale fonctionnement 2019-2020	Variation	Projection rectifiée Investissement reconduite en 2019- 2020	Projection initiale Investissement 2019-2020	Variation	Projection rectifiée totale 2017-2018	Projection initiale totale 2019-2020	Variation
	TOTAL	96.308.350.000	139.360.000.000	43.051.650.000	49.334.650.000	59.340.000.000	10.005.350.000	145.643.000.000	198.700.000.000	53.057.000.000
	TITRE III Dépenses d'immobilisations	-	-	-	31.000.000	25.000.000	(6.000.000)	31.000.000	25.000.000	(6.000.000)
	TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TITRE VI Autres dépenses publiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	1412-1-15- THEATRE NATIONAL	55.684.114	53.610.047	(2.074.067)	8.000.000	-	(8.000.000)	63.684.114	53.610.047	(10.074.067)
	TITRE I Dépenses de Personnel	43.684.114	42.668.266	(1.015.848)	-	-	-	43.684.114	42.668.266	(1.015.848)
	TITRE II Dépenses de Biens et Services	12.000.000	10.941.781	(1.058.219)	8.000.000	-	(8.000.000)	12.000.000	10.941.781	(1.058.219)
	TITRE III Dépenses d'immobilisations	-	-	-	-	-	-	8.000.000	-	(8.000.000)
	TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TITRE VI Autres dépenses publiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	1412-1-16- MUSEE DU PANTHEON NATIONAL	49.083.923	41.728.254	(7.355.669)	6.000.000	-	(6.000.000)	55.083.923	41.728.254	(13.355.669)
	TITRE I Dépenses de Personnel	24.328.500	20.614.712	(3.713.788)	-	-	-	24.328.500	20.614.712	(3.713.788)
	TITRE II Dépenses de Biens et Services	24.755.423	21.113.542	(3.641.881)	6.000.000	-	(6.000.000)	24.755.423	21.113.542	(3.641.881)
	TITRE III Dépenses d'immobilisations	-	-	-	-	-	-	6.000.000	-	(6.000.000)
	TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TITRE VI Autres dépenses publiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	1412-1-17- BUREAU D ETHNOLOGIE	31.247.820	34.828.946	3.581.126	12.000.000	6.000.000	(6.000.000)	43.247.820	40.828.946	(2.418.874)
	TITRE I Dépenses de Personnel	20.747.820	20.747.730	(90)	-	-	-	20.747.820	20.747.730	(90)
	TITRE II Dépenses de Biens et Services	10.500.000	14.081.216	3.581.216	12.000.000	6.000.000	(6.000.000)	10.500.000	14.081.216	3.581.216
	TITRE III Dépenses d'immobilisations	-	-	-	-	-	-	12.000.000	6.000.000	(6.000.000)
	TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TITRE VI Autres dépenses publiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	1412-1-18- BIBLIOTHEQUE NATIONALE	62.374.421	59.123.227	(3.251.193)	32.000.000	-	(32.000.000)	94.374.421	59.123.227	(35.251.193)
	TITRE I Dépenses de Personnel	41.543.052	41.543.052	0	8.000.000	-	(8.000.000)	41.543.052	41.543.052	0
	TITRE II Dépenses de Biens et Services	20.831.369	17.580.175	(3.251.194)	24.000.000	-	(24.000.000)	28.831.369	17.580.175	(11.251.194)
	TITRE III Dépenses d'immobilisations	-	-	-	-	-	-	24.000.000	-	(24.000.000)
	TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TITRE VI Autres dépenses publiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	1412-1-19- ARCHIVES NATIONALES	160.784.641	164.605.758	3.821.117	-	-	-	160.784.641	164.605.758	3.821.117
	TITRE I Dépenses de Personnel	141.551.652	145.476.915	3.925.263	-	-	-	141.551.652	145.476.915	3.925.263
	TITRE II Dépenses de Biens et Services	19.232.989	19.128.843	(104.146)	-	-	-	19.232.989	19.128.843	(104.146)
	TITRE III Dépenses d'immobilisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TITRE VI Autres dépenses publiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	1412-1-23- ACTIVITES CULTURELLES	262.263.000	318.157.400	55.894.400	-	-	-	262.263.000	318.157.400	55.894.400
	TITRE I Dépenses de Personnel	262.263.000	318.157.400	55.894.400	10.000.000	-	(10.000.000)	262.263.000	318.157.400	55.894.400
	TITRE II Dépenses de Biens et Services	60.363.876	60.064.390	(299.486)	-	-	-	60.363.876	60.064.390	(299.486)
	TITRE III Dépenses d'immobilisations	28.012.560	27.325.630	(686.930)	-	-	-	28.012.560	27.325.630	(686.930)
	TITRE IV Dépenses de Transferts	32.351.316	32.738.560	387.244	3.000.000	-	(3.000.000)	35.351.316	32.738.560	(2.612.756)
	TITRE VI Autres dépenses publiques	-	-	-	7.000.000	-	(7.000.000)	7.000.000	-	(7.000.000)
	1412-1-25- BUREAU HAITIEN DU DROIT D AUTEUR	48.034.629	48.057.293	22.664	5.000.000	-	(5.000.000)	53.034.629	48.057.293	(4.977.336)
	TITRE I Dépenses de Personnel	23.083.105	23.126.500	43.395	-	-	-	23.083.105	23.126.500	43.395
	TITRE II Dépenses de Biens et Services	24.951.524	24.930.793	(20.731)	5.000.000	-	(5.000.000)	29.951.524	24.930.793	(5.020.731)
	TITRE III Dépenses d'immobilisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	1413 MINISTERE DE LA COMMUNICATION	337.227.446	325.803.734	(11.423.713)	8.600.000	36.000.000	27.400.000	345.827.446	361.803.734	15.976.287
	14131 SERVICES INTERNES	337.227.446	325.803.734	(11.423.713)	8.600.000	36.000.000	27.400.000	345.827.446	361.803.734	15.976.287
	14131-11- BUREAU DU MINISTRE	27.986.499	21.860.829	(6.125.670)	-	-	-	27.986.499	21.860.829	(6.125.670)
	TITRE I Dépenses de Personnel	6.596.751	6.639.350	42.599	-	-	-	6.596.751	6.639.350	42.599
	TITRE II Dépenses de Biens et Services	16.595.622	12.356.973	(4.238.649)	-	-	-	16.595.622	12.356.973	(4.238.649)
	TITRE III Dépenses d'immobilisations	987.304	-	(987.304)	-	-	-	987.304	-	(987.304)
	TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TITRE VI Autres dépenses publiques	3.806.821	2.862.506	(944.316)	-	-	-	3.806.821	2.862.506	(944.316)
	1413-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	85.213.563	95.206.066	9.992.503	8.600.000	36.000.000	27.400.000	93.813.563	131.206.066	37.392.503
	TITRE I Dépenses de Personnel	50.299.795	50.336.064	36.269	8.600.000	26.000.000	17.400.000	50.299.795	50.336.064	36.269
	TITRE II Dépenses de Biens et Services	23.907.051	19.325.465	(4.581.586)	-	-	-	32.107.051	45.325.465	13.218.414

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020

MIN,	FONCT.	INV,	TOTAL
CONSEIL SUPERIEUR DU POUVOIR JUDICIAIRE	1,575,010,081	-	1,575,010,081
TOTAL	1,575,010,081	-	1,575,010,081

Crédits budgétaires 2019-2020 du Pouvoir Judiciaire



CONSEIL SUPERIEUR DU
POUVOIR JUDICIAIRE
100.00%

CRÉDITS BUDGÉTAIRES DU POUVOIR JUDICIAIRE

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020

CODE INSTITUTION	Projection fonctionnement 2017-2018 reconduite en 2019-2020	Projection fonctionnement 2019-2020	Variation	Projection reciffée investissement 2017-2018 reconduite en 2019-2020	Projection investissement 2019-2020	Variation	Projection reciffée totale 2017-2018	Projection initiale totale 2019-2020	Variation
TOTAL	96.308.350.000	139.360.000.000	43.051.650.000	49.334.650.000	59.340.000.000	10.005.350.000	145.643.000.000	198.700.000.000	53.057.000.000
TITRE III Dépenses d'immobilisations	4.880.666	3.000.000	(1.880.666)	-	5.000.000	5.000.000	4.880.666	8.000.000	3.119.334
TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE VI Autres dépenses publiques	6.526.051	22.544.538	16.018.487	-	-	-	6.526.051	27.544.538	21.018.487
1413-1-13- TELEVISION NATIONALE D HAITI	150.828.501	144.250.372	(6.578.129)	-	-	-	150.828.501	144.250.372	(6.578.129)
TITRE I Dépenses de Personnel	116.856.148	112.970.072	(3.886.076)	-	-	-	116.856.148	112.970.072	(3.886.076)
TITRE II Dépenses de Biens et Services	33.972.353	31.280.300	(2.692.053)	-	-	-	33.972.353	31.280.300	(2.692.053)
TITRE III Dépenses d'immobilisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE VI Autres dépenses publiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1413-1-14- RADIO NATIONALE D HAITI	73.198.884	64.486.466	(8.712.417)	-	-	-	73.198.884	64.486.466	(8.712.417)
TITRE I Dépenses de Personnel	56.665.352	51.342.906	(5.342.446)	-	-	-	56.665.352	51.342.906	(5.342.446)
TITRE II Dépenses de Biens et Services	16.513.532	13.143.560	(3.369.971)	-	-	-	16.513.532	13.143.560	(3.369.971)
TITRE III Dépenses d'immobilisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE VI Autres dépenses publiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-
15 AUTRES ADMINISTRATIONS	31.572.634.195	68.721.807.978	37.149.173.784	-	-	-	31.572.634.195	68.721.807.978	37.149.173.784
1511 INTERVENTIONS PUBLIQUES	17.172.601.571	22.950.241.201	5.766.639.630	-	-	-	17.172.601.571	22.950.241.201	5.766.639.630
1511-1-11- SUBVENTION AUX FONDS DE PENSION	2.004.889.107	1.904.321.759	(100.567.348)	-	-	-	2.004.889.107	1.904.321.759	(100.567.348)
TITRE IV Dépenses de Transferts	2.004.889.107	1.904.321.759	(100.567.348)	-	-	-	2.004.889.107	1.904.321.759	(100.567.348)
1511-1-13- AUTRES INSTITUTIONS	461.075.000	642.376.355	181.301.355	-	-	-	461.075.000	642.376.355	181.301.355
TITRE IV Dépenses de Transferts	461.075.000	642.376.355	181.301.355	-	-	-	461.075.000	642.376.355	181.301.355
1511-1-14- AUTRES INTERVENTIONS PUBLIQUES	14.706.637.464	20.412.543.087	5.705.905.623	-	-	-	14.706.637.464	20.412.543.087	5.705.905.623
TITRE III Dépenses d'immobilisations	35.000.000	32.718.904	(2.281.096)	-	-	-	35.000.000	32.718.904	(2.281.096)
TITRE IV Dépenses de Transferts	8.743.055.560	9.095.555.942	352.500.382	-	-	-	8.743.055.560	9.095.555.942	352.500.382
TITRE VI Autres dépenses publiques	5.928.581.904	11.284.268.241	5.355.686.337	-	-	-	5.928.581.904	11.284.268.241	5.355.686.337
TITRE I Dépenses de Personnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1512 DETTE PUBLIQUE	14.400.032.623	20.064.366.777	5.664.334.154	-	-	-	14.400.032.623	20.064.366.777	5.664.334.154
1512-1-11- INSTITUTIONS FINANCIERES CREATRICES DE MONNAIE	7.090.907.154	10.873.878.184	3.782.971.031	-	-	-	7.090.907.154	10.873.878.184	3.782.971.031
TITRE V Service de la Dette Publique	7.090.907.154	10.873.878.184	3.782.971.031	-	-	-	7.090.907.154	10.873.878.184	3.782.971.031
1512-1-12- INSTITUTIONS FINANCIERES CREATRICES DE MONNAIE	1.100.000.000	443.722.448	(656.277.552)	-	-	-	1.100.000.000	443.722.448	(656.277.552)
TITRE V Service de la Dette Publique	1.100.000.000	443.722.448	(656.277.552)	-	-	-	1.100.000.000	443.722.448	(656.277.552)
1512-1-13- AUTRES INSTITUTIONS FINANCIERES	3.796.990.225	2.137.277.381	(1.659.712.844)	-	-	-	3.796.990.225	2.137.277.381	(1.659.712.844)
TITRE V Service de la Dette Publique	3.796.990.225	2.137.277.381	(1.659.712.844)	-	-	-	3.796.990.225	2.137.277.381	(1.659.712.844)
1512-1-14- AUTRES INSTITUTIONS FINANCIERES	2.193.916.929	8.292.878.355	6.098.961.427	-	-	-	2.193.916.929	8.292.878.355	6.098.961.427
TITRE V Service de la Dette Publique	2.193.916.929	8.292.878.355	6.098.961.427	-	-	-	2.193.916.929	8.292.878.355	6.098.961.427
15122 DETTE EXTERNE	7.309.125.470	9.190.488.593	1.881.363.123	-	-	-	7.309.125.470	9.190.488.593	1.881.363.123
TITRE V Service de la Dette Publique	7.309.125.470	9.190.488.593	1.881.363.123	-	-	-	7.309.125.470	9.190.488.593	1.881.363.123
1512-2-11- DETTE MULTILATERALE	251.266.515	296.562.247	45.295.732	-	-	-	251.266.515	296.562.247	45.295.732
TITRE V Service de la Dette Publique	251.266.515	296.562.247	45.295.732	-	-	-	251.266.515	296.562.247	45.295.732
1512-2-12- DETTE BILATERALE	7.057.858.955	8.893.926.346	1.836.067.390	-	-	-	7.057.858.955	8.893.926.346	1.836.067.390
TITRE V Service de la Dette Publique	7.057.858.955	8.893.926.346	1.836.067.390	-	-	-	7.057.858.955	8.893.926.346	1.836.067.390
1512-2-13- AUTRES DETTES EXTERNES	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE V Service de la Dette Publique	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1513 DOTATIONS SPECIALES SUBVENTION AU SECTEUR DE L'ENERGIE	-	25.698.200.000	25.698.200.000	-	-	-	-	25.698.200.000	25.698.200.000
TITRE V Service de la Dette Publique	-	25.698.200.000	25.698.200.000	-	-	-	-	25.698.200.000	25.698.200.000
1513-1-11- SUBVENTION A L'EDH	-	18.051.268.697	18.051.268.697	-	-	-	-	18.051.268.697	18.051.268.697
TITRE IV Dépenses de Transferts	-	18.051.268.697	18.051.268.697	-	-	-	-	18.051.268.697	18.051.268.697
1513-1-12- SUBVENTION PRODUITS PRETOLIERS	-	7.646.931.303	7.646.931.303	-	-	-	-	7.646.931.303	7.646.931.303
TITRE IV Dépenses de Transferts	-	7.646.931.303	7.646.931.303	-	-	-	-	7.646.931.303	7.646.931.303
2 POUVOIR LEGISLATIF	5.912.643.489	4.785.003.637	(1.127.639.852)	-	-	-	5.912.643.489	4.785.003.637	(1.127.639.852)
TITRE I SENAT DE LA REPUBLIQUE	5.912.643.489	4.785.003.637	(1.127.639.852)	-	-	-	5.912.643.489	4.785.003.637	(1.127.639.852)
2211 SERVICES INTERNES	2.230.859.901	1.670.427.589	(560.432.312)	-	-	-	2.230.859.901	1.670.427.589	(560.432.312)
TITRE I SERVICES INTERNES	2.230.859.901	1.670.427.589	(560.432.312)	-	-	-	2.230.859.901	1.670.427.589	(560.432.312)
2211-1-11- ASSEMBLEE DES SENATEURS	2.230.859.901	1.670.427.589	(560.432.312)	-	-	-	2.230.859.901	1.670.427.589	(560.432.312)
TITRE I Dépenses de Personnel	2.230.859.901	1.670.427.589	(560.432.312)	-	-	-	2.230.859.901	1.670.427.589	(560.432.312)
TITRE II Dépenses de Biens et Services	1.335.509.900	1.262.908.428	(72.601.473)	-	-	-	1.335.509.900	1.262.908.428	(72.601.473)
TITRE III Dépenses d'immobilisations	435.850.001	215.509.669	(220.340.332)	-	-	-	435.850.001	215.509.669	(220.340.332)
TITRE III Dépenses d'immobilisations	144.500.000	76.921.974	(67.578.026)	-	-	-	144.500.000	76.921.974	(67.578.026)

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020

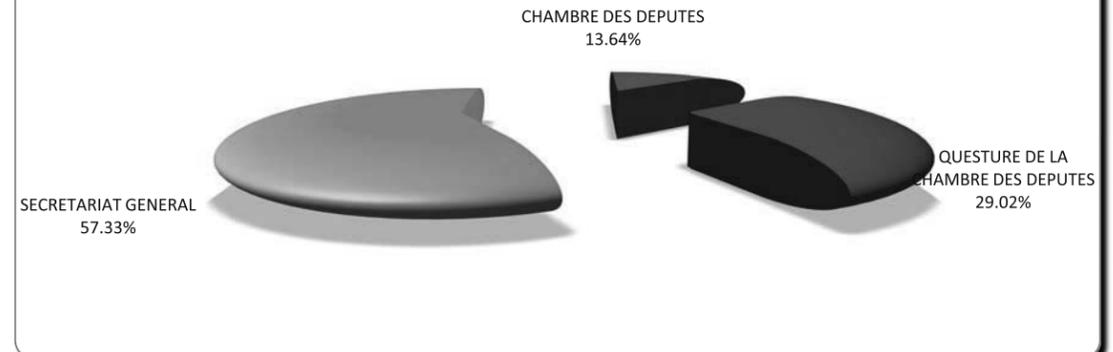
CODE INSTITUTION	Projection fonctionnement recotée 2017-2018 reconduite en 2019-2020	Projection fonctionnement 2019-2020	Variation	Projection investissement recotée 2017-2018 reconduite en 2019-2020	Projection investissement 2019-2020	Variation	Projection totale recotée 2017-2018	Projection totale 2019-2020	Variation
TOTAL	96.308.350.000	139.360.000.000	43.051.650.000	49.334.650.000	59.340.000.000	10.005.350.000	145.643.000.000	198.700.000.000	53.057.000.000
TITRE IV Dépenses de Transferts	263.000.000	84.750.000	(178.250.000)	-	-	-	263.000.000	84.750.000	(178.250.000)
TITRE V Autres dépenses publiques	52.000.000	30.337.519	(21.662.481)	-	-	-	52.000.000	30.337.519	(21.662.481)
2212 CHAMBRE DES DEPUTES	3.681.783.588	3.118.576.048	(563.207.540)	-	-	-	3.681.783.588	3.118.576.048	(563.207.540)
22121 SERVICES INTERNES	3.681.783.588	3.118.576.048	(563.207.540)	-	-	-	3.681.783.588	3.118.576.048	(563.207.540)
2212-1-11- CHAMBRE DES DEPUTES	1.560.195.460	425.498.417	(1.134.697.043)	-	-	-	1.560.195.460	425.498.417	(1.134.697.043)
TITRE I Dépenses de Personnel	1.169.534.174	396.282.234	(771.251.940)	-	-	-	1.169.534.174	396.282.234	(771.251.940)
TITRE II Dépenses de Biens et Services	387.291.286	24.196.294	(363.094.992)	-	-	-	387.291.286	24.196.294	(363.094.992)
TITRE III Dépenses d'immobilisations	3.370.000	534.889	(2.835.111)	-	-	-	3.370.000	534.889	(2.835.111)
TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE V Autres dépenses publiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2212-1-12- QUESTIONNAIRE DE LA CHAMBRE DES DEPUTES	189.520.558	905.111.161	715.590.603	-	-	-	189.520.558	905.111.161	715.590.603
TITRE I Dépenses de Personnel	66.230.558	899.861.161	833.630.603	-	-	-	66.230.558	899.861.161	833.630.603
TITRE II Dépenses de Biens et Services	53.700.000	5.250.000	(48.450.000)	-	-	-	53.700.000	5.250.000	(48.450.000)
TITRE III Dépenses d'immobilisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE IV Dépenses de Transferts	19.590.000	-	(19.590.000)	-	-	-	19.590.000	-	(19.590.000)
TITRE V Autres dépenses publiques	50.000.000	-	(50.000.000)	-	-	-	50.000.000	-	(50.000.000)
2212-2-11- SECRETARIAT GENERAL	1.932.067.570	1.787.966.469	(144.101.101)	-	-	-	1.932.067.570	1.787.966.469	(144.101.101)
TITRE I Dépenses de Personnel	1.047.018.580	1.254.890.681	207.872.101	-	-	-	1.047.018.580	1.254.890.681	207.872.101
TITRE II Dépenses de Biens et Services	280.447.328	442.071.788	161.624.461	-	-	-	280.447.328	442.071.788	161.624.461
TITRE III Dépenses d'immobilisations	44.091.663	11.000.000	(33.091.663)	-	-	-	44.091.663	11.000.000	(33.091.663)
TITRE IV Dépenses de Transferts	560.510.000	79.654.000	(480.856.000)	-	-	-	560.510.000	79.654.000	(480.856.000)
TITRE V Autres dépenses publiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3- POUVOIR JUDICIAIRE	1.477.648.803	1.575.010.081	97.361.278	-	-	-	1.477.648.803	1.575.010.081	97.361.278
3211 CONSEIL SUPERIEUR DU POUVOIR JUDICIAIRE	1.477.648.803	1.575.010.081	97.361.278	-	-	-	1.477.648.803	1.575.010.081	97.361.278
3211-1-11- SERVICES INTERNES	1.477.648.803	1.575.010.081	97.361.278	-	-	-	1.477.648.803	1.575.010.081	97.361.278
3211-1-11- ADMINISTRATION GENERALE	273.057.887	346.545.564	73.487.678	-	-	-	273.057.887	346.545.564	73.487.678
TITRE I Dépenses de Personnel	159.495.021	176.046.659	16.551.638	-	-	-	159.495.021	176.046.659	16.551.638
TITRE II Dépenses de Biens et Services	35.500.001	71.759.214	36.259.213	-	-	-	35.500.001	71.759.214	36.259.213
TITRE III Dépenses d'immobilisations	18.000.000	13.542.793	(4.457.207)	-	-	-	18.000.000	13.542.793	(4.457.207)
TITRE IV Dépenses de Transferts	700.000	2.250.000	1.550.000	-	-	-	700.000	2.250.000	1.550.000
TITRE V Autres dépenses publiques	59.362.865	80.944.899	21.582.034	-	-	-	59.362.865	80.944.899	21.582.034
3211-2-12- COUR DE CASSATION	142.218.574	202.944.907	60.726.333	-	-	-	142.218.574	202.944.907	60.726.333
TITRE I Dépenses de Personnel	86.694.529	150.253.905	63.559.376	-	-	-	86.694.529	150.253.905	63.559.376
TITRE II Dépenses de Biens et Services	29.176.823	30.641.483	1.464.660	-	-	-	29.176.823	30.641.483	1.464.660
TITRE III Dépenses d'immobilisations	15.781.394	13.082.019	(2.699.375)	-	-	-	15.781.394	13.082.019	(2.699.375)
TITRE IV Dépenses de Transferts	664.896	-	(664.896)	-	-	-	664.896	-	(664.896)
TITRE V Autres dépenses publiques	9.900.932	8.967.500	(933.432)	-	-	-	9.900.932	8.967.500	(933.432)
3211-2-13- COUR D'APPEL	124.002.960	107.649.535	(16.353.425)	-	-	-	124.002.960	107.649.535	(16.353.425)
TITRE I Dépenses de Personnel	94.040.904	89.419.160	(4.621.743)	-	-	-	94.040.904	89.419.160	(4.621.743)
TITRE II Dépenses de Biens et Services	10.760.965	12.210.275	1.449.310	-	-	-	10.760.965	12.210.275	1.449.310
TITRE III Dépenses d'immobilisations	14.976.735	1.069.500	(13.907.235)	-	-	-	14.976.735	1.069.500	(13.907.235)
TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE V Autres dépenses publiques	4.224.357	4.960.600	736.243	-	-	-	4.224.357	4.960.600	736.243
3211-2-14- TRIBUNAUX	938.369.381	917.870.074	(20.499.307)	-	-	-	938.369.381	917.870.074	(20.499.307)
TITRE I Dépenses de Personnel	775.855.429	827.537.327	51.681.898	-	-	-	775.855.429	827.537.327	51.681.898
TITRE II Dépenses de Biens et Services	74.713.988	66.954.322	(7.759.667)	-	-	-	74.713.988	66.954.322	(7.759.667)
TITRE III Dépenses d'immobilisations	57.999.972	5.364.425	(52.635.547)	-	-	-	57.999.972	5.364.425	(52.635.547)
TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE V Autres dépenses publiques	29.799.992	18.014.000	(11.785.992)	-	-	-	29.799.992	18.014.000	(11.785.992)
4- ORGANISMES INDEPENDANTS	2.623.036.481	2.636.209.644	13.173.163	-	-	-	2.623.036.481	2.636.209.644	13.173.163
4111 COUR SUPERIEURE DES COMPTES ET DU CONTENTIEUX	718.364.544	736.321.797	17.957.254	-	-	-	718.364.544	736.321.797	17.957.254
41111 SERVICES INTERNES	718.364.544	736.321.797	17.957.254	-	-	-	718.364.544	736.321.797	17.957.254
4111-1-11- CONSEIL DE LA COUR	429.050.636	438.371.820	9.320.984	-	-	-	429.050.636	438.371.820	9.320.984
TITRE I Dépenses de Personnel	64.469.953	73.611.908	9.142.345	-	-	-	64.469.953	73.611.908	9.142.345

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020

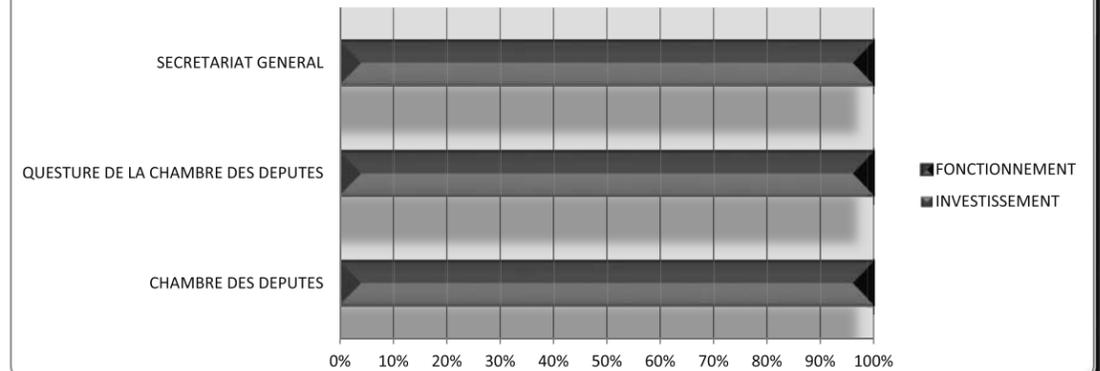
2212 CHAMBRE DES DEPUTES

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
2212-1-11- CHAMBRE DES DEPUTES	425,498,417	-	425,498,417
2212-1-12- QUESTIONNAIRE DE LA CHAMBRE DES DEPUTES	905,111,161	-	905,111,161
2212-2-11- SECRETARIAT GENERAL	1,787,966,469	-	1,787,966,469
TOTAL	3,118,576,048	-	3,118,576,048

Pondération des crédits budgétaires de LA CHAMBRE DES DEPUTES 2019-2020 par section



Crédits budgétaires 2019-2020 de la CHAMBRE DES DEPUTES par section et par nature



BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020

Article 30.- Les crédits prévus pour assurer le service de la Dette Publique, pour l'exercice fiscal 2019-2020, s'élèvent à **vingt milliards soixante quatre millions trois cent soixante six mille sept cent soixante dix sept et 00/100 de gourdes (20 064 366 777,00)**, répartis suivant le tableau ci-dessous:

PREVISIONS DU SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE			
	INTÉRÊT	AMORTISSEMENT	TOTAL
TOTAL DETTE PUBLIQUE	2,662,334,104	17,402,032,673	20,064,366,777
1512-1-DETTE INTERNE	914,756,827	9,959,121,358	10,873,878,184
1512-1-11-INSTITUTIONS FINANCIERES CREATRICES DE MONNAIE	443,722,448		443,722,448
1512-1-12-AUTRES INSTITUTIONS FINANCIERES	425,596,682	1,711,680,699	2,137,277,381
1512-1-13-AUTRES CREANCIERS INTERIEURS	45,437,696	8,247,440,659	8,292,878,355
1512-2-DETTE EXTERNE	1,747,577,277	7,442,911,316	9,190,488,593
1512-2-11-DETTE PUBLIQUE MULTILATERALE	104,856,577	191,705,670	296,562,247
1512-2-12-DETTE PUBLIQUE BILATERALE	1,642,720,700	7,251,205,645	8,893,926,346
1512-2-13-AUTRES DETTES EXTERNES		-	-

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020**2212.- CHAMBRE DES DEPUTES****a) Cadre légal, Mission et Attributions**

La Chambre des Députés est régie par la Constitution de 1987. Ses principales mission et attributions sont :

- Voter les lois d'intérêt public, préparées soit de sa propre initiative, soit de celle du Sénat, soit de l'initiative de l'Exécutif ;
- Exercer un contrôle continu et efficace de l'action gouvernementale, de celle des institutions et organismes autonomes décentralisés ou déconcentrés de l'Etat ;
- Analyser, amender au besoin, les projets de loi d'intérêt public, les sanctionner par décision majoritaire de l'Assemblée des Députés et les transmettre à l'Exécutif aux fins utiles;
- Réaliser le suivi de l'application des lois et de l'exécution du budget national ;
- Prononcer la mise en accusation de hauts dignitaires du pouvoir exécutif et du pouvoir judiciaire pour fautes graves commises dans l'exercice de leur fonction;
- Donner un vote de confiance ou de censure à la déclaration de politique générale du Premier Ministre ;
- Questionner ou interpeller le Premier Ministre et/ou les membres de son cabinet;
- Doter la chambre des Députés de règlements et d'un plan d'organisation ;
- Inscrire les Députés et valider leur pouvoir ;
- Maintenir des relations harmonieuses avec les autres pouvoirs de l'Etat, les Institutions Publiques Nationales.

b) Structure Organisationnelle

La Chambre des Députés a une structure composée du Bureau de l'Assemblée des Députés assisté d'un Conseil Technique, d'une Questure, d'un Secrétariat Général.

c) Objectifs pour Tannée fiscale 2019-2020

- Renforcer les différentes commissions de la Chambre des Députés pour un contrôle plus efficace l'action gouvernementale ;
- Améliorer le cadre de fonctionnement de la Chambre des Députés.

d) Situation des agents publics permanents au mois de mai 2020

o Effectif et masse salariale

Personnel Régulier (PR)						
	Effectif			Age Moyen	Masse Salariale	Salaire moyen
	Hommes	Femmes	Total			
CHAMBRE DES DÉPUTÉS	155	85	240	51	7,732,300	32,218
SECRETARIAT GÉNÉRAL	1,479	537	2,016	38	51,865,200	25,727

PRÉSENTATION ET CRÉDITS DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020

CHAPITRE IV

DISPOSITIONS RELATIVES AU CONTRÔLE DES OPÉRATIONS BUDGÉTAIRES

- Article 31.-** Tout chèque émis à l'ordre d'un ministère ou service public, bénéficiant d'une allocation budgétaire, ne peut être endossé que pour dépôt au compte «Trésor Public» ou, si les raisons sont bien spécifiées et conformes aux lois en vigueur, aux sous comptes courants de fonctionnement ou d'investissement de l'institution bénéficiaire. Le paiement en numéraire d'un tel chèque est formellement interdit.
- Article 32.-** Les chèques émis par le Trésor Public ont un délai de validité de douze (12) mois à compter de la date d'émission. Tout chèque non valide peut être réémis par la Direction du Trésor sur requête motivée du bénéficiaire ou de l'institution pour le compte duquel le chèque a été émis.
- Article 33.-** Les entreprises individuelles, les sociétés anonymes et les sociétés de personnes doivent adopter la période allant d'octobre à septembre comme période financière.
- Article 34.-** Les chèques émis par le Trésor Public, à l'exception de ceux des pensionnaires, ne sont pas négociables. Ils ne peuvent être encaissés que par le bénéficiaire. L'agent public ou tout autre bénéficiaire, se trouvant en incapacité temporaire, peut solliciter de son institution soit un virement sur son compte en banque, soit la remise de son chèque à son mandataire.
- Article 35.-** Les chèques, devenus sans objet, doivent être retournés sans délai au Ministère de l'Economie et des Finances pour annulation selon la procédure régissant la matière.
- Article 36.-** Les restitutions, au compte «Trésor Public», de sommes payées pour un service non rendu ou fourni partiellement, une avance sur dépense réglée par un tiers en cours d'exercice, donnent lieu à un rétablissement de crédit.
- Article 36-1.-** Le rétablissement de crédit a pour objet de restituer au profit de l'institution les crédits qu'elle a indûment ou provisoirement consommés, à concurrence des remboursements obtenus.
- Article 37.-** Le rétablissement de crédits est initié par l'ordonnateur sur la base de la preuve du remboursement de la dépense.
- Article 38.-** Les frais réguliers de soutien, à partir de l'alimentation des cartes de débit, ne peuvent dépasser 50% du salaire brut de l'agent public. La liste en annexe doit mentionner, entre autres, les nom et prénom (s), le NIF, le salaire brut, le montant accordé et le pourcentage représentant le poids du frais de soutien par rapport au salaire brut.
- Article 39.-** L'utilisation régulière de recharge par cartes téléphoniques et d'abonnement mensuel sont mutuellement exclusifs. Les abonnements doivent être hybrides et ne peuvent dépasser dix mille gourdes par mois par téléphone.
- Article 40.-** Il est fait injonction aux compagnies de téléphonie fournissant les services post-payés, à partir du 1er juin 2020, d'indiquer le NIF ou le CIN rattaché au numéro de téléphone dans la facture soumise à l'Administration Publique pour paiement.
- Article 41.-** Tous les contrats à titre onéreux conclus par l'État haïtien avec des tiers sont libellés et payés en Gourde.
- Article 42.-** Il est institué, depuis l'exercice fiscal 2015-2016, le Compte Unique du Trésor (CUT), en vertu du principe de l'unité de caisse et de trésorerie, afin de déterminer à tout moment la position consolidée des disponibilités des comptes du Trésor Public domiciliés à la Banque de la République d'Haïti.

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020

Article 42-1.- Le CUT est constitué d'un compte courant central, de comptes secondaires de recettes et de sous comptes courants de dépenses.

Tous les comptes courants de fonctionnement et d'investissement sont transformés en sous comptes courants de dépenses du compte courant central, soit des sous comptes courants de fonctionnement, soit des sous comptes courants d'investissement.

Des comptes secondaires sont tenus pour les recettes fiscales, douanières et diverses.

Les comptes secondaires de recettes sont nivelés quotidiennement de façon automatique au profit du compte courant central du Trésor.

Les dispositions relatives au nivellement des comptes de dépenses seront prises par le Ministre de l'Économie et des Finances.

Article 42-2.- Les comptes courants secondaires de recettes et les sous comptes courants de dépenses sont placés sous le contrôle des postes comptables.

Article 42-3.- Les recettes générées, par les activités d'une institution de l'Administration d'Etat, sont déposées dans un compte secondaire de recettes qui sera nivelé. Le sous-compte courant de fonctionnement ou d'investissement de l'institution sera alimenté selon le rapport justificatif des dépenses.

Article 43.- Le sous-compte courant de fonctionnement d'une institution de l'Administration d'État ne peut être en aucun cas renfloué à partir de crédits d'investissement, de même que le sous-compte courant d'investissement ne peut l'être à partir des crédits de fonctionnement.

Article 44.- Les opérations, sur les sous-comptes courants de dépenses des Organismes Publics, sont réalisées en conformité aux lois et règlements régissant la matière.

Article 44-1.- Les sous-comptes courants de dépenses ne peuvent être utilisés pour la rémunération de personnel. Par contre, les organismes autonomes peuvent rémunérer leurs personnels à partir des sous-comptes de dépenses du compte courant central qu'ils détiennent.

Article 45.- Les engagements pris au-delà des crédits budgétaires fixés par le présent budget, les engagements contraires aux lois et règlements en vigueur n'obligent point l'État Haïtien. Toute personne physique ou morale qui aura contracté de tels engagements sera réputée pécuniairement responsable, sans préjudice des poursuites pénales ou civiles qui pourraient être intentées contre elle. La Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif (CSCCA) prendra les mesures nécessaires en vue d'appliquer cette disposition.

Article 46.- L'article 80 de la loi du 4 mai 2016 remplaçant le Décret du 16 février 2005 sur le processus d'élaboration et d'exécution des Lois de Finances se lit désormais comme suit :

« Article 80. Tous les actes portant engagement de dépenses sont soumis au visa préalable du Contrôleur Financier, à l'exception des dépenses d'intelligence.

Ces actes sont examinés au regard de l'imputation de la dépense, de la disponibilité des crédits, de l'application des dispositions d'ordre financier, de la vérification des prix par rapport aux prix ordinairement appliqués à des produits ou prestations similaires, des lois et règlements et de leur conformité avec les autorisations parlementaires.

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020**2211 SENAT DE LA REPUBLIQUE**

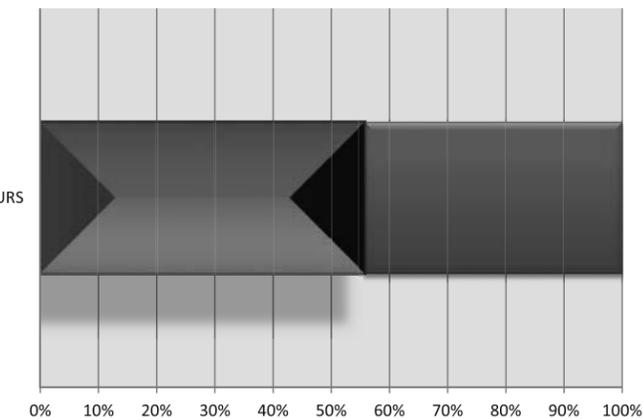
SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
2211-1-11- ASSEMBLEE DES SENATEURS	1,670,427,589	1,326,404,296	2,996,831,886
TOTAL	1,670,427,589	1,326,404,296	2,996,831,886

Pondération des crédits budgétaires du SENAT 2019-2020

ASSEMBLEE DES
SENATEURS
100.00%

**Crédits budgétaires 2019-2020 du SENAT par nature**

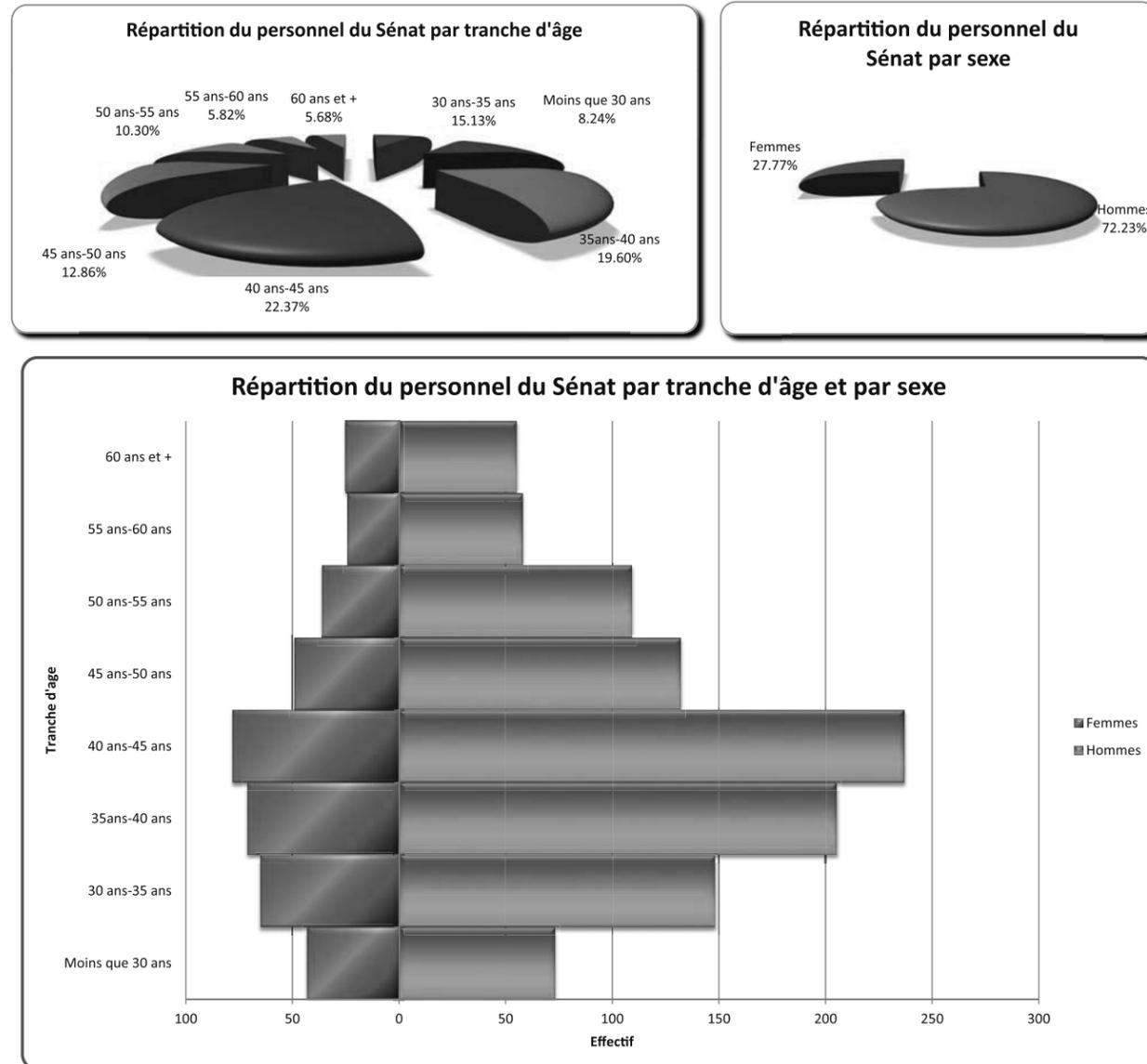
ASSEMBLEE DES SENATEURS



■ FONCTIONNEMENT
■ INVESTISSEMENT

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020

COMPOSITION DU PERSONNEL REGULIER DU SENAT



BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020

Le Contrôleur Financier peut obtenir communication de toutes les pièces propres à justifier les engagements de dépenses y relatifs et à éclairer sa décision. Si les pièces lui paraissent entachées d'irrégularités au regard des dispositions qui précèdent, le contrôleur financier refuse le visa.

En cas de désaccord persistant, le contrôleur financier en informe le Ministre chargé des Finances. L'ordonnateur concerné peut solliciter un passer-outre auprès du Ministre chargé des Finances ».

Article 47.- Par suite de l'analyse d'un dossier, le Contrôleur Financier et/ou le Comptable Public soumettent un ensemble de recommandations motivant leurs refus de visa ou de mise en paiement. L'Ordonnateur peut solliciter une main levée en conséquence. Toute main levée sollicitée, par un Ordonnateur auprès du Ministre Chargé des Finances, n'engage que la responsabilité personnelle et pécuniaire de cet ordonnateur.

Article 48.- L'avis de la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif sur les contrats de travail et de prestations intellectuelles est obligatoire et donné dans un délai n'excédant pas 20 jours ouvrables à partir de la date de réception de ces contrats à la CSCCA.

Article 49.- Un agent public émergeant aux alinéas 110,111,112 et 113 du Budget Général ne peut détenir sous quelque forme que ce soit, un contrat de travail avec son institution d'attache ou toute autre institution de l'administration d'Etat, sauf si ledit contrat concerne des prestations de services spécialisés sur une période n'excédant pas un trimestre non renouvelable ou des prestations dans les établissements publics d'enseignement classique à partir du troisième cycle secondaire et supérieur public (cours, travaux de recherche, études et encadrement).

Article 50.- L'agent public ne peut émarger en même temps aux crédits budgétaires de plus d'une institution, sauf s'il est mis à disposition ou s'il remplit la fonction d'enseignant à temps partiel, c'est-à-dire bénéficiant de deux chaires au plus à côté de son emploi principal.

Toutefois, cette disposition ne s'applique pas à l'enseignement classique à partir du troisième cycle secondaire et supérieur public, compte tenu de l'insuffisance des ressources humaines et de la flexibilité d'horaire qui y est pratiqué (enseignement dispensé le soir et en fin de semaine).

Article 51.- Tout avis de mouvement dans le personnel, tout projet de contrat d'embauche, ayant pour effet d'augmenter la masse salariale, doit être visé par un Contrôleur Financier de la Direction Générale du Budget, attestant la disponibilité du crédit avant la signature de l'ordonnateur. Les institutions ont jusqu'au 15 mai de l'exercice en cours pour transmettre au Ministère de l'Économie et des Finances leurs avis de mouvement.

Article 52.- L'article 34 du décret du 9 octobre 2015 modifiant celui du 18 février 2011 et révisant celui du 06 octobre 2004 sur la pension civile de retraite se lit désormais ainsi : l'agent public qui a reçu sa pension ne peut recommencer une carrière dans la Fonction Publique. Toutefois, il peut travailler sur base contractuelle ou exercer une fonction dans l'Administration.

- Au cas où le bénéficiaire prêterait ses services à l'État, il devra opter pour le montant de la pension qui lui est déjà allouée ou pour les indemnités ou appointements afférents à la fonction ou au poste occupé.

- Les nouveaux appointements et indemnités ne seront pas assujettis à la retenue mensuelle légale et la pension liquidée ne sera pas révisée.

Article 53.- Il est fixé, par arrêté pris en Conseil des Ministres, la date de clôture des engagements de l'exercice fiscal relatifs aux charges liées à la constatation préalable du service fait. Ces actes sont examinés au

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020

regard de l'imputation de la dépense, de la disponibilité des crédits, de l'application des dispositions d'ordre financier, de la vérification des prix par rapport aux prix ordinairement appliqués à des produits ou prestations similaires, des lois et règlements, de leur conformité avec les autorisations parlementaires.

- Article 54.-** Les fonctionnaires et employés (agents de sécurité, secrétaires de direction, chauffeurs, gardiens de bâtiment public), affectés directement au service des Grands Commis, bénéficient, en lieu et place de la rémunération pour des travaux fournis en heures supplémentaires, d'une prime de fonction mensuelle n'excédant pas 50% du salaire de base.
- Article 55.-** Les primes d'efficacité et d'efficience octroyées aux agents publics ne peuvent être en aucun cas accordées sur une base mensuelle.
- Article 56.-** Les frais de voyage accordés, à partir des ressources du Trésor Public, sont destinés à couvrir tous les frais relatifs au séjour d'un grand commis ou d'un agent de la fonction publique à l'étranger ou dans une région autre que son lieu d'affectation, dans le cadre de l'exercice de ses fonctions.
- Article 57.-** Lorsque les frais de voyage sont couverts par une organisation tierce, un montant complémentaire ne dépassant pas 30 % peut être accordé à titre de complément de perdiem.
- Article 58.-** Le barème des allocations journalières (perdiem) est forfaitaire avec un plafond publié par arrêté du Premier Ministre. En cas de voyage à l'extérieur du pays, à partir du sixième jour le plafond de perdiem est réduit de 50% par jour et à partir du onzième jour le perdiem est nul.
- Article 59.-** Les délégations de plus de cinq (5) personnes au niveau des ministères doivent être soumises à l'approbation du Premier Ministre avant l'avis de conformité du Contrôleur Financier. Sans approbation, aucun remboursement ne sera accordé.
- Article 60.-** Tout remboursement, relatif aux déplacements de personnes, requiert une preuve de voyage, notamment la carte d'embarquement accompagnée d'un ordre de mission; exception faite pour le Président de la République, le Premier Ministre, le Président du Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire, les Présidents de la Chambre des Députés et du Sénat.
- Article 61.-** Toute personne, autre que les agents publics, en mission pour le compte des pouvoirs publics, peut également bénéficier de frais de voyage équivalant à celui d'un technicien.
- Article 62.-** Dans le cadre de subventions permanentes ou d'allocations octroyées à des institutions publiques n'émargeant pas au budget ou à des institutions privées, les organes de contrôle de l'Etat peuvent intervenir à tout moment pour vérifier l'utilisation des fonds avancés et s'enquérir de l'état d'avancement des activités financées.
- Article 63.-** Une entité administrative, émergeant au budget de la République, ne peut réaliser des dépenses à partir de ses crédits budgétaires pour le compte d'une entité administrative de même rang. Toutefois, une entité administrative de second rang peut effectuer des dépenses à partir de ses crédits budgétaires pour le compte de l'entité administrative de premier rang dont elle dépend et d'une entité administrative de même rang, si les deux relèvent de la même entité administrative de premier rang.
- Article 64.-** Toute personne qui n'occupe plus une fonction dans l'Administration Publique ou qui n'a ni droit ni qualité pour détenir un bien appartenant à l'État (véhicule, matériel informatique, arme à feu,...) doit le rendre sans délai au service concerné, sous peine de poursuites pénales sans préjudices des dommages et intérêts. Les Ordonnateurs prendront les dispositions nécessaires pour le suivi et la mise en application de cette mesure.

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020**2211.- SENAT DE LA REPUBLIQUE****a) Cadre légal, Mission et Attributions**

Le Sénat de la République est régi par la Constitution de 1987. Ses principales mission et attributions sont de :

- Voter les lois d'intérêt public, préparées soit de sa propre initiative, soit de celle de la chambre des Députés, soit de l'initiative de l'Exécutif ;
- Exercer un contrôle continu et efficace de l'action gouvernementale, de celle des institutions et organismes autonomes décentralisés ou déconcentrés de l'Etat ;
- Analyser, amender au besoin, les projets de loi d'intérêt public, les sanctionner par décision majoritaire de l'Assemblée des Sénateurs et les transmettre à l'Exécutif aux fins utiles;
- Réaliser le suivi de l'application des lois et de l'exécution du budget national;
- Accomplir des missions d'information ou d'enquête auprès des Ministères, des Organismes et Entreprises Publiques Autonomes et déconcentrés de l'Etat, des Collectivités Territoriales et toutes autres institutions utilisant des fonds publics;
- S'ériger en Haute Cour de Justice à l'occasion du jugement des grands dignitaires de l'Etat mis en accusation pour crime de haute trahison conformément à l'article 186 de la constitution;
- Approuver ou rejeter le choix du chef de l'Etat de personnalités désignées aux fonctions prévues à cet effet par la Constitution : Commandant en chef de l'Armée, Commandant en chef de la Police Nationale, membre de Conseil d'Administration d'Entreprises Publiques ou d'organismes autonomes décentralisés ou déconcentrés et Ambassadeur d'Haïti;
- Participer au processus de désignation des membres du Conseil Electoral Permanent et du Protecteur du Citoyen;
- Soumettre au Chef de l'Etat une liste de trois (3) candidats par siège à pouvoir à la Cour de Cassation;
- Elire les membres de la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif;
- Donner un vote de confiance ou de censure à la déclaration de politique générale du Premier Ministre;
- Questionner ou interpellier le Premier Ministre et/ou les membres de son cabinet;
- Inscrire les Sénateurs et valider leur pouvoir;
- Maintenir des relations harmonieuses avec les autres Pouvoirs de l'Etat, les Institutions Publiques Nationales et Parlements Etrangers.

b) Structure organisationnelle

Le Sénat de la République a une structure composée du Bureau de l'Assemblée des Sénateurs assisté d'une Questure, d'un Secrétariat Général.

c) Objectifs pour l'année fiscale 2019-2020

- Renforcer les différentes commissions du Sénat pour un contrôle plus efficace de l'action gouvernementale ;
- Améliorer le cadre de fonctionnement du Sénat.

d) Situation des agents publics permanents au mois de mai 2020

- o Effectif et masse salariale

Personnel Régulier (PR)						
	Effectif			Age Moyen	Masse Salariale	Salaire moyen
	Hommes	Femmes	Total			
Services internes	1,017	391	1,408	42	47,543,700	33,767

PRÉSENTATION ET CRÉDITS DU SÉNAT DE LA RÉPUBLIQUE

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020

Article 65.- Tout véhicule de l'État ayant huit (8) années de service et plus est considéré déclassé, par simple notification à la CSCCA, pour être vendu prioritairement à son utilisateur à sa valeur de récupération estimée à un vingtième du prix d'acquisition.

Tout véhicule de l'État ayant entre cinq (5) et moins de huit (8) années de service peut être considéré déclassé, par simple notification à la CSCCA, pour être vendu prioritairement à son utilisateur selon les modalités suivantes :

- entre 5 et moins de 6 ans de service : la valeur de l'amortissement annuel du véhicule sur 5 ans;
- entre 6 et moins de 7 ans de service : 75% de la valeur de l'amortissement annuel du véhicule sur 5 ans ;
- entre 7 et moins de 8 ans de service : 50% de la valeur de l'amortissement annuel du véhicule sur 5 ans ;

En cas de désistement de l'utilisateur principal, dans les deux situations susmentionnées, l'offre est soumise aux fonctionnaires appartenant à la même direction technique de l'utilisateur par ordre de rang. En cas de désistement des membres de la Direction Technique ou de support, l'offre est soumise aux fonctionnaires de la même institution par ordre de rang. En cas de désistement des membres de la même institution, le véhicule en question sera soumis à la vente à l'encan.

Les modalités d'application de ces dispositions seront définies par la commission constituée de représentants de la Primature et du Ministère de l'Economie et des Finances.

Article 66.- Les subventions accordées à partir du Trésor Public, au nom de la population ou des collectivités, sont assujetties au contrôle du ministère concerné ainsi qu'à celui du Ministère de l'Economie et des Finances et de la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif.

Article 67.- Aucune dépense relative au titre IV «dépenses de transferts» ne peut être effectuée à partir du titre VI « Autres dépenses publiques ».

Article 68.- A la troisième semaine du mois d'octobre 2019, le Ministre de l'Economie et des Finances communique à la Banque de la République d'Haïti le relevé de toutes les dépenses engagées au cours de l'exercice 2018-2019.

Article 69.- Le Ministre de l'Economie et des Finances transmet aux deux chambres du Corps Législatif le 31 décembre de chaque exercice fiscal, un état récapitulatif de tous les engagements non exécutés et le solde disponible au compte Trésor Public pour l'exercice clos le 30 septembre.

Article 70.- Le montant correspondant à la balance, entre le total des dépenses engagées et le total des débours faits au titre de l'année fiscale accomplie, est inscrit sur un fonds de compensation. Ce fonds est destiné à prendre en charge le paiement différé des engagements de l'exercice budgétaire clos.

Article 71.- Au 31 mars, soit six mois après la clôture de l'exercice fiscal, les activités du fonds de compensation prennent fin et, à la décision du Ministre de l'Economie et des Finances, le solde, à date, est pris en compte à travers l'encours de la dette publique ou dans le financement des opérations budgétaires de l'exercice en cours.

Article 72.- Le Ministre chargé des finances, ordonnateur principal et unique des recettes et des dépenses du budget de l'État et des comptes spéciaux, soumet aux chambres législatives dans les 30 jours suivant chaque trimestre, un rapport sur la balance générale des comptes en comptabilité et un rapport sur l'état de l'exécution de la Loi de Finances (base engagement et base paiement).

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020

Le bilan financier de la Banque de la République d'Haïti et de toutes les autres institutions de l'Etat haïtien seront soumis à la Chambre des Députés et au Sénat de la République dans les 15 jours suivant chaque trimestre.

- Article 73.-** Il est fait obligation aux institutions de l'Administration d'Etat de faire parvenir, au Ministère de l'Économie et des Finances pour être acheminé à la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif, au plus tard le 31 octobre, l'inventaire au coût d'acquisition de leurs immobilisations corporelles. Défense est faite aux Contrôleurs Financiers et aux Comptables Publics d'autoriser ou de payer une dépense sans la soumission de cet inventaire.
- Article 74.-** Toute entreprise ou société, ayant octroyé des stages pratiques d'au moins trois (3) mois avec des frais de stages, obtiendra une réduction équivalente sur la taxe sur masse salariale.
- Article 75.-** Lors des passations de marchés publics, pour une différenciation financière de moins de 18% des propositions de l'offre financière, le marché devra être accordé à la firme ayant sous-traité le plus haut niveau de la valeur de son marché à des jeunes sociétés (de moins de cinq ans) formées d'au moins 50% de jeunes de moins de 45 ans.
- Article 76.-** Le recours à la caution de garantie n'est pas obligatoire pour toute jeune société dont le conseil d'Administration ou de Direction est formé à au moins 50% de jeunes de moins de 45 ans. Toutefois, le Conseil d'administration ou son représentant doit signer une déclaration notariée qui l'engage à maintenir son offre pendant la durée de validité fixée pour celle-ci et à être déclaré inéligible pendant deux (2) ans pour participer à un marché public en cas de non-respect des obligations fixées dans le dossier d'appel d'offres.
- Article 77.-** Pour une différenciation financière de moins de 15% des propositions de l'offre financière, l'autorité contractante devra accorder le marché à la plus jeune société dont le poids de jeunes de moins de 45 ans dans le Conseil d'Administration ou de Direction est le plus élevé.

DISPOSITIONS FINALES

- Article 78.-** Les mesures à caractère fiscal, contenues dans la Loi de Finances rectificative 2017-2018, restent en vigueur jusqu'à ce qu'une nouvelle disposition vienne les modifier.
- Article 79.-** Le présent Décret portant Budget Général de l'exercice 2019-2020 abroge toutes les Lois ou dispositions de Lois, tous Décrets ou dispositions de Décrets, tous Décrets-Lois ou dispositions de Décrets-Lois qui lui sont contraires. Il sera publié et exécuté à la diligence des Ministres de l'Économie et des Finances et de la Planification et de la Coopération Externe.

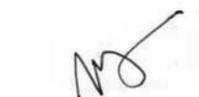
Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 5 juin 2020, An 217^e de l'Indépendance.

Par :

Le Président


Jovenel MOÏSE

Le Premier Ministre


Joseph JOUTHE

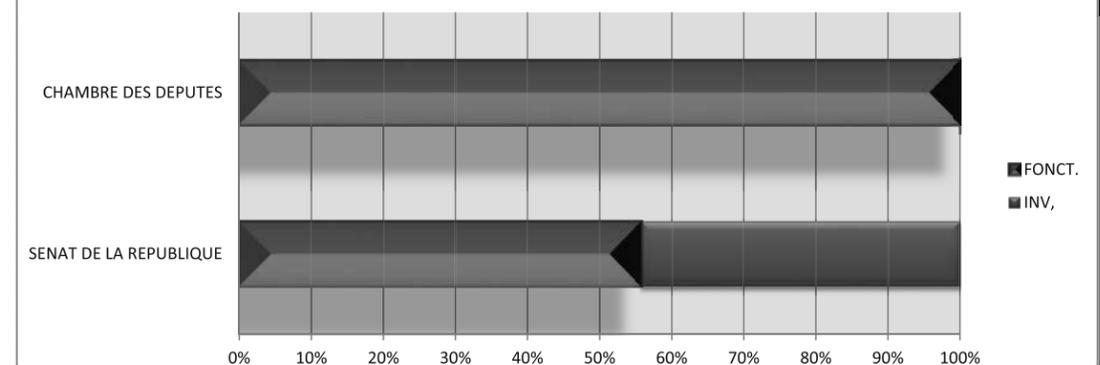
BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020

INSTITUTION	FONCT.	INV,	TOTAL
SENAT DE LA REPUBLIQUE	1,670,427,589	1,326,404,296	2,996,831,886
CHAMBRE DES DEPUTES	3,118,576,048	-	3,118,576,048
TOTAL	4,789,003,637	1,326,404,296	6,115,407,933

Pondération des crédits budgétaires du pouvoir législatif 2019-2020 par branche



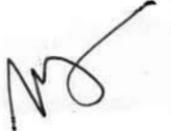
Crédits budgétaires du Pouvoir Législatif 2019-2020 par branche



**CRÉDITS BUDGÉTAIRES
DU POUVOIR LEGISLATIF**

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020

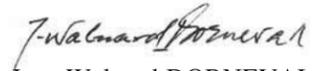
Le Ministre de la Planification et de la Coopération Externe


Joseph JOUTHE

Le Ministre des Affaires Étrangères et des Cultes


Claude JOSEPH

Le Ministre de la Défense


Jean Walnard DORNEVAL

Le Ministre de l'Économie et des Finances


Michel Patrick BOISVERT

Le Ministre de l'Agriculture,
des Ressources Naturelles et du Développement Rural


Patrix SEVERE

Le Ministre des Travaux Publics, Transports et Communications


Nader JOISEUS

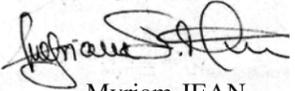
Le Ministre du Commerce et de l'Industrie


Jonas COFFY

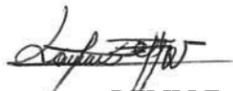
Le Ministre de l'Environnement


Abner SEPTEMBRE

La Ministre du Tourisme

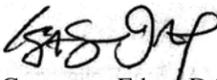

Myriam JEAN

Le Ministre de la Justice et de la Sécurité Publique

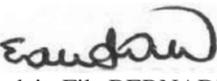

Lucmanne DELILLE

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020

Le Ministre des Haïtiens vivant à l'Étranger

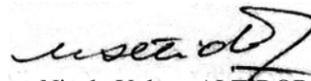

 Louis Gonzague Edner DAY

Le Ministre de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales

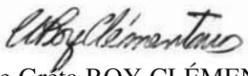
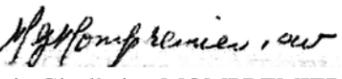

 Audain Fils BERNADEL
Le Ministre de l'Éducation Nationale
et de la Formation Professionnelle

 Pierre Josué Agénor CADET

La Ministre des Affaires Sociales et du Travail


 Nicole Yolette ALFIDOR

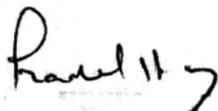
La Ministre de la Santé Publique et de la Population


 Marie Gréta ROY CLÉMENT
La Ministre à la Condition Féminine
et aux Droits des Femmes

 Marie Giselhaine MOMPRIEMER

Le Ministre de la Jeunesse, des Sports et de l'Action Civique


 Max ATTYS

Le Ministre de la Culture et de la Communication

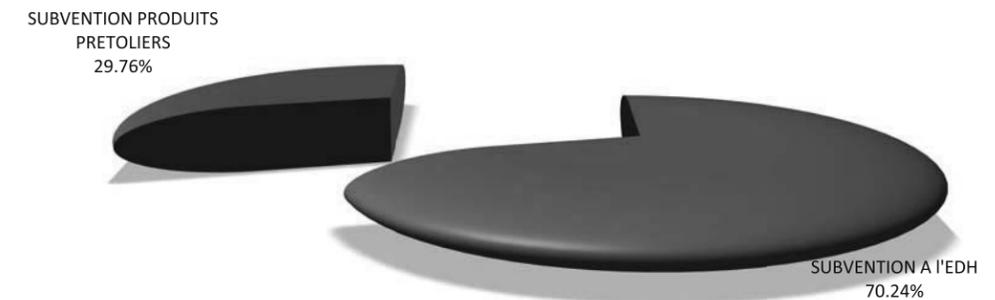

 Pradel HENRIQUEZ

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020

1513 DOTATIONS SPECIALES SUBVENTION AU SECTEUR DE L'ENERGIE

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
1513-1-11- SUBVENTION A l'EDH	18,051,268,697	-	18,051,268,697
1513-1-12- SUBVENTION PRODUITS PRETOILIERS	7,646,931,303	-	7,646,931,303
TOTAL	25,698,200,000	-	25,698,200,000

Pondération des crédits budgétaires des DOTATIONS SPECIALES SUBVENTION AU SECTEUR DE L'ENERGIE 2019-2020 par section



**DOTATIONS SPÉCIALES SUBVENTION
AU SECTEUR DE L'ÉNERGIE**

**PRÉSENTATION GÉNÉRALE
DES RESSOURCES BUDGÉTAIRES**

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020

VOIES ET MOYENS DU BUDGET

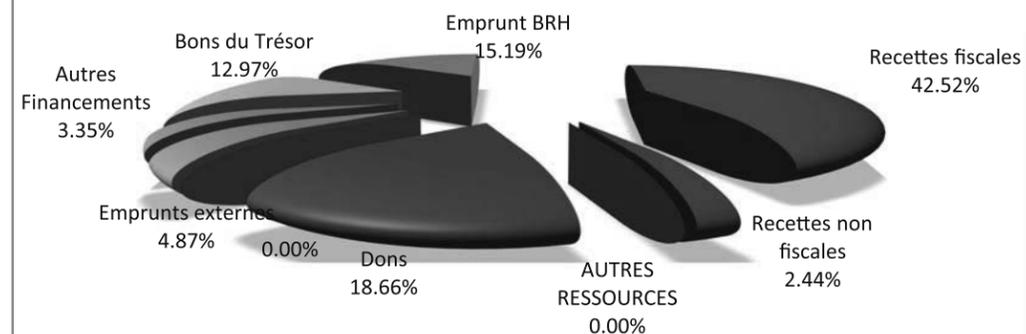
CLASSES PAR NATURE

(En Gourdes)

Exercice 2019-2020

TOTAL DES VOIES & MOYENS	198,700,000,001
-------------------------------------	------------------------

RESSOURCES		126,409,529,677
RECETTES COURANTES		89,339,870,695
Recettes fiscales	84,489,224,702	
Recettes non fiscales	4,850,645,993	
AUTRES RESSOURCES		37,069,658,982
Dons	37,069,658,982	
FINANCEMENT		72,290,470,323
Emprunts externes	9,674,750,000	
Autres Financements	6,664,700,000	
Bons du Trésor	25,771,020,323	
Emprunt BRH	30,180,000,000	

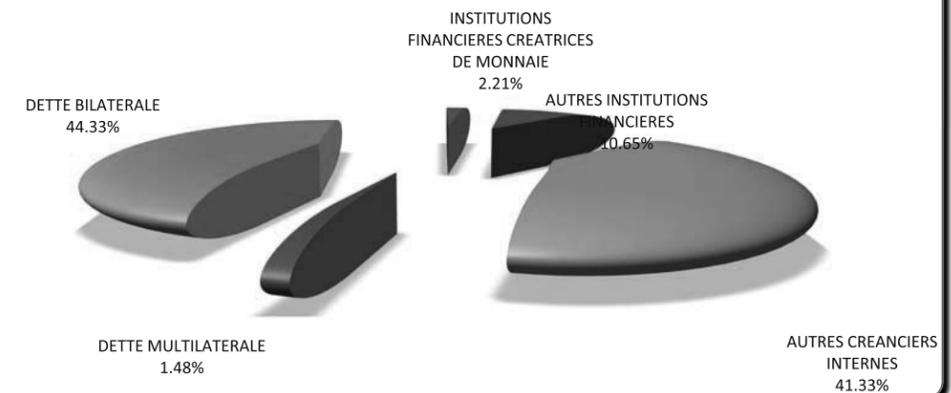
VOIES ET MOYENS DU BUDGET
Exercice 2019-2020

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020

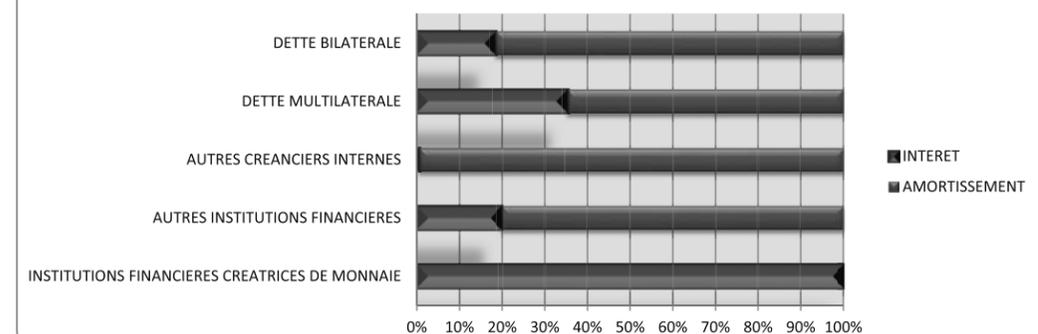
1512 DETTE PUBLIQUE

SECTION	INTERET	AMORTISSEMENT	TOTAL
1512-1-11- INSTITUTIONS FINANCIERES CREATRICES DE MONNAIE	443,722,448	-	443,722,448
1512-1-12- AUTRES INSTITUTIONS FINANCIERES	425,596,682	1,711,680,699	2,137,277,381
1512-1-13- AUTRES CREANCIERS INTERNES	45,437,696	8,247,440,659	8,292,878,355
1512-2-11- DETTE MULTILATERALE	104,856,577	191,705,670	296,562,247
1512-2-12- DETTE BILATERALE	1,642,720,700	7,251,205,645	8,893,926,346
TOTAL	2,662,334,104	17,402,032,673	20,064,366,777

Pondération des crédits budgétaires de LA DETTE PUBLIQUE 2019-2020 par section



Crédits budgétaires 2019-2020 de LA DETTE PUBLIQUE par section et par nature



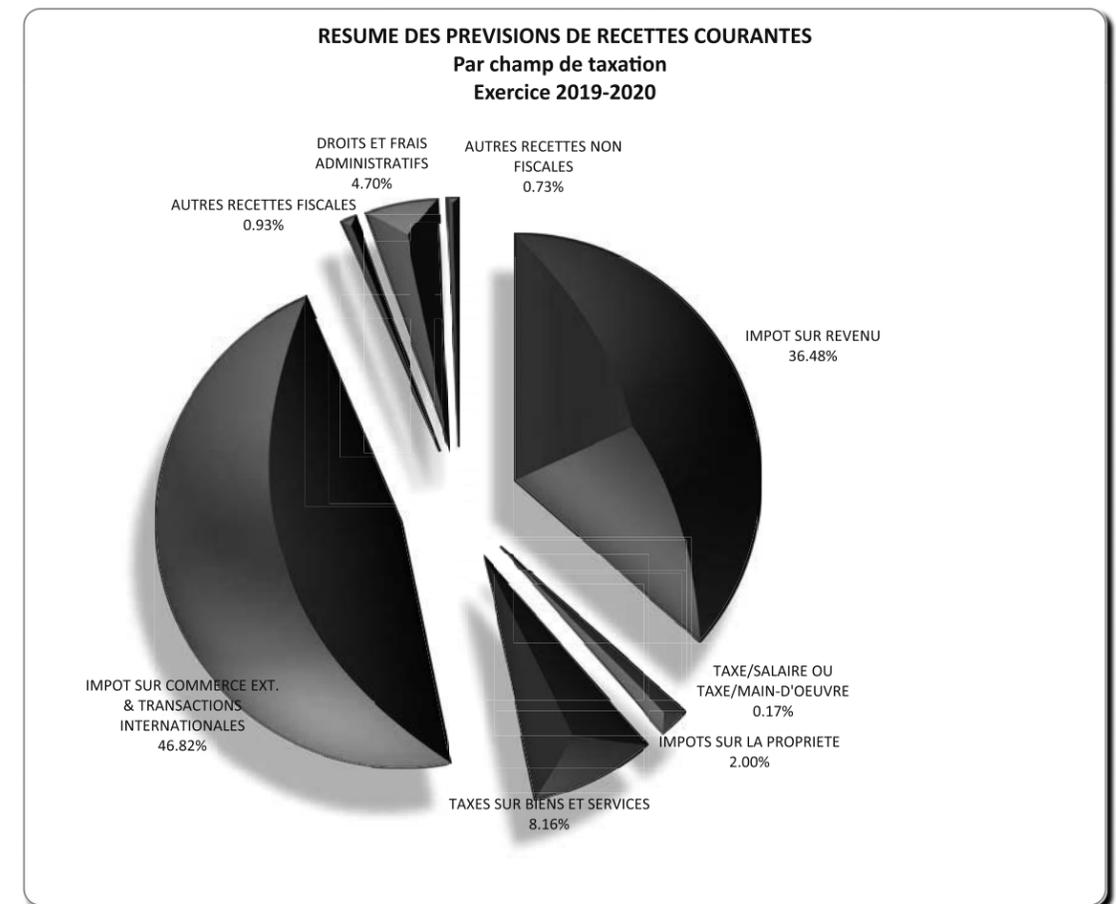
DETTE PUBLIQUE**BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020****RESUME DES PREVISIONS DE RECETTES COURANTES**

Par champ de taxation

Exercice 2019-2020

(En Gourdes)

PARAGRAPHE	MONTANT	POURCENTAGE (%)
IMPOT SUR REVENU	32,589,171,695	36.48
TAXE/SALAIRE OU TAXE/MAIN-D'OEUVRE	155,529,763	0.17
IMPOTS SUR LA PROPRIETE	1,785,120,174	2.00
TAXES SUR BIENS ET SERVICES	7,291,135,092	8.16
IMPOT SUR COMMERCE EXT. & TRANSACTIONS INTERNATIONALES	41,833,218,760	46.82
AUTRES RECETTES FISCALES	835,049,219	0.93
DROITS ET FRAIS ADMINISTRATIFS	4,195,684,295	4.70
AUTRES RECETTES NON FISCALES	654,961,698	0.73
TOTAL	89,339,870,695	100.00



BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020
RESUME DES PREVISIONS DE RECETTES COURANTES

Par Institution de perception
Exercice 2019-2020
 (En gourdes)

Direction Générale des Impôts (DGI)	42,783,037,438
TCA	989,219,092
IMPOT SUR REVENU	32,589,171,695
ACCISE	3,888,029
AUTRES	9,200,758,622
SUB/TOTAL1	42,783,037,438
Administration Générale des Douanes (AGD)	46,556,833,257
DROITS D'ACCISES	3,326,299,169
TAXE SUR VEHICULES A MOTEUR	647,071,766
IMPOT / COMMERCE EXTERIEUR ET TRANSACTIONS INTERNATIONALES	25,881,565,053
RECETTES NON FISCALES	24,879,704
AUTRES	16,677,017,565
SUB/TOTAL2	46,556,833,257
TRESOR PUBLIC	0
Revenus des Domaines et de l'entreprise	0
APPORT DES ENTREPRISES PUBLIQUES	0
TOTAL	89,339,870,695

RESUME DES PREVISIONS DE RECETTES COURANTES

Par Institution de perception
Exercice 2019-2020

Administration
Générale des
Douanes (AGD)
52.11%



Direction Générale
des Impôts (DGI)
47.89%



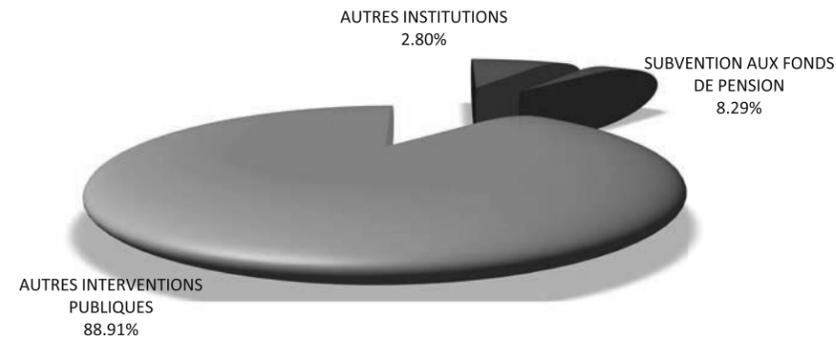
BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020

	ALLOCATION BUDGETAIRE 17-18	ALLOCATION BUDGETAIRE 19-20	VARIATION
TOTAL INTERVENTIONS PUBLIQUES	17,172,601,571	22,959,241,201	5,786,639,630
700-SUBVENTIONS D'EXPLOITATION AUX COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR ET BUDGETS ANNEXES	2,004,889,107	1,904,321,759	(100,567,348)
PENSIONNAIRES EX_BNDAI	3,563,835	3,051,455	(512,380)
PENSION MILITAIRE	110,809,750	124,421,942	13,612,192
PENSIONNAIRES EX_MINOTERIE	1,115,522	543,888	(571,634)
PENSIONNAIRES SELECTION 1974	8,400,000	7,560,000	(840,000)
COTISATION AU FONDS DE PENSION	1,881,000,000	1,768,744,474	(112,255,526)
721-QUOTES - PARTS ET CONTRIBUTIONS AUX INSTITUTIONS ÉTRANGÈRES ET INTERNATIONALES	461,075,000	642,376,355	181,301,355
INSTITUTIONS INTERNATIONALES	461,075,000	642,376,355	181,301,355
AUTRES INTERVENTIONS PUBLIQUES	14,706,637,464	20,412,543,087	5,705,905,623
410- MATERIEL DE TRANSPORT ROUTIER	35,000,000	32,718,904	(2,281,096)
ACQUISITION DE VEHICULES	35,000,000	32,718,904	(2,281,096)
729- AUTRES QUOTES-PARTS ET CONTRIBUTIONS	8,743,055,560	9,095,555,942	352,500,382
ELECTRICITE D'HAITI	3,800,000,000	1,959,927,000	(1,840,073,000)
GESTION DES AUTOBUS DE L'ETAT	524,629,388	566,549,799	41,920,411
ACTIVITES FESTIVES ET CONFERENCES	370,000,000	2,274,702,656	1,904,702,656
AUTO-ASSURANCE / FONCTION PUBLIQUE /	986,726,172	948,000,000	(38,726,172)
SUPPORT AUX PARTIS POLITIQUES	500,000,000	105,000,000	(395,000,000)
APPUI A LA FORMATION	130,000,000	113,250,000	(16,750,000)
AUTRES SUBVENTIONS	2,431,700,000	3,128,126,487	696,426,487
919- AUTRES DEPENSES NON VENTILEES PAR NATURE	5,928,581,904	11,284,268,241	5,355,686,337
ACTIVITES ELECTORALES	100,000,000	2,000,000,000	1,900,000,000
APPUI A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	75,000,000	56,250,000	(18,750,000)
PROGRAMME D'APPUI A LA RELANCE ECONOMIQUE	275,986,974	371,530,231	95,543,256
CREATION D'EMPLOIS D'ETE	55,000,000	41,250,000	(13,750,000)
DOTATIONS PROVISIONNELLES POUR CERTAINES ENGAGEES D'AVANCE	3,055,000,000	4,577,560,917	1,522,560,917
APPUI AUX COMMISSIONS INTERMINISTERIELLES ET PRESIDENTIELLES	236,805,930	150,000,000	(86,805,930)
AUTRES (MONTANT NON AFFECTÉ) "919"	2,130,789,000	4,087,677,094	1,956,888,094

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020**1511 INTERVENTIONS PUBLIQUES**

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
1511-1-11- SUBVENTION AUX FONDS DE PENSION	1,904,321,759	-	1,904,321,759
1511-1-13- AUTRES INSTITUTIONS	642,376,355	-	642,376,355
1511-1-49- AUTRES INTERVENTIONS PUBLIQUES	20,412,543,087	-	20,412,543,087
TOTAL	22,959,241,201	-	22,959,241,201

Pondération des crédits budgétaires des INTERVENTIONS PUBLIQUES 2019-2020 par section

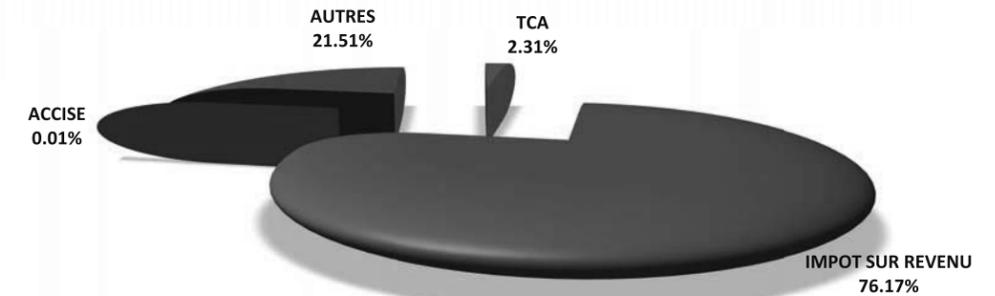
**BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020****STRUCTURE DES PERCEPTIONS PREVUES PAR LA DGI**

Exercice 2019-2020

(En Gourdes)

DGI	MONTANT	POURCENTAGE (%)
TCA	989,219,092	2.3
IMPOT SUR REVENU	32,589,171,695	76.2
ACCISE	3,888,029	0.0
AUTRES	9,200,758,622	21.5
TOTAL	42,783,037,438	100.00

STRUCTURE DES PERCEPTIONS PREVUES PAR LA DGI
Exercice 2019-2020



BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020

STRUCTURE DES PERCEPTIONS PREVUES POUR L'AGD

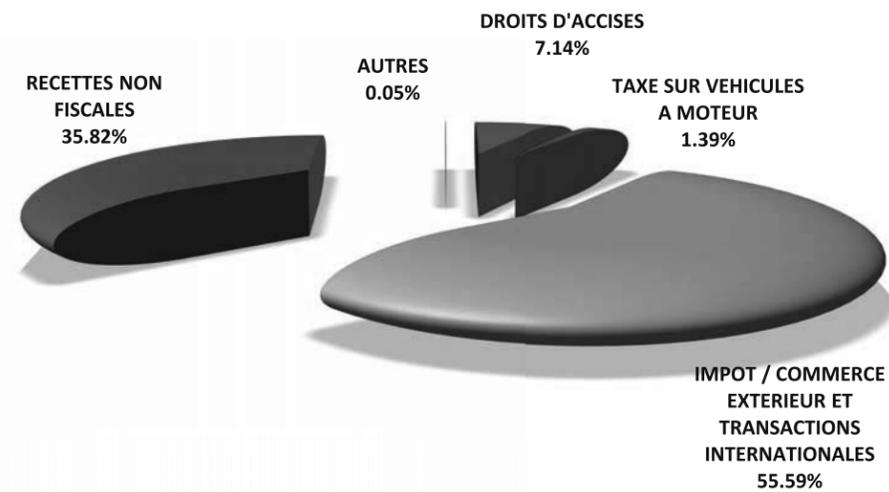
Exercice 2019-2020

(En Gourdes)

AGD	MONTANT	POURCENTAGE (%)
DROITS D'ACCISES	3,326,299,169	7.1
TAXE SUR VEHICULES A MOTEUR	647,071,766	1.4
IMPOT / COMMERCE EXTERIEUR ET TRANSACTIONS INTERNATIONALES	25,881,565,053	55.6
RECETTES NON FISCALES	16,677,017,565	35.8
AUTRES	24,879,704	0.1
SUB/TOTAL1	46,556,833,257	100.00

STRUCTURE DES PERCEPTIONS PREVUES PAR L'AGD

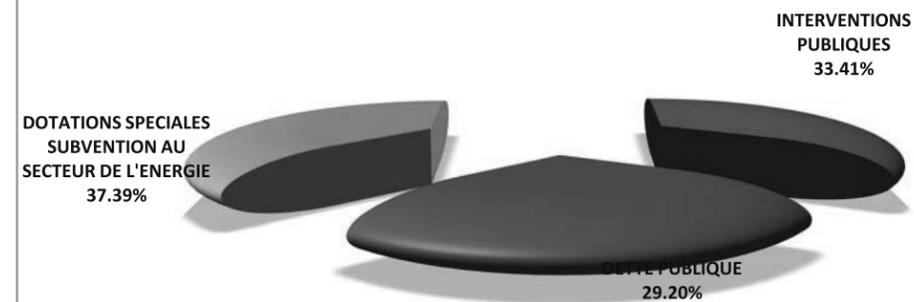
Exercice 2019-2020



INTERVENTIONS PUBLIQUES

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020

INSTITUTION	FONCT.	INV,	TOTAL
INTERVENTIONS PUBLIQUES	22,959,241,201	-	22,959,241,201
DETTE PUBLIQUE	20,064,366,777	-	20,064,366,777
DOTATIONS SPECIALES SUBVENTION AU SECTEUR DE L'ENERGIE	25,698,200,000	-	25,698,200,000
TOTAL	68,721,807,978	-	68,721,807,978

Pondération des crédits budgétaires 2019-2020 des autres administrations**BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020****RESUME DES AIDES-PROJETS PREVUS PAR SOURCE***Exercice 2019-2020**(En gourdes)*

AIDE PROJETS	19,110,550,000
---------------------	-----------------------

ORGANISMES INTERNATIONAUX**15,956,476,713**

BM	9,291,670,439.50
----	------------------

BID	6,131,706,273.85
-----	------------------

UE	533,100,000.00
----	----------------

GOUVERNEMENTS ETRANGERS**3,154,073,287**

CANADA	163,700,787.00
--------	----------------

ESPAGNE	2,397,750,355.21
---------	------------------

JAPON	542,622,144.50
-------	----------------

TAIWAN	50,000,000.00
--------	---------------

TOTAL	19,110,550,000
--------------	-----------------------

RESUME DES DONS PREVUS PAR SOURCE*Exercice 2019-2020*

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020

DETAIL DES APPUIS BUDGETAIRES PREVUS PAR SOURCE

Exercice 2019-2020

(En gourdes)

APPUIS BUDGETAIRES DIRECTS		17,959,108,982
ORGANISMES INTERNATIONAUX		17,959,108,982
BANQUE MONDIALE	2,340,000,000	
FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL	11,155,558,982	
UNION EUROPEENNE	4,463,550,000	
GOUVERNEMENTS ETRANGERS		-
TOTAL		17,959,108,982

RESUME DES DONS PREVUS PAR SOURCE

Exercice 2019-2020

GOUVERNEMENTS
ETRANGERS
0.00%

ORGANISMES
INTERNATIONAUX
100.00%



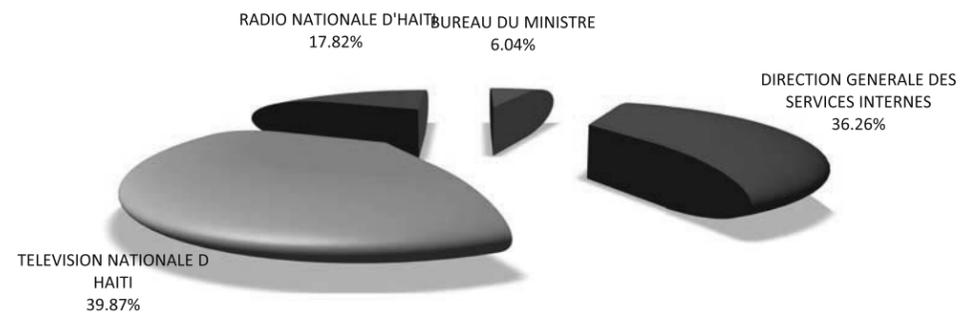
POUVOIR EXÉCUTIF
AUTRES ADMINISTRATIONS

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020

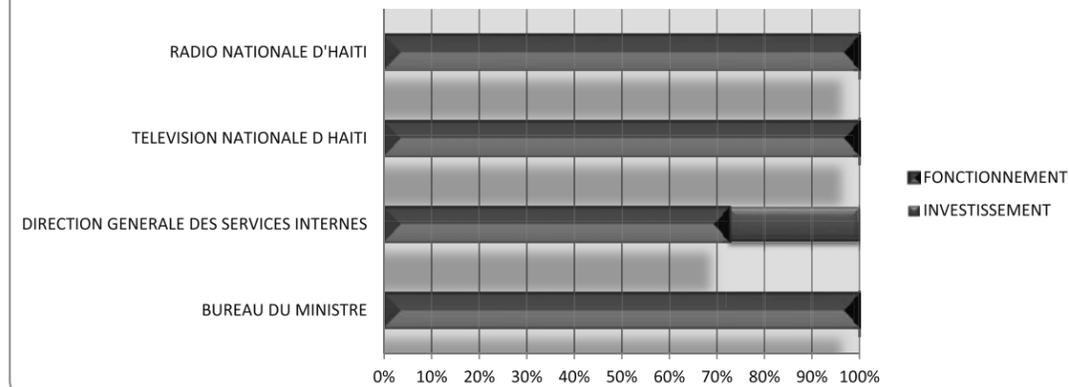
1413 MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION

SECTEUR	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
1413-1-11- BUREAU DU MINISTRE	21,860,829	-	21,860,829
1413-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	95,206,066	36,000,000	131,206,066
1413-1-13- TELEVISION NATIONALE D HAITI	144,250,372	-	144,250,372
1413-1-14- RADIO NATIONALE D'HAITI	64,486,466	-	64,486,466
TOTAL	325,803,734	36,000,000	361,803,734

Pondération des crédits budgétaires 2019-2020 du MCOM par section



Crédits budgétaires 2019-2020 du MCOM par section et par nature



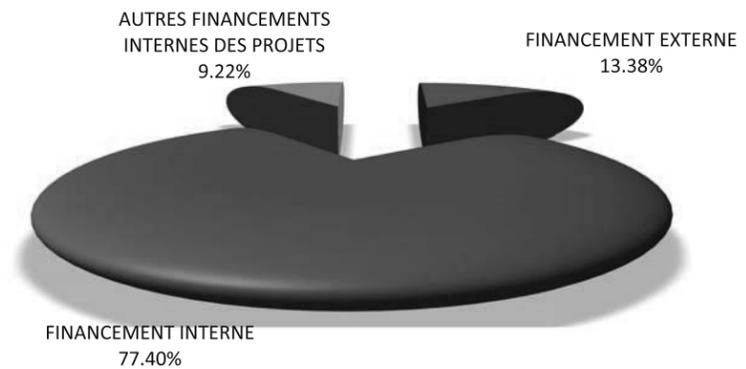
BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020

RESUME DU FINANCEMENT PREVU PAR SOURCE

Exercice 2019-2020

(En gourdes)

FINANCEMENT TOTAL	72,290,470,323
FINANCEMENT EXTERNE	9,674,750,000
TAIWAN	9,674,750,000
FINANCEMENT INTERNE	55,951,020,323
BONS DU TRESOR	25,771,020,323
EMPRUNT BRH	30,180,000,000
AUTRES FINANCEMENTS INTERNES DES PROJETS	6,664,700,000
ANNULATION DE LA DETTE DU FMI	2,569,252,757
AUTRES FONDS DE CONTREPARTIE (AFC)	4,095,447,244
BESOIN OU CAPACITE DE FINANCEMENT	

FINANCEMENT PREVU PAR SOURCE
Exercice 2019-2020

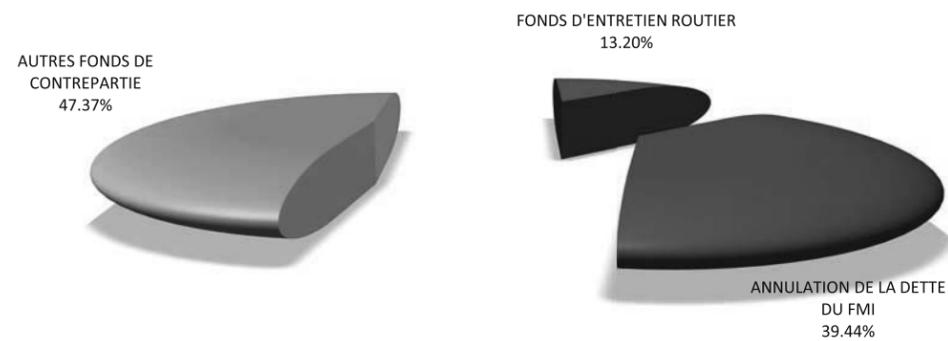
BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020

DETAILS DES AUTRES FINANCEMENTS INTERNES DES PROJETS

Exercice 2019-2020

(En gourdes)

TOTAL	6,664,700,000
FONDS D'ENTRETIEN ROUTIER	859,732,958
FONDS DE DEVELOPPEMENT DU TOURISME	150,000,000
ANNULATION DE LA DETTE DU FMI	2,569,252,757
AUTRES FONDS DE CONTREPARTIE	3,085,714,286

FINANCEMENT PREVU PAR SOURCE
Exercice 2019-2020

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020

1413.- MINISTERE DE LA COMMUNICATION

Objectifs pour l'année fiscale 2019-2020

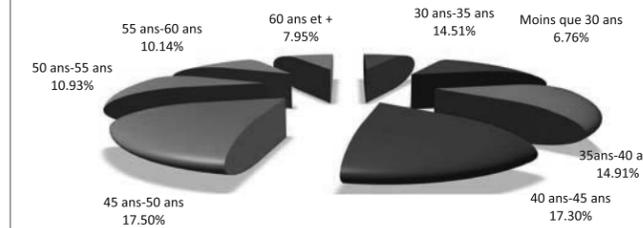
- Renforcer les capacités du Ministère à travers la création d'un centre d'information et de vulgarisation des services publics ;
- Communiquer les actions, les projets et programmes réalisés par le Gouvernement ;
- Accompagner les journalistes dans l'exercice de leurs métiers ;
- Contribuer activement à la communication des mesures et activités relatives à la lutte contre la propagation de la pandémie de COVID-19.

Situation des agents publics permanents au mois de mai 2020

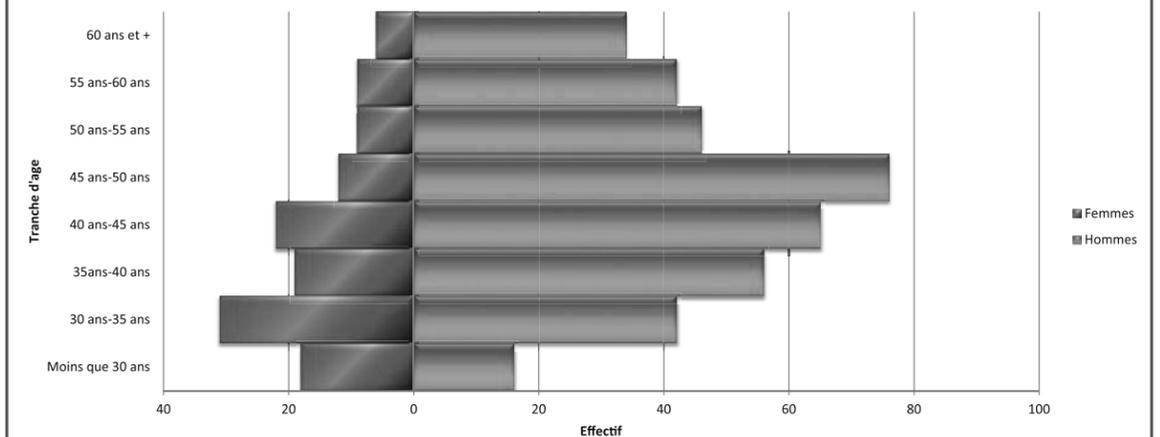
o Effectif et masse salariale

	Personnel Régulier (PR)			Age Moyen	Masse Salariale	Salaire moyen
	Hommes	Femmes	Total			
Services internes	377	126	503	41	13,944,470	27,723
Bureau du Ministre et Direction Générale	61	20	81	34	2,932,210	36,200
TNH	229	78	307	44	7,759,540	25,275
RNH	87	28	115	44	3,252,720	28,285

COMPOSITION DU PERSONNEL REGULIER DU MINISTERE DE LA COMMUNICATION

Répartition du personnel du Ministère de la Communication
par tranche d'âgeRépartition du personnel du MCOMM
par sexe

Répartition du personnel du MCOMM par tranche d'âge et par sexe



PRÉSENTATION ET CRÉDITS DU MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020

DETAILS DES VOIES ET MOYENS DU BUDGET

EXERCICE 2019-2020

(en Gourdes)

PREVISION DES RESSOURCES

	NATURE	DGI	AGD		AUTRES	TOTAL
			Hors recettes pétrolières	Recettes pétrolières		
	Recettes courantes + Dons + Prêts+Financement	42,783,037,438	41,858,098,464	4,698,734,793	109,360,129,306	198,700,000,001
	Recettes courantes + Dons + Prêts+ autres financements					
	Ressources hors Dons et Emprunts	42,783,037,438	41,858,098,464	4,698,734,793	-	89,339,870,695
	Recettes courantes	42,783,037,438	41,858,098,464	4,698,734,793	-	89,339,870,695
ARTICLE 1	RECETTES FISCALES	37,957,271,149	41,833,218,760	4,698,734,793	-	84,489,224,702
10	Impôts sur le revenu	32,589,171,695	-	-	-	32,589,171,695
100	<i>Sociétés et autres personnes morales</i>	13,571,045,702	-	-	-	13,571,045,702
1001	Impôt base bénéfice réel	13,571,045,702				13,571,045,702
101	<i>Personnes physiques</i>	19,018,125,993	-	-	-	19,018,125,993
1010	Impôt sur le salaire	19,018,125,993				19,018,125,993
11	Taxe sur le salaire ou taxe sur main-oeuvre	155,529,763	-	-	-	155,529,763
110	<i>Taxe sur la masse salariale</i>	155,529,763	-	-	-	155,529,763
12	Impôts sur la propriété	1,785,120,174	-	-	-	1,785,120,174
121	<i>Droits de successions et donations</i>	1,720,592,911	-	-	-	1,720,592,911
1210	Droit proportionnel d'enregistrement	1,720,592,911				1,720,592,911
122	<i>Droits sur transactions mobilières et immobilières</i>	7,588,797	-	-	-	7,588,797
1220	Droit proportionnel d'enregistrement	7,588,797				7,588,797
124	<i>Divers impôts sur la propriété</i>	56,938,465	-	-	-	56,938,465
1240	Taxe sur transmission de titres et taxe sur actions	56,938,465				56,938,465
13	Taxes sur les biens et services	2,592,400,299	18,905,360,297	1,745,028,204	-	23,242,788,799
130	<i>Taxe sur le chiffre d'affaires (TCA)</i>	989,219,092	16,677,017,565	-	-	17,666,236,657
1300	Taxe sur le chiffre d'affaires à l'importation		16,677,017,565			16,677,017,565
1301	Taxe sur le chiffre d'affaires Intérieur	989,219,092				989,219,092
131	<i>Droits d'accises</i>	3,888,029	1,581,270,965	1,745,028,204	-	3,330,187,199
1310	Droits d'accises ordinaires sur boissons alcoolisées et non alcoolisées		956,671,137	-		956,671,137
13105	<i>Autres boissons non gazeuses (à base de lait, fruits, légumes)</i>		956,671,137			956,671,137
1311	Droits d'accises ordinaires sur produits alimentaires	3,888,029				3,888,029
1313	Droits d'accises ordinaires sur véhicules		624,599,829			624,599,829
13130	<i>Véhicules importés</i>		624,599,829			624,599,829
1314	Droits d'accises ordinaires sur les combustibles et lubrifiants			1,320,106,463		1,320,106,463
13140	<i>Gaz propane, butane et assimilés</i>			1,320,106,463		1,320,106,463
1315	Droits d'accises variables sur combustibles et lubrifiants			424,921,741		424,921,741
13151	<i>Gasoil accise variable</i>			424,921,741		424,921,741
132	<i>Taxes sur services déterminés</i>	1,131,210	-	-	-	1,131,210
1320	Taxes sur les services d'assurances	1,131,210				1,131,210
13201	<i>Droit spécial sur police assurances véhicules</i>	1,131,210	-	-	-	1,131,210
133	<i>Taxes sur utilisation des biens mobiliers et immobiliers</i>	1,527,145,546	647,071,766	-	-	2,174,217,312
1330	Contributions patentes et licences	1,527,145,546				1,527,145,546
13303	<i>Licence d'exploitation</i>	1,527,145,546	-	-	-	1,527,145,546
1331	Taxes sur les véhicules à moteur		647,071,766			647,071,766
13310	<i>Taxe lère immatriculation véhicules</i>		457,565,808			457,565,808
13314	<i>Taxe touristique</i>		189,505,959			189,505,959
134	<i>Diverses taxes sur biens et services</i>	71,016,421	-	-	-	71,016,421
1341	Taxe sur tickets de voyage	71,016,421				71,016,421
14	Impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales	-	22,927,858,464	2,953,706,589	-	25,881,565,053
140	<i>Droits d'importation</i>	-	10,573,208,508	2,378,521,882	-	12,951,730,390
1400	Droits de Douane		10,573,208,508	2,378,521,882		12,951,730,390
141	<i>Autres perceptions à l'importation</i>	-	11,896,931,486	575,184,707	-	12,472,116,193
1410	Frais de vérification		10,995,143,466			10,995,143,466
1411	Droit de transit		445,251,968	575,184,707		1,020,436,675
1412	Droit d'entrepôt		456,149,269			456,149,269
1419	Recettes à l'importation non ventilées ailleurs		386,782			386,782
149	<i>Pénalités, amendes et frais de poursuite / Impôts sur commerce extérieur et transactions internationales</i>	-	457,718,470	-	-	457,718,470
1490	Pénalités, amendes et frais de poursuite / importation		443,956,868			443,956,868
1491	Pénalités, amendes et frais de poursuite / divers impôts sur commerce extérieur et transactions internationales		13,761,602			13,761,602
15	Autres recettes fiscales	835,049,219	-	-	-	835,049,219
150	<i>Impôts de capitation</i>	170,543,367	-	-	-	170,543,367
1500	Carte d'identité fiscale	170,543,367				170,543,367
151	<i>Droits de timbre</i>	82,879,245	-	-	-	82,879,245
1510	Droits de timbre fixe	82,879,245				82,879,245
152	<i>Droits fixe d'enregistrement</i>	59,679,552	-	-	-	59,679,552
1521	Sur actes judiciaires et extrajudiciaires	59,679,552				59,679,552
153	<i>Diverses autres recettes fiscales</i>	15,981,029	-	-	-	15,981,029
1532	Carte d'immatriculation fiscale	15,981,029				15,981,029
159	<i>Pénalités, amendes et frais de poursuite / autres recettes fiscales</i>	505,966,026	-	-	-	505,966,026

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020

DETAILS DES VOIES ET MOYENS DU BUDGET

EXERCICE 2019-2020

(en Gourdes)

PREVISION DES RESSOURCES

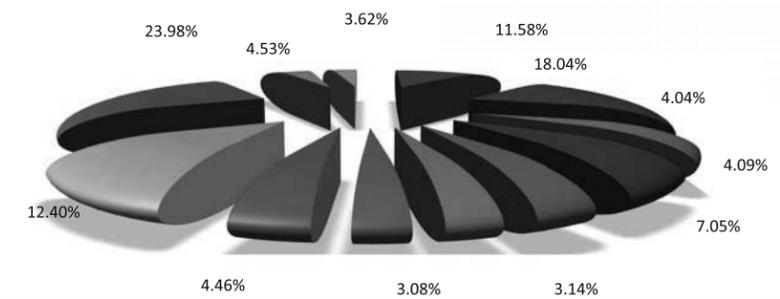
NATURE	DGI	AGD		AUTRES	TOTAL
		Hors recettes pétrolières	Recettes pétrolières		
ARTICLE 2 RECETTES NON FISCALES	4,825,766,289	24,879,704		-	4,850,645,993
20 Revenus des Domaines et de l'entreprise	499,979,197	-		-	499,979,197
201 Revenus de la propriété	499,979,197	-		-	499,979,197
2010 Affirmage des biens domaniaux (terrains)	499,979,197				499,979,197
21 Droits et frais administratifs, ventes non industrielles et accessoires	4,170,804,591	24,879,704		-	4,195,684,295
210 Droits administratifs	4,155,649,636	1,732		-	4,155,651,368
2100 Droit de passeport	3,905,140,597			-	3,905,140,597
2101 Droit de Permis de conduire	250,509,039				250,509,039
2109 Autres droits administratifs non ventilés ailleurs		1,732			1,732
211 Frais administratifs	15,154,955	24,877,971		-	40,032,926
2116 Vente de formulaires administratifs divers		917,220			917,220
2118 Taxe d'immigration et d'émigration	64,864	23,839,602			23,904,467
2119 Autres frais administratifs non ventilés ailleurs	15,090,090	121,149			15,211,239
23 Autres recettes non fiscales	154,982,501	-		-	154,982,501
230 Frais de recouvrement et de perception	154,982,501				154,982,501
ARTICLE 5 DONS	-	-		37,069,658,982	37,069,658,982
50 Dons pour dépenses courantes	-	-		17,959,108,982	17,959,108,982
501 Dons extérieurs	-	-		17,959,108,982	17,959,108,982
5010 Dons d'organismes internationaux				17,959,108,982	17,959,108,982
51 Dons pour dépenses en capital	-	-		19,110,550,000	19,110,550,000
510 Dons intérieurs	-	-		3,154,073,287	3,154,073,287
5100 Dons d'autres administrations				3,154,073,287	3,154,073,287
511 Dons extérieurs	-	-		15,956,476,713	15,956,476,713
5110 Dons d'organismes internationaux				15,956,476,713	15,956,476,713
ARTICLE 8 EMPRUNTS	-	-		72,290,470,323	72,290,470,323
80 Emprunts intérieurs	-	-		62,615,720,323	62,615,720,323
800 Financement de la Banque centrale				30,180,000,000	30,180,000,000
801 Emprunts auprès des autres institutions financières				4,095,447,244	4,095,447,244
802 Souscriptions de bons du Trésor				25,771,020,323	25,771,020,323
809 Autres emprunts internes				2,569,252,757	2,569,252,757
81 Emprunts extérieurs	-	-		9,674,750,000	9,674,750,000
810 Emprunts auprès d'autres Etats - Dette bilatérale				9,674,750,000	9,674,750,000

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020

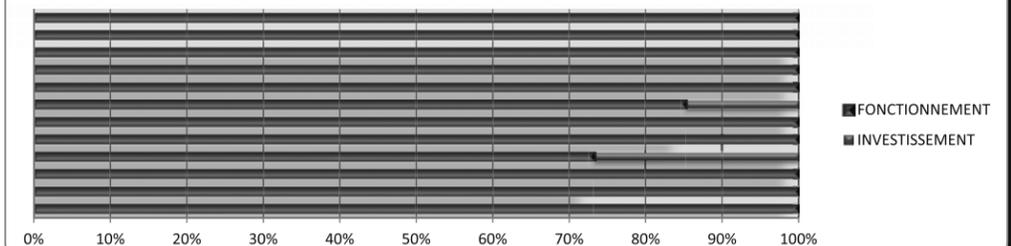
1412 MINISTERE DE LA CULTURE

SECTEUR	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
1412-1-11- BUREAU DU MINISTRE	153,665,836	-	153,665,836
1412-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	239,361,262	-	239,361,262
1412-1-13- ECOLE NATIONALE DES ARTS	54,223,060	-	54,223,060
1412-1-14- INSTITUT DE SAUVEGARDE DU PATRIMOINE NATIONAL	68,601,312	25,000,000	93,601,312
1412-1-15- THEATRE NATIONAL	53,610,047	-	53,610,047
1412-1-16- MUSEE DU PANTHEON NATIONAL	41,728,254	-	41,728,254
1412-1-17- BUREAU D ETHNOLOGIE	34,828,946	6,000,000	40,828,946
1412-1-18- BIBLIOTHEQUE NATIONALE	59,123,227	-	59,123,227
1412-1-19- ARCHIVES NATIONALES	164,605,758	-	164,605,758
1412-1-23- ACTIVITES CULTURELLES	318,157,400	-	318,157,400
1412-1-24- DIRECTION NATIONALE DU LIVRE	60,064,390	-	60,064,390
1412-1-25- BUREAU HAITIEN DU DROIT D AUTEUR	48,057,293	-	48,057,293
TOTAL	1,296,026,786	31,000,000	1,327,026,786

Pondération des crédits budgétaires 2019-2020 du MC par section



Crédits budgétaires 2019-2020 du MC par section et par nature



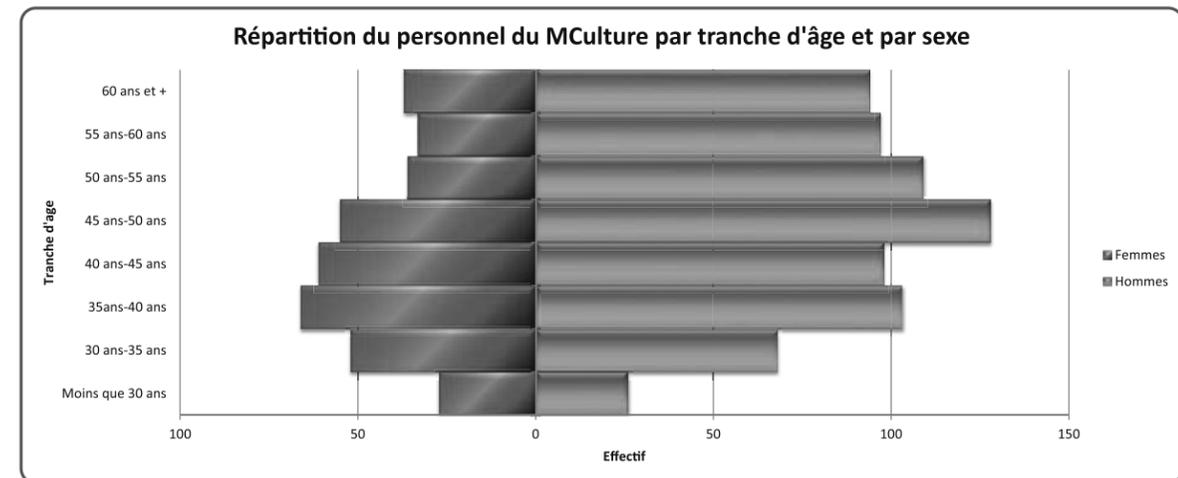
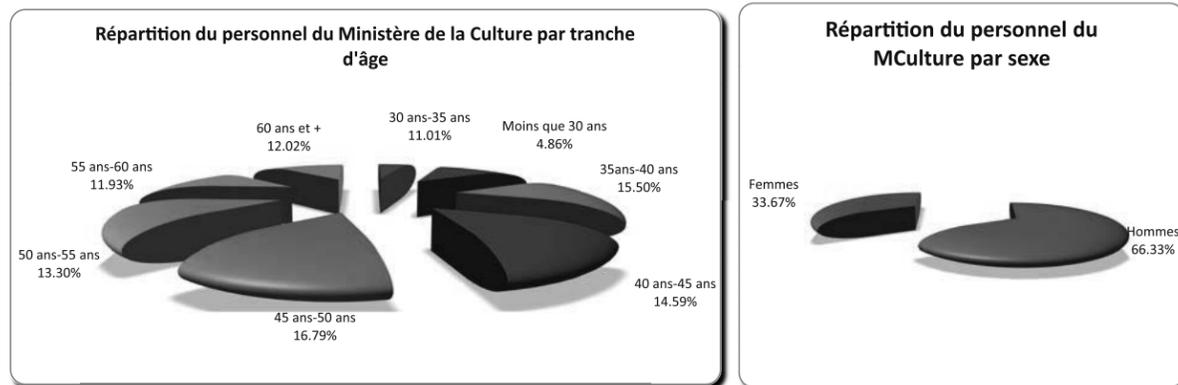
BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020

d) Situation des agents publics permanents au mois de mai 2020

o Effectif et masse salariale

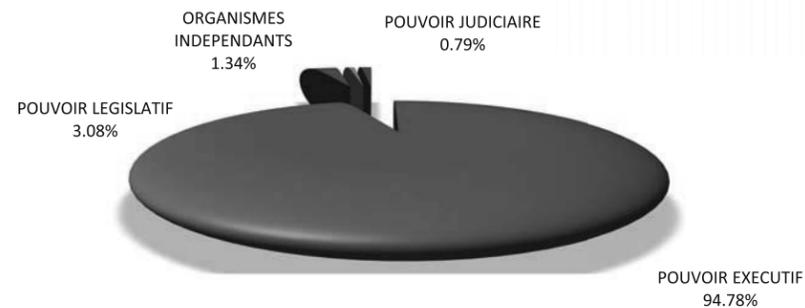
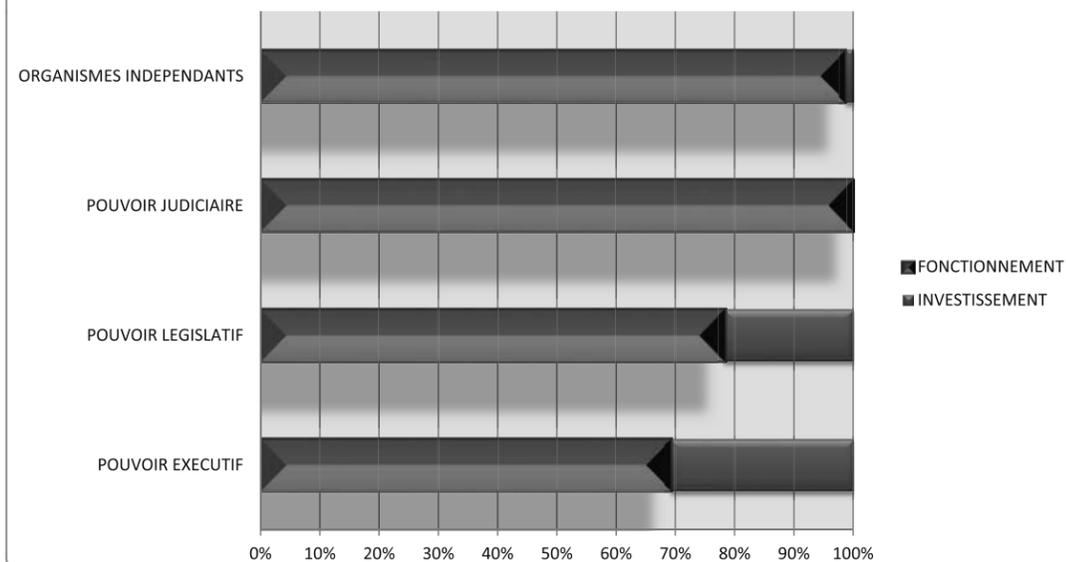
Personnel Régulier (PR)						
	Effectif			Age Moyen	Masse Salariale	Salaire moyen
	Hommes	Femmes	Total			
Services internes	723	367	1.090	46	27.695.833	25.409
Bureau du Ministre et Direction Générale	170	68	238	47	5.080.700	108.100
ENARTS	70	18	87	51	2.205.800	43.346
ISPAN	74	13	128	46	2.138.450	46.511
THEATRE NATIONAL	86	42	47	48	2.999.910	62.528
MUPANAH	35	12	28	47	1.353.233	28.933
BNE	21	7	92	47	856.600	18.132
BIBLIOTHEQUE NATIONALE	51	41	289	47	2.258.110	47.848
AR NLE	157	132	63	43	8.260.300	191.379
DNL	42	21	30	43	1.471.930	34.318
BHDA	17	13	30	42	1.070.800	25.320

COMPOSITION DU PERSONNEL REGULIER DU MINISTERE DE LA CULTURE

PRÉSENTATION GÉNÉRALE
DES CRÉDITS BUDGÉTAIRES PAR INSTITUTION

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020

CATEGORIE INSTITUTIONNELLE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
POUVOIR EXECUTIF	130,359,776,638	57,977,633,846	188,337,410,484
POUVOIR LEGISLATIF	4,789,003,637	1,326,404,296	6,115,407,933
POUVOIR JUDICIAIRE	1,575,010,081	-	1,575,010,081
ORGANISMES INDEPENDANTS	2,636,209,644	35,961,858	2,672,171,502
TOTAL	139,360,000,000	59,340,000,000	198,700,000,000

Crédits budgétaires 2019-2020 par catégorie institutionnelle**Crédits budgétaires 2019-2020 par catégorie institutionnelle et par nature****BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020****1412.- MINISTERE DE LA CULTURE****a) Cadre légal, Mission et Attributions**

Le Ministère de la Culture est régi et créé par l'Arrêté du 16 mars 2004. Ses principales mission et attributions sont:

- Sauvegarder, conserver et Promouvoir la Culture Nationale ;
- Préserver et conserver les traditions culturelles, les documents, œuvres et monuments qui constituent le patrimoine national ;
- Stimuler et encourager la création et la production artistique ;
- Promouvoir et diffuser la culture nationale ;
- Participer à l'éducation civique du peuple haïtien ;
- Défendre l'environnement culturel contre tout ce qui tendrait à le défigurer;
- Encadrer les créateurs dans la défense de leurs droits d'auteur ;
- Représenter l'Etat dans toutes activités et négociations dans les domaines relatifs à la Culture ;

b) Structure Organisationnelle

Le Ministère de la Culture est organisé suivant une structure hiérarchisée placée sous l'autorité d'un Ministre auquel peuvent être adjoints un ou des Secrétaire d'Etat. Les différents niveaux administratifs sont les suivants :

- Une Structure Centrale comprenant une Direction Générale assistée d'une Direction Administrative, de cinq (5) Directions Techniques et de deux (2) Directions Départementales;
- Douze (12) Services Externes.

c) Objectifs pour l'année fiscale 2019-2020

- Protéger et valoriser le patrimoine culturel matériel et immatériel, notamment à travers la réhabilitation partielle de la Citadelle Henry Christophe ;
- Améliorer le dispositif institutionnel et juridique en vue d'assurer une bonne régulation du secteur culturel à travers l'organisation des séances de sensibilisation et de formation en droit d'auteur auprès des juges dans les dix (10) départements du pays ;
- Démocratiser et décentraliser la lecture publique en Haïti à travers la réhabilitation du réseau de CLAC installé sur l'ensemble du territoire national et de la bibliothèque de Jérémie en particulier ;

PRÉSENTATION ET CRÉDITS DU MINISTÈRE DE LA CULTURE

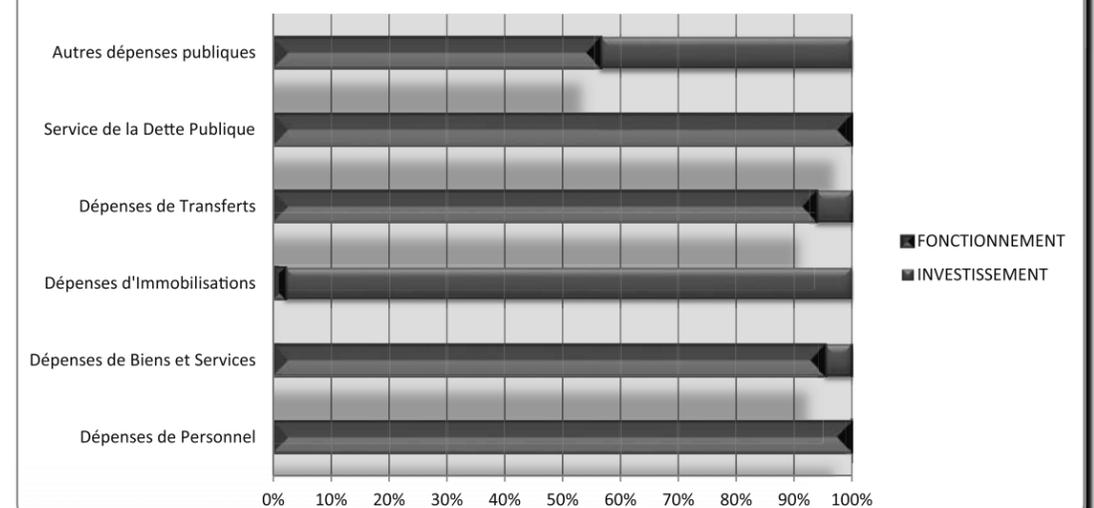
BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020

TITRE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Dépenses de Personnel	47,516,281,910	1,500,000	47,517,781,910
Dépenses de Biens et Services	10,684,870,513	522,106,593	11,206,977,106
Dépenses d'Immobilisations	812,741,230	39,176,574,121	39,989,315,351
Dépenses de Transferts	37,934,507,545	2,482,187,985	40,416,695,530
Service de la Dette Publique	20,064,366,777	-	20,064,366,777
Autres dépenses publiques	22,347,232,025	17,157,631,301	39,504,863,326
TOTAL	139,360,000,000	59,340,000,000	198,700,000,000

Crédits budgétaires 2019-2020 par titre



Crédits budgétaires 2019-2020 par titre



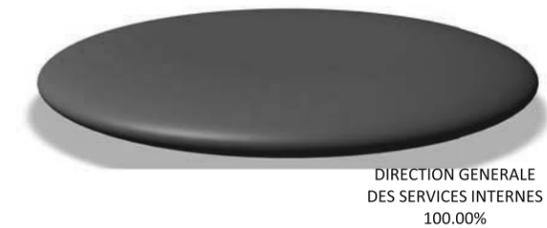
CRÉDITS BUDGÉTAIRES DU POUVOIR EXÉCUTIF

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020

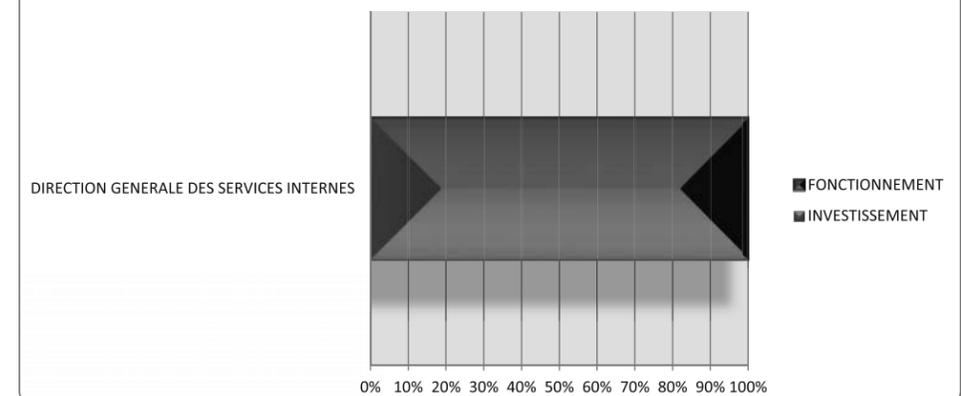
1411 MINISTÈRE DES CULTES

SECTEUR	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
1411-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	219,559,031	-	219,559,031
TOTAL	219,559,031	-	219,559,031

Pondération des crédits budgétaires 2019-2020 du MC par section



Crédits budgétaires 2019-2020 du MC par section et par nature

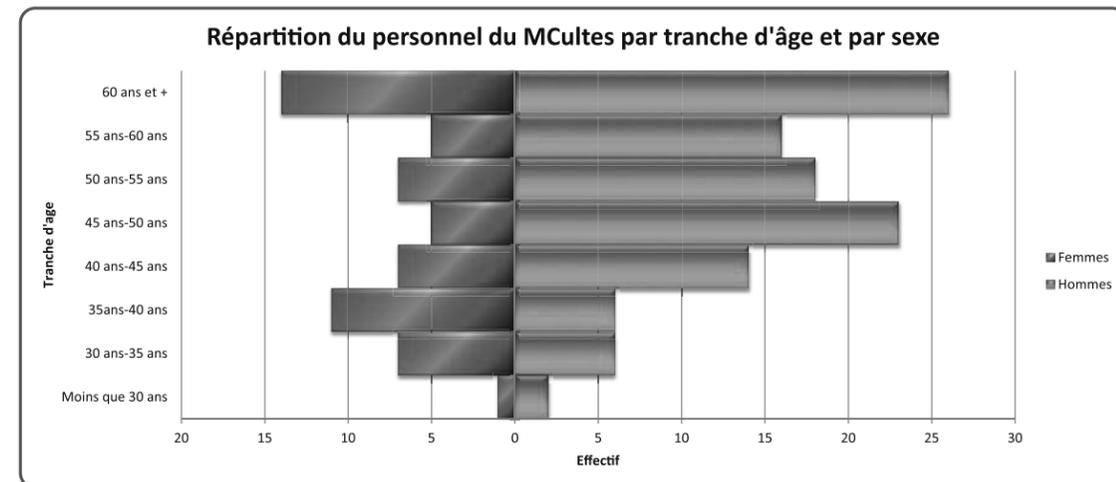
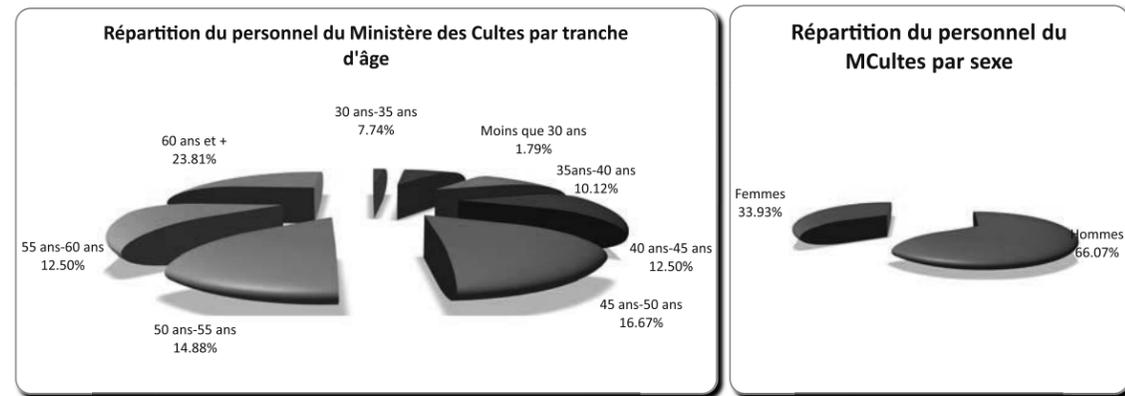


BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020

- d) Situation des agents publics permanents au mois de mai 2020
o Effectif et masse salariale

	Personnel Régulier (PR)					
	Effectif			Age Moyen	Masse Salariale	Salaire moyen
	Hommes	Femmes	Total			
Services internes	111	57	168	44	4,895,700	29,141
1411112 Direction Générale	111	57	168	44	4,895,700	29,141

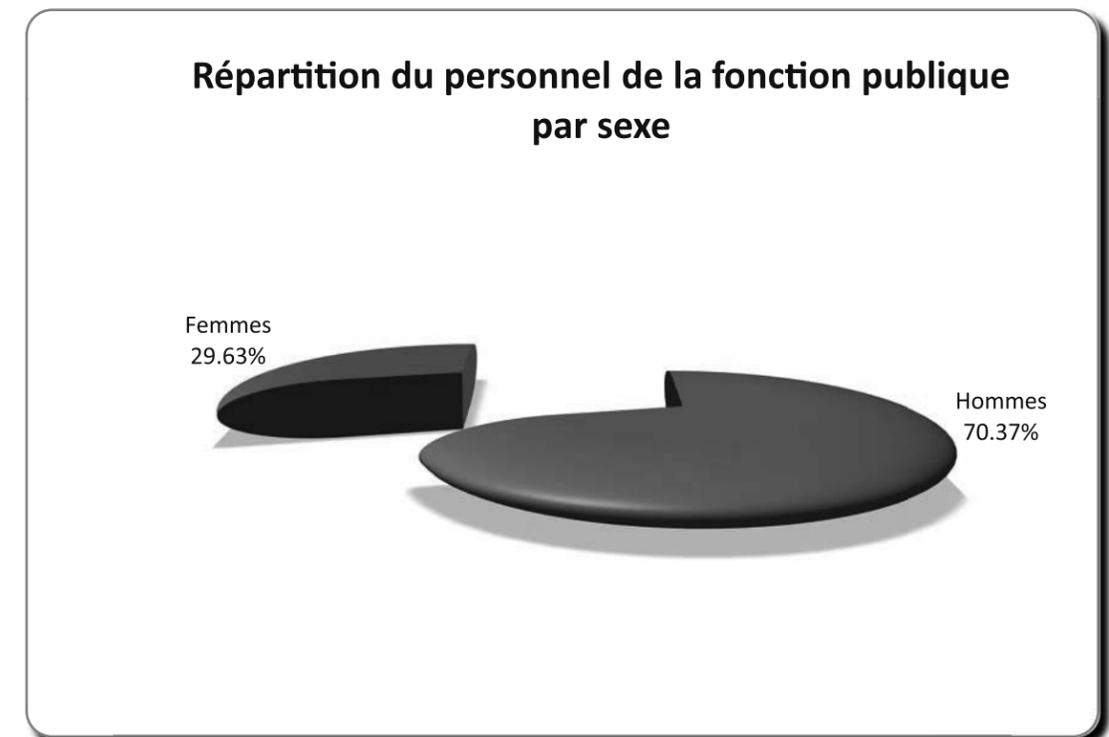
COMPOSITION DU PERSONNEL REGULIER DU MINISTERE DES CULTES



BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020

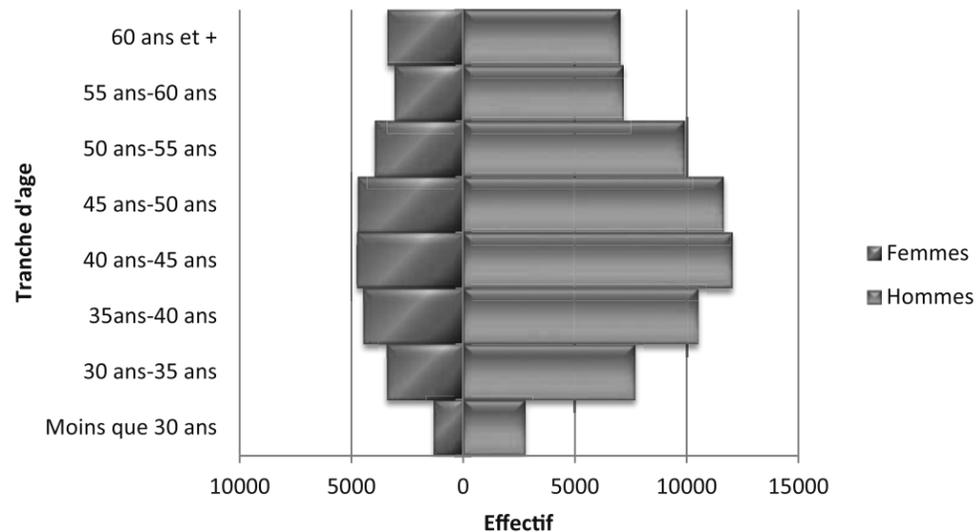
Effectif de la fonction publique par tranche d'âge et par sexe

Groupe d'Age	Hommes	Femmes	TOTAL
Moins de 30 ans	2,748	1,297	4,045
30 ans-35 ans	7,678	3,404	11,082
35ans-40 ans	10,498	4,450	14,948
40 ans-45 ans	12,041	4,734	16,775
45 ans-50 ans	11,637	4,694	16,331
50 ans-55 ans	9,904	3,929	13,833
55 ans-60 ans	7,150	3,040	10,190
60 ans et +	7,025	3,369	10,394
TOTAL	68,681	28,917	97,598

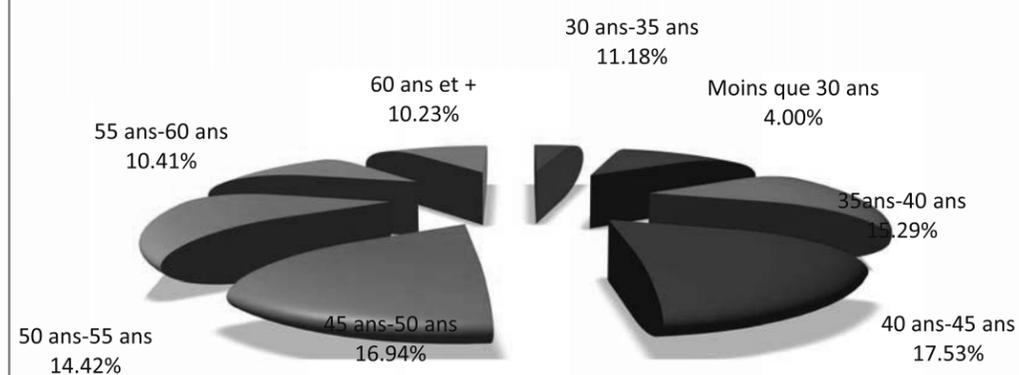


BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020

Répartition du personnel de la fonction publique par tranche d'âge et par sexe



Répartition des hommes de la fonction publique par tranche d'âge



BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020

1411.- MINISTÈRE DES CULTES

a) Cadre légal, Mission et Attributions

Le Ministère des Cultes est créé et régi par le Décret du 5 août 1987. Ses principales mission et attributions sont :

- Veiller à l'exécution des lois relatives au libre exercice des divers Cultes Religieux ;
- Veiller aussi à l'exécution des conventions, des concordats ou des accords particuliers signés par le Gouvernement avec les Eglises ou toutes Religions établies sur le territoire de la République ;
- Recenser et enregistrer les divers cultes, sectes, confessions, missions religieuses et Eglises établis dans le pays;
- Visiter régulièrement les églises, les temples...etc et faire un relevé de leurs œuvres sociales et éducatives, en vue de leur intégration dans le plan global de développement du pays ;
- Recevoir les plaintes et les réclamations des Responsables des différents Cultes ;
- Mener des enquêtes et veiller à l'exécution des décisions prises.

b) Structure organisationnelle

Le Ministère des Cultes est organisé suivant une structure hiérarchisée placée sous l'autorité d'un Ministre auquel peuvent être adjoints un ou des Secrétaires d'Etat. Les différents niveaux administratifs sont les suivants :

- Une Structure Centrale comprenant une Direction Générale assistée d'une Direction Administrative, de cinq (5) Directions Techniques et de six (6) Directions Départementales.

c) Objectifs pour l'année fiscale 2019-2020

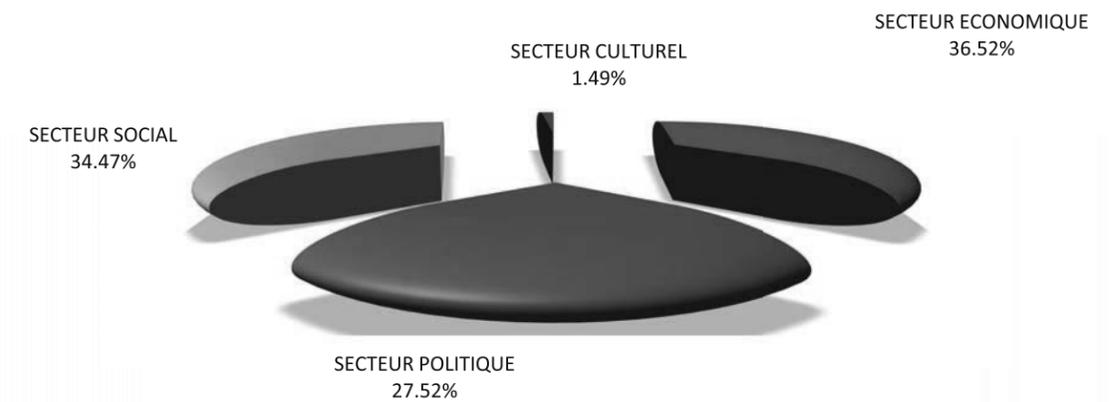
- Encourager par des mécanismes appropriés, toutes les initiatives visant au regroupement des églises en vue d'un meilleur encadrement de la part du Ministère des Cultes ;
- Contribuer à maintenir une culture de tolérance, de paix et d'harmonie entre les diverses confessions.

PRÉSENTATION ET CRÉDITS DU MINISTÈRE DES CULTES

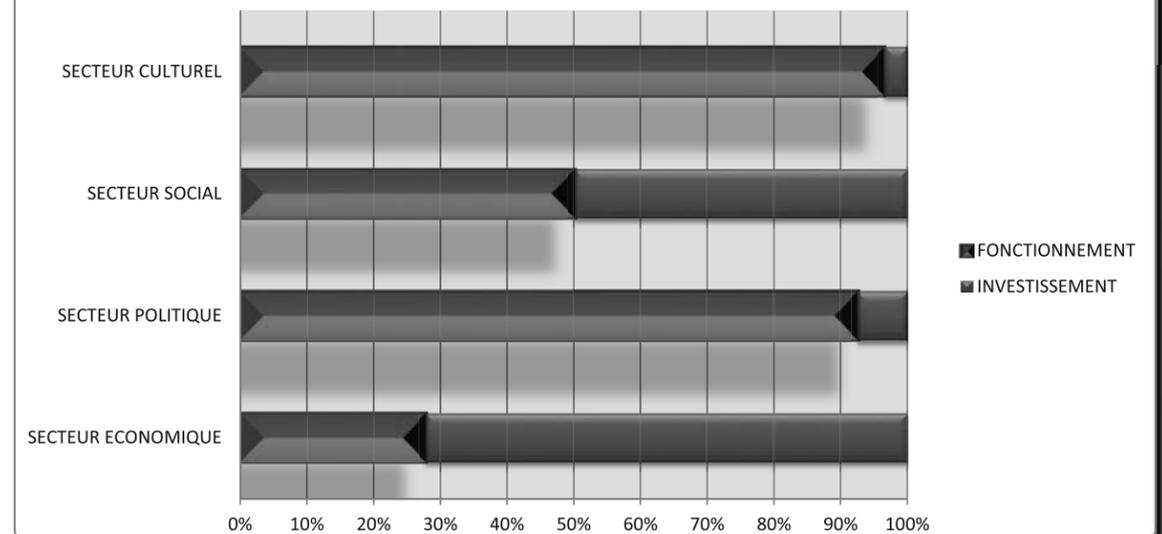
BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020

SECTEUR	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
SECTEUR ECONOMIQUE	13,200,601,508	34,262,411,968	47,463,013,476
SECTEUR POLITIQUE	33,106,021,213	2,669,228,165	35,775,249,378
SECTEUR SOCIAL	22,460,478,422	22,341,359,868	44,801,838,290
SECTEUR CULTUREL	1,871,090,878	67,000,000	1,938,090,878
AUTRES ADMINISTRATIONS	68,721,807,978	-	68,721,807,978
TOTAL	139,360,000,000	59,340,000,000	198,700,000,000

Crédits budgétaires 2019-2020 par secteur



Crédits budgétaires 2019-2020 par secteur et par nature



**POUVOIR EXÉCUTIF
SECTEUR ECONOMIQUE**

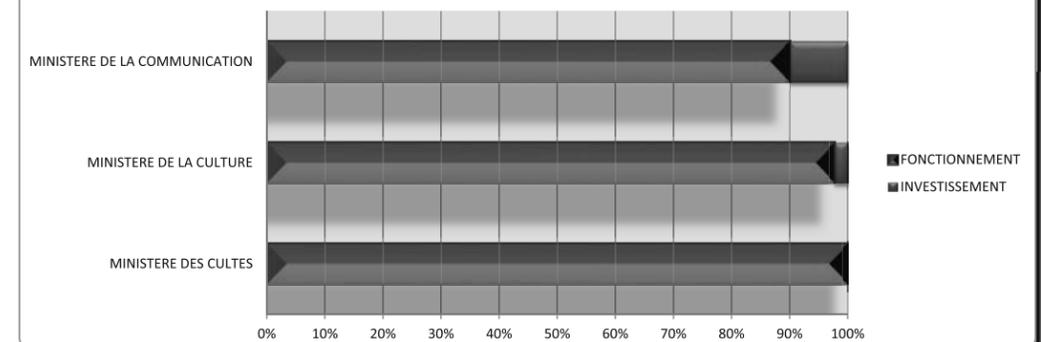
BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020

ENTITE ADMINISTRATIVE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
1411 MINISTERE DES CULTES	219,559,031	-	219,559,031
1412 MINISTERE DE LA CULTURE	1,296,026,786	31,000,000	1,327,026,786
1413 MINISTERE DE LA COMMUNICATION	325,803,734	36,000,000	361,803,734
TOTAL	1,841,389,550	67,000,000	1,908,389,550

Pondération des crédits budgétaires 2019-2020 par entité administrative



Crédits budgétaires 2019-2020 par entité administrative

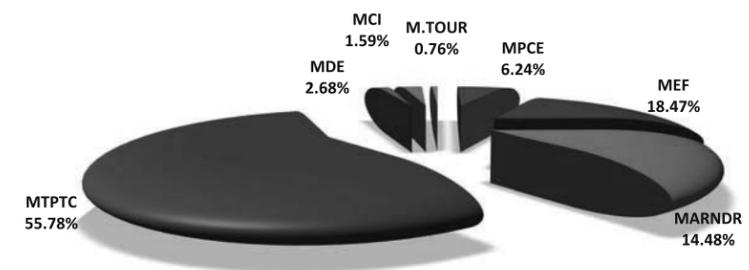


POUVOIR EXÉCUTIF SECTEUR CULTUREL

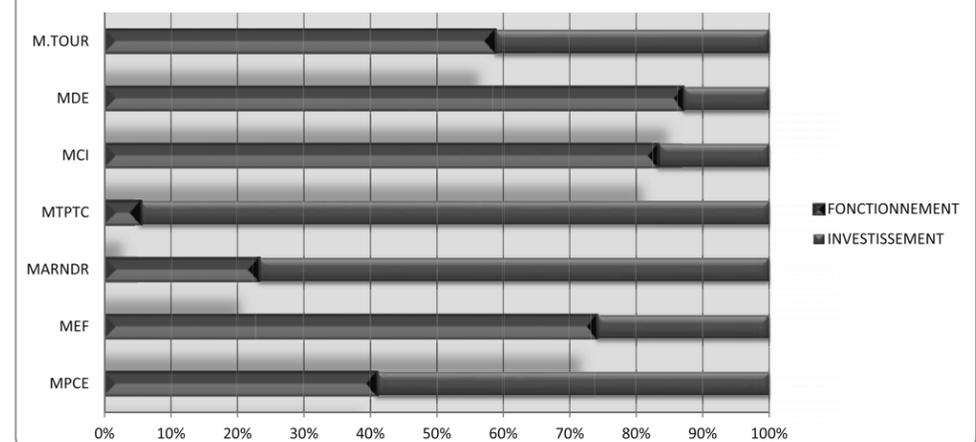
BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020

ENTITE ADMINISTRATIVE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
MINISTERE DE LA PLANIFICATION ET DE LA COOPERATION EXTERNE	1,193,121,720	1,723,003,050	2,916,124,770
MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES	6,383,965,489	2,241,408,018	8,625,373,506
MINIS. DE L'AGRICULTURE, RESSOURCES NATURELLES/DEVELOP/RURAL	1,566,920,386	5,196,365,381	6,763,285,767
MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	1,403,665,873	24,646,275,109	26,049,940,982
MINISTERE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE	617,416,002	123,757,039	741,173,042
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT	1,089,607,482	162,520,912	1,252,128,395
MINISTERE DU TOURISME	209,582,759	147,250,000	356,832,759
TOTAL	12,464,279,711	34,240,579,510	46,704,859,221

Pondération des crédits budgétaires 2019-2020 du secteur économique



Crédits budgétaires 2019-2020 du secteur économique



**PRÉSENTATION ET CRÉDITS
DU MINISTÈRE DE LA PLANIFICATION ET
E LA COOPÉRATION EXTERNE**

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020

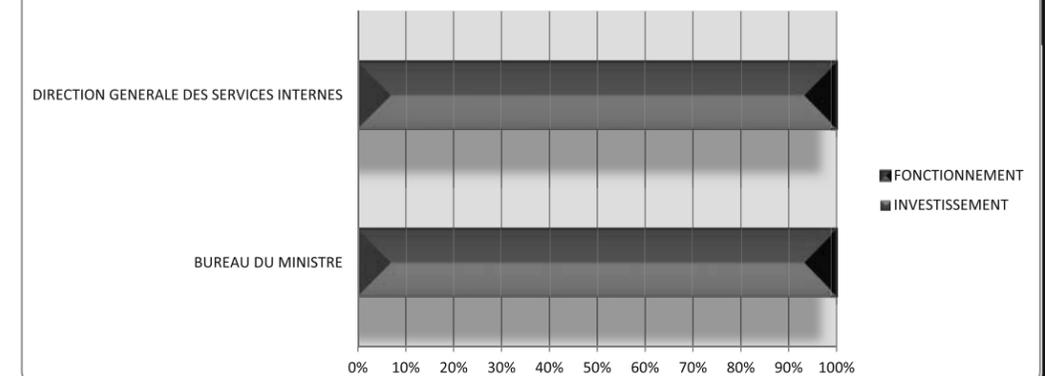
1315 MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE L'ACTION CIVIQUE

SECTEUR	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
1315-1-11- BUREAU DU MINISTRE	321,808,587	-	321,808,587
1315-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	374,921,049	-	374,921,049
TOTAL	696,729,636	-	696,729,636

Pondération des crédits budgétaires du MJSAC 2019-2020 par section



Crédits budgétaires 2019-2020 du MJSAC par section et par nature



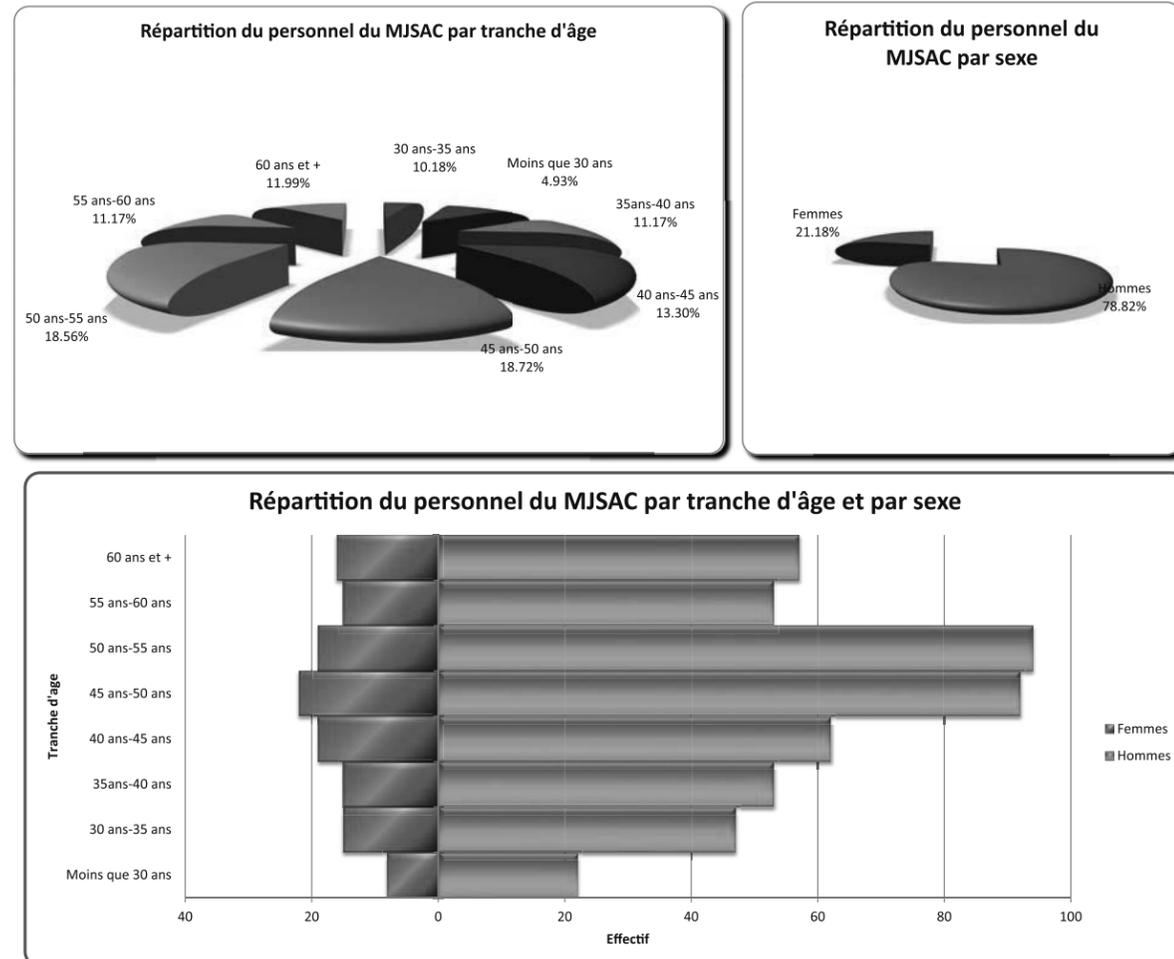
BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020

d) Situation des agents publics permanents au mois de mai 2020

o Effectif et masse salariale

Personnel Régulier (PR)						
	Effectif			Age Moyen	Masse Salariale	Salaire moyen
	Hommes	Femmes	Total			
Services internes	480	129	609	48	18,035,060	29,614
Bureau du Ministre et Direction Générale	480	129	609	48	18,035,060	29,614

COMPOSITION DU PERSONNEL REGULIER DU MJSAC



BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020

1111.- MINISTÈRE DE LA PLANIFICATION ET DE LA COOPÉRATION EXTERNE

a) Cadre légal, Mission et Attributions

Le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe est créé par le Décret du 10 février 1989 et régi par celui du 6 janvier 2016. Ses principales mission et attributions sont :

- Donner des orientations, définir les priorités de développement socio-économique à travers les plans globaux tant à l'échelon national que local ;
- S'assurer de la cohérence des plans sectoriels avec les orientations globales indiquées et maintenir des relations fonctionnelles avec les ministères ;
- Impulser et soutenir l'effort du développement national et local à travers la concertation entre les institutions et les secteurs concernés ;
- Assurer la mise en oeuvre ainsi que le suivi et l'évaluation des plans et programmes élaborés par le Ministère ;
- Coordonner l'élaboration et la mise en oeuvre du schéma national d'aménagement du territoire ;
- Appuyer, par le biais des Directions techniques déconcentrées, l'élaboration et la mise en oeuvre, à l'échelon de l'arrondissement, de stratégies locales de développement et de schémas locaux de développement et d'aménagement du territoire ;
- Appuyer les Collectivités Territoriales dans leurs activités de planification du développement et fournir un support technique à la mise en oeuvre de leurs plans et programmes ;
- Coordonner l'élaboration de la programmation de l'investissement public et son insertion dans le Budget National en conformité avec les plans, programmes et projets établis ;
- Programmer l'investissement public tant sur le plan national que local ;
- Assurer la mise en oeuvre de la programmation de l'investissement public eu égard aux prérogatives et aux besoins des institutions et secteurs concernés ;
- Encourager l'investissement privé dans le cadre du mouvement coopératif et le Partenariat Public-Privé.

b) Structure Organisationnelle

Le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe est organisé suivant une structure hiérarchisée placée sous l'autorité d'un Ministre auquel peuvent être adjoints un ou des Secrétaires d'Etat. Les différents niveaux administratifs sont les suivants :

- Une structure Centrale comprenant une Direction Générale assistée d'une Direction Administrative, de six (6) Directions Techniques, de deux (2) Unités de Coordination, d'une (1) Unité Informatique et de dix (10) Directions Départementales ;
- Trois (3) Services Externes.

c) Objectifs pour l'année fiscale 2019-2020

- Renforcer la coordination des stratégies et politiques globales de développement à travers un cadre de dialogue avec les partenaires techniques et financiers ;

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020

· Identifier et promouvoir les pôles régionaux et locaux de développement dans le cadre des exercices de conception et de mise en oeuvre des projets de structuration et de développement territorial dans les dix (10) départements ;

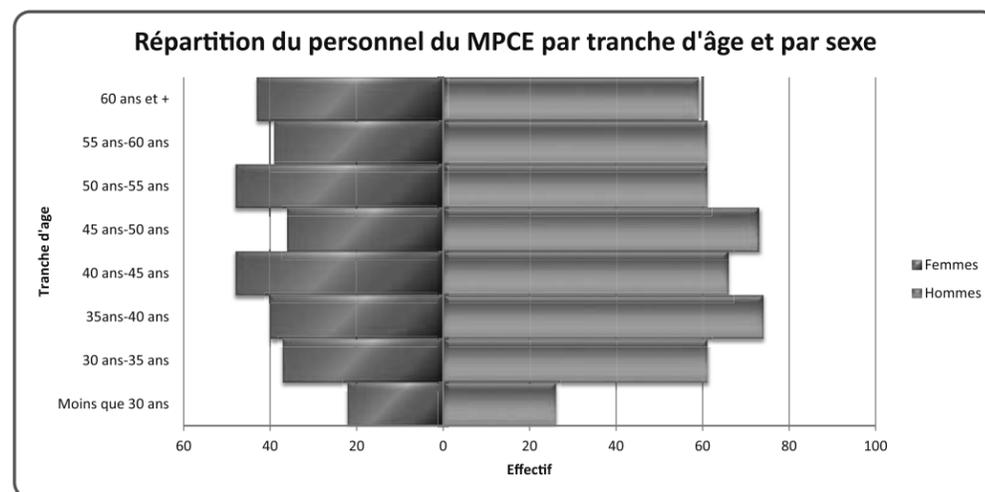
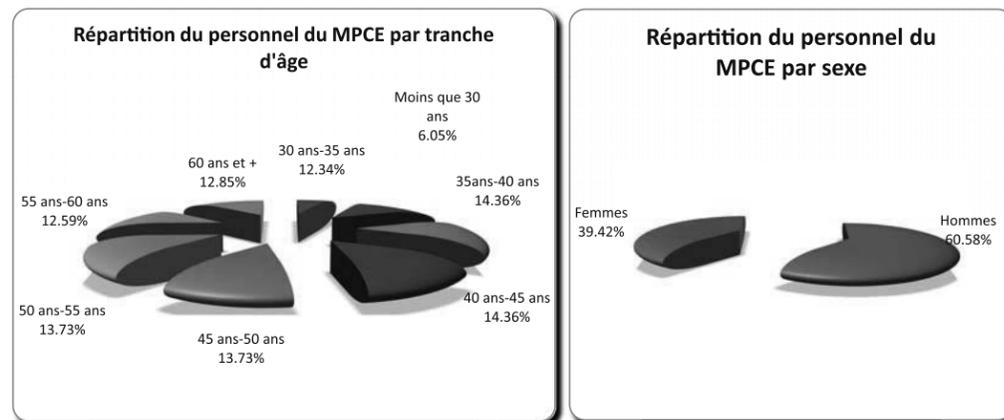
· Améliorer les rapports de coopération et assurer un meilleur suivi de l'aide au développement en mettant l'accent sur le renforcement des capacités du Secrétariat Technique de Coordination de l'Aide ;

· Accompagner les institutions émergeant au budget national dans les exercices de planification et de mise en oeuvre des programmes et projets d'investissements publics.

d) Situation des agents publics permanents au mois de mai 2020

o Effectif et masse salariale

Personnel Régulier (PR)						
	Effectif			Age Moyen	Masse Salariale	Salaire moyen
	Hommes	Femmes	Total			
Services internes	794	481	1275	47	24,144,740	18,937
Bureau du Ministre et Direction Générale	648	397	1045	47	20,111,160	19,245
CTPEA	80	44	124	51	1,917,030	15,460
CNC	37	21	58	48	1,151,520	19,854
CNIGS	29	19	48	48	965,030	20,105

COMPOSITION DU PERSONNEL REGULIER DU MPCE**BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020****1315.- MINISTERE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE L'ACTION CIVIQUE****a) Cadre légal, Mission et Attributions Cadre légal : Non disponible**

Les principales mission et attributions du MJSAC sont :

- Formuler la politique du gouvernement en matière de sport, de jeunesse et de civisme et mettre en œuvre cette politique ;
- Développer, coordonner et superviser les activités physiques et sportives ;
- Intégrer la culture sportive dans l'éducation à tous les niveaux ;
- Promouvoir la vie associative et l'encadrement de la jeunesse ;
- Promouvoir et participer à la formation des cadres sportifs.

b) Structure organisationnelle

Le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de l'Action Civique est organisé suivant une structure hiérarchisée placée sous l'autorité d'un Ministre auquel peuvent être adjoints un ou des Secrétaires d'Etat. Les différents niveaux administratifs sont les suivants :

- Une Structure Centrale comprenant une Direction Générale assistée d'une Direction Administrative, de trois (3) Directions Techniques et de dix (10) Directions Départementales.

c) Objectifs pour l'année fiscale 2019-2020

- Améliorer les conditions de pratiques du sport au niveau individuel et professionnel par l'entremise de la réhabilitation d'infrastructures sportives ;
- Promouvoir et développer le sport féminin sur tout le territoire national ;
- Mettre en place des stratégies de détection et de formation des jeunes talents sportifs en collaboration avec les fédérations ;
- Assurer une couverture adéquate du territoire national en infrastructures sportives ;
- Lutter contre l'usage de stupéfiants et de substances psychotropes par la mise en place d'espaces d'échanges et d'épanouissement pour les jeunes ;
- Améliorer les normes nationales sur l'emploi en vue de lutter efficacement contre le chômage et la pauvreté des jeunes ;

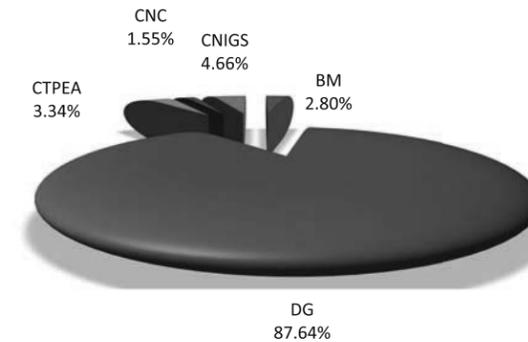
**PRÉSENTATION ET CRÉDITS
DU MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS
ET DE L'ACTION CIVIQUE**

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020

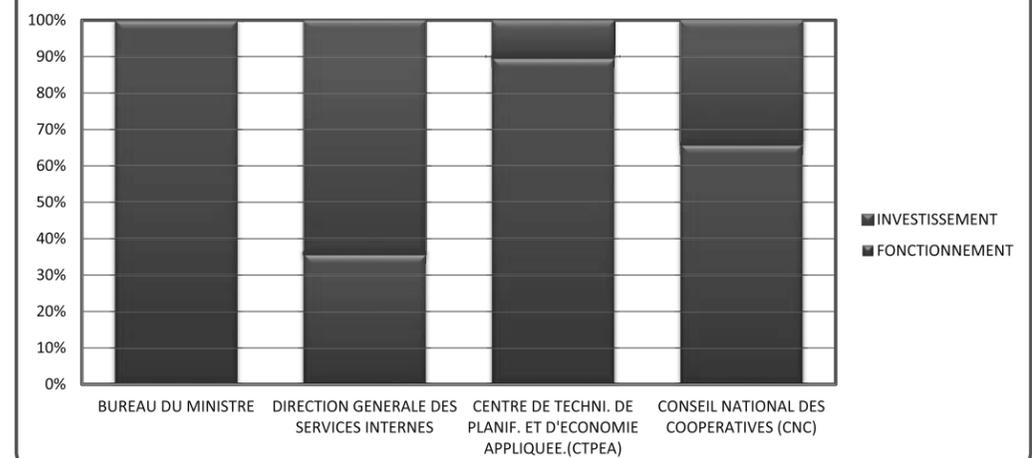
1111 MINISTÈRE DE LA PLANIFICATION ET DE LA COOPERATION EXTERNE

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
111-1-11- BUREAU DU MINISTRE	81,738,272	-	81,738,272
111-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	914,891,824	1,640,861,591	2,555,753,414
111-1-13- CENTRE DE TECHNI. DE PLANIF. ET D'ECONOMIE APPLIQUEE.(CTPEA)	87,500,679	10,000,000	97,500,679
111-1-14- CONSEIL NATIONAL DES COOPERATIVES (CNC)	29,799,041	15,500,000	45,299,041
111-1-15- CENTRE NTL DE L'INFORM. GEO SPAT.	79,191,904	56,641,460	135,833,363
TOTAL	1,193,121,720	1,723,003,050	2,916,124,770

Pondération des crédits budgétaires du MPCE 2019-2020 par section



Crédits budgétaires du MPCE 2019-2020 par section



PRÉSENTATION ET CRÉDITS DU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020

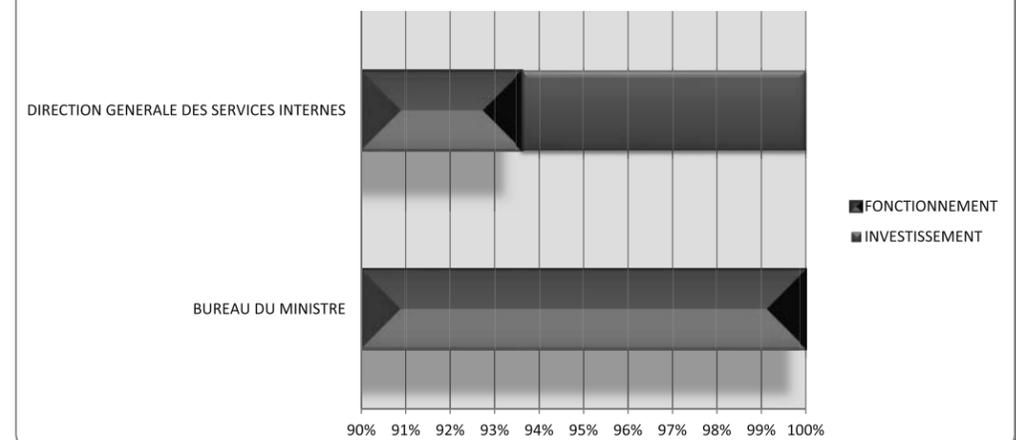
1314 MINISTÈRE A LA CONDITION FEMININE ET AUX DROITS DE LA FEMME

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
1314-1-11- BUREAU DU MINISTRE	46,837,158	-	46,837,158
1314-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	146,375,478	10,000,000	156,375,478
TOTAL	193,212,636	10,000,000	203,212,636

Pondération des crédits budgétaires 2019-2020 du MCFDF par section



Crédits budgétaires 2019-2020 du MCFDF par section et par nature



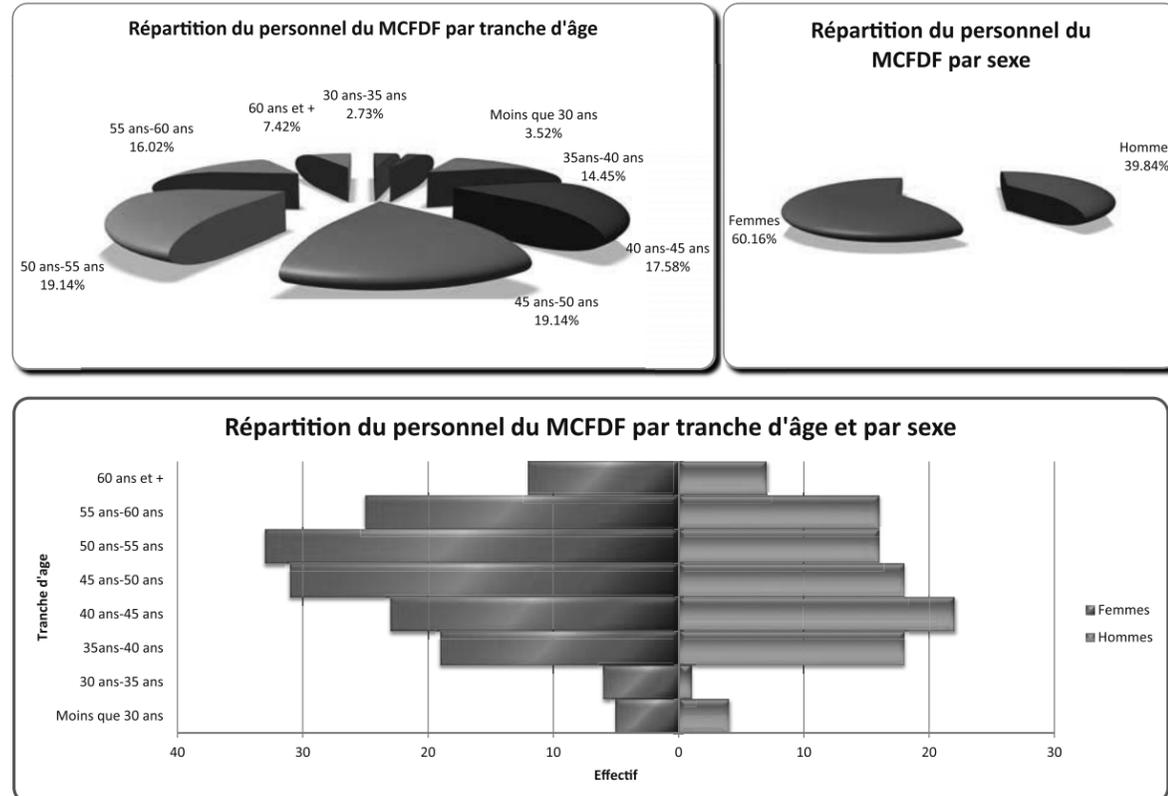
BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020

d) Situation des agents publics permanents au mois de mai 2020

o Effectif et masse salariale

Personnel Régulier (PR)						
	Effectif			Age Moyen	Masse Salariale	Salaire moyen
	Hommes	Femmes	Total			
Services internes	102	154	256	47	7,566,110	29,555
Bureau du Ministre et Direction Générale	102	154	256	47	7,566,110	29,555

COMPOSITION DU PERSONNEL REGULIER DU MCFDF



BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020

1112.- MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

a) Cadre légal, Mission et Attributions

Le Ministère de l'Économie et des Finances est régi par le Décret du 13 mars 1987. Ses principales mission et attributions sont:

- Formuler et mettre en application la politique économique et financière de l'État ;
- Déterminer la politique générale de l'État, assurer la perception des impôts et taxes, gérer les biens de l'État;
- Coordonner les travaux d'élaboration du Budget Général de la République et en assurer l'exécution ;
- Assurer la gestion de la trésorerie ;
- Juger de l'opportunité des dépenses de l'État ;
- Etablir, avec le concours de la Banque Centrale, la politique monétaire du pays et en superviser l'exécution ;
- Veiller à l'application des lois sur l'établissement, l'organisation, le fonctionnement et le contrôle des banques, bureaux de change, institutions de crédit et compagnies d'assurance ;
- Fixer les normes de la comptabilité publique et veiller à leur application ;
- Entreprendre des études de conjoncture et de prévisions économiques ;
- Participer à l'élaboration des plans et programmes de développement économique national ;
- Encourager les investissements nationaux et étrangers et stimuler la création de nouveaux emplois ;
- Veiller à l'observance des clauses financières des contrats régissant les entreprises concessionnaires de services publics;
- Exercer le contrôle financier des collectivités territoriales, des entreprises et établissements publics ou mixtes ;
- Représenter l'État dans les entreprises mixtes et d'État à caractère financier, commercial et industriel et contrôler leurs activités ;
- Donner son avis écrit et motivé sur tout projet de loi à caractère économique, fiscal ou financier ;
- Négocier et signer tout contrat, accord, convention et traité à incidence économique et entraînant des obligations financières pour l'État ;
- Exercer toutes autres attributions de nature économique et financière découlant de la mission qui lui est assignée.

b) Structure Organisationnelle

Le Ministère de l'Économie et des Finances est organisé suivant une structure hiérarchisée placée sous l'autorité d'un Ministre auquel peuvent être adjoints un ou des Secrétaires d'Etat. Les différents niveaux administratifs sont les suivants :

- Une Structure Centrale comprenant une Direction Générale assistée d'une Direction Administrative, de cinq (5) Directions Techniques, de deux(2) Unités Techniques, d'une (1) Unité de Coordination et de Dix (10) Directions Départementales ;
- Cinq (5) Services Externes.

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020**c) Objectifs pour l'année fiscale 2019-2020**

- Créer les conditions favorables pour la transition progressive du budget basé sur les moyens à celui axé sur les notions de résultats et de performance ;
- Promouvoir l'investissement privé en Haïti à travers l'établissement d'un fonds de garantie pour le développement des Petites et Moyennes Entreprises;
- Faciliter la mise à disposition suffisante et à temps de la trésorerie nécessaire à l'application d'un processus budgétaire basé sur des plans d'actions réalisables;
- Améliorer la gestion, la transparence et la rationalisation des dépenses publiques à travers des programmes d'assistance technique au profit de l'Inspection Générale des Finances ;
- Renforcer les liaisons informatiques entre les administrations fiscales et financières à travers la mise en place du Schéma Directeur Informatique (SDI);
- Obtenir des informations actualisées sur les caractéristiques et profils de l'ensemble des catégories sociales de la population haïtienne dans le cadre du 5^{ème} recensement général de la population et de l'habitat ;
- Identifier le potentiel fiscal des différentes collectivités territoriales en Haïti ;
- Optimiser les recettes mobilisables en renforçant les capacités opérationnelles des organismes de perception dans les dix (10) départements.

d) Situation des agents publics permanents au mois de mai 2020

o Effectif et masse salariale

Personnel Régulier (PR)						
	Effectif			Age Moyen	Masse Salariale	Salaire moyen
	Hommes	Femmes	Total			
Services internes	612	332	944	45	31,652,814	33,531
Bureau du Ministre et Direction Générale	586	319	905	45	30,578,714	33,789
FAES	-	-	-	-	-	-
ULCC	-	-	-	-	-	-
ENAF	26	13	39	46	1,074,100	27,541
Services techniquement déconcentrés	2407	1162	3569	44	110,283,023	30,900
IHSI	85	54	139	48	4,117,433	29,621.82
DGB	94	55	149	41	5,384,277	36,136
DGI	1090	629	1719	47	50,939,083	29,633
AGD	1094	405	1499	45	47,745,320	31,851
IGF	44	19	63	40	2,096,910	33,284

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020**1314.- MINISTÈRE À LA CONDITION FÉMININE ET AUX DROITS DE LA FEMME****a) Cadre légal, Mission et Attributions**

Le Ministère à la Condition Féminine et aux Droits de la Femme est créé et régi par le Décret du 14 août 1995. Ses principales mission et attributions sont :

- Définir la politique sectorielle du Ministère;
- Orienter, diriger, coordonner, contrôler, superviser, évaluer les activités du Ministère ;
- Présenter et défendre par devant la chambre législative, les projets de loi du Pouvoir Exécutif ;
- Veiller à l'exécution des actes que le MCFDF signe et contresigne ;
- Préparer et présenter au Conseil des Ministres les rapports sur sa gestion ;
- Elaborer et présenter aux Institutions compétentes les avant-projets de budget de son Ministère ;
- Exercer son pouvoir de tutelle et de contrôle conformément aux lois en vigueur ;
- Connaître et résoudre les conflits au sein du Ministère.

b) Structure organisationnelle

Le Ministère à la Condition Féminine et aux Droits de la Femme est organisé suivant une structure hiérarchisée placée sous l'autorité d'un Ministre auquel peuvent être adjoints un ou des Secrétaires d'Etat. Les différents niveaux administratifs sont les suivants :

- Une Structure Centrale comprenant une Direction Générale assistée d'une Direction Administrative et de trois (3) Directions Techniques

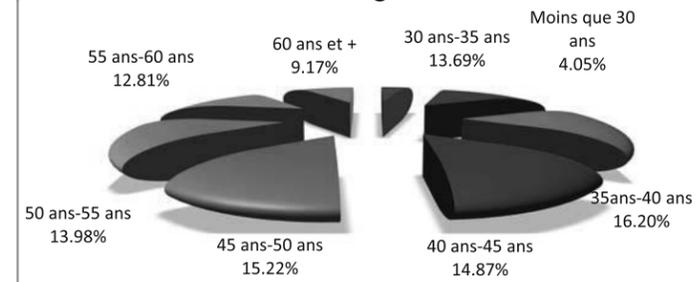
c) Objectifs pour l'année fiscale 2019-2020

- Promouvoir les droits pour l'équité de genre et renforcer la sécurité ainsi que la protection des femmes ;
- Favoriser l'insertion sociale et économique des femmes et filles mères en situation de vulnérabilité ;
- Promouvoir des opportunités économiques pour les femmes par la mise en place des mécanismes de financements des activités génératrices de revenus ;
- Renforcer les structures d'accueil dans les centres d'hébergement pour la réinsertion sociale des enfants de rues, des rapatriés et des femmes victimes de violence ;
- Organiser des campagnes de sensibilisation auprès des filles et femmes dans les milieux carcéraux et les marchés publics afin de limiter la propagation de la pandémie de COVID-19.

**PRÉSENTATION ET CRÉDITS
DU MINISTÈRE A LA CONDITION FÉMININE
ET AUX DROITS DE LA FEMME**

**BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020
COMPOSITION DU PERSONNEL REGULIER DU MEF**

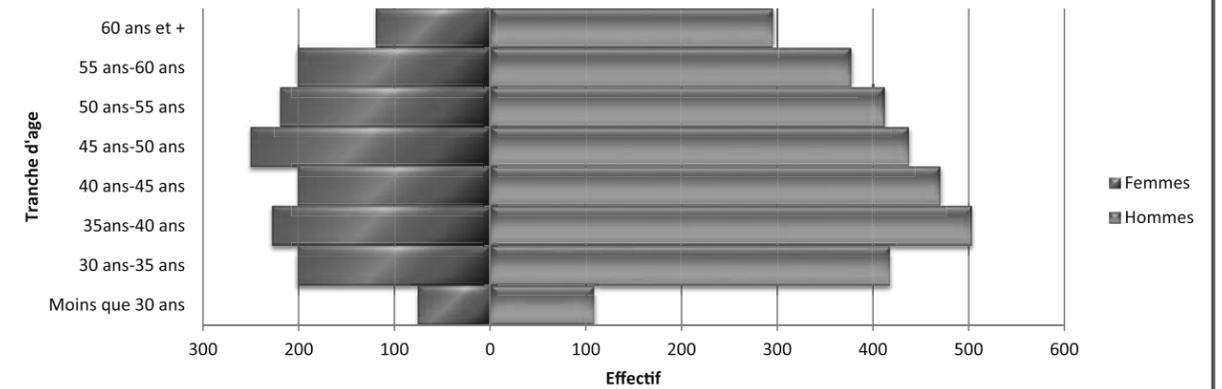
Répartition du personnel du MEF par tranche d'âge



Répartition du personnel du MEF par sexe



Répartition du personnel du MEF par tranche d'âge et par sexe

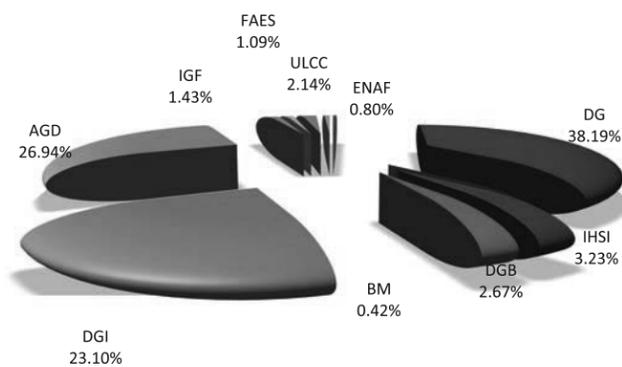


BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020

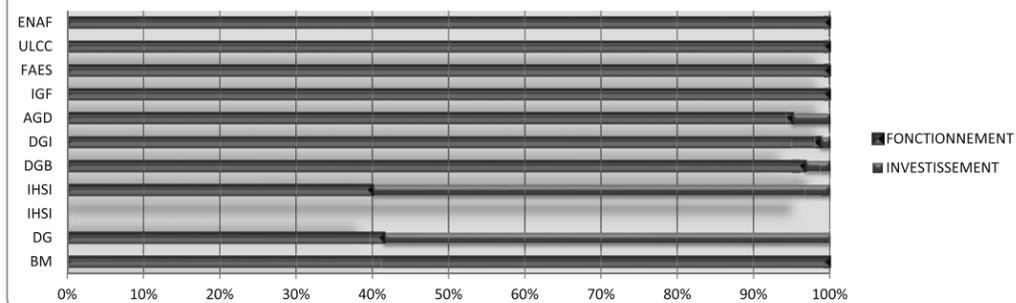
1112 MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
1112-1-11- BUREAU DU MINISTRE	36,243,750	-	36,243,750
1112-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	1,367,014,491	1,926,716,328	3,293,730,820
1112-1-17- INSTITUT HAITIEN DE STATISTIQUE ET D'INFORMATIQUE	-	-	-
1112-2-13- INSTITUT HAITIEN DE STATISTIQUE ET D'INFORMATIQUE	111,366,004	167,000,000	278,366,004
1112-2-14- DIRECTION GENERALE DU BUDGET	222,801,206	7,500,000	230,301,206
1112-2-15- DIRECTION GENERALE DES IMPOTS	1,967,570,958	25,000,000	1,992,570,958
1112-2-16- ADMINISTRATION GENERALE DES DOUANES	2,208,857,543	115,191,689	2,324,049,232
1112-2-25- INSPECTION GENERALE DES FINANCES	122,980,658	-	122,980,658
1112-1-19- FAES	94,071,447	-	94,071,447
1112-1-21- UNITE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	184,329,012	-	184,329,012
1112-1-22- ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION FINANCIERE	68,730,419	-	68,730,419
TOTAL	6,383,965,489	2,241,408,018	8,625,373,506

Pondération des crédits budgétaires du MEF 2019-2020 par section



Crédits budgétaires 2019-2020 du MEF par section et par nature

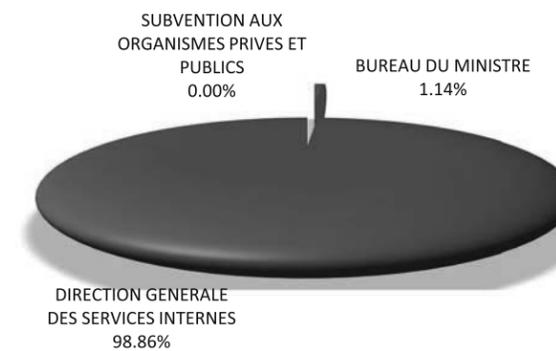


BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020

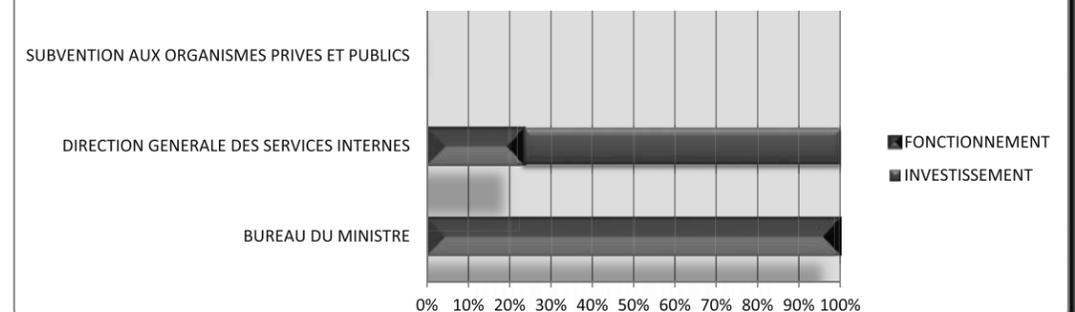
1313 MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
1313-1-11- BUREAU DU MINISTRE	246,420,137	-	246,420,137
1313-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	5,001,013,744	16,411,427,395	21,412,441,139
1313-1-14- SUBVENTION AUX ORGANISMES PRIVES ET PUBLICS	-	-	-
TOTAL	5,247,433,881	16,411,427,395	21,658,861,276

Pondération des crédits budgétaires 2019-2020 du MSPP par section



Crédits budgétaires 2019-2020 du MSPP par section et par nature



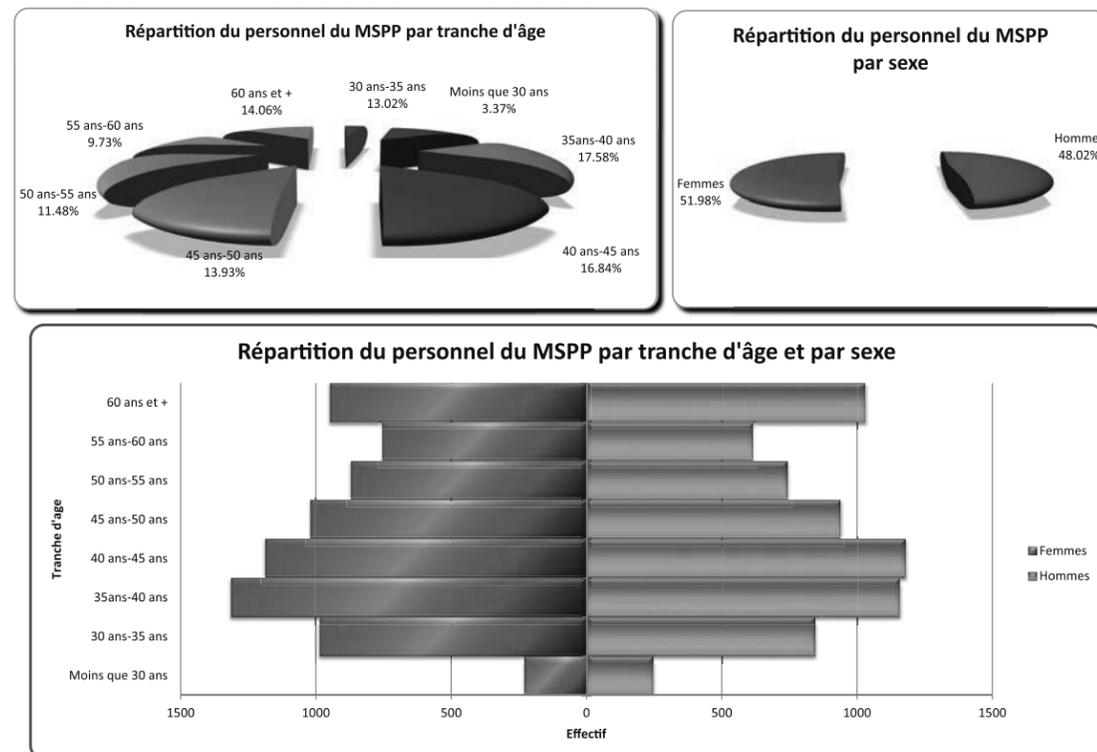
BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020**c) Objectifs pour l'année fiscale 2019-2020**

- Assurer la réduction de la morbidité et de la mortalité en améliorant la qualité de la prise en charge des pathologies (diarrhée, infections respiratoires aiguës, fièvre, anémie...) et en luttant contre les maladies courantes;
- Renforcer la couverture vaccinale et intensifier la lutte contre les maladies endémiques et les épidémies ;
- Améliorer l'offre sanitaire régionale avec notamment la construction et la réhabilitation des infrastructures sanitaires (hôpitaux départementaux et communaux, institutions de santé, centres ambulanciers régionaux,...) ;
- Consolider les acquis des programmes de lutte et de prévention contre les maladies transmissibles ;
- Améliorer les conditions d'utilisation des hôpitaux publics et aménager les bureaux administratifs départementaux et résidences de personnel médical au niveau des départements ;
- Garantir la disponibilité des médicaments, des matériels et équipements sanitaires ;
- Sensibiliser le public aux problèmes de santé mentale et lutter contre la stigmatisation ;
- Renforcer les dispositifs d'urgence dans les hôpitaux départementaux ;
- Assurer la mise en œuvre du plan de gestion de la crise de la pandémie de COVID-19.

d) Situation des agents publics permanents au mois de mai 2020

- o Effectif et masse salariale

Personnel Régulier (PR)						
	Effectif			Age Moyen	Masse Salariale	Salaire moyen
	Hommes	Femmes	Total			
Services internes	6,748	7,305	14,053	45	293,763,180	20,904

COMPOSITION DU PERSONNEL REGULIER DU MSPP

PRÉSENTATION ET CRÉDITS DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DES RESSOURCES NATURELLES ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020**1113.- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DES RESSOURCES NATURELLES ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL****a) Cadre légal, Mission et Attributions**

Le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural est créé et régi par le Décret du 30 septembre 1987. Ses principales mission et attributions sont :

- Formuler, appliquer, orienter, faire respecter la politique économique du Gouvernement dans les domaines de l'agriculture et de l'élevage, des ressources naturelles renouvelables et du développement rural ;
- Fixer les objectifs du Gouvernement en matière de politique agricole et d'élevage ;
- Mettre en œuvre tous les moyens susceptibles de stimuler et de soutenir l'accroissement de la production agricole et de l'élevage destinés en priorité à la consommation nationale ;
- Orienter, organiser et encourager la recherche agricole et faciliter la vulgarisation des résultats ;
- Elaborer la politique du Gouvernement en matière de gestion des ressources naturelles renouvelables, en ce qui concerne l'inventaire, la conservation et l'exploitation des sols, des eaux, des forêts et de la faune ;
- Définir les objectifs du Gouvernement en matière de développement rural et contribuer à leur réalisation ;
- Participer à la réalisation du cadastre physique et juridique des aires rurales en vue d'en faciliter l'aménagement et la valorisation ;
- Faciliter l'accès des habitants du milieu rural aux facteurs de production tels: terres, eaux, crédits, engrais, semences, informations et technologies appropriées ;
- Coordonner l'assistance technique et financière accordée aux Organismes Gouvernementaux et non Gouvernementaux dans les domaines de l'agriculture et de l'élevage, des ressources naturelles renouvelables et du développement rural et entretenir des relations avec les institutions étrangères publiques ou privées, internationales ou régionales œuvrant dans ces domaines.

b) Structure Organisationnelle

Le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural est organisé suivant une structure hiérarchisée placée sous l'autorité d'un Ministre auquel peuvent être adjoints un ou des Secrétaires d'Etat. Les différents niveaux administratifs sont les suivants :

- Une Structure Centrale comprenant une Direction Générale assistée d'une Direction Administrative, de cinq (5) Directions Techniques, d'une (1) Unité de Coordination et de dix (10) Directions Départementales ;
- Trois (3) Services Externes.

c) Objectifs pour l'année fiscale 2019-2020

- Continuer à identifier, à développer et à renforcer les filières de production agricole en Haïti ;
- Obtenir des informations actualisées sur le potentiel agricole en Haïti en réalisant des enquêtes sur les capacités productives agricoles sur le territoire national ;
- Améliorer l'accès aux matériels et intrants agricoles en Haïti à travers des programmes d'appui à la mécanisation agricole et d'acquisition d'intrants et de fertilisants ;
- Renforcer le dispositif de contrôle sanitaire des denrées alimentaires en modernisant les services publics de protection zoo-phytosanitaire et d'innocuité des aliments ;
- Aménager les nouvelles terres irriguées à travers la construction et la réhabilitation des systèmes d'irrigation ;
- Réduire progressivement le risque de pertes économiques rurales dues aux inondations en renforçant la protection des bassins versants;
- Accorder des prêts, à travers le fonds de la Banque Nationale de Développement Agricole (BNDA), aux agriculteurs afin de favoriser la croissance du secteur agricole.

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020**1313.- MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION****a) Cadre légal, Mission et Attributions**

Le Ministère de la Santé Publique et de la Population est créé et régi par le Décret du 17 novembre 2005. Ses principales mission et attributions sont :

- Concevoir, définir, concrétiser et évaluer la politique sanitaire et démographique du Pouvoir Exécutif ;
- Promouvoir et valoriser la santé individuelle et collective et entreprendre les actions nécessaires en vue de l'épanouissement progressif de la personne humaine ;
- Créer et conserver les conditions généralement quelconques susceptibles de maintenir la santé collective ainsi que l'équilibre physique, mental et social de l'individu ;
- Mettre en place un système qui garantit la prestation de soins médico-sanitaires efficaces à tous les citoyens ;
- Participer à la réhabilitation de tous les citoyens frappés d'incapacité physique ou mentale et les aider à intégrer la vie collective ;
- Coordonner, réglementer, superviser et inspecter les activités des organismes régionaux, communaux et privés dans le domaine de la santé publique ;
- Etablir les normes et spécifications relatives à la construction, la restauration ou l'agrandissement des édifices destinés à fournir des services de santé ;
- Formuler, évaluer et exécuter des plans de santé ;
- Etablir les normes techniques sanitaires et veiller à leur application en tout ce qui a trait aux aliments, à l'eau potable, aux produits pharmaceutiques et cosmétiques utilisés par l'homme ;
- Etablir les normes techniques sanitaires destinées à protéger la santé des citoyens contre les risques provoquées par certains développements agricoles, industriels ou urbains ;
- Enregistrer et contrôler les titres de professions médicales et paramédicales et s'assurer de l'exercice de toute profession ou activité en relation quelconque avec la santé ;
- Collaborer avec les associations professionnelles du monde médical et paramédical ;
- Etablir conjointement avec les autres Ministères les normes techniques sanitaires relatives à l'hygiène publique, aux bâtiments et installations à l'usage de l'homme ;
- Participer avec les organismes intéressés à la lutte contre les épidémies, les inondations et autres calamités publiques ;
- Participer à toutes activités liées à des traités, conventions, protocoles, déclarations, actes, pactes, accords et autres instruments internationaux intéressant le domaine de la santé ;
- Entretenir des relations avec les organismes étrangers et internationaux compétents dans le domaine de la santé;
- Recommander et préparer la participation du gouvernement aux congrès et conférences sur la santé ;
- Participer à l'étude, à la définition et à l'exécution de la stratégie globale de la population.

b) Structure organisationnelle

Le Ministère de la Santé Publique et de la Population est organisé suivant une structure hiérarchisée placée sous l'autorité d'un Ministre auquel peuvent être adjoints un ou des Secrétaires d'Etat. Les différents niveaux administratifs sont les suivants :

- Une Structure Centrale comprenant une Direction Générale assistée d'une Direction Administrative, de quatorze (14) Directions Techniques ou assimilées, de quatre (4) Unités de Coordination, de deux (2) écoles de Formation et de dix (10) Directions Départementales;
- Un (1) Service Externe.

**PRÉSENTATION ET CRÉDITS DU
MINISTÈRE DE LA SANTÉ
PUBLIQUE ET DE LA POPULATION**

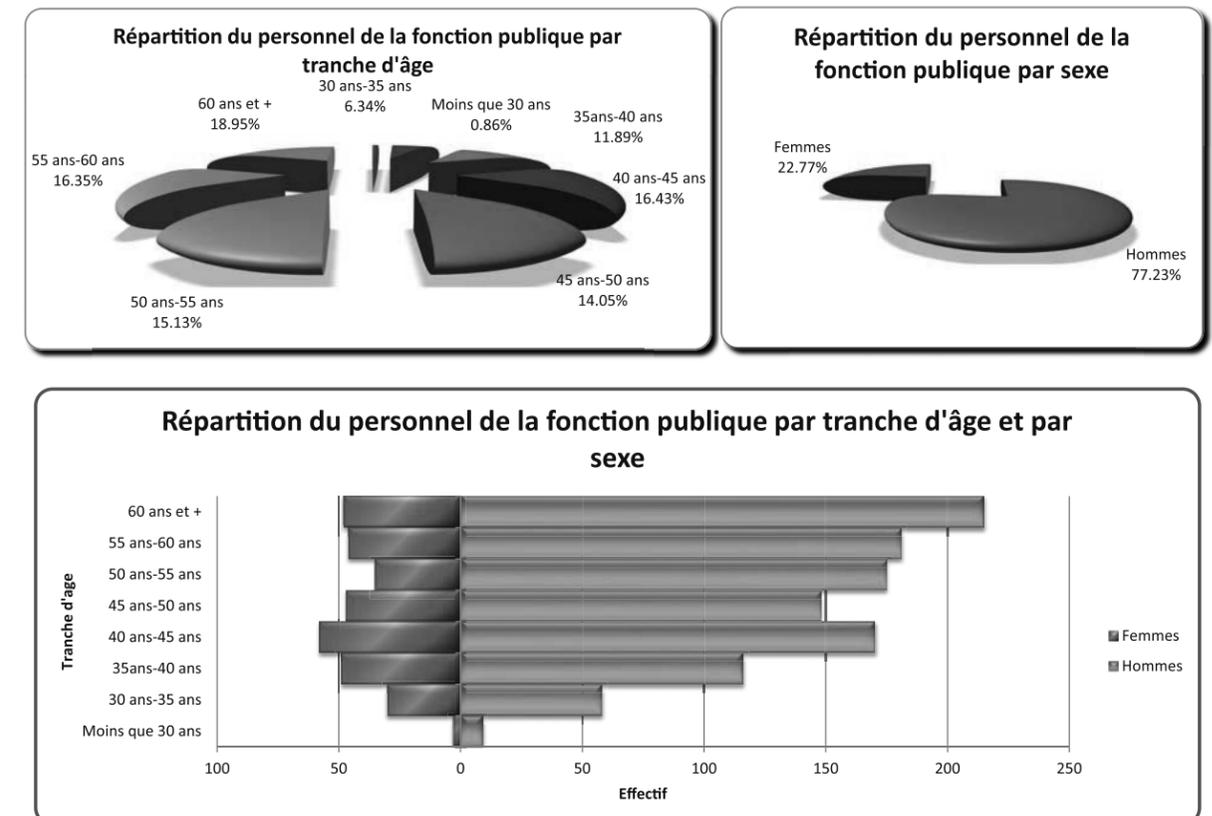
BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020

d) Situation des agents publics permanents au mois de mai 2020

o Effectif et masse salariale

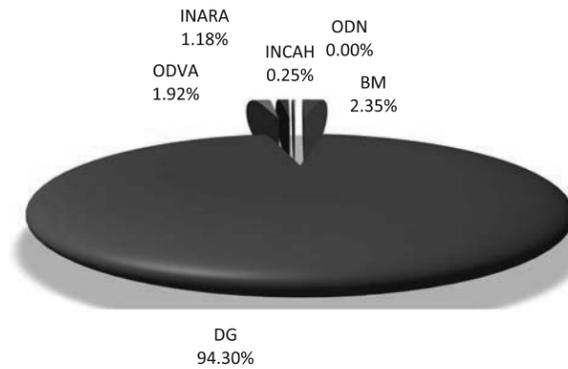
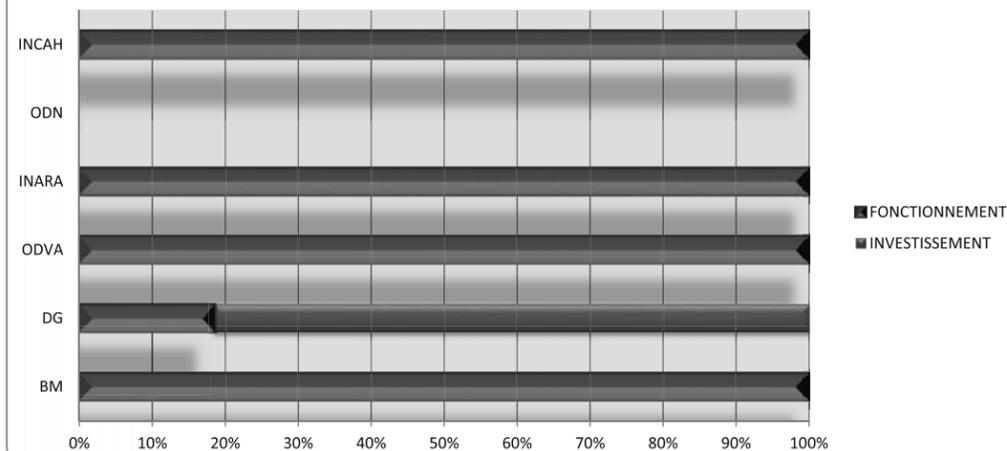
Personnel Régulier (PR)						
	<i>Effectif</i>			<i>Age Moyen</i>	<i>Masse Salariale</i>	<i>Salaire moyen</i>
	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Total</i>			
Services internes	1072	316	1388	51	41,077,610	29,595
Bureau du Ministre et Direction Générale	791	250	1041	51	32,132,550	30,867
ODVA	206	28	234	52	5,516,240	23,574
INARA	75	38	113	52	3,428,820	30,344

COMPOSITION DU PERSONNEL REGULIER DU MARNDR

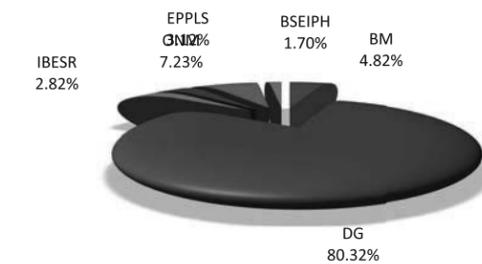
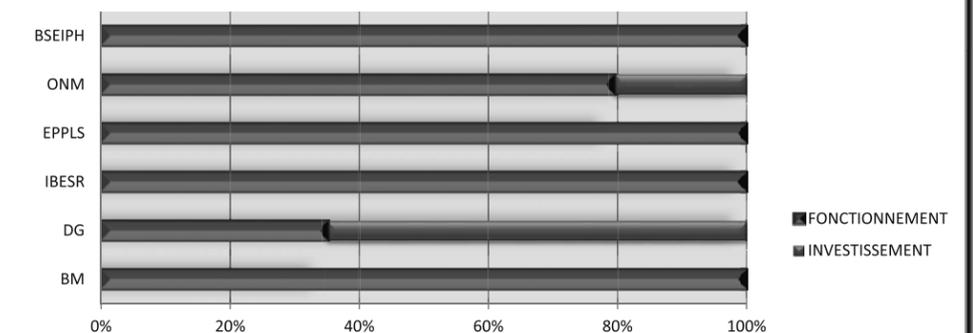


BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020**1113 MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DES RESSOURCES NATURELLES ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL**

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
1113-1-11- BUREAU DU MINISTRE	158,991,728	-	158,991,728
1113-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	1,181,437,715	5,196,365,381	6,377,803,096
1113-1-13- ORGANISME DE LA VALLEE DE L'ARTIBONITE	129,525,476	-	129,525,476
1113-1-14- INSTITUT NATIONAL DE REFORME AGRAIRE	79,988,977	-	79,988,977
1113-1-16- ORGANISME DE DEVELOPPEMENT DU NORD (ODN)	-	-	-
1113-1-17- INSTITUT NATIONAL DU CAFE D'HAITI (INCAH)	16,976,490	-	16,976,490
TOTAL	1,566,920,386	5,196,365,381	6,763,285,767

Pondération des crédits budgétaires du MARNDR 2019-2020 par section**Crédits budgétaires 2019-2020 du MARNDR par section et par nature****BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020****1312 MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DU TRAVAIL**

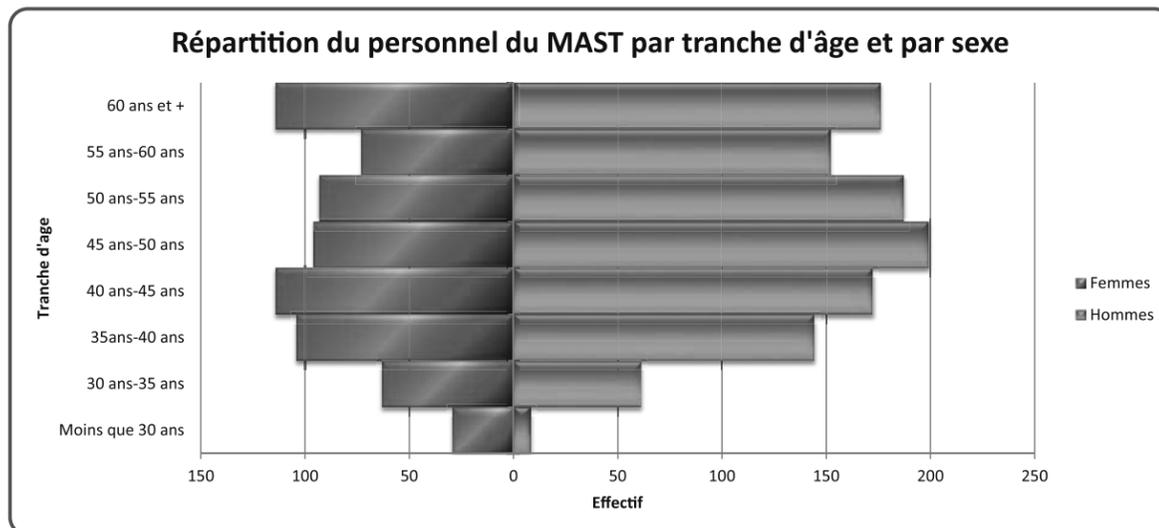
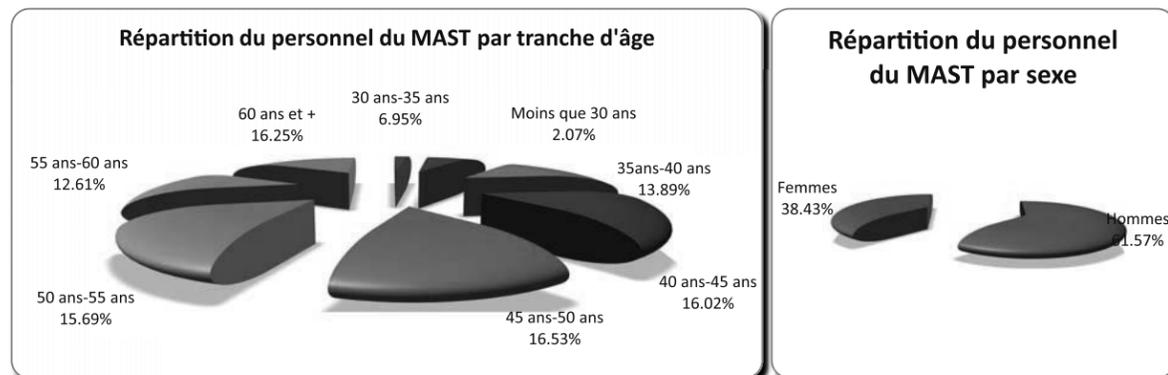
SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
1312-1-11- BUREAU DU MINISTRE	113,914,724	-	113,914,724
1312-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	668,193,011	1,231,286,285	1,899,479,295
1312-1-13- INSTITUT DU BIEN ETRE SOCIAL ET DE RECHERCHES	66,685,909	-	66,685,909
1312-1-14- E.P.P.L.S	73,731,594	-	73,731,594
1312-1-15- OFFICE NATIONAL DE LA MIGRATION	135,906,179	35,000,000	170,906,179
1312-1-17- BUREAU DU SECRETAIRE D'ETAT AUX HANDICAPES	40,151,531	-	40,151,531
TOTAL	1,098,582,949	1,266,286,285	2,364,869,234

Pondération des crédits budgétaires du MAST 2019-2020 par section**Crédits budgétaires 2019-2020 du MAST par section et par nature**

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020

- d) Situation des agents publics permanents au mois de mai 2020
o Effectif et masse salariale

Personnel Régulier (PR)						
	Effectif			Age Moyen	Masse Salariale	Salaire moyen
	Hommes	Femmes	Total			
Services internes	1,099	686	1,785	47	44,519,320	24,941
Bureau du Ministre et Direction Générale	861	526	1,387	48	34,377,120	24,785
IBESR	52	50	102	55	2,480,920	45,420
EPPLS	89	42	131	46	3,480,810	75,384
ONM	59	46	105	46	2,672,250	58,368
SEIPH	38	22	60	42	1,508,220	25,137

COMPOSITION DU PERSONNEL REGULIER DU MAST

**PRÉSENTATION ET CRÉDITS
DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS
TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS**

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020**1114.- MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS****a) Cadre légal, Mission et Attributions**

Le Ministère des Travaux Publics Transports et Communications est créé et régi par le Décret du 18 octobre 1983. Ses principales mission et attributions sont :

- Concevoir, définir et concrétiser la politique du gouvernement dans les domaines : Travaux Publics, Transports, Communications, Eau Potable, Energie ;
- Assurer l'étude, la planification, l'exécution, l'entretien, le contrôle, la supervision et l'évaluation de toutes les infrastructures physiques relatives aux équipements urbains et ruraux, aux routes, ports et aéroports, aux systèmes de télécommunications, aux systèmes d'alimentation en eau potable ;
- Etablir les règlements d'urbanisme et les normes techniques de construction ;
- Réglementer et contrôler la prestation des services fournis par des entités publiques et privées agissant dans les différents domaines relevant de sa compétence.

b) Structure organisationnelle

Le Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications est organisé suivant une structure hiérarchisée placée sous l'autorité d'un Ministre auquel peuvent être adjoints un ou des Secrétaires d'Etat. Les différents niveaux administratifs sont les suivants :

- Une Structure Centrale comprenant une Direction Générale assistée d'une Coordination Technique, d'une Direction Administrative, de cinq (5) Directions Techniques, d'une (1) Unité de Coordination et de dix (10) Directions Départementales ;
- Huit (8) Services Externes.

c) Objectifs pour l'année fiscale 2019-2020

- Finaliser le maillage routier à travers la construction et la réhabilitation des routes et ponts dans les dix (10) départements du pays ;
- Augmenter le taux de branchement au réseau d'eau potable à partir de la réhabilitation des Systèmes d'Adduction d'Eau Potable (SAEP) dans les dix (10) départements ;
- . Accroître l'accès à l'électricité dans les zones rurales et urbaines par le biais de l'extension du réseau, l'électrification de certaines communes, la réhabilitation de la centrale de Péligre, la construction de nouvelles centrales et le développement des micro-réseaux ;
- Poursuivre l'implantation d'installations solaires sur le territoire national, notamment dans les régions dépourvues d'infrastructures ;
- Monter un système d'information cadastrale regroupant les villes de Carrefour, de Croix-des-Bouquets, de Pétion-Ville, de Tabarre, de Delmas, de Jacmel et de Saint-Marc.

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020**1312.- MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DU TRAVAIL****a) Cadre légal, Mission et Attributions**

Le Ministère des Affaires Sociales et du Travail est régi par le Décret du 25 octobre 1983. Ses principales mission et attributions sont :

- Définir et exécuter la politique sociale du Gouvernement ;
- Veiller au respect de la liberté du travail et des obligations qui en découlent ;
- Assurer la protection du travailleur, tant dans le secteur formel qu'informel et l'harmonie du travail et du capital ;
- Etablir un régime approprié de sécurité Sociale contre les risques physiologiques, économiques, sociaux et autres ;
- Créer, autoriser, encourager et superviser les œuvres de prévoyance et d'assistance sociale tant publiques que privées ;
- Assurer, sur le plan Technique et Administratif, le contrôle et la supervision de toutes les institutions de Défense Sociale ;
- Entretenir des rapports avec les Organismes Internationaux de travail et d'Affaires Sociales ;
- Recommander et préparer la participation du Gouvernement aux Congrès et Conférences sur les Affaires Sociales.

b) Structure organisationnelle

Le Ministère des Affaires Sociales et du Travail est organisé suivant une structure hiérarchisée placée sous l'autorité d'un Ministre auquel peuvent être adjoints un ou des Secrétaires d'Etat. Les différents niveaux administratifs sont les suivants :

- Une Structure Centrale comprenant une Direction Générale assistée d'une Direction Administrative, de cinq (5) Directions Techniques et de quatre (4) Directions Départementales;
- Quatre (4) Services Externes .

c) Objectifs pour l'année fiscale 2019-2020

- Poursuivre l'aide aux familles défavorisées en renforçant le programme de lutte contre la faim et l'exclusion sociale ;
- Améliorer les conditions de vie des personnes et des familles à faible revenu ;
- Mettre en place des services structurés d'accompagnement pour les personnes handicapées ;
- Renforcer les structures d'accueil et les centres d'hébergement pour la réinsertion sociale des enfants des rues et des rapatriés ;
- Améliorer l'offre de services visant le respect des personnes âgées à travers le renforcement des capacités des centres d'hébergement pour les personnes du 3ème âge.

PRÉSENTATION ET CRÉDITS DU MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DU TRAVAIL

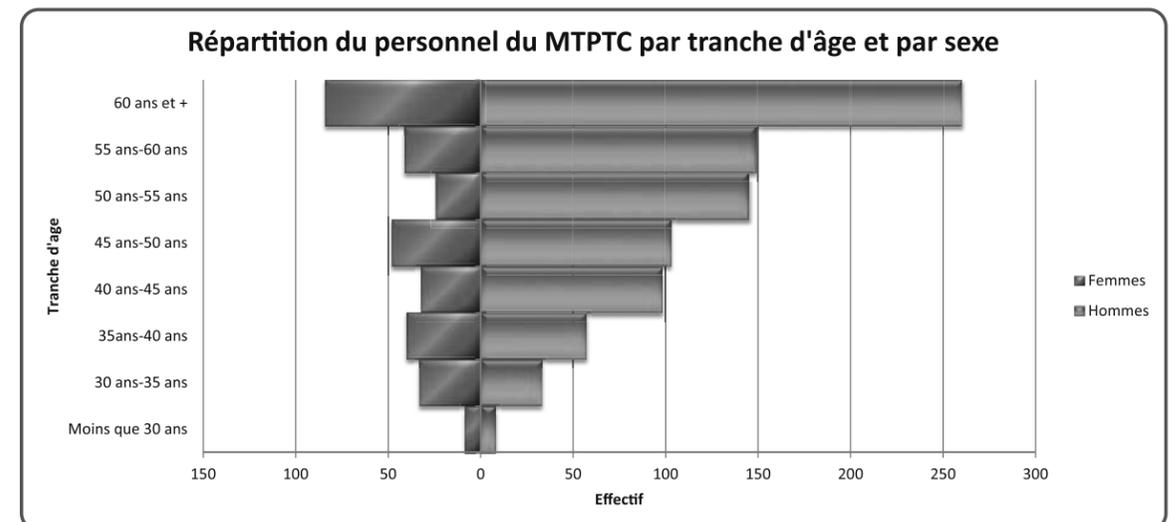
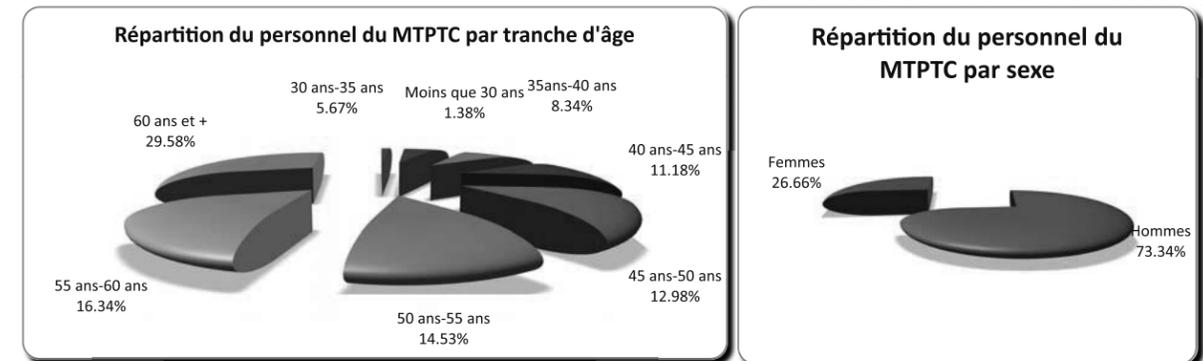
BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020

d) Situation des agents publics permanents au mois de mai 2020

o Effectif et masse salariale

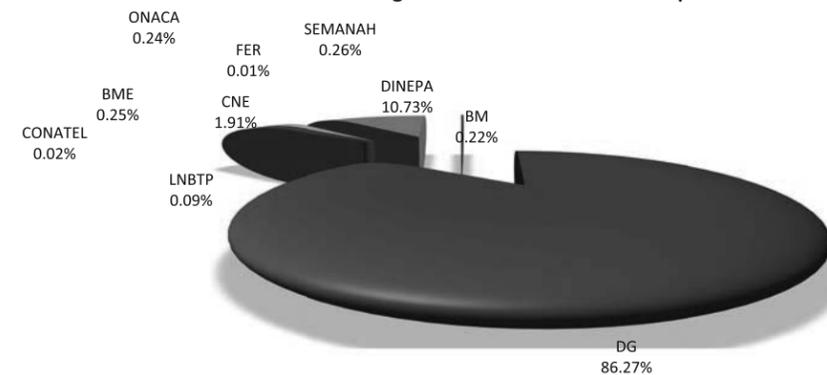
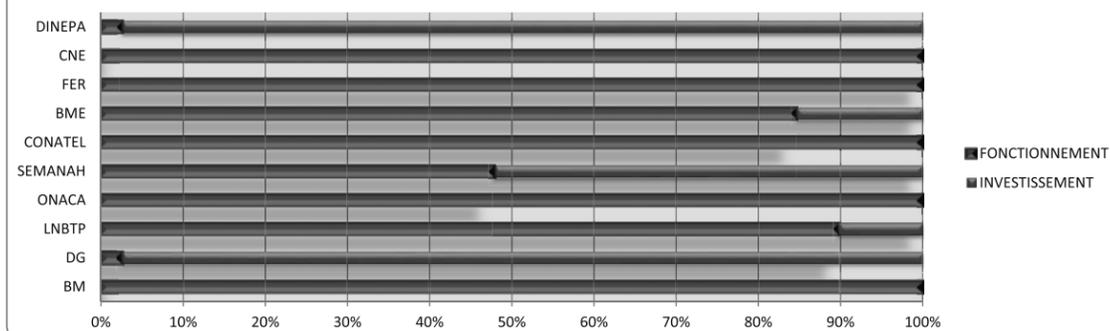
	Personnel Régulier (PR)					
	Effectif			Age Moyen	Masse Salariale	Salaire moyen
	Hommes	Femmes	Total			
Services internes	853	310	1,163	40	30,456,150	26,188
Bureau du Ministre et Direction Générale	603	203	806	53	21,093,800	26,171
LNBTP	35	7	42	50	1,169,200	27,838
ONACA	78	38	116	45	3,052,540	26,315
SEMANAH	34	14	48	50	1,196,850	24,934
CONATEL	20	4	24	55	502,630	20,943
BME	72	37	109	52	2,821,930	25,889
FER	0	0	0	0	-	-
CNE	0	0	0	0	-	-
DINEPA	11	7	18	59	619,200	34,400

COMPOSITION DU PERSONNEL REGULIER DU MTPTC

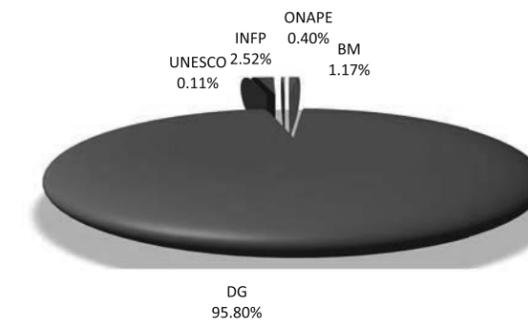
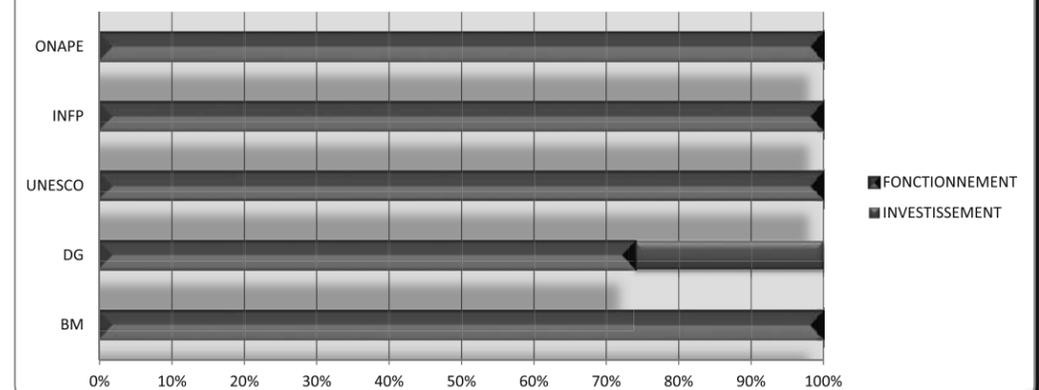


BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020**1114 MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET COMMUNICATION**

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
1114-1-11- BUREAU DU MINISTRE	58,261,178	-	58,261,178
1114-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	571,474,594	21,879,719,593	22,451,194,187
1114-1-15- LABOR. NATIONAL DU BATIMENT ET DES TRAV. PUBL.	21,985,709	2,500,000	24,485,709
1114-1-16- OFFICE NATIONAL DU CADASTRE	62,001,645	-	62,001,645
1114-1-17- SERVICES MARITIME ET DE NAVIGATION	32,124,643	35,000,000	67,124,643
1114-1-18- CONSEIL NATIONAL DES TELECOMMUNICATIONS	6,365,390	-	6,365,390
1114-1-19- BUREAU DES MINES ET DE L'ENERGIE	55,148,087	10,000,001	65,148,087
1114-1-20- FONDS D'ENTRETIEN ROUTIER	2,619,730	-	2,619,730
1114-1-21- CENTRE NATIONAL DES EQUIPEMENTS	496,150,182	-	496,150,182
1114-1-22- DIRECTION NATIONALE DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT	72,534,715	2,719,055,515	2,791,590,230
1114-1-23- AUTORITE NATIONALE DE REGULATION DU SECTEUR ENERGETIQUE	25,000,000	-	25,000,000
TOTAL	1,403,665,873	24,646,275,109	26,049,940,982

Pondération des crédits budgétaires du MTPTC 2019-2020 par section**Crédits budgétaires 2019-2020 du MTPTC par section et par nature****BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020****1311 MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
1311-1-11- BUREAU DU MINISTRE	217,149,166	-	217,149,166
1311-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	13,180,991,129	4,639,516,788	17,820,507,917
1311-1-15- COMMISSION NLE DE COOPERATION AVEC L'UNESCO	20,371,585	-	20,371,585
1311-1-17- INSTITUT NATIONAL DE FORMATION PROFESSIONNELLE	469,595,750	-	469,595,750
1311-1-18- OFFICE NATIONAL DE PARTENARIAT	74,231,025	-	74,231,025
TOTAL	13,962,338,655	4,639,516,788	18,601,855,443

Pondération des crédits budgétaires du MENFP 2019-2020 par section**Crédits budgétaires 2019-2020 du MENFP par section et par nature**

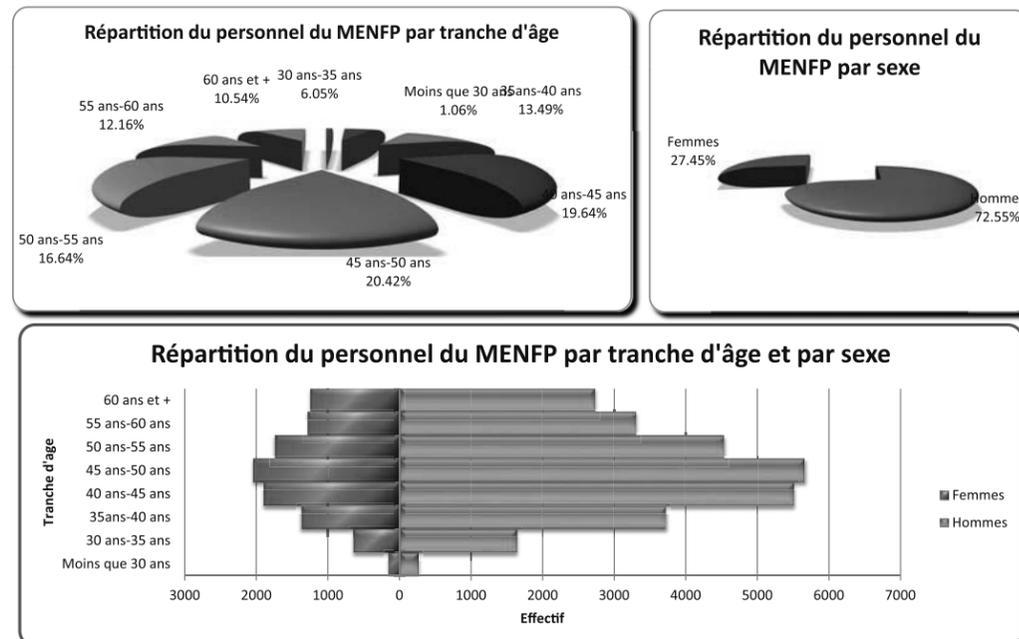
BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020

- Poursuivre la campagne de vulgarisation et sensibilisation à l'intention de tous les acteurs éducatifs et du grand public sur les initiatives liées la scolarisation universelle et la réforme du fondamental ;
- Améliorer les fournitures de services de cantines scolaires ;
- Améliorer la coordination des opérateurs du secteur éducatif haïtien ;
- Améliorer l'accès et la qualité de l'enseignement supérieur en région à travers le renforcement des universités publiques ;
- Développer l'alphabétisation et promouvoir l'éducation non formelle de qualité en augmentant les possibilités d'intégration des alphabétisés à la vie socioéconomique par la mise en place de nouveaux dispositifs efficaces ;
- Poursuivre la lutte contre les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire ;
- Développer de nouvelles stratégies d'apprentissage dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

d) Situation des agents publics permanents au mois de mai 2020

- o Effectif et masse salariale

Personnel Régulier (PR)						
	Effectif			Age Moyen	Masse Salariale	Salaire moyen
	Hommes	Femmes	Total			
Services internes	27,327	10,340	37,667	46	717,645,145	19,052
Bureau du Ministre et Direction Générale	26,493	10,025	36,518	49	691,279,695	18,930
SEA	-	-	-	-	-	-
CNHCU	18	8	26	49	910,420	18,736
INFP	801	300	1,101	49	24,522,430	22,273
ONAPE	15	7	22	36	932,600	42,391

COMPOSITION DU PERSONNEL REGULIER DU MENFP

PRÉSENTATION ET CRÉDITS DU MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020**1115.- MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE****a) Cadre légal, Mission et Attributions**

Le Ministère du Commerce et de l'Industrie est créé et régi par le Décret du 13 mars 1987. Ses principales mission et attributions sont :

- Formuler et appliquer la Politique du Gouvernement en matière commerciale et industrielle ;
- Etudier toute mesure tendant à promouvoir le développement du Commerce et de l'Industrie ;
- Coordonner toute négociation portant sur des Accords Conventions, Traités en matière Commerciale, Industrielle ou dans le domaine de l'intégration économique ;
- Veiller à l'application à l'échelle nationale des Lois, Arrêtés, Règlements et Communiqués relatifs aux activités Commerciales et Industrielles ;
- Définir et coordonner les activités de Promotion Commerciale et Industrielle à l'étranger ;
- Superviser et orienter les activités des organismes publics ou semi-publics sous sa tutelle ;
- Servir d'intermédiaire entre les Chambres de Commerce et d'industrie et les Associations de Protection du Consommateur.

b) Structure Organisationnelle

Le Ministère du commerce et de l'Industrie est organisé suivant une structure hiérarchisée placée sous l'autorité d'un Ministre auquel peuvent être adjoints un ou des Secrétaires d'Etat. Les différents niveaux administratifs sont les suivants :

- Une Structure Centrale comprenant une Direction Générale assistée d'une Direction Administrative et de sept (7) Directions Techniques;
- Trois (3) Services Externes.

c) Objectifs pour l'année fiscale 2019-2020

- Protéger les consommateurs à travers la modernisation et la dynamisation du contrôle de qualité des produits en renforçant les capacités de la Direction du Contrôle de la Qualité et de la Protection des Consommateurs du MCI ;
- Promouvoir les filières porteuses pour accroître le potentiel commercial interne et externe d'Haïti ;
- Promouvoir l'investissement privé en Haïti, en particulier l'entrepreneuriat jeunesse, à travers des programmes d'appui à la création des Petites et Moyennes Entreprises ainsi que la formalisation et la capitalisation de micro-entreprises recensées sur l'ensemble du territoire ;
- Créer et gérer des micro-parcs, des centrales d'achat et de distribution ;
- . Améliorer le service postal universel à travers la mise en place d'un système moderne de gestion des courriers.

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020**1311.- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE****a) Cadre légal, Mission et Attributions**

Le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle est régi par le Décret du 8 mai 1989. Ses principales mission et attributions sont :

- Formuler et appliquer la politique du Pouvoir Exécutif dans les domaines de l'Éducation ;
- Elaborer la politique éducative nationale aux niveaux préscolaire, fondamental, secondaire et professionnel ;
- Veiller à l'application de la Politique Nationale d'Enseignement Supérieur ;
- Définir les objectifs d'enseignement et élaborer des programmes éducatifs conformes aux objectifs retenus ;
- Réaliser les activités relatives à l'administration de l'éducation notamment : la planification, la programmation, la promotion, le développement et l'application de l'éducation dans tous ses aspects et à tous les niveaux ;
- Autoriser le fonctionnement des établissements privés d'enseignement relevant de sa compétence ;
- Contrôler et évaluer les établissements d'enseignement tant du secteur public que du secteur privé ;
- Développer des programmes de recherche et d'expérimentation pédagogique ;
- Délivrer des Diplômes, titres et certificats nationaux et veiller à l'équivalence des études et à la validation des Diplômes, des Certificats et titres Etrangers avec les Organismes Nationaux Compétents ;
- Assurer la Coordination de l'assistance technique dans le domaine de l'Éducation.

b) Structure Organisationnelle

Le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle est organisé suivant une structure hiérarchisée placée sous l'autorité d'un Ministre auquel peuvent être adjoints un ou des Secrétaires d'Etat. Les différents niveaux administratifs sont les suivants :

- Une Structure Centrale comprenant une Direction Générale assistée d'une Direction Administrative, de neuf (9) Directions Techniques et de dix (10) Directions Départementales ;
- Quatre (4) Services Externes.

c) Objectifs pour l'année fiscale 2019-2020

- Renforcer les capacités de planification, de suivi et d'évaluation du MENFP par la mise en place d'un système d'information fiable et régulièrement alimenté pour la prise de décision stratégique ;
- Établissement de cartes scolaires pour les niveaux préscolaire, fondamental, secondaire et centres de formation professionnelle dans toutes les communes du pays ;
- Améliorer la gouvernance et le pilotage du sous-secteur de la formation professionnelle à travers la construction et l'installation d'équipements dans les ateliers des écoles de formations professionnelles ;
- Restructuration des curricula et programmes en fonction de la nouvelle vision éducative ;
- Assurer l'accès équitable et la participation de tous les enfants à l'éducation préscolaire et fondamentale ;
- Accroître la part du secteur public dans les deux premiers cycles du fondamental à travers la réhabilitation d'anciennes écoles et la construction de nouvelles écoles dans les 10 départements géographiques du pays ;
- Améliorer la qualité de l'éducation et l'efficacité interne du sous-secteur fondamental par la mise en place d'un dispositif de formation sanctionnée par un diplôme des enseignants ;
- Développer et organiser des modules de formation spécifiques à l'intention des enseignants en charge des enfants non scolarisés ;
- Étendre le nouveau secondaire dans les 10 départements du pays ;

**PRÉSENTATION ET CRÉDITS
DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

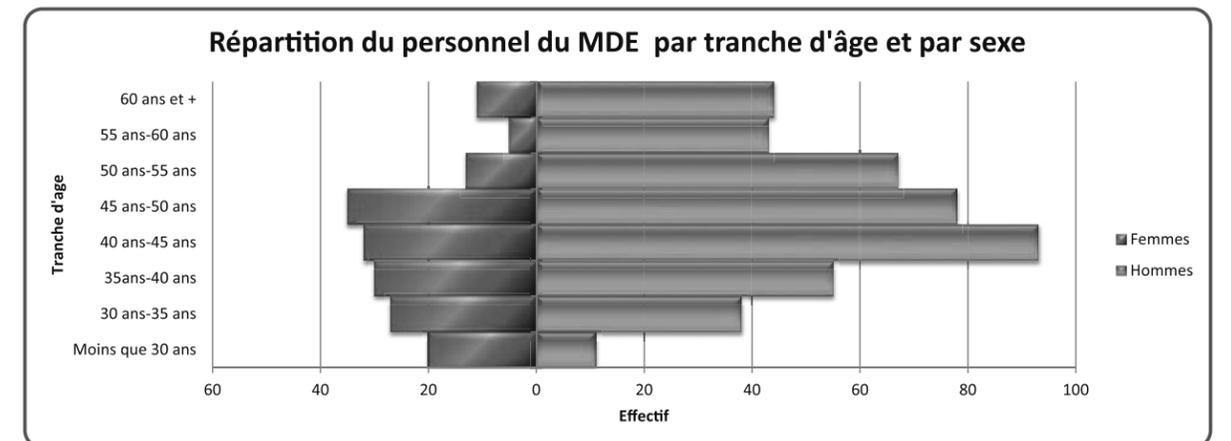
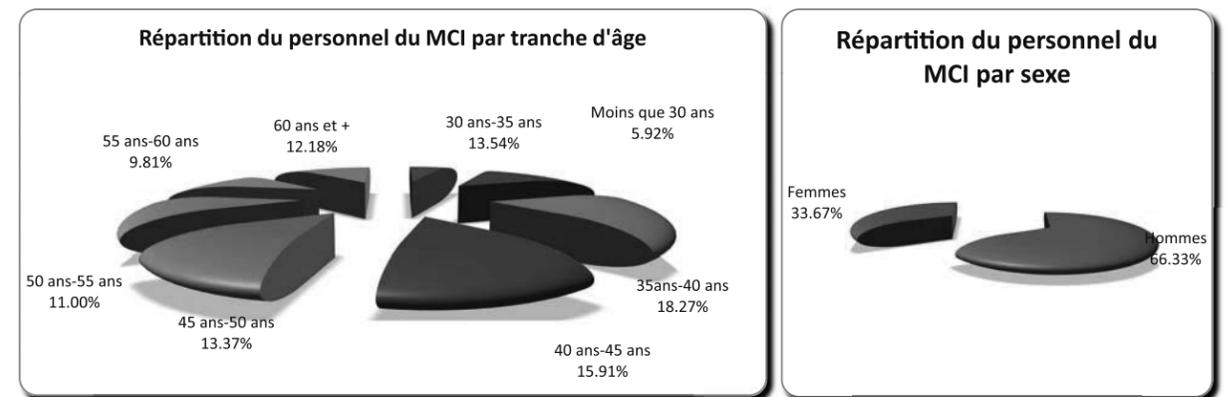
BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020

d) Situation des agents publics permanents au mois de mai 2020

o Effectif et masse salariale

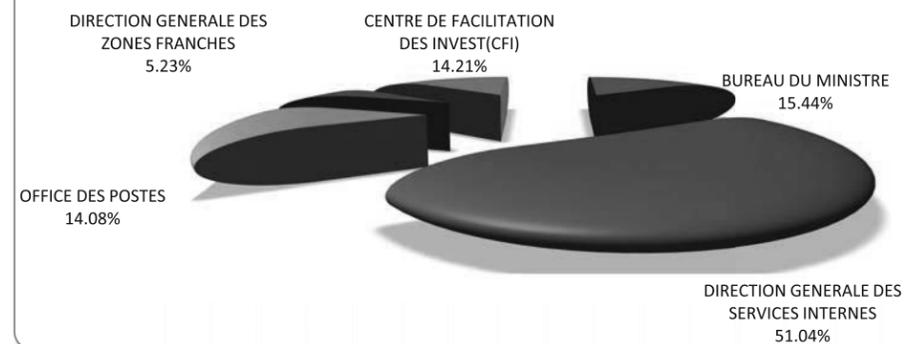
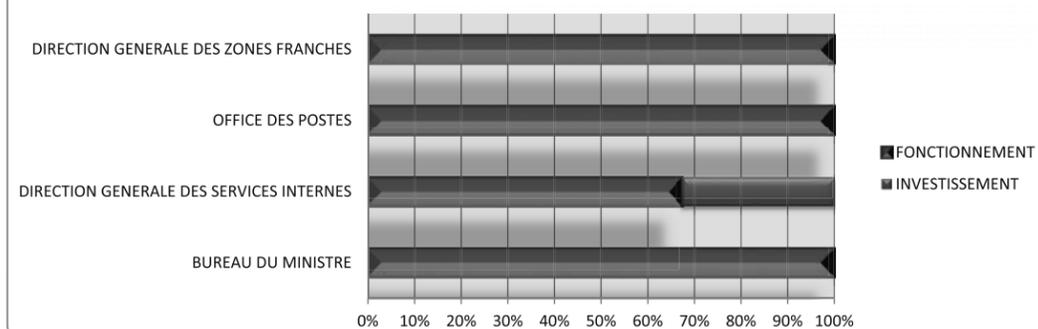
	Personnel Régulier (PR)					
	Effectif			Age Moyen	Masse Salariale	Salaire moyen
	Hommes	Femmes	Total			
Services internes	392	199	591	44	18,786,330	31,787
Bureau du Ministre et Direction Générale	376	191	567	44	17,865,030	31,508
OPH	1	-	1	35	84,400	84,400
DGZF	15	8	23	43	836,900	36,387
CFI	0	-	-	-	-	-

COMPOSITION DU PERSONNEL REGULIER DU MCI

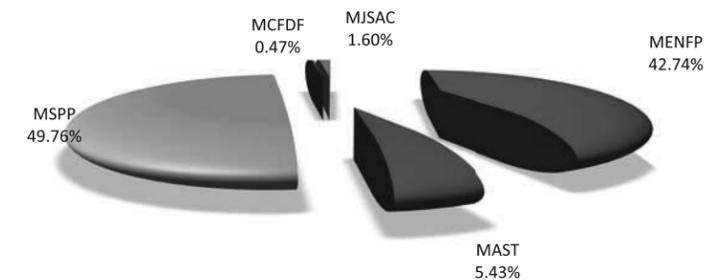
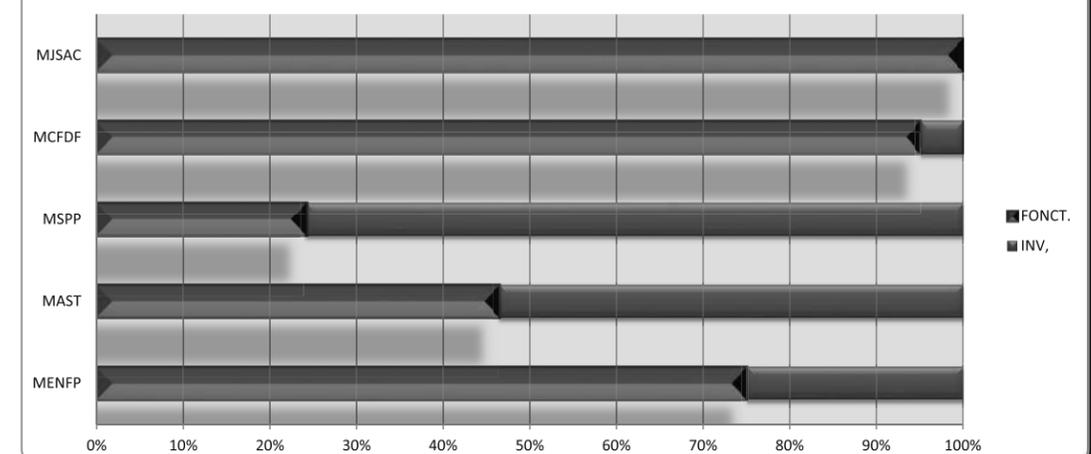


BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020**1115 MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE**

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
1115-1-11- BUREAU DU MINISTRE	114,439,265	-	114,439,265
1115-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	254,510,835	123,757,039	378,267,874
1115-1-13- OFFICE DES POSTES	104,363,989	-	104,363,989
1115-1-15- DIRECTION GENERALE DES ZONES FRANCHES	38,791,959	-	38,791,959
1115-1-16- CENTRE DE FACILITATION DES INVEST(CFI)	105,309,954	-	105,309,954
TOTAL	617,416,002	123,757,039	741,173,042

Pondération des crédits budgétaires du MCI 2019-2020 par section**Crédits budgétaires 2019-2020 du MCI par section et par nature****BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020**

ENTITE ADMINISTRATIVE	FONCT.	INV.	TOTAL
MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA FORM. PROFESS.	13,962,338,655	4,639,516,788	18,601,855,443
MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES	1,098,582,949	1,266,286,285	2,364,869,234
MINISTÈRE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION	5,247,433,881	16,411,427,395	21,658,861,276
MINISTÈRE A LA CONDITION FEMININE	193,212,636	10,000,000	203,212,636
MINISTÈRE DE LA JEUNESSE DES SPORTS ET DE L ACTION CIVIQUE	696,729,636	-	696,729,636
TOTAL	21,198,297,757	22,327,230,468	43,525,528,225

Pondération des crédits budgétaires du secteur social 2019-2020 par entité administrative**Crédits budgétaires du secteur social 2019-2020 par entité administrative**

**POUVOIR EXÉCUTIF
SECTEUR SOCIAL**

**PRÉSENTATION ET CRÉDITS
DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT**

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020**1116.- MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT****a) Cadre légal, Mission et Attributions**

Le Ministère de l'Environnement est régi par l'Arrêté du 6 mars 1996. Ses principales missions et attributions sont:

- Formuler, promouvoir et faire appliquer la politique du gouvernement en matière de garantie de pérennité des ressources renouvelables, d'amélioration du cadre de vie de la population et de protection des écosystèmes pour un développement durable;
- Coordonner l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action pour l'environnement ;
- Promouvoir, encourager, exécuter et participer à des recherches tendant à améliorer la connaissance des divers écosystèmes du pays et des phénomènes environnementaux qui le touchent;
- Identifier, créer et gérer des aires à protéger, des zones réservées et des parcs nationaux;
- Prendre toutes mesures, de concert avec les autorités compétentes, pour prévoir ou prévenir les catastrophes naturelles;
- Accorder une attention particulière aux problèmes de gestion de pôles géographiques de développement en regard de leurs incidences sur la démographie, les migrations et la dégradation de l'environnement;
- Promouvoir, orienter, appuyer et participer à la coordination des initiatives de protection d'écosystèmes naturels, de la diversité biologique, d'espèces animales ou végétales menacées de disparition.
- Faciliter la participation des populations concernées, des organisations civiques, des institutions non gouvernementales et des collectivités territoriales aux consultations menant à des décisions pouvant affecter le cadre de vie des communautés.

b) Structure Organisationnelle

Le Ministère de l'Environnement est organisé suivant une structure hiérarchisée placée sous l'autorité d'un Ministre auquel peuvent être adjoints un ou des Secrétaires d'Etat. Les différents niveaux administratifs sont les suivants :

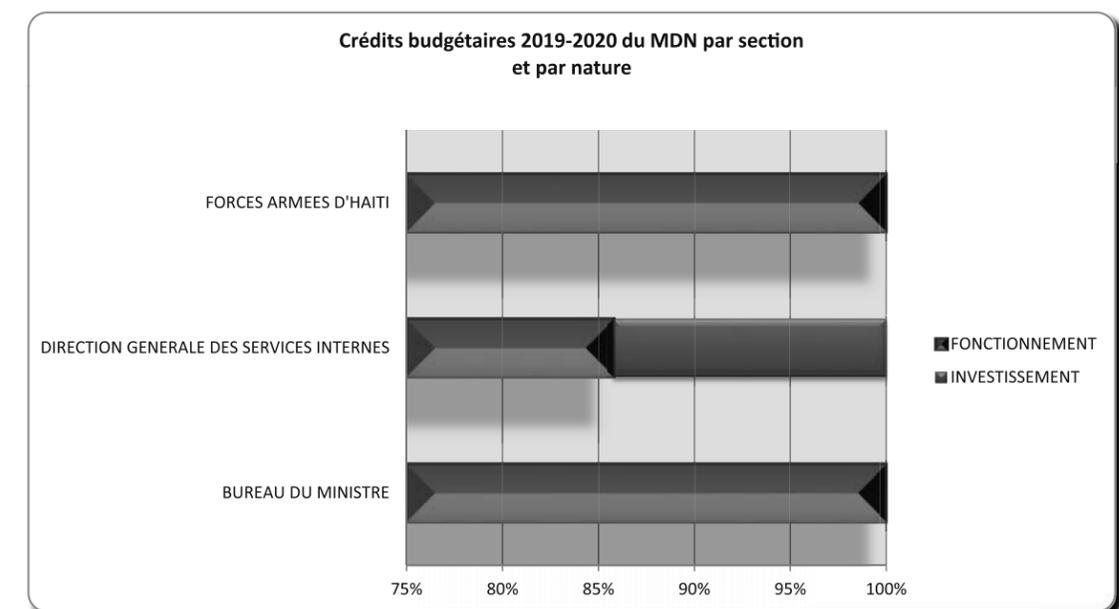
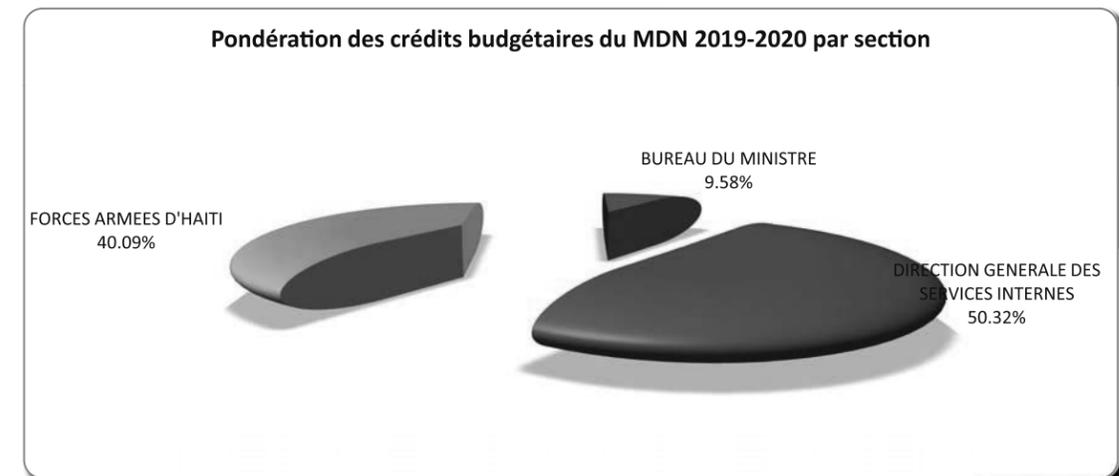
- Une Structure Centrale comprenant une Direction Générale assistée d'un Secrétariat Technique, d'une Direction Administrative, de six (6) Directions Techniques, de deux (2) Unités et de dix (10) Directions Départementales
- Deux (2) services externes

c) Objectifs pour l'année fiscale 2019-2020

- Promouvoir une gestion rationnelle des ressources naturelles et conserver la biodiversité;
- Lutter contre la désertification, la déforestation et de la dégradation des terres et sauvegarder la faune et la flore;
- Produire des plantules afin de reboiser progressivement les dix départements du pays à travers la construction et l'opérationnalisation des centres de germoplasme ;
- Gérer les bassins versants et les crues ;

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020**1217 MINISTÈRE DE LA DEFENSE NATIONALE**

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
1217-1-11- BUREAU DU MINISTRE	95,610,775	-	95,610,775
1217-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	430,691,341	71,399,997	502,091,338
1217-1-13- FORCES ARMEES D'HAITI	400,000,000	-	400,000,000
TOTAL	926,302,115	71,399,997	997,702,112



BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020**a) Structure organisationnelle**

Le Ministère de la Défense Nationale est organisé suivant une structure hiérarchisée placée sous l'autorité d'un Ministre auquel peuvent être adjoints un ou des Secrétaires d'Etat. Les différents niveaux administratifs sont les suivants :

- Une Structure Centrale comprenant une Direction Générale assistée d'une Direction Administrative et de Quatre (4) Directions Techniques;
- Un (1) Service Externe.

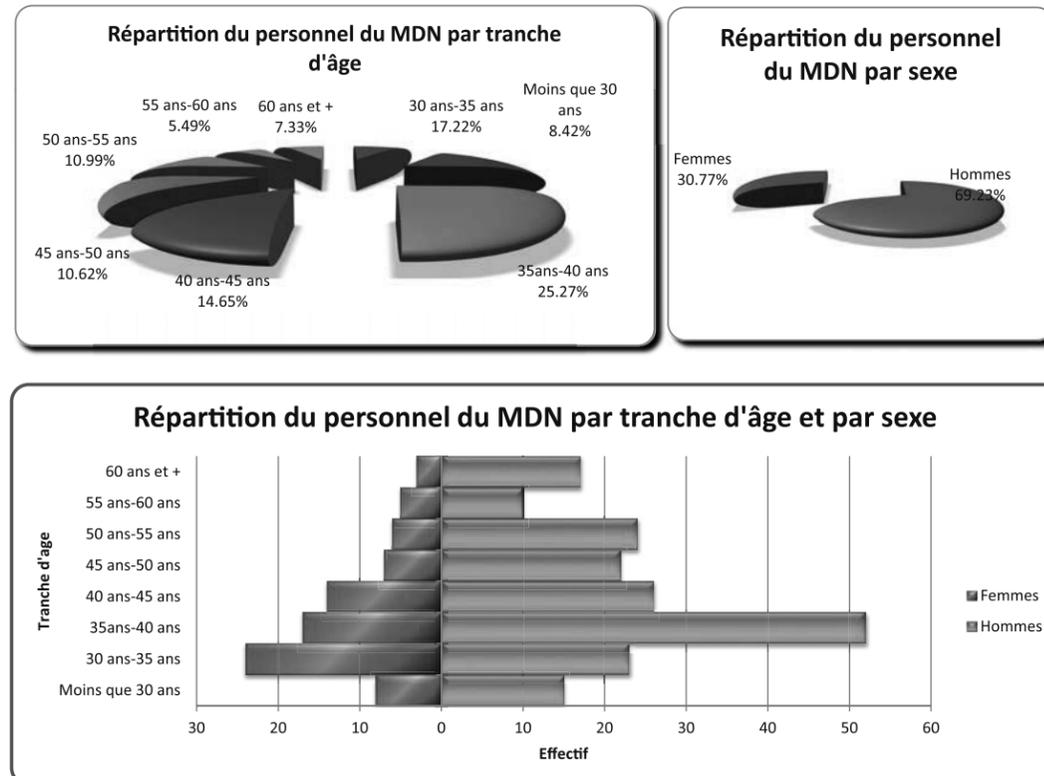
b) Objectifs pour l'année fiscale 2019-2020

- Renforcer les capacités des Forces Armées d'Haiti en procédant à l'aménagement des infrastructures militaires;
- Assister la population civile, en cas de catastrophes ou de situations d'urgence, notamment en renforçant les moyens destinés à la défense civile du territoire ;
- Engager les militaires des Forces Armées d'Haiti dans les opérations de nettoyage et de désinfection des rues ainsi que des bâtiments publics dans le cadre de la lutte contre la propagation de la pandémie de COVID- 19.

c) Situation des agents publics permanents au mois de mai 2020

o Effectif et masse salariale

Personnel Régulier (PR)						
	Effectif			Age Moyen	Masse Salariale	Salaire moyen
	Hommes	Femmes	Total			
Services internes	189	84	273	42	8,262,030	30,264
Bureau du Ministre et Direction Générale	189	84	273	42	8,262,030	30,264

COMPOSITION DU PERSONNEL REGULIER DU MDN**BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020**

- Renforcer les capacités techniques des acteurs dans la mise en oeuvre des actions de conservation de l'environnement et des ressources naturelles ;
- Lutter contre les plantes envahissantes et poliférantes terrestres et hydriques;
- Mettre en œuvre des politiques alternatives à l'utilisation des combustibles forestiers ;
- Soutenir l'accroissement de l'offre de gaz propane et la réduction de la demande en combustibles forestiers ;
- Lutter contre les rejets chimiques pouvant mettre en danger les nappes phréatiques et/ou les eaux superficielles.

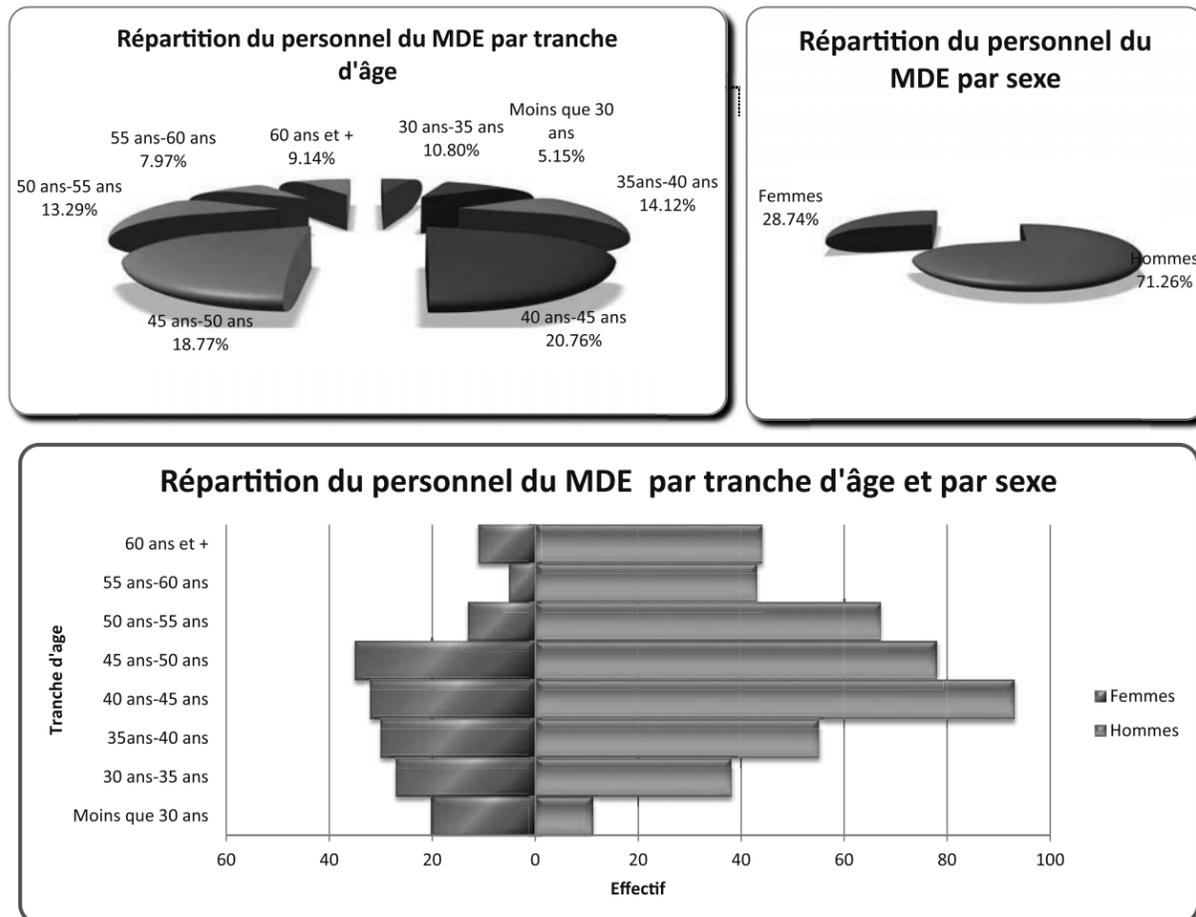
BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020

d) Situation des agents publics permanents au mois de mai 2020

o Effectif et masse salariale

Personnel Régulier (PR)						
	Effectif			Age Moyen	Masse Salariale	Salaire moyen
	Hommes	Femmes	Total			
Services internes	429	173	602	44	19,152,400	440,285
Bureau du Ministre et Direction Générale	429	173	602	44	19,152,400	31,815

COMPOSITION DU PERSONNEL REGULIER DU MDE



BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020

1217.- MINISTÈRE DE LA DEFENSE NATIONALE

a) Cadre légal, Mission et Attributions

Le Ministère de la Défense Nationale est régi par le décret du 9 octobre 2015. Ses principales mission et attributions sont :

- Assurer la défense du territoire terrestre, frontalier, maritime, fluvial et aérien de la République;
- Assurer la sécurité et l'intégrité matérielle du territoire, de la population, et contribuer à la sécurité nationale dans toutes ses dimensions;
- Participer au maintien de la paix sur tout le territoire de la République dans les cas de force majeure;
- Participer à l'élaboration et à la coordination des mesures à prendre, en cas de guerre, de troubles civils ou de catastrophes naturelles;
- Veiller au développement, à la modernisation et à l'entretien des infrastructures militaires;
- Pourvoir au respect des lois, mesures, alliances, conventions, accords, traités et autres instruments juridiques relatifs à la Défense ;
- Assurer le contrôle de la fabrication, l'achat, la vente, la distribution des armes de guerre, munitions, équipements et explosifs, sur le territoire national, conformément aux législations internationale et nationale ;
- Etablir les cartes militaires de la République;
- Elaborer et superviser la politique de formation et d'éducation professionnelles des membres des forces de défense en vue d'assurer leur polyvalence et leur intégration;
- Participer à l'élaboration et à la mise en oeuvre des plans nationaux de lutte contre les trafics-illicites de biens, de stupéfiants, d'armes et de personnes, la piraterie et le terrorisme, dans le cadre des accords, traités et conventions relatifs au crime transnational organisé ;
- Délivrer, s'il ya lieu, les permis de construire dans le voisinage d'un ouvrage à caractère militaire;
- Contrôler l'acquisition, l'importation, l'exportation ainsi que l'utilisation de l'équipement et du matériel militaire;
- Collecter et gérer toutes les informations relatives à la défense nationale ;
- Coordonner la participation des forces de défense aux tâches de développement ;
- Participer à l'organisation et à la supervision des activités du Service Civique Mixte Obligatoire (SCMO) en conformité avec les dispositions de l'article 268 de la Constitution;
- Assurer la gestion des décorations militaires;
- Participer à la lutte contre la cybercriminalité;
- Participer à l'organisation et à la supervision du Service Militaire en conformité avec les dispositions de l'article 268 de la Constitution;
- Exercer toutes autres attributions découlant de sa mission en conformité avec la Constitution et la loi.

**PRÉSENTATION ET CRÉDITS
DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE**

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020

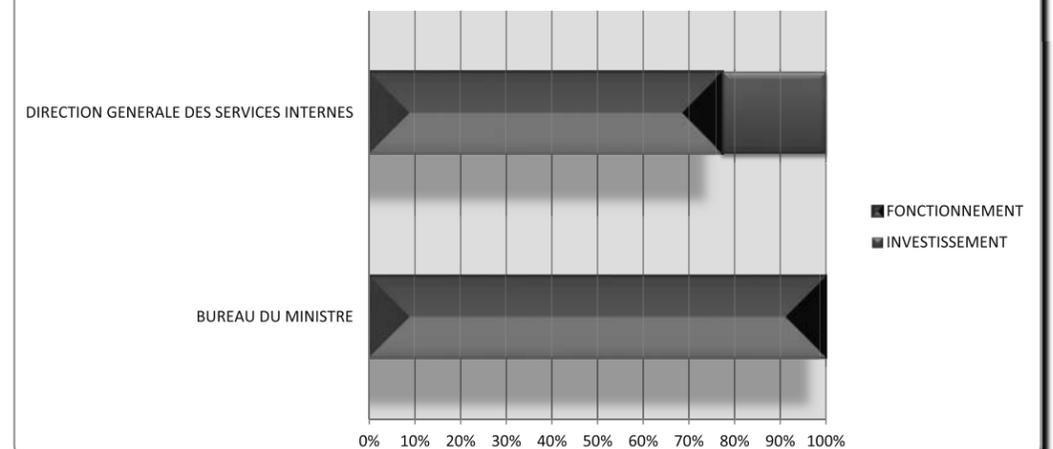
1116 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
1116-1-11- BUREAU DU MINISTRE	153,302,906	-	153,302,906
1116-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	551,225,117	162,520,912	713,746,029
1116-1-13- AGENCE NATIONALE DES AIRES PROTEGEES	60,000,000	-	60,000,000
1116-1-14- SERVICE NATIONAL DE GESTION DES RESIDUS SOLIDES	325,079,460	-	325,079,460
TOTAL	1,089,607,482	162,520,912	1,252,128,395

Pondération des crédits budgétaires du MDE 2019-2020 par section



Crédits budgétaires 2019-2020 MDE par section et par nature



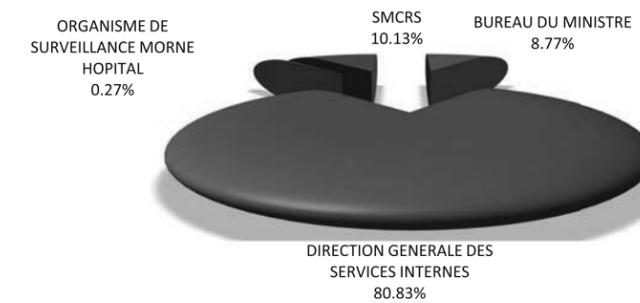
PRÉSENTATION ET CRÉDITS DU MINISTÈRE DU TOURISME

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020

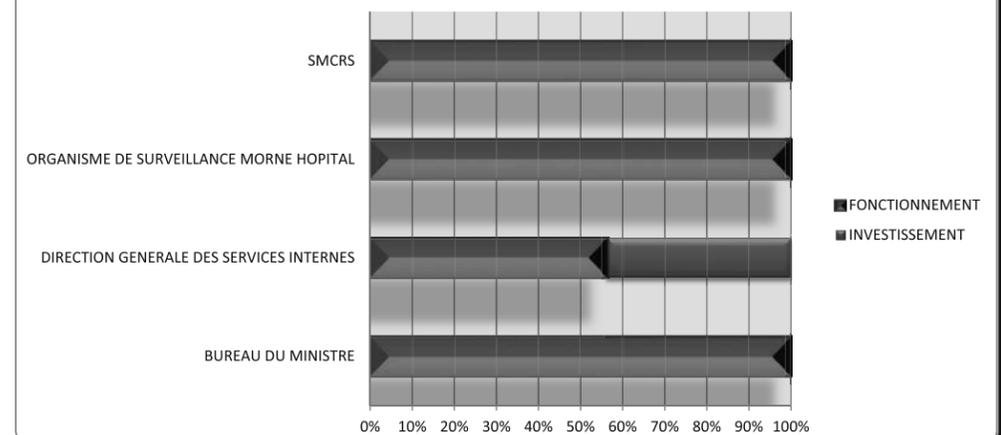
1216 MINISTÈRE DE L'INTERIEUR ET DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
1216-1-11- BUREAU DU MINISTRE	282,515,876	-	282,515,876
1216-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	1,467,117,997	1,135,688,350	2,602,806,348
1216-1-15- ORGANISME DE SURVEILLANCE MORNE HOPITAL	8,587,639	-	8,587,639
1216-1-17- SMCRS	326,308,149	-	326,308,149
TOTAL	2,084,529,661	1,135,688,350	3,220,218,012

Pondération des crédits budgétaires du MICT 2019-2020 par section



Crédits budgétaires 2019-2020 du MICT par section et par nature



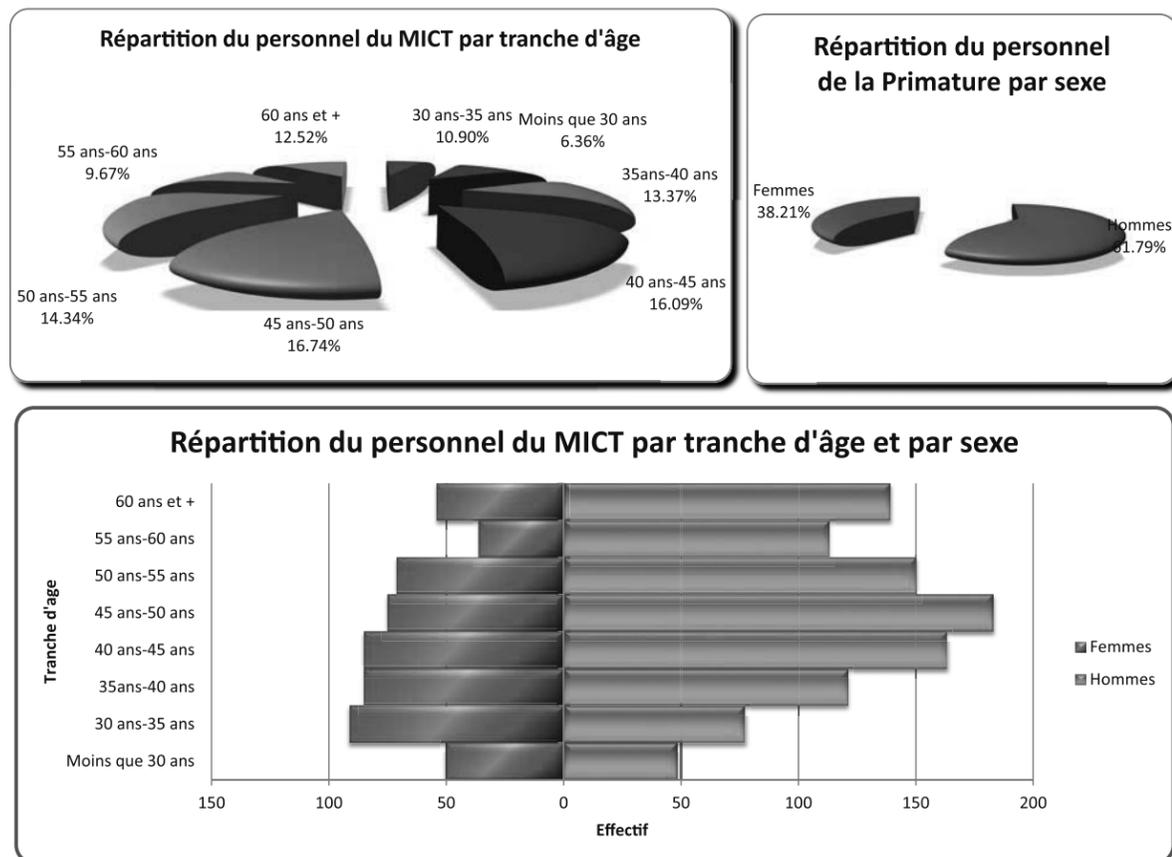
BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020

d) Situation des agents publics permanents au mois de mai 2020

o Effectif et masse salariale

Personnel Régulier (PR)						
	Effectif			Age Moyen	Masse Salariale	Salaire moyen
	Hommes	Femmes	Total			
Services internes	994	547	1,541	46	43,586,010	28,284
Bureau du Ministre et Direction Générale	994	547	1,541	46	43,586,010	28,284
OSMH	-	-	-	-	-	-
SMCRS	-	-	-	-	-	-

COMPOSITION DU PERSONNEL REGULIER DU MICT



BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020

1117.- MINISTERE DU TOURISME

a) Cadre légal, Mission et Attributions

Le Ministère du Tourisme est régi par la loi du 23 mai 2002. Ses principales mission et attributions sont :

- Contribuer à l'expansion du tourisme international vers Haïti;
- Développer le tourisme interne par la création, l'amélioration, la promotion et la mise en valeur de l'équipement touristique;
- Préparer et diffuser à l'étranger du matériel de promotion touristique, tels dépliants, brochures, livres, diapositives, photographies et films;
- Organiser dans le pays, dans le but de propagande, des visites de personnalités internationales connues dans différents secteurs ;
- Concevoir et réaliser des programmes de publicité à la radio, à la télévision des pays émetteurs de touristes; produire des films touristiques sur Haïti et sur les divers sites touristiques du pays; et utiliser des firmes de publicité ou de relations publiques pour la représentation du Ministère à l'étranger.

b) Structure Organisationnelle

Le Ministère du Tourisme est organisé suivant une structure hiérarchisée placée sous l'autorité d'un Ministre auquel peuvent être adjoints un ou des Secrétaires d'Etat. Les différents niveaux administratifs sont les suivants :

- Une Structure Centrale comprenant une Direction Générale assistée d'une Direction Administrative, de quatre (4) Directions Techniques et de trois (3) Directions Départementales.
- Un service externe.

c) Objectifs pour l'année fiscale 2019-2020

- Intensifier l'offre de services touristiques destinés aux haïtiens de la Diaspora ;
- Protéger le patrimoine touristique national à travers la réalisation d'un schéma directeur d'aménagement touristique;
- Garantir la poursuite d'une politique de décentralisation en Haïti à travers la mise en place des circuits touristiques dans les départements du Nord, du Nord-Ouest, de l'Artibonite et de la Grand-Anse ;
- Fournir des informations actualisées sur le secteur touristique en Haïti, notamment à travers la mise en place d'un système d'informations statistiques touristiques ;
- Renforcer les capacités des acteurs du secteur touristique en organisant des séances de formation continue au profit des guides, des hôteliers, des restaurateurs et agents de voyage ainsi que la mise en place de mécanismes de certification au sein des organisations professionnelles ;
- Accompagner financièrement les opérateurs touristiques par le biais notamment des programmes d'appui au développement des Petites et Moyennes Entreprises évoluant dans le secteur

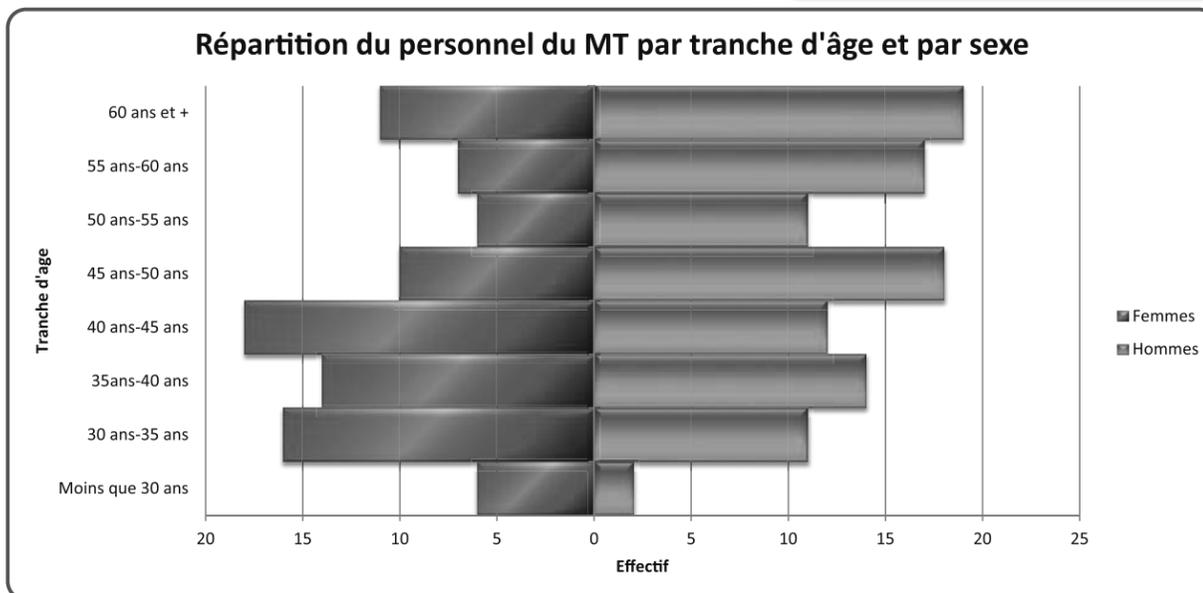
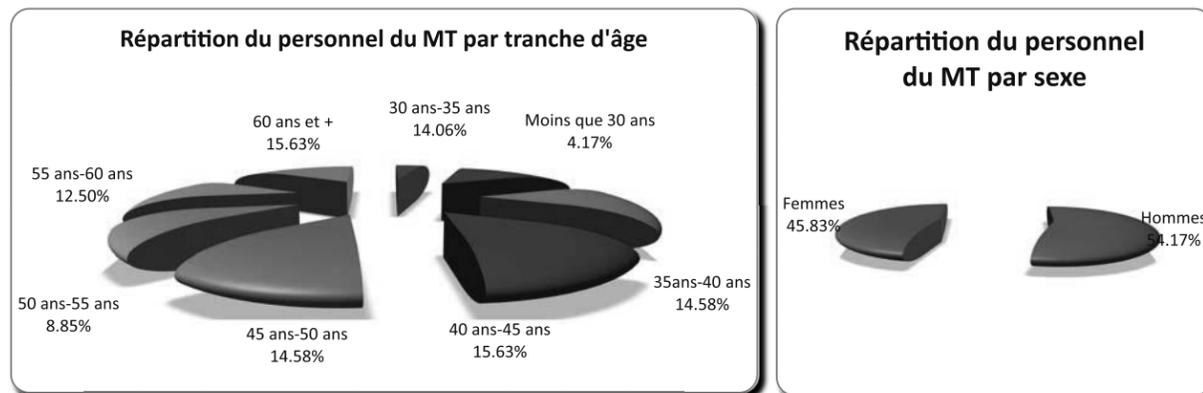
BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020

d) Situation des agents publics permanents au mois de mai 2020

o Effectif et masse salariale

Personnel Régulier (PR)						
	Effectif			Age Moyen	Masse Salariale	Salaire moyen
	Hommes	Femmes	Total			
Services internes	104	88	192	42	6,669,910	34,739
Bureau du Ministre et Direction Générale	87	64	151	44	5,374,610	35,593
ECOLE HOTELIERE	17	24	41	40	1,295,300	31,593

COMPOSITION DU PERSONNEL REGULIER DU MINISTERE DU TOURISME



BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020

1216.- MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

a) Cadre légal, Mission et Attributions

Le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales est régi par le Décret du 17 mai 1990. Ses principales mission et attributions sont :

- Concevoir, définir et concrétiser la Politique du Gouvernement en ce qui concerne la tutelle des Collectivités Territoriales; l'Immigration et l'Emigration et la Protection Civile ;
- Prendre, en matière de protection civile, toutes les mesures de prévention et de secours que requiert la sauvegarde des populations, notamment en cas de calamités publiques ;
- Veiller au respect des prescrits constitutionnels en ce qui a trait aux garanties individuelles et aux droits fondamentaux ;
- Veiller à l'exécution des lois et mesures visant à garantir la sécurité intérieure de l'Etat, tout en tenant compte des garanties constitutionnelles ;
- Veiller à l'application des lois et mesures sur l'Immigration et l'Emigration.

b) Structure organisationnelle

Le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales est organisé suivant une structure hiérarchisée placée sous l'autorité d'un Ministre auquel peuvent être adjoints un ou des Secrétaires d'Etat. Les différents niveaux administratifs sont les suivants :

- Une Structure Centrale comprenant une Direction Générale assistée d'une Direction Administrative et de Cinq (5) Directions Techniques.

Deux (2) Services Externes.

c) Objectifs pour l'année fiscale 2019-2020

- Valoriser les initiatives et les projets des collectivités haïtiennes en matière d'aménagement de leurs territoires et de fournitures de services publics, notamment à travers les fonds locaux destinés à l'aménagement des communes des dix (10) départements du pays ;
- Améliorer les finances locales et la capacité de gestion des collectivités territoriales ;
- Contribuer à l'amélioration de la gestion des frontières haïtiennes ;
- Renforcer les capacités de gestion des délégations et vice-délégations dans les dix (10) départements du pays ;
- Mettre en place le dispositif de mitigation de risques et un système de protection des populations vulnérables contre les catastrophes naturelles à travers le renforcement des capacités d'intervention du Système National de Gestion des Risques et Désastres.

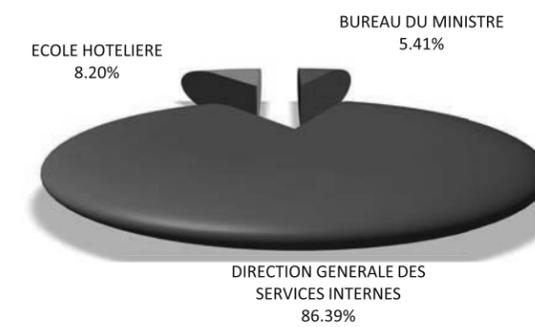
**PRÉSENTATION ET CRÉDITS
DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
ET DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES**

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020

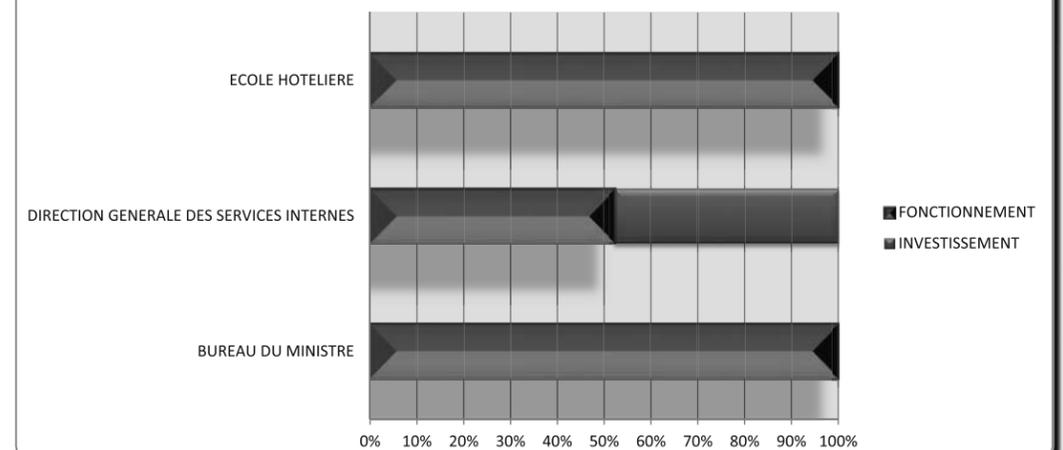
1117 MINISTÈRE DU TOURISME

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
1117-1-11- BUREAU DU MINISTRE	19,290,797	-	19,290,797
1117-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	161,019,340	147,250,000	308,269,340
1117-1-13- ECOLE HOTELIERE	29,272,622	-	29,272,622
TOTAL	209,582,759	147,250,000	356,832,759

Pondération des crédits budgétaires du MT 2019-2020 par section



Crédits budgétaires 2019-2020 du MT par section et par nature



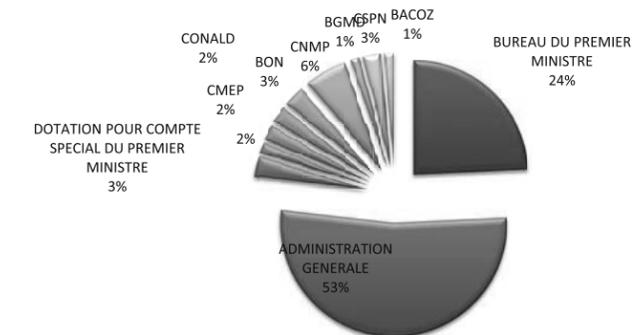
**POUVOIR EXÉCUTIF
SECTEUR POLITIQUE**

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020

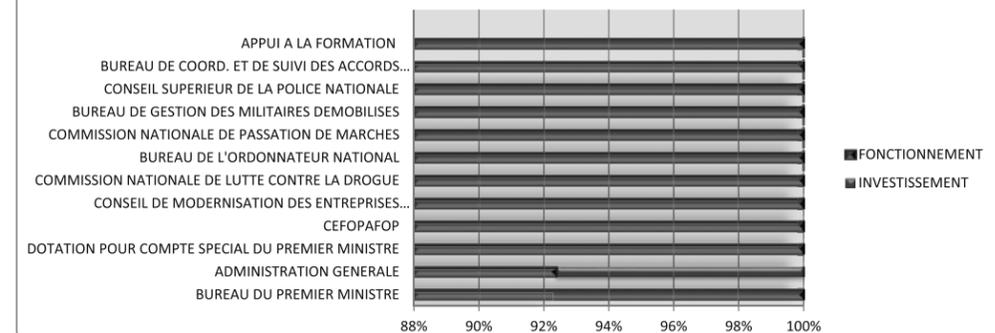
1215 LA PRIMATURE

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
1215-1-11- BUREAU DU PREMIER MINISTRE	493,863,916	-	493,863,916
1215-1-12- ADMINISTRATION GENERALE	987,672,590	81,475,429	1,069,148,019
1215-1-13- DOTATION POUR COMPTE SPECIAL DU PREMIER MINISTRE	57,622,651	-	57,622,651
1215-2-14- CEFOPAFOP	31,023,635	-	31,023,635
1215-1-16- CONSEIL DE MODERNISATION DES ENTREPRISES PUBLIQUES	45,357,590	-	45,357,590
1215-1-17- COMMISSION NATIONALE DE LUTTE CONTRE LA DROGUE	48,606,606	-	48,606,606
1215-1-18- BUREAU DE L'ORDONNATEUR NATIONAL	62,465,829	-	62,465,829
1215-1-19- COMMISSION NATIONALE DE PASSATION DE MARCHES	121,853,849	-	121,853,849
1215-2-20- BUREAU DE GESTION DES MILITAIRES DEMOBILISES	26,387,486	-	26,387,486
1215-1-21- CONSEIL SUPERIEUR DE LA POLICE NATIONALE	52,200,000	-	52,200,000
1215-1-22- BUREAU DE COORD. ET DE SUIVI DES ACCORDS CARICOM/OMC/ZLEA	26,796,912	-	26,796,912
1215-1-23- APPUI A LA FORMATION	23,576,658	-	23,576,658
TOTAL	1,977,427,724	81,475,429	2,058,903,153

Pondération des crédits budgétaires de LA PRIMATURE 2019-2020 par section

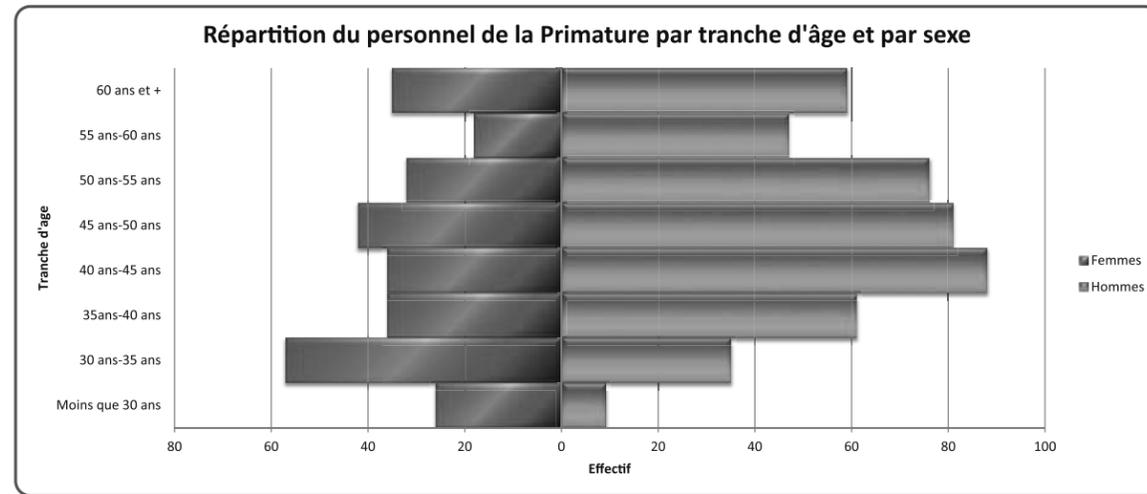
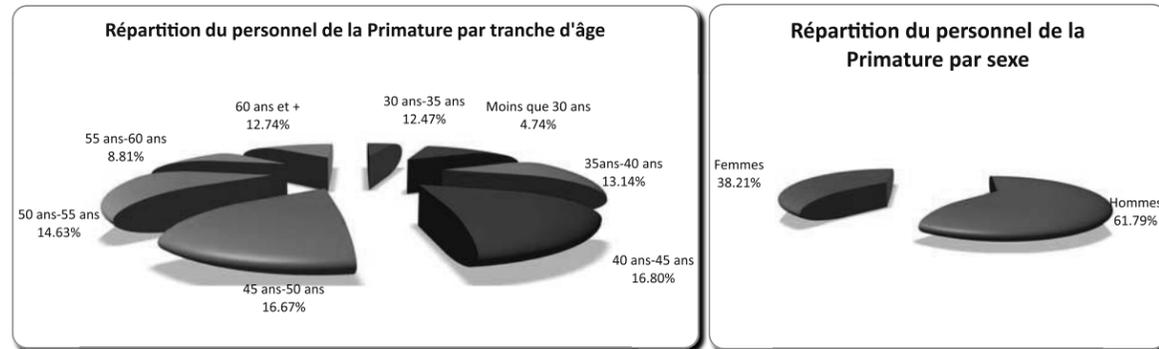


Crédits budgétaires 2019-2020 de LA PRIMATURE par section et par nature



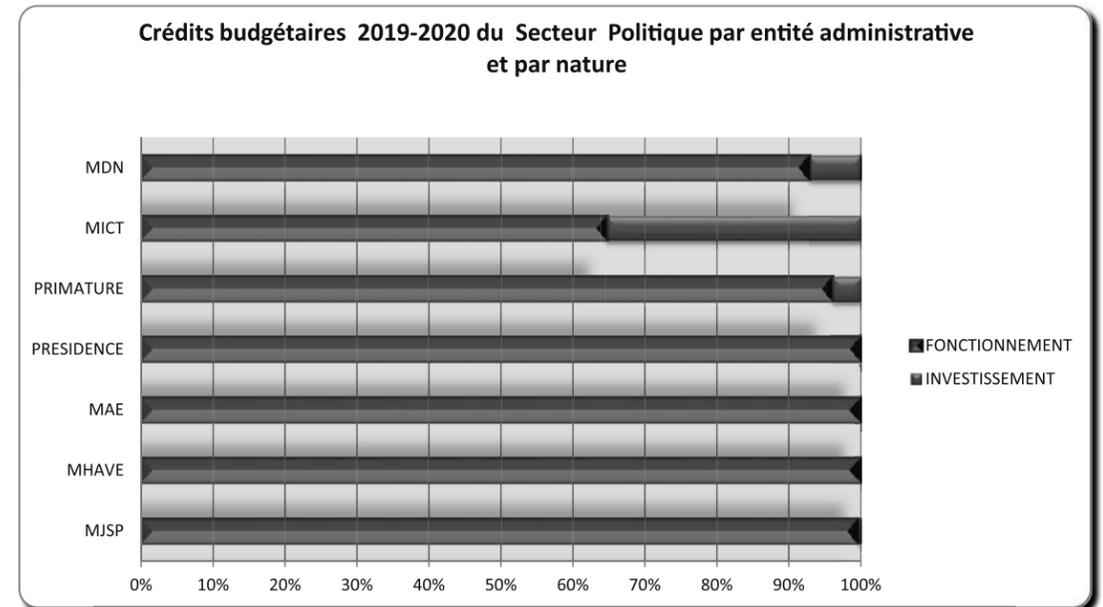
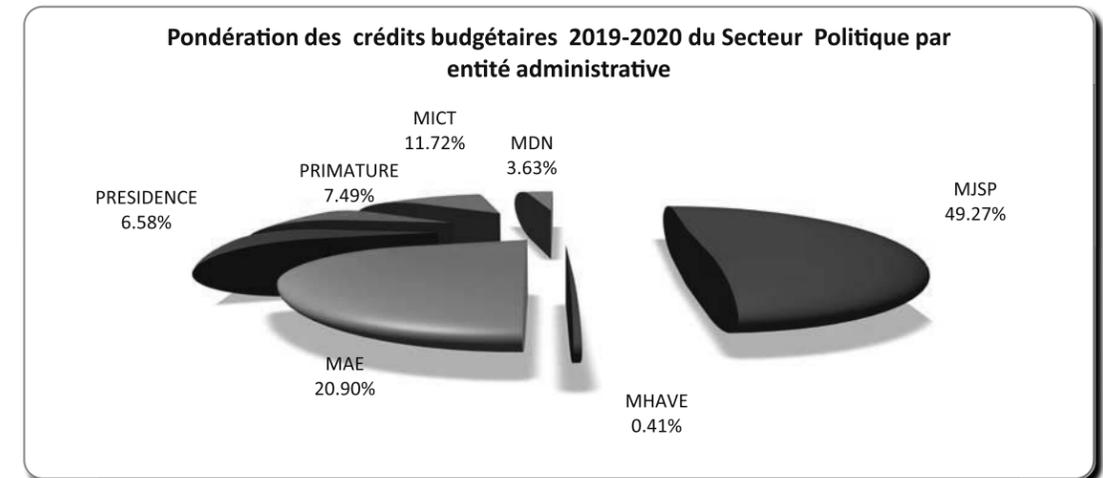
BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020

COMPOSITION DU PERSONNEL REGULIER DE LA PRIMATURE



BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020

ENTITE ADMINISTRATIVE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
1211 MINISTERE DE LA JUSTICE	13,482,366,824	54,260,092	13,536,626,916
1212 MINISTERE DES HAITIENS VIVANT A L'ETRANGER	113,633,961	-	113,633,961
1213 MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES	5,742,614,611	-	5,742,614,611
1214 LA PRESIDENCE	1,807,126,745	-	1,807,126,745
1215 LA PRIMATURE	1,977,427,724	81,475,429	2,058,903,153
1216 MINISTERE DE L'INTERIEUR & DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	2,084,529,661	1,135,688,350	3,220,218,012
1217 MINISTERE DE LA DEFENSE	926,302,115	71,399,997	997,702,112
TOTAL	26,134,001,641	1,342,823,869	27,476,825,509



**PRÉSENTATION ET CRÉDITS
DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE
ET DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020

1215.- LA PRIMATURE

a) Cadre légal, Mission et Attributions

La Primature est régie par les Articles 155 à 165 de la Constitution de 1987. Ses principales mission et attributions sont:

- Réformer en profondeur l'Administration Publique, principal levier de l'Etat dans l'accomplissement de sa mission ;
- Mettre en place les mesures immédiates permettant de garantir un climat de sécurité et de justice propice au développement économique et social;
- Appliquer une politique sociale visant la satisfaction des besoins de base de la population et l'intégration nationale.

b) Structure organisationnelle

La Primature est placée sous l'autorité du Premier Ministre et comprend :

- Le Secrétariat privé du Premier Ministre ;
- Quatre Ministres Délégués et deux Organes Stratégiques ;
- Le Cabinet technique du Premier Ministre ;
- Le Secrétariat général de la Primature ;
- Treize (13) Unités Services Externes.

c) Objectifs pour l'année fiscale 2019-2020

- Assurer une meilleure coordination de l'action gouvernementale ;
- Développer la transparence dans l'action publique et stimuler une citoyenneté active ;
- Poursuivre la réforme de l'Administration Centrale à travers le renforcement des capacités d'intervention de l'Office de Management des Ressources Humaines (OMRH) ;
- Améliorer l'efficacité du système national de passation des marchés publics et son contrôle à travers la modernisation de ses outils ;
- Renforcer l'intégration économique régionale pour le développement du pays ;
- Améliorer la gestion des carrières des agents de la Fonction Publique à travers le recrutement, la formation et la professionnalisation des ressources humaines de l'administration.

d) Situation des agents publics permanents au mois de mai 2020

- o Effectif et masse salariale

Personnel Régulier (PR)						
	Effectif			Age Moyen	Masse Salariale	Salaire moyen
	Hommes	Femmes	Total			
	456	282	738	175	22,725,770	30,794
Services internes	444	272	716	269	22,035,470	30,776
Bureau du Premier Ministre et Administration	359	224	583	47	18,018,230	30,906
CMEP	8	4	12	48	444,410	37,034
CONALD	21	18	39	42	1,208,810	30,995
BON	13	3	16	47	295,100	18,444
CNMP	32	16	48	44	1,577,400	32,863
CSPN	-	-	-	-	-	-
BAC0Z	11	7	18	41	491,520	27,307
Services techniquement déconcentrés	12	10	22	81	690,300	33,037
CEFOPAFOP	11	9	20	51	601,600	30,080
BGMD	1	1	2	30	88,700	2,957

PRÉSENTATION ET CRÉDITS DE LA PRIMATURE

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020

1211.- MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DE LA SECURITE PUBLIQUE

a) Cadre légal, Mission et Attributions

Le Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique est créé et régi par le Décret du 28 décembre 2005. Ses principales mission et attributions sont :

- Formuler et appliquer la politique du gouvernement dans le domaine de l'administration de la justice ;
- Organiser l'institution judiciaire ;
- Préparer les projets de Loi, de Décret et d'Arrêté ;
- Présenter des rapports sur l'état de l'administration de la justice, sur les matières de Législation, sur la Statistique de la Justice Civile, Commerciale et Criminelle ;
- Proposer au Gouvernement des mesures ponctuelles en matière de Justice et de sécurité publique ;
- Donner délégation de pouvoir et de signature conformément à la loi.

b) Structure Organisationnelle

Le Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique est organisé suivant une structure hiérarchisée placée sous l'autorité d'un Ministre auquel peuvent être adjoints un ou des Secrétaires d'Etat. Les différents niveaux administratifs sont les suivants :

- Une Structure Centrale comprenant une Direction Générale assistée d'une Direction Administrative, de trois (3) Directions Techniques et de quatre (4) Directions Départementales ;
- Quatre (4) Services Externes.

c) Objectifs pour l'année fiscale 2019-2020

- Améliorer l'exécution des décisions de justice et accroître la crédibilité de la justice ;
- Assurer le traitement égalitaire des justiciables et l'effectivité de l'indépendance du juge de l'information ainsi que la communication en matière judiciaire ;
- Améliorer les conditions de détention et respecter les droits de la personne détenue à travers la construction et la réhabilitation de prisons ;
- Moderniser les infrastructures judiciaires à travers le renforcement des capacités des cours d'appels et tribunaux de paix ;
- Renforcer le système d'état civil en modernisant le registre civil en Haïti ;
- Réduire le délai de délivrance des titres d'identité aux haïtiens à travers le renforcement des capacités des bureaux de l'Office Nationale d'identification (ONI) ;
- Renforcer les capacités de la Police Nationale d'Haïti à travers la sortie d'une nouvelle promotion de 656 agents en octobre 2019 ;
- Optimiser les capacités d'interventions des unités spécialisées de la Police Nationale d'Haïti en mettant l'accent sur la formation initiale et le perfectionnement des agents.

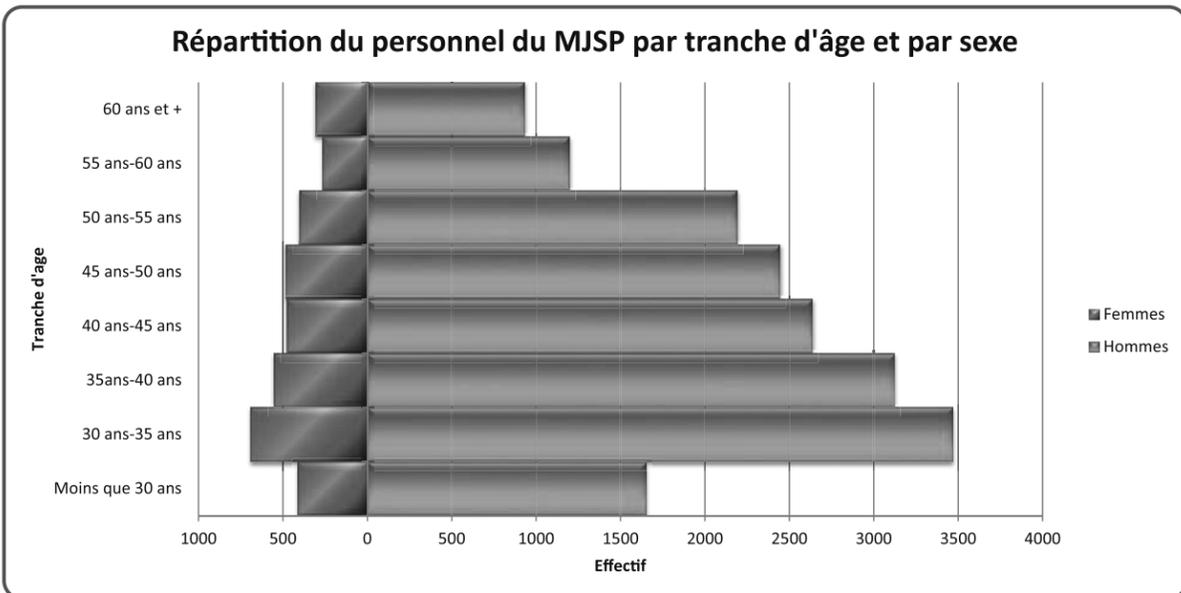
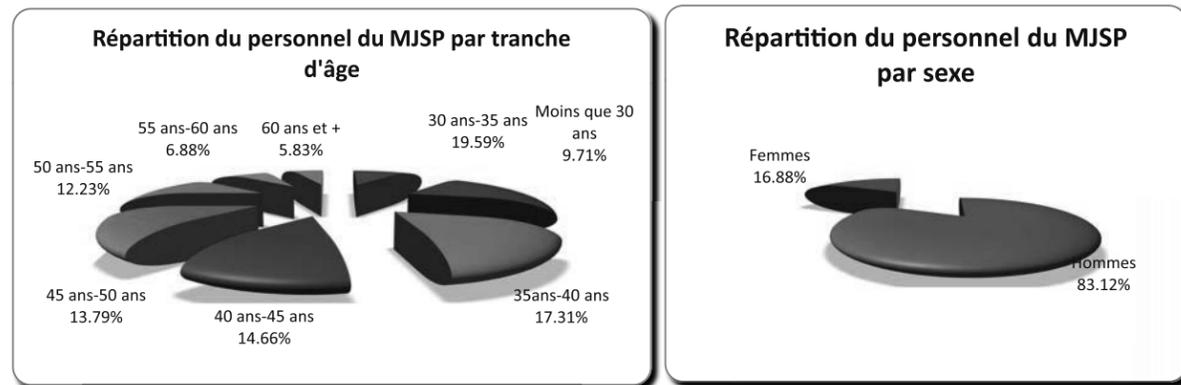
BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020

d) Situation des agents publics permanents au mois de mai 2020

o Effectif et masse salariale

Personnel Régulier (PR)						
	Effectif			Age Moyen	Masse Salariale	Salaire moyen
	Hommes	Femmes	Total			
Services internes	17,642	3,583	21,225	45	571,848,609	26,942
Bureau du Ministre et Direction Générale	2,812	1,135	3,947	49	95,011,397	24,072
UCREF	-	-	-	-	-	-
BSESP	-	-	-	-	-	-
EMA	26	15	41	49	1,227,520	29,940
Services techniquement déconcentrés	14,830	2,448	17,278	41	476,837,213	27,598
PNH	14,830	2,448	17,278	41	476,837,213	27,598

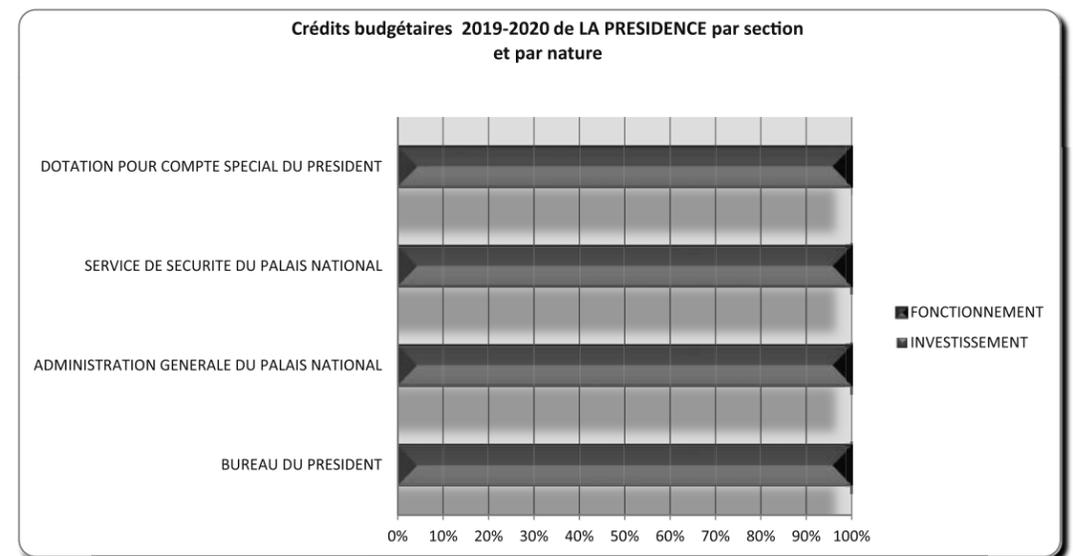
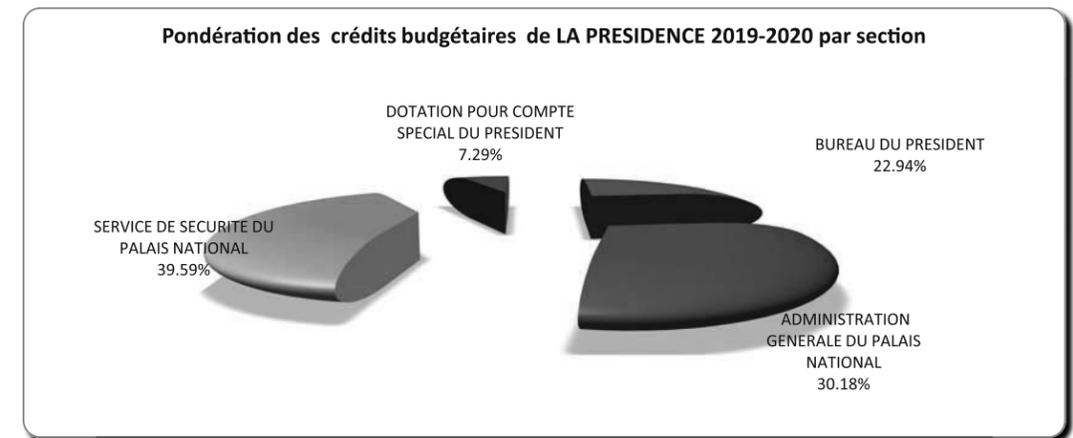
COMPOSITION DU PERSONNEL REGULIER DU MJSP



BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020

1214 LA PRESIDENCE

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
1214-1-11- BUREAU DU PRESIDENT	414,578,719	-	414,578,719
1214-1-12- ADMINISTRATION GENERALE DU PALAIS NATIONAL	545,431,649	-	545,431,649
1214-1-13- SERVICE DE SECURITE DU PALAIS NATIONAL	715,383,046	-	715,383,046
1214-1-14- DOTATION POUR COMPTE SPECIAL DU PRESIDENT	131,733,332	-	131,733,332
TOTAL	1,807,126,745	-	1,807,126,745



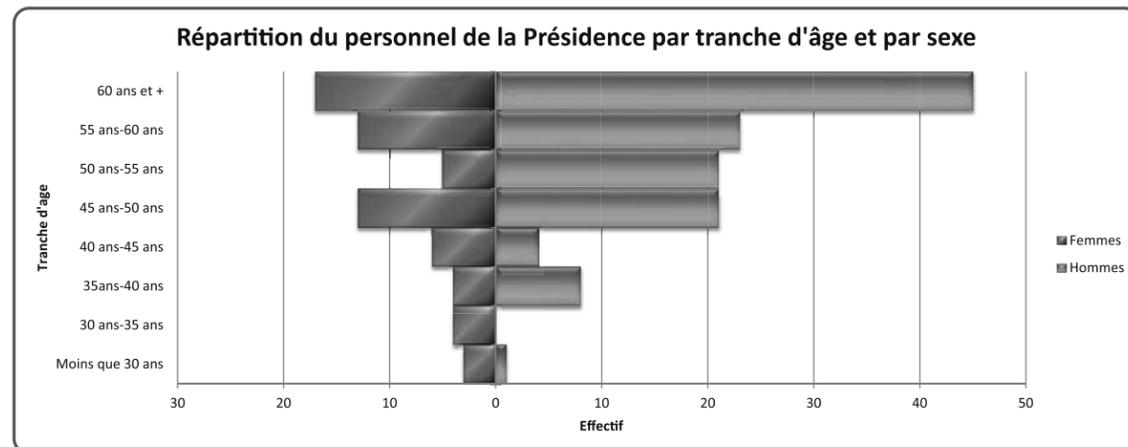
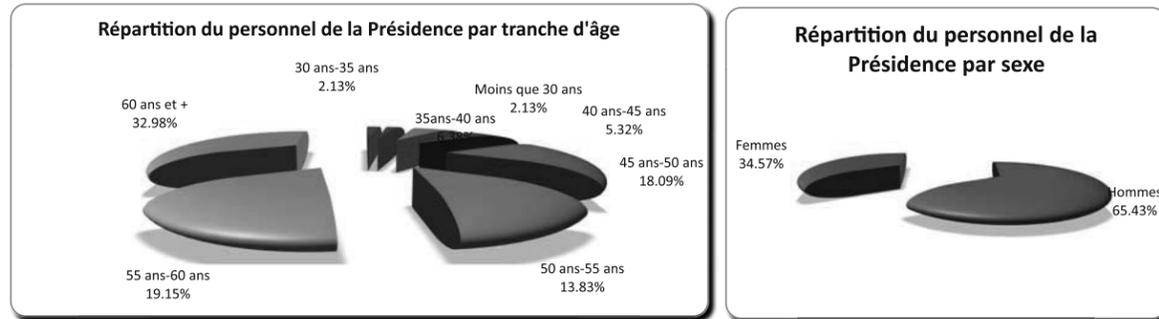
BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020

d) Situation des agents publics permanents au mois de mai 2020

o Effectif et masse salariale

Personnel Régulier (PR)						
	Effectif			Age Moyen	Masse Salariale	Salaire moyen
	Hommes	Femmes	Total			
Services internes	123	65	188	56	4,870,840	25,909

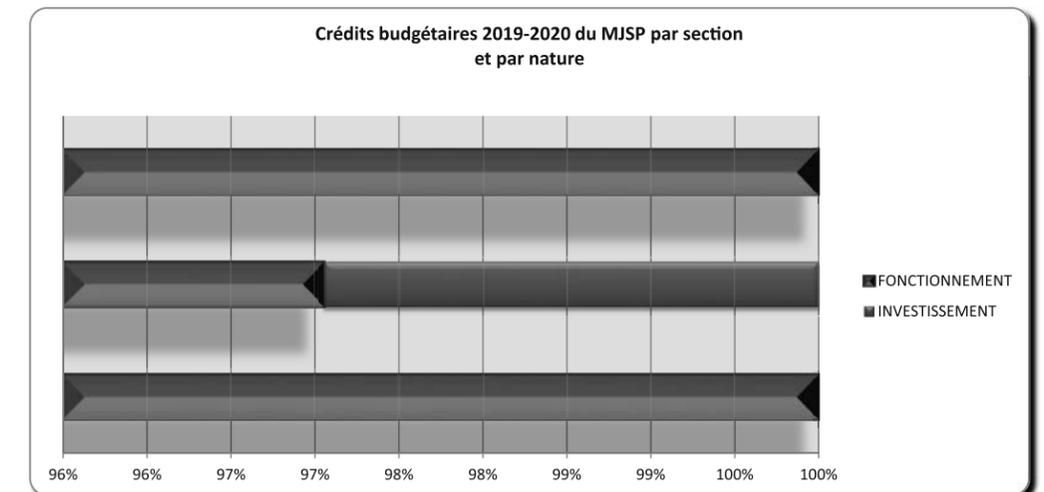
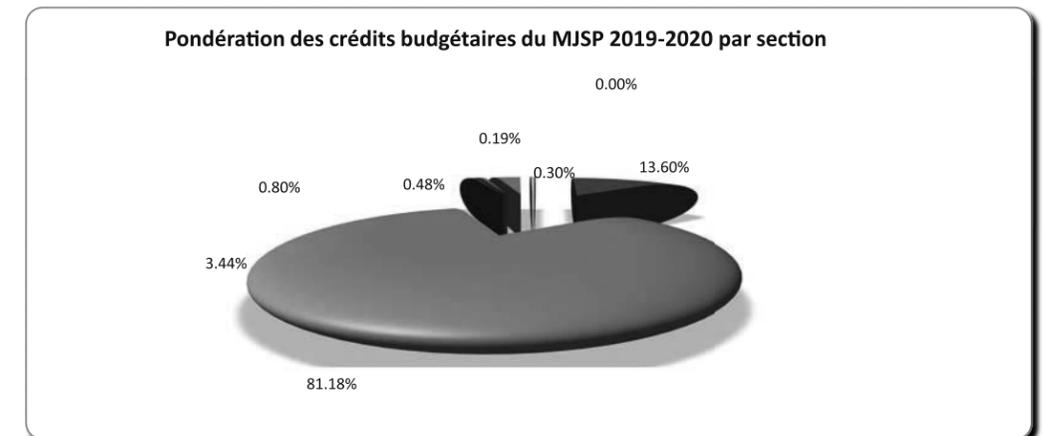
COMPOSITION DU PERSONNEL REGULIER DE LA PRESIDENCE



BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020

1211 MINISTERE DE LA JUSTICE ET DE LA SECURITE PUBLIQUE

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
1211-1-11- BUREAU DU MINISTRE	26,096,808	-	26,096,808
1211-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	1,787,137,254	54,260,092	1,841,397,346
1211-2-16- POLICE NATIONALE D'HAITI	10,989,215,448	-	10,989,215,448
1211-1-17- UNITE CENTRALE DE RENSEIGNEMENTS FINANCIERS	65,462,556	-	65,462,556
1211-1-18- BUREAU DU SECRETAIRE D'ETAT A LA SECURITE PUBLIQUE	108,780,331	-	108,780,331
1211-1-19- OFFICE NATIONAL D'IDENTIFICATION	465,453,749	-	465,453,749
1211-1-21- ECOLE DE LA MAGISTRATURE	40,220,678	-	40,220,678
TOTAL	13,482,366,824	54,260,092	13,536,626,916



**PRÉSENTATION ET CRÉDITS
DU MINISTÈRE DES HAITIENS
VIVANT A L'ÉTRANGER**

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020

1214.- LA PRÉSIDENTE

a) Cadre légal, Mission et Attributions

La Présidence est régie par le Décret du 6 janvier 2016. Ses principales mission et attributions sont :

- Veiller au respect et à l'exécution de la Constitution et à la stabilité des Institutions ;
- Négocier et signer tous traités, conventions et accords internationaux et les soumettre à la ratification de l'Assemblée Nationale; Accréditer les Ambassadeurs et les Envoyés Extraordinaires auprès des Puissances Etrangères ;
- Recevoir les lettres de créance des Ambassadeurs des puissances étrangères et accorder l'exequatur aux Consuls;
- Faire sceller les lois du Sceau de la République et les promulguer dans les délais prescrits par la Constitution ;
- Assurer la gestion des questions d'intendance du Président de la République et le suivi administratif de toutes les décisions qu'il aura prises ;
- Assurer la gestion administrative et financière des services de la Présidence de la République ;
- Assurer le suivi administratif de toutes les décisions, notamment, des projets de loi adoptés en Conseil des Ministres ainsi que des lois votées par le Parlement ;
- Gérer les ordres de décoration de la République ;
- Recevoir les dépôts de tous les textes à caractère officiel ou légal et s'assurer, le cas échéant, de leur publication au Journal officiel de la République quand la responsabilité présidentielle est engagée.

b) Structure organisationnelle

La Présidence est placée sous l'autorité du Président de la République et comprend :

- Le Secrétariat Privé du Président de la République ;
- Le Cabinet Particulier du Président de la République ;
- Le Secrétariat Général de la Présidence.

c) Objectifs pour Tannée fiscale 2019-2020

- Veiller à la bonne organisation des élections ;
- Travailler au renforcement des institutions de l'Etat, comme le Parlement, le Pouvoir Judiciaire, la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif, le Bureau du Premier Ministre ;
- Renforcer les liens d'Haïti avec la Communauté de la Caraïbe, l'Organisation des Etats Américains, l'Union Européenne, l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation Internationale de la Francophonie.

PRÉSENTATION ET CRÉDITS DE LA PRÉSIDENTE

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020

1212.- MINISTÈRE DES HAÏTIENS VIVANT A L'ETRANGER

a) Cadre légal, Mission et Attributions

Le Ministère des Haïtiens Vivant à l'Étranger est régi par le Décret du 16 mars 2004. Ses principales missions et attributions sont :

- Promouvoir et formaliser la plus large participation des communautés haïtiennes vivant à l'étranger au processus de développement socio-économique du pays ;
- Appuyer l'intégration des membres des diverses communautés haïtiennes déjà à l'étranger ;
- Aménager, conjointement avec les autres instances gouvernementales concernées, les structures d'accueil propices à la réinsertion des cadres qui veulent retourner au pays ;
- Formaliser et dynamiser les liens multiformes qui existent entre les diverses communautés haïtiennes vivant à l'étranger et les composantes nationales, d'une part, entre ces communautés et le gouvernement haïtien, d'autre part ;
- Créer en coordination avec les instances gouvernementales concernées, un cadre global d'investissement de ressources financières et humaines impliquant le développement des potentialités de formulation, d'évaluation et de suivi de projet ;
- Participer à la redéfinition d'une politique migratoire.

b) Structure Organisationnelle

Le Ministère des Haïtiens Vivant à l'Étranger est organisé suivant une structure hiérarchisée placée sous l'autorité d'un Ministre auquel peuvent être adjoints un ou des Secrétaires d'Etat. Les différents niveaux administratifs sont les suivants :

- Une Structure Centrale comprenant une Direction Générale assistée d'une Direction Administrative, de trois (3) Directions Techniques.

c) Objectifs pour l'année fiscale 2019-2020

- Renforcer les liens entre les communautés de la diaspora et celles de l'alma mater ;
- Prendre connaissance des caractéristiques et profils des migrants haïtiens dans les principaux pays d'accueil ;
- Protéger et défendre les intérêts des haïtiens résidant à l'étranger.

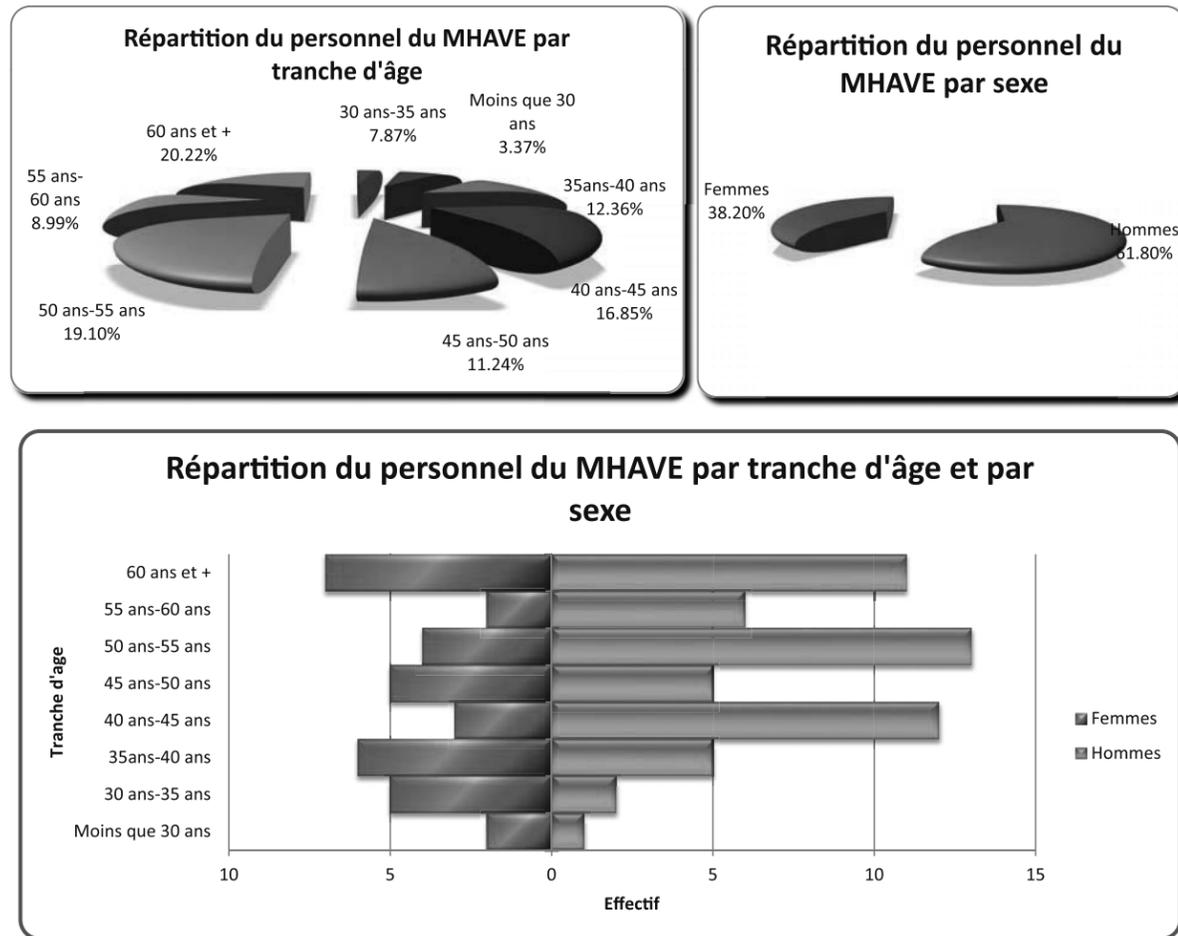
BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020

d) Situation des agents publics permanents au mois de mai 2020

o Effectif et masse salariale

Personnel Régulier (PR)						
	Effectif			Age Moyen	Masse Salariale	Salaire moyen
	Hommes	Femmes	Total			
Services internes	55	34	89	48	3,165,710	35,570
Bureau du Ministre et Direction Générale	55	34	89	48	3,165,710	35,570

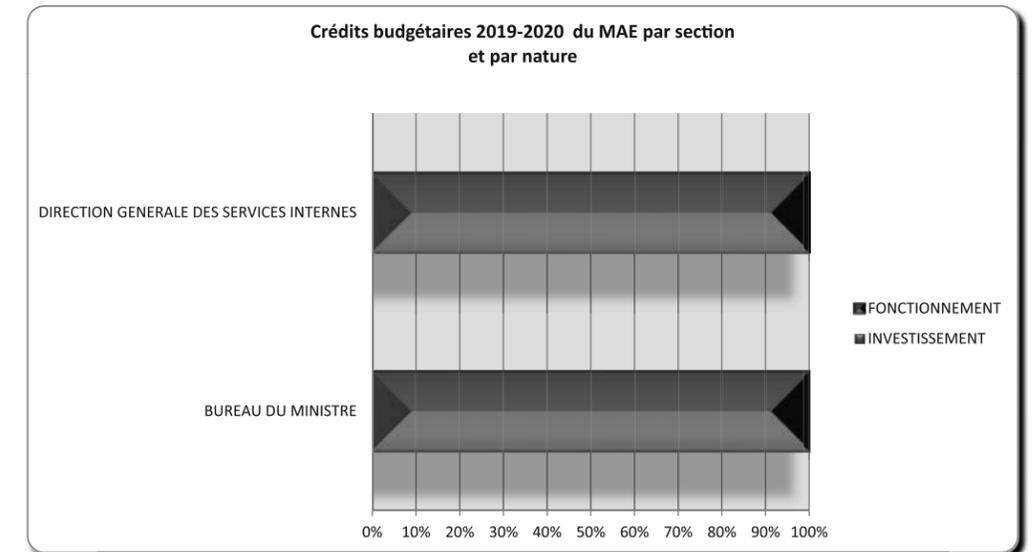
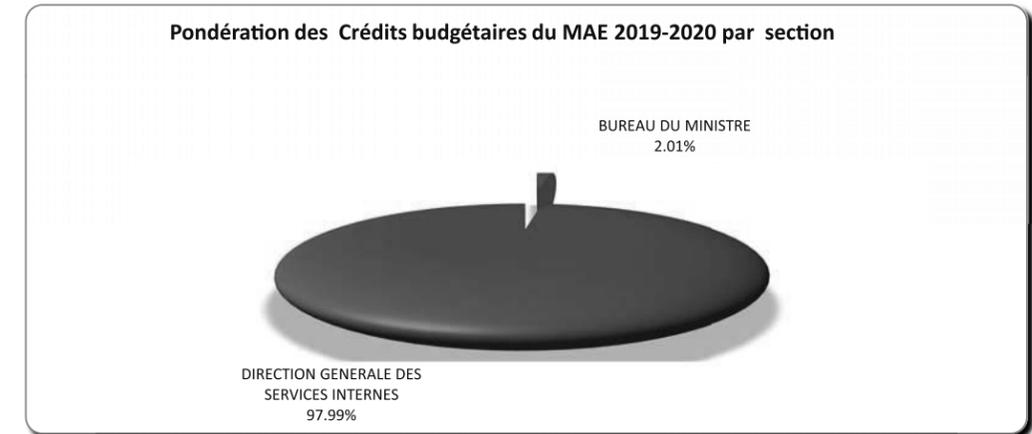
COMPOSITION DU PERSONNEL REGULIER DU MHAVE



BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020

1213 MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
1213-1-11- BUREAU DU MINISTRE	115,387,851	-	115,387,851
1213-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	5,627,226,760	-	5,627,226,760
TOTAL	5,742,614,611	-	5,742,614,611

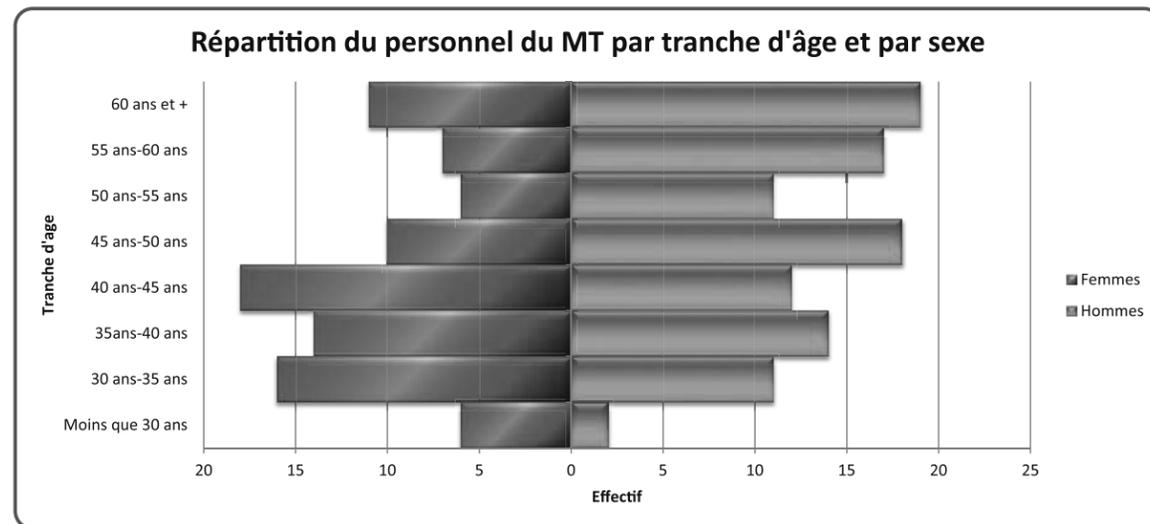
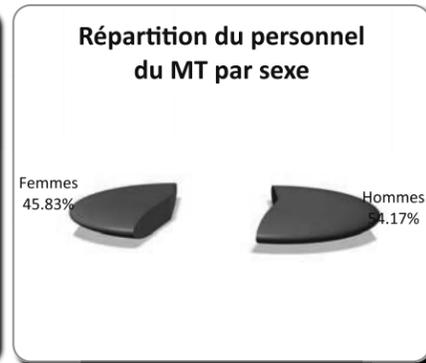
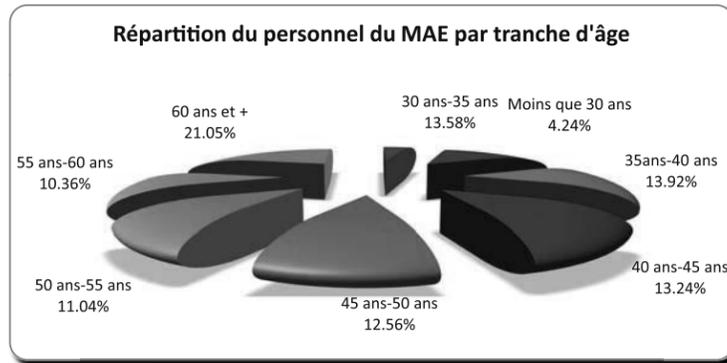


BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020

- d) Situation des agents publics permanents au mois de mai 2020
 - o Effectif et masse salariale

Personnel Régulier (PR)						
	Effectif			Age Moyen	Masse Salariale	Salaire moyen
	Hommes	Femmes	Total			
Services internes	383	206	589	47	21,244,410	36,069
Bureau du Ministre et Direction Générale	383	206	589	47	21,244,410	36,069

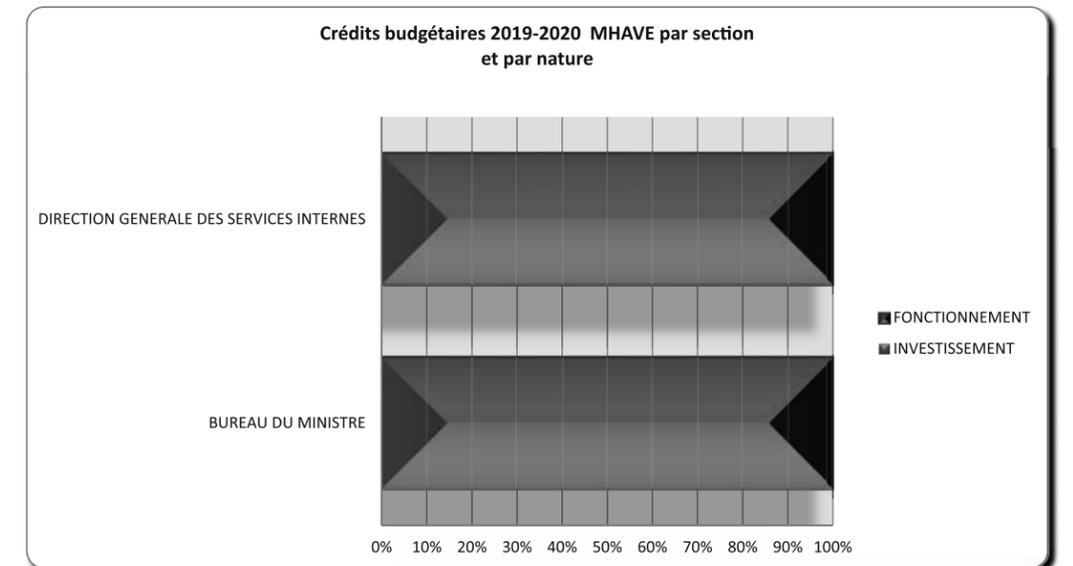
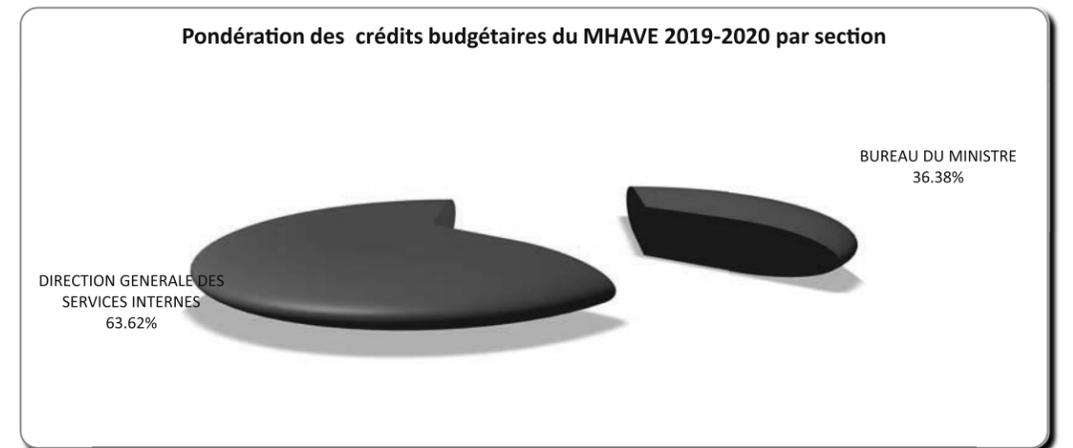
COMPOSITION DU PERSONNEL REGULIER DU MAE



BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020

1212 MINISTERE DES HAITIENS VIVANT A L'ETRANGER

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
1212-1-11- BUREAU DU MINISTRE	41,344,138	-	41,344,138
1212-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	72,289,822	-	72,289,822
TOTAL	113,633,961	-	113,633,961



**PRÉSENTATION ET CRÉDITS
DU MINISTÈRE DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES**

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019-2020

1213.- MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

a) Cadre légal, Mission et Attributions

Le Ministère des Affaires Étrangères est créé et régi par le Décret du 17 août 1987. Sa principale mission est de planifier et d'assurer la politique extérieure de la République d'Haïti.

b) Structure Organisationnelle

Le Ministère des Affaires Étrangères est organisé suivant une structure hiérarchisée placée sous l'autorité d'un Ministre auquel peuvent être adjoints un ou des Secrétaires d'Etat. Les différents niveaux administratifs sont les suivants :

- Une Structure Centrale comprenant une Direction Générale assistée d'une Direction Administrative et de huit (8) Directions Techniques.

c) Objectifs pour l'année fiscale 2019-2020

- Poursuivre la modernisation et la consolidation des approches stratégiques concernant la coopération Sud-Sud et toute la coopération internationale aux fins du développement ;
- Rationaliser les dépenses liées au fonctionnement des missions diplomatiques et consulaires en continuant avec le processus de rappel et de réaffectation du personnel ;
- Intensifier les contacts et la collaboration avec les organisations et organismes du système des Nations Unies pour le développement ;
- Protéger et défendre les intérêts des migrants haïtiens en renforçant les capacités des missions diplomatiques et consulaires.